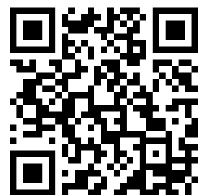
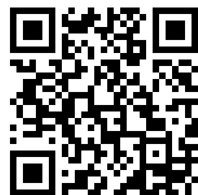
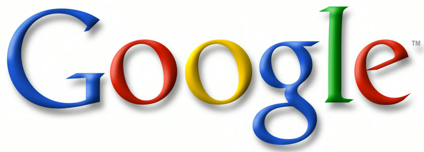
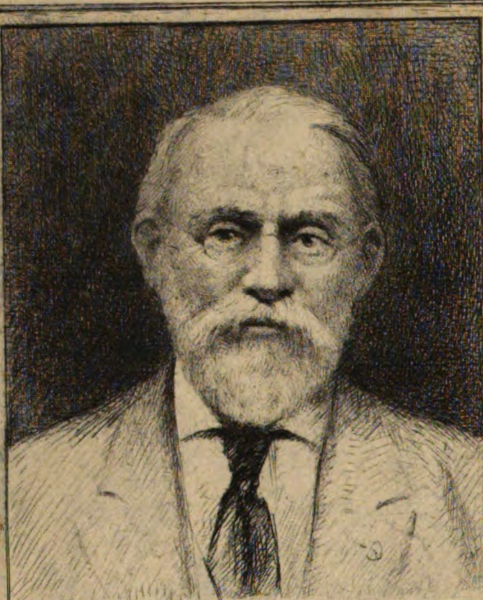








MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS

Du Département du Nord, séant à Douai.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

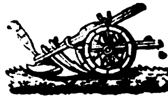
ET CENTRALE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS

Du Département du Nord, séant à Douai.

1837-1838.



Douai,

IMPRIMERIE DE V. ADAM, RUE DES PROCUREURS, 12.

—1838.—





DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU

11 JUILLET 1838,

PAR M. A. MAUGIN, PRÉSIDENT.

Messieurs,

PPELÉ par vos suffrages à l'honneur de vous présider, je ne me suis jamais dissimulé combien cet honneur était peu mérité, combien la charge qu'il impose était au-dessus de mes forces; mais je ne l'ai jamais mieux senti qu'aujourd'hui et au moment où,

dans cette solennité, je jouis du dangereux privilége de porter le premier la parole. Je le ferai néanmoins, soutenu par le sentiment de mon devoir et l'espoir de votre indulgence, à laquelle vous m'avez dès long-tems accoutumé. Cette indulgence, je la réclame d'autant plus vivement aujourd'hui de vous, Messieurs, et de la part de la nombreuse assemblée qui se presse dans cette enceinte, que le sujet que je dois vous présenter est moins brillant, et que j'y suis plus étranger : il ne s'agira que d'agriculture.

En jetant les yeux autour de nous, nous sommes frappés de l'essor merveilleux qu'a pris de nos jours l'industrie, des prodiges qu'elle a enfantés, des résultats immenses qu'elle a obtenus et qui s'agrandissent chaque jour à l'aide de moyens trop long-temps négligés ou inappréciés, et dont il était réservé à la science de révéler et de mettre en lumière toute l'importance ; et nous nous demandons s'il est bien vrai, comme on l'entend répéter chaque jour, comme la presse le publie, et comme on ne craint pas de le proclamer du haut de la tribune, que l'agriculture seule, cette industrie primitive et la source de toutes les autres, soit restée stationnaire ou n'ait fait que des progrès bien lents comparés à ceux de la plupart des autres branches des connaissances humaines.

Examinons, interrogeons les faits ; eux seuls doivent nous répondre et nous fournir les élémens propres à résoudre cette importante question.

Mais, d'abord, les circonstances sont-elles les mêmes?

l'agriculture et les arts industriels se trouvent-ils dans des conditions identiques ou du moins analogues ?

Evidemment, non. L'agriculture ne peut rien produire sans la terre, sorte de matière première active, et dont les moyens d'action, qui ne se développent que lentement et dans des limites de tems rigoureusement déterminées, peuvent bien être modifiés par le travail et la science, mais dépendent surtout d'une foule de circonstances atmosphériques qu'il n'est pas donné à l'homme de maîtriser.

L'industrie, au contraire, n'agit que sur des substances inertes qu'elle peut modifier et transformer a l'infini, réglant elle-même, à l'avance, les conditions de force, de temps et de vitesse, ainsi que toutes les autres circonstances accessoires.

Mais une autre raison qui n'a pas contribué moins puissamment à arrêter long-temps l'essor qu'aurait dû prendre l'agriculture, c'est qu'elle est abandonnée généralement par les propriétaires et qu'elle est confiée le plus souvent aux mains de fermiers ou de colons dont l'apathie et quelquefois l'ignorance l'ont trop long-temps retenue dans l'ornière de la plus déplorable routine. Et cependant quelle profession a plus besoin que l'agriculture, de connaissances variées et étendues? Son objet fondamental étant la production et le perfectionnement des végétaux utiles, il est évident que l'étude des plantes et celle des lois qui président à la vie végétative, est la première à laquelle doive se livrer l'agriculteur; car c'est sur la connaissance de la physiologie

végétale qu'est fondé le succès des principales opérations agricoles.

Mais la végétation ne pouvant avoir lieu sans l'heureuse influence de l'air, de l'eau, de la lumière, du calorique, l'agriculteur ne devrait-il pas connaître les lois auxquelles obéissent ces divers agens de la nature?

A l'étude de la physique, ne serait-il pas indispensable de joindre celle de quelques principes de chimie, soit pour bien connaître la nature du sol plus ou moins approprié aux besoins de tels ou tels végétaux, soit pour en changer, ou, du moins, en modifier les qualités au moyen des engrais et des amendemens convenables ?

L'étude de la terre ne doit pas se borner à la surface; il est, au contraire, nécessaire de connaître la profondeur du sol arable, et de s'assurer de la nature des différentes couches minérales superposées qui constituent le sous-sol; et l'ensemble de ces connaissances est du ressort de la géologie.

La mécanique, qui enseigne les lois générales du mouvement, sera d'autant plus utile au cultivateur, qu'à chaque instant il est forcé d'employer divers instruments plus ou moins compliqués, où sont combinés les leviers, les rouages, les poulies, les engrenages, et que ce sera d'ailleurs à l'introduction et au perfectionnement des machines que l'agriculture devra ses progrès les plus rapides.

Il n'y a pas de culture possible sans engrais; pas d'engrais sans bestiaux; aucune ferme ne peut donc se soutenir

sans le cortége d'un certain nombre d'animaux, dont les uns doivent servir à la culture, et dont les autres sont destinés à fournir soit des produits alimentaires, soit des matières premières pour l'industrie.

Des notions exactes et plus ou moins étendues dans l'art vétérinaire, sont donc indispensables au cultivateur pour choisir des animaux bien conformés et appartenant à de bonnes races, pour régler le régime qui doit leur conserver la santé, et enfin pour porter les premiers remèdes aux maux divers qui viennent les assaillir.

A ces sciences déjà si nombreuses, l'agriculteur devrait ajouter quelque connaissance des mathématiques élémentaires, ne fût-ce que pour la tenue régulière de la comptabilité; l'étude de l'économie rurale; celle de la législation qui a rapport aux propriétés agricoles, et par dessus tout la pratique de l'agriculture, si difficile et si longue à acquérir.

Or, je le demande; où donc celui qui voudra devenir un agriculteur instruit, ira-t-il puiser les principes de toutes ces connaissances? où trouvera-t-il tous ces cours réunis, ou faits dans un but d'application à la culture de la terre?

Evidemment les moyens d'instruction manquent tout-à-fait à l'agriculture, ou sont en trop petit nombre et hors de toute proportion avec ses besoins.

Et quand l'instruction suffisante aurait pénétré jusqu'au fond des plus humbles chaumières, quand des méthodes perfectionnées, tentées çà et là, avec succès, sur les domaines de quelques propriétaires riches et éclairés, seraient offertes

à l'émulation de la foule des cultivateurs, comment ceux-ci pourraient-ils suivre leurs modèles dans cette nouvelle vôie, isolés qu'ils sont chacun sur leur héritage, et privés des ressources nécessaires pour les avances considérables que réclame toute pratique nouvelle, toute tentative d'amélioration ?

De nouvelles causes, outre le défaut d'instruction et de connaissances théoriques, viennent donc encore s'opposer aux progrès rapides de l'Agriculture : l'isolement des cultivateurs par suite du morcellement illimité de la propriété, et le défaut de capitaux qui réclame en vain l'établissement de banques agricoles.

Depuis long-tems, au contraire, l'industrie a su attirer à elle de nombreux capitaux, et l'esprit d'association, qui, chez elle, s'étend avec rapidité, réunit ses moyens d'action et centuple ses forces.

Et cependant, avec cette position désavantageuse et au milieu de ces causes de dépérissement, que devient l'agriculture française?

Partout les esprits éclairés luttent contre l'aveugle routine; de toutes parts, on fait à la jachère une guerre acharnée, et l'on cherche à substituer au ruineux assolement triennal une rotation plus avantageuse et mieux raisonnée. La culture des prairies artificielles s'étend de proche en proche, et tend à faire remplacer en partie, chez l'homme, la nourriture végétale par la nourriture animale; résultat immense et qui est une véritable révolution en économie publique.

Plusieurs cultures spéciales qui étaient restées long-tems comme la propriété exclusive de quelques localités privilégiées, et qui étaient pour elles une source de prospérité, se disséminent sur une grande étendue du sol français et vont enrichir des provinces nouvelles.

C'est ainsi que les plantes oléifères du Nord sont maintenant cultivées avec succès, non-seulement dans les départemens de l'Ouest, mais dans le centre et jusqu'au Midi de la France.

C'est ainsi que la garance, qui était restée long-tems confinée aux environs d'Avignon, couvre maintenant les bords du Rhin de ses riches produits, cherche même à se naturaliser dans quelques parties de la Champagne, et reparaîtra bientôt, il faut l'espérer, au milieu de nos cultures déjà si variées, et dont elle faisait partie autrefois.

Le lin, ce végétal précieux, dont une récolte a quelquefois suffi pour payer la valeur du fonds qui l'avait produite, le lin n'est plus l'apanage exclusif de nos plaines fertiles. Les cultivateurs normands s'en sont emparé sans nous le ravir, et il pourra également porter l'abondance dans bien d'autres localités, si des mesures sages, équitables et savamment combinées, viennent bientôt s'opposer aux chances de ruine dont cette culture semble menacée.

D'un autre côté, le mûrier, qui semblait ne devoir jamais franchir la ligne de la Loire, croît aujourd'hui par milliers jusque dans la vallée de la Seine, et nous pouvons présager

que le tems n'est pas éloigné où nos provinces du Nord verront ses feuilles fournir, au précieux insecte importé de la Chine, une abondante nourriture, ou remplacées par quelqu'heureuse succédanée.

Parlerai-je de la betterave, qui, du rang modeste de racine fourragère, s'est élevée de nos jours à celui de matière première industrielle de la plus haute importance, et dont la culture, qui s'étend et se perfectionne chaque jour, est destinée peut-être, par l'impulsion immense qu'elle a donnée à l'agriculture, à opérer dans cette science une révolution complète? Singulière destinée d'une simple racine qui, par ses applications industrielles, fait mettre en question les principes les plus élevés de l'économie politique; émeut, ébranle les colonies jusque dans leurs fondemens; inspire à de bons esprits des craintes sérieuses sur l'avenir de la marine d'un grand état, et justifie, après moins d'un quart de siècle, les prévisions de l'homme supérieur dont le puissant génie avait su deviner toute son importance.

Si, des diverses cultures en voie de perfectionnement et dont nous n'avons fait qu'indiquer les sommités, nous passons à l'examen de la mécanique agricole, nous verrons que partout il y a tendance à améliorer les instrumens, à substituer les machines au travail de l'homme, et à rendre de moins en moins pénible l'état de l'ouvrier des campagnes, tout en perfectionnant les méthodes de culture.

C'est dans ce but qu'ont lieu chaque jour, dans toutes les parties de la France, les concours de charrues et de semoirs

qui ont déjà produit de si heureux résultats; c'est par suite de cette tendance, et pour satisfaire à ce besoin, que sont inventés les différens systèmes de machines à battre, dont quelques-unes semblent, d'après le jugement d'hommes compétens, réunir tous les avantages désirés, en satisfaisant à toutes les exigences.

Plusieurs autres machines agricoles très-simples ont été inventées depuis quelques années. En économisant les bras, elles permettent de faire, avec le même nombre d'hommes, une somme au moins quadruple de travail plus parfait.

Si la plupart de ces machines sont encore trop peu répandues, même chez les cultivateurs capables d'en apprécier le mérite et l'importance, c'est que ceux-ci reculent, avec quelque raison, devant les sacrifices onéreux auxquels les obligerait l'adoption des nouveaux instrumens, et devant la perspective d'une gêne indéfinie, créée chez eux par d'aussi lourdes dépenses.

Si nous n'avons pas vu s'établir encore de banques agricoles, constatons néanmoins combien la nécessité de ce genre d'institutions est généralement sentie et appréciée; félicitons-nous de ce que tous les hommes éclairés qui consacrent leurs veilles à l'étude de l'économie politique, ont fixé leur attention sur cet objet important, et espérons que l'agriculture aura bientôt, comme le commerce et l'industrie, ses établissemens financiers où elle ira puiser les capitaux qui lui manquent pour s'élancer hardiment et avec rapidité dans la voie ouverte des améliorations.

La division des terres restées trop long-tems stériles par leur agglomération illimitée entre des mains inertes, a rendu à l'agriculture, on ne peut pas en douter, les plus grands services en améliorant leur culture partielle; néanmoins, de bons esprits pensent que cette division doit avoir des bornes qu'il serait temps de fixer. La division illimitée du sol, en confinant chaque propriétaire sur sa parcelle patrimoniale, l'isole des intérêts des masses et l'empêche de rien entreprendre d'utile à l'intérêt général. On ne peut croire d'ailleurs qu'un homme ainsi isolé puisse obtenir, quoique muni de capitaux suffisans, les mêmes résultats qu'une compagnie composée d'agriculteurs instruits.

C'est au système des compagnies, c'est à l'esprit d'association bien dirigé, que le commerce et l'industrie sont redevables de l'essor qu'ils ont pris et des résultats remarquables qu'ils ont obtenus dans ces dernières années.

Cette vérité, trop long-tems méconnue pour l'agriculture, a éveillé la sollicitude des personnes qui s'intéressent à l'avenir de cette branche d'industrie; déjà même, l'esprit d'association se révèle par la fondation de quelques grandes entreprises agricoles, et il ne tardera pas à s'infiltrer dans les idées des masses.

Nous ne croyons pas devoir passer sous silence les efforts tentés de nos jours en faveur de l'amélioration des races bovines et ovines. De toutes parts, les Sociétés d'agriculture, les Comices agricoles, et quelques propriétaires

distingués *, cherchent, par l'importation de nouvelles races ou par des croisemens judicieusement combinés, à favoriser le développement et l'amélioration de cette branche intéressante de l'économie rurale.

Les Comices enfin, ces véritables associations agricoles, où les cultivateurs viennent se communiquer leurs méthodes, s'éclairer les uns les autres et puiser une heureuse émulation, les Comices, par les prix qu'ils distribuent aux agens de la culture, ont déjà produit d'excellens effets qui ne peuvent qu'augmenter en se propageant. Ces récompenses à la bonne conduite, à la probité, ainsi qu'aux longs et loyaux services, attachent les uns aux autres les maîtres et les serviteurs, et l'agriculture devra y trouver son profit aussi bien que la morale publique.

En présence de tous ces faits, peut-on soutenir avec justice que l'agriculture est restée stationnaire? mérite-t-elle réellement le reproche d'inertie qu'on lui a trop souvent adressé? Il me semble que la réponse ne saurait être douteuse.

Oui, nous le pensons avec un honorable député **; au

* M. Malingié propriétaire, cultivateur à la Charmoise près Pont-le-Voy, a importé d'Angleterre en France, dans les années 1837 et 1838, tout un troupeau de bêtes à laine des races les plus perfectionnées.

** M. de Vuitry, rapporteur du budget du ministère des travaux publics, du commerce et de l'Agriculture pour 1839.

milieu de toutes les difficultés qui l'entourent, l'agriculture marche dans la voie des améliorations; « il y a progrès,
» mais progrès lent, inégalement réparti dans nos divers
» départemens, et qui n'a pas porté sur toutes les branches
» de l'industrie agricole ».

Si l'agriculture est dans une situation moins prospère que le commerce et l'industrie proprement dite, si ses développemens ont été plus lents, mais plus sûrs peut-être, ne doit-on pas reconnaître que cette lenteur tient à la nature même des choses, et ne doit-on pas l'attribuer, comme nous l'avons dit plus haut, à ce que l'industrie agricole est privée tout à la fois des principaux élémens du progrès : l'instruction, la richesse, et l'esprit d'association?





COMPTE GÉNÉRAL

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ, DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE,

RENDU

PAR M. LAGARDE fils, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.



ES deux années, qui viennent de s'écouler, ont été fécondes en résultats et riches en travaux préparatoires, en continuant à donner à l'agriculture, aux sciences, aux arts, une impulsion utile. Vous avez entrepris des ouvrages d'histoire et de statistique, qui exigent de

longues recherches, de sérieuses méditations qui vous ont forcés à consacrer une partie de votre tems actuel au profit de l'avenir. Je vais, en peu de mots, vous retracer l'ensemble de vos travaux, afin que vous puissiez les continuer avec unité, et pour qu'il vous soit permis d'apercevoir les choses essentielles qui auraient pu vous échapper.

AGRICULTURE.

L'Agriculture, sans doute, sera toujours pour la France sa principale richesse : elle ne peut lui faire faute, et les guerres, même les plus désastreuses, n'ont pu tarir cette source inépuisable de trésors, prête à réparer en quelques années, des pertes qui auraient anéanti pour long-tems les ressources d'un peuple purement industriel. Nous devons nous y attacher particulièrement; nous devons veiller soigneusement à empêcher tout ce qui pourrait lui nuire; nous devons adopter tout ce qui peut en amener la prospérité, et, pour marcher dans cette voie, vous cherchez à propager dans notre département, toutes les plantes nouvelles qui peuvent enrichir le sol; vous faites vous-mêmes des expériences de culture, et ainsi, en parlant aux yeux par des faits matériels, vous pouvez convaincre les plus incrédules, et vous êtes certains à l'avance que toute culture avantageuse sera bientôt adoptée.

Je vais vous rappeler succintement les résultats de 1836 et de 1837.

L'avoine de Géorgie a été cultivée, afin de vérifier si réellement elle mûrit quinze jours avant l'avoine noire du pays, et si elle lui est supérieure. Avoine de Géorgie.

Semée sur 2 ares, elle n'a produit qu'un hectolitre, parce que la semence était attaquée de la carie; mais elle a mûri douze ou quinze jours plus tôt que l'avoine ordinaire, circonstance essentielle à constater.

La betterave a été cultivée en lignes espacées de 32, de 54, de 81 centimètres (12, 20 et 30 pouces), afin de connaître le mode le plus avantageux. Betterave.

En lignes espacées de 32 centimètres, elle a produit, sur 2 ares, 900 kilog.; en lignes espacées de 54, elle a produit 950 kilog.; en lignes espacées de 81, elle en a donné 800.

M. Monnier qui, depuis long-tems, se livre à la culture de cette plante, nous a fait observer que l'espacement de 40 centimètres (15 pouces) est celui qui lui paraît le plus convenable sous le double rapport de l'économie des frais de culture et de l'abondance des produits.

M. Monnier a essayé de cultiver la betterave d'une manière continue; il y a réussi pendant cinq à six ans; mais ce défaut d'assolement a donné naissance à des insectes parasites qui dévoraient ses plantes, et l'ont forcé à changer de culture.

Le blé géant, ensemencé sur 6 ares environ, a produit 3 hectolitres de grains. Blé géant.

M. Broy, votre correspondant, en a ensemencé 20 ares,

et il a récolté plus de 9 hectolitres ; cette variété de froment lui paraît une précieuse acquisition pour le pays, et il n'a pu satisfaire aux nombreuses demandes qui lui en ont été faites.

Carotte blanche à collet vert.

L'expérience comparative de la culture de la carotte rouge du pays avec la carotte blanche à collet vert, a prouvé, en 1836, comme l'année précédente, que le produit de cette dernière est d'un cinquième en sus.

On a eu soin de la laisser bien mûrir, condition indispensable pour l'avoir bonne.

Vous avez reçu de M. Piéron de Cantin, une carotte blanche à collet vert pesant 2 k., 250 grammes; sa circonférence, dans sa plus forte grosseur, était de 37 centimètres, et sa longueur de 41 centimètres.

M. Lequien vous a présenté une racine semblable, provenant de sa culture, pesant 1 k., 550 grammes, mesurant dans sa circonférence 32 centimètres, et dans sa longueur 41 centimètres.

M. Lequien vous a fait connaître que jamais aucune culture ne lui a donné un produit aussi abondant, et qu'il regarde cette racine comme importante pour la grande culture, en raison de son rapport, de sa force, et de l'avidité avec laquelle elle est recherchée par les bestiaux.

M. Dubois, cependant, vous a dit que chez lui, le bétail avait mangé plus volontiers la carotte rouge, et que cette dernière avait été conservée plus facilement en tas, pendant l'hiver, que la carotte blanche.

Je vous ai cité un article de *la Flandre agricole* par M. N. Grard, sur la culture, en grand, de la carotte.

« Cette plante, d'après l'auteur, est très-saine pour les » bestiaux; elle exige beaucoup d'engrais : il faut une terre » fumée depuis plus d'un an, afin d'éviter les frais de » sarclage.

» Le sol argileux ou sablonneux, lui convient suivant » que l'année est sèche ou humide; une terre neuve lui est » toujours favorable.

» L'ensemencement en lignes est la plus avantageuse; » la distance de 27 à 32 centimètres (10 à 12 pouces) » est la meilleure; il faut se servir d'une grande quantité » de semence; la graine doit être peu recouverte.

» La carotte blanche à collet vert doit être préférée: elle » a donné un tiers de recolte de plus que la rouge.

» Le mois d'Avril est le tems le meilleur pour les » semailles; on sarcle trois ou quatre fois, selon le besoin; » au deuxième ou troisième sarclage, on met les plantes à » 16 ou 18 centimètres (6 ou 7 pouces) les unes des » autres, dans les lignes. Pour les bien conserver, il faut » les arracher après parfaite maturité, éviter les con- » tusions, les mettre en silos le jour même de leur arra- » chage, et éviter de les laisser au soleil; on choisit une » journée où la température ne soit pas très-élevée, et l'on » fait des fosses peu larges et peu profondes, recouvertes » immédiatement de 47 centimètres (un pied et demi) » de terre, de manière à intercepter tout courant d'air. »

M. Monnier pense, au contraire, qu'il est possible d'employer des terres fumées de l'année, en semant en lignes; ce légume, ainsi que la betterave, lui paraît devoir être mieux conservé sur la terre que dans les silos : à cet effet, il faudrait mettre les carottes en tas de 1 mètre 30 centimètres (4 pieds) à la base, et de 97 centimètres (3 pieds) au sommet, et sur de longues lignes; il resterait à la base et de chaque côté du tas 53 centimètres (18 pouces) de largeur, et l'on creuserait ensuite des fossés de 64 centimètres de largeur sur 48 de profondeur (2 pieds sur 1 pied et demi), dont la terre servirait à recouvrir les racines.

Vous tenez de la graine de carotte blanche à la disposition de ceux qui voudraient la semer.

Chou-arbre. Le chou-arbre de Laponie, planté en 1835, avait été laissé sur pied en 1836, afin d'être essayé comme plante oléagineuse.

Les choux se sont élevés à une hauteur de 2^m. 92^c à 3^m. 24^c; mais un orage en a brisé les branches au mois de Juin, et la récolte a été détruite.

M. Maugin qui, de son côté, avait cultivé cette plante, a fait extraire de la graine, une huile dont la qualité se rapproche assez de celle de l'œillette; elle est bonne à brûler; son goût est assez agréable et, bien épurée, elle pourrait servir dans les alimens.

Vous avez cultivé comparativement la pomme de terre grise avec ou sans buttage, afin de vous assurer du mode le plus productif. **Pommes de terre. Buttage.**

Avec buttage, elle a donné, sur 2 ares, 3 1/2 hect.

Sans buttage, elle a fourni 3 1/4 hect.

M. Monnier a obtenu, dans des terres fortes et un peu argileuses, un produit de 150 hectol. combles, par mesure de 45 ares, en cultivant la putrague jaune de Hollande. **Putrague jaune de Hollande.**

M. Maugin a récolté, en 1836, des pommes de terre de Rohan; ces tubercules proviennent de celui que M. de Montozon a offert à la Société, en 1834, et dont M. Maugin a planté alors, les deux tiers environ ; il a conservé les produits de la première récolte, et un an après, il a obtenu 2 hectolitres ou 60 pour un ; les tubercules pèsent de 489 à 979 gram., (1 à 2 livres). **Pomme de terre de Rohan.**

M. Maugin pense, d'après les expériences comparatives qu'il a faites avec M. Lefebvre de Lille, sur une espèce de pomme de terre que ce dernier avait reçue de la Belgique, avant que celle de Rohan fût connue, que les deux espèces sont les mêmes, et, à ce titre, la Belgique aurait la priorité sur la Suisse.

La pomme de terre de Rohan a été cultivée en 1837, dans votre champ d'expériences, sur 1/2 are, et a produit 1 1/2 hectolitre.

Mode de semence.

M. le général Marion vous a remis un tableau de culture comparative de la pomme de terre.

La pomme de terre rouge et la blanche ont été cultivées dans un jardin situé à Douai, et formant un parallélogramme de 14m., 30c., sur les faces de l'Est et de l'Ouest, et de 12m., 70c., sur celles du Nord et du Midi ; ce terrain a été divisé en quatre parties égales, présentant toutes, un nouveau parallélogramme ayant 14m., 30c., du Nord au Midi, et 30m., 75c., de l'Est à l'Ouest; chacune de ces parties a reçu un poids égal de 6 k. 853 grammes (14 livres) de semence; la plantation a eu lieu partout sur 12 raies.

La première, plantée de pommes de terre rouges de *moyenne grosseur*, *non coupées*, a produit 1 ½ hectolitre pesant 99 kil. ou 198 livres, ce qui équivaut à un peu plus de quatorze fois le poids de la semence.

La deuxième, plantée de *gros tubercules* rouges coupés, a produit 3 hect., pesant 231 kil. ou 462 livres, ce qui équivaut à 33 fois le poids de la semence.

La troisième, plantée de pommes de terre blanches de *moyenne grosseur*, *non coupées*, a rendu 3 hect. ½ pesant 231 kil. ou 462 livres, et donné, comme la précédente, 33 fois le poids de la semence.

La quatrième, enfin, plantée de *grosses blanches coupées*, a produit 4 ½ hectolitres pesant 297 kil., ou 594 livres, ce qui donne à peu près 43 fois le poids de la semence.

La première partie était prise à l'Ouest, et la quatrième

à l'Est; toutes quatre étaient placées entre le Nord et le Midi.

Vous avez recueilli ce fait comme un des élémens propres à faire connaître le mode de plantation le plus avantageux.

Turneps.

Vous avez cultivé le turneps comparativement avec le navet, afin de connaître les différences de produits de ces deux racines; la récolte obtenue sur 2 ares, a été égale en poids pour ces deux plantes.

Tabac.

Vous n'avez point été étrangers à la grande question sur le monopole des tabacs, et, tout en fournissant les documens de statistique qui vous étaient demandés, vous avez cherché à obtenir, pour le département du Nord, l'augmentation des localités où cette culture avantageuse serait autorisée.

Abeilles.

Les abeilles ont été aussi l'objet de votre sollicitude, et les ruches *Nutt*, *Bertin* et *Dupont* vont être essayés dans vos jardins.

Instrumens aratoires. Perfectionnement.

L'amélioration des instrumens aratoires, la substitution des machines au travail lent et direct de l'homme, est une nécessité de l'époque, nécessité qui se fait d'autant plus sentir chez nous, que les industries *houillère* et *sucrière* viennent d'y faire des progrès immenses, et enlèvent aux champs une foule d'ouvriers, qu'elles retiennent par l'augmentation des salaires.

Des richesses certaines abondent sur la superficie du sol; les bras manqueront un jour pour les recueillir; d'autres plus incertaines, mais plus attrayantes par cela même qu'elles sont aléatoires, paraissent exister dans les entrailles de la terre, et, des milliers de bras seront employés pour les explorer, par des compagnies nombreuses, riches, trop avides peut-être de posséder ces trésors inconnus.

Vous avez ouvert des concours de charrues, de semoirs, et vous allez introduire dans l'arrondissement les machines à battre le bled.

Concours de charrues.

Vous avez été frappés du peu de résultat du dernier concours de charrues, qui n'a été en réalité, qu'un simple concours de labourage.

Aussi, vous êtes dans l'intention 1°. d'accorder à l'avenir une prime, qui pourrait s'élever jusqu'à 300 fr., en faveur de celui qui produirait, dans les concours, un instrument supérieur à notre brabant, ou qui aurait apporté au brabant quelque modification importante et utile;

2°. De multiplier les récompenses en faveur des laboureurs, et de leur annoncer dans les programmes, une grande médaille d'argent, deux autres médailles d'argent de moindre dimension, et deux médailles de bronze.

Vous avez remarqué un inconvénient grâve dans la vitesse exagérée que plusieurs des laboureurs avaient cru devoir imprimer à leurs chevaux dans le précédent concours, et, pour remédier à cet abus, vous assignerez dé-

sormais à chaque concurrent une portion de terre assez étendue qu'il devra labourer, afin d'obtenir la garantie que les chevaux seront maintenus dans leur vitesse ordinaire.

Vous vous êtes procuré, pour votre collection d'instrumens aratoires modèles, *la charrue-Buisson* réduite au quart; cet instrument, par sa solidité, par quelques changemens dans la direction de l'age, le point de traction, l'avant-train, peut être considéré comme une modification heureuse de notre brabant pour les terrains lourds et en pente.

La charrue-Buisson est à avant-train; son corps est dans le genre de celui de nos brabants; elle a le talon en fer. L'age et le cep font entr'eux, un angle plus ouvert que dans le brabant. Charrue-Buisson.

L'avant-train de la charrue est composé d'un essieu et de deux roues en fer; dans sa moitié de droite, l'essieu est crénelé par dessus, afin d'y fixer à volonté le chaînon d'une chaîne de traction au-dessus de l'age, un peu en avant du coutre, de manière que le point de tirage semble partir de ce point d'attache.

Sur l'essieu s'élève une tige en fer, ayant à sa base une charnière ou articulation, qui permet d'incliner cette tige vers l'une ou l'autre roue, de manière à conserver à la charrue sa position perpendiculaire, malgré les inégalités du terrain.

Cette tige, à son origine, emboîte l'essieu sur lequel

elle glisse d'une roue à l'autre ; elle est percée de trous dans toute sa longueur et traverse l'extrémité de l'age, de sorte qu'en fixant l'age sur sa tige, à l'aide d'une cheville, on peut labourer plus ou moins profondément.

Cet instrument aratoire, d'une construction très-solide, et dont on peut augmenter la force en unissant le coutre au soc, peut être employé avec succès dans les terres compactes ou pierreuses; la facilité de lui conserver son aplomb peut avoir son avantage dans des terrains inégaux.

Pour juger de l'effet de l'attache de la chaîne à l'age dans l'intérêt du tirage, il faudrait des expériences faites à l'aide du dynamomètre.

Bois. Les bois, les plantations, sont encore du ressort de l'Agriculture. Le bois devient de plus en plus rare, et sa culture ne peut exister chez nous, qu'à la condition de rapporter autant que les graminées et les autres plantes des champs; il ne suffit plus de planter sans intelligence, d'abandonner les bois aux caprices de la nature ; il faut étudier le sol, donner aux arbres les mêmes soins qu'aux plantes de nos champs et, seulement alors, il sera permis d'en attendre des produits avantageux.

M. Parmentier, votre correspondant, vous a envoyé à ce sujet, d'utiles instructions que vous avez résolu de publier.

M. Delattre vous a fait un rapport sur les deux mémoires de M. Parmentier, intitulés : le premier, *instruction sur*

la maturité des semences forestières, les manières et les saisons de les cueillir, les éplucher et conserver; sur la manière de préparer les terrains à semer en bois, l'exécution, la conservation et l'entretien des semis; le deuxième, *instruction sur les pépinières.*

Ces deux mémoires, vous a dit M. Delattre, sont, en grande partie, extraits du dictionnaire forestier que M. Baudrillart a fait paraître de 1823 à 1825; leur publication n'en est pas moins avantageuse, en raison du prix élevé du dictionnaire.

Dans le premier de ses mémoires, M. Parmentier a ajouté toutefois aux moyens indiqués par M. Baudrillart, l'emploi du houblon, qui a déjà servi à la confection de la bière, pour préserver les semis d'aulnes de l'atteinte des vers.

Dans le deuxième, il donne, avec des instructions particulières, la description d'un instrument dont il fait usage pour retrancher, avant la transplantation, le pivot des jeunes chênaux provenant de semis.

M. le rapporteur a donné des éloges à ces deux parties du travail, et a terminé en vous disant qu'il avait vu les pépinières établies par les soins de M. Parmentier, et que leur état prospère annonçait l'excellence de la méthode qu'il a développée.

Faut-il encourager les plantations entre héritages, provoquer à planter sur le bord des chemins vicinaux, pros- Plantations.

crire des champs certaines essences d'arbres? Ce sont des questions dont vous vous occupez, et qu'il est important de résoudre.

Vous vous rappelez que M. Lequien a déclaré qu'il croyait utile pour l'agriculture, que notre Société émît le vœu que la plantation des peupliers noirs et des peupliers d'Italie fût interdite sur les terres labourables, et que, pour les autres arbres à haute tige, la distance de la ligne séparative fût étendue à cinq mètres au midi de la terre riveraine, et à 3 mètres au nord.

Plusieurs membres de votre commission d'Agriculture ont été de l'avis d'appuyer la prohibition de planter, entre héritages, les peupliers noirs et ceux d'Italie, parce que ces arbres, étendant leurs racines à 25 et 30 pieds, effritent fortement le terrain; leurs feuilles sont d'ailleurs un véritable poison pour la terre.

Mais on a répondu que le propriétaire doit être libre dans l'usage qu'il fait de sa chose, et que l'intérêt public bien constaté peut seul apporter une exception au principe, comme, en matière de chasse, à l'égard des terrains non récoltés; on a contesté qu'il fût bien établi que le propriétaire se nuisît à lui-même, en plantant des arbres de l'essence dont s'agit; on a même pensé que la rapidité de la croissance doit donner des bénéfices considérables et plus importans que le chêne, suivant les calculs de certains économistes; dans tous les cas, ce ne serait plus qu'une question de quotité de bénéfices, et ce ne peut être un motif

de restriction au droit de propriété; on a dit enfin, que les plantations que l'on veut proscrire sont indispensables, le long des bords de la mer, sur les terrains nouvellement conquis, pour protéger les jeunes ormes qu'on découvre quand ils sont devenus assez forts.

Vous n'avez point adopté la proposition, mais vous avez renvoyé à votre commission d'Agriculture la question relative à la distance que l'on devait observer entre héritages voisins, pour la plantation des arbres à hautes tiges.

Le choix des bestiaux n'est pas chose indifférente pour l'Agriculture; les races les plus fines sont presque toujours celles qui rapportent le plus et qui consomment le moins; ce sont aussi celles qui peuvent rendre le plus de services. Bestiaux.

L'Agriculture a besoin d'un bétail nombreux, afin de se procurer d'abondans engrais et, pour atteindre ce but, il faut remplacer les bêtes à charpente osseuse, par des animaux de plus fine race, plus garnis de chair, qui s'engraissent facilement et permettront d'augmenter la consommation de la viande, par son bas prix.

Vous êtes disposés à doter notre arrondissement, du bœuf à courtes cornes d'Angleterre, qui réunit toutes les conditions désirables de perfectionnement. Bœuf à courtes cornes.

M. Dussaussoy a appelé votre attention sur ces bœufs à courtes cornes, et sur les avantages qu'ils présentent pour les éleveurs; cette race, qu'on croit provenir du croissement

d'un taureau d'une espèce particulière aux comtés de Durham et d'Iorck, et d'une vache importée de Hollande ou du Holstein, est maintenant répandue dans toutes les parties de la Grande Bretagne, et déjà même elle a passé sur le continent; elle est, de toutes, la plus facile et la plus avantageuse à nourrir et à engraisser.

Suivant M. Dussaussoy, la Société ferait un bon emploi des fonds qui lui sont alloués pour encourager l'agriculture, en achetant un jeune taureau et une génisse de cette race, et en les plaçant chez un cultivateur soigneux.

Vous avez invité votre Président à ouvrir une correspondance avec la Société Royale d'Agriculture de Londres; cette correspondance aura pour objet de demander des renseignemens sur la race bovine dont il s'agit.

M. Quenson, dans un voyage qu'il a fait à Londres en Septembre 1836, a vu des bœufs à courtes cornes, qui ne lui ont point paru plus forts que ceux de France; il leur a trouvé quelque analogie avec le taureau suisse.

Vous n'avez point encore reçu de réponse d'Angleterre; mais il paraît certain que M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, fait faire en ce moment à Alfort, des expériences sur le parti que notre agriculture pourrait tirer de cette race, désignée sous le nom de race améliorée à courtes cornes, de Durham.

Un petit troupeau en a été amené dans l'établissement, par M. Ivart, et cette première importation a pour but de commencer une série d'études sur l'espèce bovine.

La race de Durham ne peut être utilement introduite, dans les localités où le bœuf est nécessairement un animal de travail ; elle paraît molle et lymphatique ; en revanche, elle est estimée au plus haut point par nos voisins, pour la boucherie ; leurs améliorations ont eu pour résultat de former des animaux propres à s'engraisser, quand ils sont encore jeunes ; la viande se produit en moins de tems ; par suite, la spéculation est faite à moins de frais, et les capitaux sont plus tôt rendus à l'agriculture.

Pour obtenir l'amélioration de nos races bovines, vous avez ouvert des concours de taureaux et de vaches, dont le compte détaillé vous sera rendu.

Le perfectionnement de nos laines ne vous a point échappé. Il faut que l'agriculture suive les progrès de l'industrie, si elle ne veut point que cette active consommatrice l'abandonne. Nos troupeaux diminuent singulièrement, parce que les terrains vains et vagues sont livrés successivement à la culture, et que nos moutons flamands, artésiens, picards, ne dédommageraient pas suffisamment de la nourriture à l'étable ; et cependant, il faut reconnaître qu'il y a une pensée avantageuse à l'intérêt public comme à l'intérêt privé, dans la volonté de nous procurer des races qui satisfont à la fois aux besoins de la consommation et aux exigences du commerce. Laines.

Les races d'Islhey, de Leycester, de Kent, perfectionnées, répandues en France, nous affranchiraient du tribut

énorme que nous payons à l'étranger pour l'introduction des longues laines, et le cultivateur tirerait des toisons soyeuses de ces races anglaises, un prix beaucoup plus élevé que celui qu'il peut obtenir avec les rudes et courtes laines des moutons de nos contrées.

Vous promettez, pour 1839, une prime de 150 fr. à l'introducteur d'un bélier de race anglaise dans notre arrondissement.

Vous ne négligez cependant point les mesures nécessaires pour assurer la conservation des race, stypes du pays, qui ont aussi leur degré d'utilité, et vous ouvrez des concours dans le but de maintenir leur perfectionnement.

Chevaux. L'élève des chevaux ne peut être l'objet direct de vos encouragemens, parce que vous n'auriez ni les moyens de fournir des primes assez élevées pour y provoquer, ni des ressources assez étendues pour rivaliser avec les haras royaux et acheter des étalons de pur sang; mais vous n'échappez aucune occasion de contribuer, par vos avis, à l'amélioration de notre race chevaline.

Un mémoire de M. Bertolaui, officier des haras royaux, attaché au dépôt d'étalons d'Abbeville, a été soumis à votre examen par M. le Préfet.

M. de Troismarquet, au nom d'une commission spéciale, vous a fait un rapport sur ce mémoire, qui a pour but l'amélioration des chevaux flamands.

M. Bertolaui pose trois principes:

1°. Les races-types doivent être entretenues dans leur plus grande perfection, là où elles se trouvent (telle est la race flamande dans le département du Nord).

2°. Il est nécessaire de faire croiser grand nombre des plus belles jumens de races-types, par des étalons de pur sang.

3°. Il faut donner du grain aux poulains, dès l'âge où ils ont la force de manger.

Il est essentiel d'entretenir les bonnes qualités et éliminer les mauvaises de chaque type, sans le détériorer; et, pour y parvenir dans la Flandre, il faudrait, après avoir reconnu les défauts principaux des chevaux flamands, encourager les étalons de cette race qui en présentent le plus petit nombre, ou qui en sont exempts, et, si faire se peut, donner aux jumens des étalons qui, en possédant une conformation dont toutes les parties seraient en opposition aux défauts du pays, auraient un type qui ne détériorerait en rien celui du pays : telle, la race pur sang que possède l'Angleterre.

Au premier croisement, on obtiendra des pouliches, qui, dans les exploitations rurales, rendront un service plus long et plus vite que celui de leurs mères.

Un deuxième croisement entre ces pouliches devenues jumens de demi sang et un nouvel étalon de pur sang, donnera des chevaux de trois quarts de sang, parmi lesquels se trouveront des chevaux de diligence de la première bonté, des chevaux de grosse cavalerie, ainsi que

quelques chevaux de chasse et de luxe pour la voiture.

M. Bertolaui recommande la castration des chevaux dans un âge très-tendre.

Il prétend que la nourriture au grain pour les poulains, dès l'âge où ils peuvent le broyer, influe singulièrement sur leur tempérament et sur leur construction; cette nourriture donne de l'énergie, de la force, de la taille aux chevaux, et les préserve de plusieurs maladies graves.

L'auteur du mémoire indique ensuite les moyens d'encouragement employés par le gouvernement :

Les primes annuelles accordées aux étalons indigènes de chaque type qui, par la beauté de leur conformation, seraient jugés capables de corriger les défectuosités des types auxquels ils appartiennent, et de perpétuer leurs bonnes qualités;

Les primes pour les étalons de pur sang ;

Celles pour les plus belles jumens, qui auront obtenu des productions provenant d'étalons de pur sang;

Les moyens de propagation des bonnes races, en mettant les étalons des haras royaux à la portée de la fortune de tous les éleveurs, par un prix de saillie très-modique ;

En faisant faire les remontes militaires dans le pays et en augmentant considérablement les prix d'acquisition.

La commission spéciale, tout en reconnaissant le mérite du mémoire de M. Bertolaui et en adoptant, en grande partie, ses principes, a fait néanmoins quelques objections et à leurs conséquences et à leur application.

Vous avez entendu le rapport de M. de Troismarquet ; vous l'avez entièrement adopté, et, en décidant qu'il serait imprimé dans vos mémoires, vous avez voulu témoigner à son auteur que son ouvrage avait été d'un grand intérêt pour vous.

M. de Troismarquet vous a donné lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. Calasse, capitaine dans l'armée autrichienne, traduit par M. de Brack, colonel du 4e régiment de hussards, et intitulé : *L'art de ferrer les chevaux, sans faire usage de la force, selon les moyens rationnels déduits de la psycologie du cheval.* Art de les ferrer.

L'auteur a long-tems étudié le caractère du cheval. La force physique lui paraît un moyen mauvais et souvent dangereux pour le dompter ; la puissance de la voix, celle du regard et de l'expression que l'homme donne à son visage, les caresses, et un emploi circonspect et raisonné du *caveçon* et de la plate-longe, lui paraissent bien autrement irrésistibles.

Dans l'application qu'il fait de ses principes au ferrage du cheval, l'auteur formule ainsi sa méthode, qu'il développe ensuite en l'appliquant aux différens caractères des chevaux :

1°. Caresser avec la main le front et les yeux du cheval;

2°. Lui imposer, sans employer la force physique;

3°. Lui parler avec bonté;

4°. Le prévenir à tems, pour qu'il ne se refuse pas par la force, à notre volonté;

5°. Savoir placer le maréchal et son aide, pendant le ferrage, de manière à ce qu'ils ne puissent pas être blessés;

6°. Instruire l'aide-maréchal de la manière convenable dont il doit relever et baisser le pied du cheval.

HORTICULTURE.

L'horticulture, moins nécessaire à l'homme que l'agriculture, est cependant pour lui une source de bien-être, d'agrément, de science même, qui lui procure mille jouissances physiques et intellectuelles, qui tend à lui rendre la vie plus agréable, plus douce, mieux sentie; c'est, pour ainsi dire, la civilisation des champs.

Jardins de la Société.

Notre établissement contient des jardins spacieux, destinés à la promenade publique, à la science et au produit.

Comme promenade publique, nos jardins exigent de grandes dépenses et une perte considérable de terrain; un entretien continuel, une surveillance active en sont la conséquence nécessaire.

Comme jardins destinés à la science, nous sommes forcés d'entretenir une vaste botanique, qui exige beaucoup de soins et de frais; et nos serres, occasionnent encore des dépenses dans un but scientifique ou d'agrément.

Nos jardins ne nous laissent donc que peu de terrain pour les produits; nos pépinières sont extrêmement réduites; et cependant, c'est d'elles que nous tirons annuellement

de quoi payer le tiers environ des dépenses qu'ils nous occasionnent.

Votre Commission des Jardins ne néglige rien de ce qui peut conduire à l'utilité et à la prospérité de l'établissement, et, bien que privée maintenant de la surveillance journalière d'un conservateur, elle a cherché à étendre les ressources des jardins et à diminuer les frais qu'ils entraînent.

Cependant, il serait à désirer que les travaux de construction projetés fussent faits; les jardins y gagneraient sous tous les rapports, et par leur aspect plus dégagé, et par les soins assidus d'une personne chargée d'en surveiller l'administration.

Votre petite serre tempérée menaçait ruine; construite avec des bois grossiers et presqu'entièrement pourris, elle eût exigée 5 à 600 fr. de réparations pour consolider une bicoque; vous avez préféré laisser à votre Commission des Jardins la faculté d'en construire une neuve.

En faisant une dépense utile, vous avez songé à amener l'économie, pour l'avenir : un seul fourneau, modéré au besoin par des clefs, chauffe les deux serres chaude et tempérée, en consommant moins de charbon que les deux fourneaux préexistans.

La commission suit, dans les pépinières, le goût du jour, et en profite même pour amener petit à petit l'amélioration des fruits,

Les arbres d'agrément ont long-tems prédominé, par leur nombre, dans votre établissement; les affections semblent changer et se diriger plus particulièrement vers l'utile;

on trouve que de beaux arbres à fruit peuvent offrir un aspect pittoresque, en même tems qu'un produit avantageux; vous possédez dans vos jardins une grande partie des meilleures espèces de fruits; M. Bigant, l'un de vos lauréats, vous a communiqué avec générosité ses greffes de choix.

Vos serres renferment 2,710 plantes.

Vos pépinières contiennent :

7,324 arbres fruitiers, greffés ou non greffés.

5,848 arbres et arbustes d'agrément.

2,755 arbres toujours verts.

Ces richesses, qu'il faudrait étendre sur quelque coin de terrain, destiné spécialement aux plantations d'arbres fruitiers et d'agrément, vous êtes obligés de les limiter, et vous ne pourrez user qu'avec discrétion de l'offre bienveillante que vous a faite M. de Montozon, de vous procurer des échanges ou des dons, de la part du Jardin des Plantes de Paris, des pépinières et autres établissemens horticoles du gouvernement.

Des échanges ont déjà été faits avec M. Philippar, de Versailles, et votre commission, en répandant le catalogue de nos plantes, cherche à substituer, autant que possible, l'échange à l'achat.

Plusieurs expériences horticoles ont été faites dans vos jardins :

Galega. Le *galega officinalis hybrida*, semé le 16 mai 1837, paraît devoir être d'un rapport aussi avantageux que la luzerne; mais il n'a pas encore été expérimenté comme aliment pour les animaux.

Le *gama grass* des Américains a été semé le même jour; il a bien levé, il ne s'élève presque pas, offre un gazon très-fin et très-serré, qui pourrait être employé comme ornement des jardins. — Gama grass.

Le *haricot du St.-Esprit*, ou bordé de rouge, donné par M. Delattre, l'un de vos collègues, a été planté le 6 Juin à l'exposition du Midi; il a bien poussé, a donné une récolte aussi abondante que le haricot précoce, cultivé dans le même terrain et planté à la même époque. — Haricot du St.-Esprit.

Cette nouvelle variété de haricot est supérieure à tous les haricots nains, cultivés jusqu'à ce jour dans le Nord de la France.

Le *melon*, cultivé en plein air au milieu de mottes élevées sur deux brouettées de fumier à demi consommé, a parfaitement réussi en 1837. — Melon.

Planté un peu trop tard le 22 Mai, il a cependant mûri vers le 20 Septembre; les fruits étaient beaux et bons.

Les pieds espacés de 2 mètres et demi l'un de l'autre n'ont pas exigé grands soins : quelques arrosemens dans les tems de sécheresse, une cloche pour les protéger pendant les deux premiers mois, sont les seules précautions qu'on ait prises.

Les plantes, abandonnées à toute leur croissance, ont fourni quatre beaux fruits; une seule, taillée, n'a donné qu'un melon, à la vérité plus gros que les autres.

Le *mûrier muticaule* n'a pas réalisé, dans les jardins de — Mûrier multicaule.

la Société, tout ce qu'on en attendait; il ne s'est pas montré hâtif, il n'a été bien en feuilles qu'en Juin et même en Juillet; il a moins bien résisté au froid que le mûrier blanc ; en effet, celui-ci n'a pas souffert, tandis que le multicaule a été gelé, et n'a repoussé que du collet.

Les essais tentés jusqu'à présent dans nos jardins ne sont pas définitifs. L'acclimation du mûrier multicaule paraît difficile. Le mûrier blanc résiste au froid du pays; seulement, il vient tard, et pour mettre en harmonie l'époque de sa production avec *les besoins*, il s'agirait ou de retarder l'éclosement, ou d'étudier les plantes qui pourraient suffire aux commencemens de l'éducation.

M. Maugin fait des essais sur la laitue, la scorsonère; il essaiera successivement toutes les plantes de la famille naturelle du mûrier, telles que les orties, la pariétaire, etc., et tout porte à croire que les magnaneries pourront réussir dans le département du Nord, puisqu'on a vu figurer, en Belgique, à l'exposition des produits de l'industrie, des soies indigènes d'une belle qualité.

M. Maugin vous a fait un rapport sur un mémoire de M. Henri Bourdon, relatif à l'industrie de la soie, adressé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Dans ce mémoire, l'auteur expose les méthodes nouvelles appliquées avec succès à l'éducation des vers à soie. M. le rapporteur vous a signalé les perfectionnemens apportés, soit à l'éclosement des œufs, soit à la disposition intérieure des magnaneries, ou locaux destinés à l'éducation des vers à

soie, et les a fait mieux saisir encore, en opposant ce qui se pratiquait autrefois, à ce qui se pratique aujourd'hui. En somme, la science a fait ici ce qu'elle opère partout : éclairant la routine, elle a fait un art, d'un objet auquel on ne donnait que des soins; elle a presque quadruplé les bénéfices du magnanier. Dans les établissemens perfectionnés, 1,000 kil. de feuilles ont produit de 60 à 78 kil. de cocons, tandis que les éducations, conduites d'après les procédés ordinaires n'ont produit que 20 à 25 kil. de cocons, pour 1,000 kil. de feuilles. Cette énorme différence dans les résultats obtenus, est la meilleure preuve de la supériorité des nouveaux procédés sur les anciens.

M. Maugin, en terminant son rapport, a exprimé le souhait que le Nord de la France s'occupât bientôt de cette branche lucrative d'industrie agricole, et l'ajoutât encore à tous ses autres élémens de prospérité.

L'*Oxalis crenata* produit une espèce de tubercule farineux, mais fade; plantée le 16 Mai, elle n'a fourni qu'un légume gras comme le noix et même la noisette, et elle paraît peu productive. **Oxalis crenata.**

Le *Pâtisson*, bonnet d'électeur ou artichaut de Jérusalem, cultivé d'après le procédé appliqué aux melons, a donné d'excellens fruits. **Pâtisson.**

La poire connue sous le nom de *belle sicule*, *beurré de sicule*, a mûri, pour la première fois, en 1837, dans les **Poire.**

jardins de la Société ; cette poire est très-abondante en eau, a un goût très-agréable, mais contient peu de suc.

La poire, dite *beurré d'Ile*, a la forme, à peu près, de la poire-melon ; elle est moins forte et présente moins de rugosité ; sa pulpe est dure et peu fondante pour un beurré ; son goût est cependant assez agréable.

Pomme. La *pomme*, dite *Vermon non pareil*, ressemble assez au verdun : sa pulpe est douce et tendre, mais elle manque de saveur ; cette circonstance fâcheuse provenait peut-être de ce que la maturité de ce fruit était trop avancée, lorsqu'il a été goûté.

Quinoa blanc. Le *Quinoa blanc* ne peut guères être considéré que comme un épinard assez tendre.

Radis noir. De la graine d'une espèce de radis noir, que M. le général Marion vous avait procurée, a été cultivée, et parmi les produits qu'elle a fournis, se trouvait un radis pesant 2,497 grammes (un peu moins de 5 livres) ; sa circonférence était de 49 centimètres ; sa chair est compacte, suffisamment juteuse, et son goût d'un piquant agréable.

Rempotage. Le *rempotage* de vos plantes de serre, a été l'objet des soins de votre Commission des Jardins, et elle a décidé que cette opération aurait lieu dorénavant au moment où la végétation de chacune d'elles s'annoncera, et que les plantes nouvellement mises en pot seront, pendant plusieurs jours,

soumises à 15 ou 18 degrés de chaleur durant la journée, et à 10 ou 12 pendant la nuit.

Une expérience a été faite, afin de substituer à la tannée qui coûte, qui se refroidit vîte et qui donne naissance à une foule d'insectes et de champignons, des couches de cailloux et de sable où les pots de serre chaude seraient placés. Tannée.

Cette expérience a complètement réussi; les plantes se portent mieux; et, s'il était nécessaire d'avoir, pour quelques-unes, plus de chaleur, il serait facile d'atteindre ce but en fesant passer sous les pots, un des tuyaux venant du foyer.

Les concours de fruits et de légumes que vous avez ouverts, contribuent puissamment à répandre le goût d'une culture choisie et à substituer de bonnes et salutaires espèces d'arbres fruitiers, à ces sauvageons dont les produits répugnent au palais et peuvent nuire à la santé.

M. Maugin, au nom de la Commission des Jardins, vous a lu un rapport sur les concours de 1837; son travail substantiel, rempli de descriptions exactes et d'observations curieuses, a été entendu avec plaisir; vous avez décidé qu'il serait imprimé dans vos mémoires. Exposition de fruits et légumes.

SCIENCES.

Je vous disais, en commençant, que nos deux dernières années ont été en partie, occupées à jeter des fondations pro-

fondes qui sont à peine sorties de terre, et c'est maintenant qu'il faut savoir avec courage, envisager ces travaux commencés, pour les mener ensuite avec persévérance à bonne fin.

Vous avez entrepris, pour l'arrondissement de Douai, les statistiques de l'agriculture, des plantations, de la race chevaline et de l'industrie.

Statistique Agricole.

Un vaste travail a été conçu pour toute la France, celui de dresser la statistique agricole de chaque département.

Deux années auraient à peine suffi pour obtenir cette statistique importante; il eût peut-être été utile d'envoyer dans chaque canton, un commissaire chargé de diriger le travail des maires, ou de faire au moins discuter, en présence de MM. les sous-préfets, et sur des documens officiels, tels que les rôles de contributions, le cadastre, etc., le mérite et l'exactitude des réponses que donnaient les communes, aux questions qui leur étaient soumises.

Votre Commission d'Agriculture a été chargée de réviser tous les documens fournis par les maires de l'arrondissement de Douai; elle a pris le parti, comme mesure préparatoire, de demander des renseignemens précis et puisés autant que possible dans le cadastre, sur le classement des terres, la nature des cultures et le montant des contributions payées par chaque commune.

Les questions posées dans les tableaux imprimés, qui ont été adressés aux maires, vous ont paru incomplètes pour

cet arrondissement ; plusieurs cultures essentielles y étaient omises, notamment celles des œillettes, de la cameline, du houblon, de l'orge d'hiver ou scourgeon, des fèves, des hivernages et des dravières, des carottes en grande culture, des navets, des turneps, etc.

Dans ces tableaux, il n'est demandé aucun compte des pailles de froment, orge, avoine, etc., non plus que de la filasse du lin, du chanvre, etc., et autres produits des plantes oléagineuses.

Des cultures, étrangères l'une à l'autre, s'y trouvaient confondues, comme celles du maïs et du millet.

Les réponses aux questions posées, étaient elles-mêmes souvent insuffisantes ou inexactes : la garantie de ce travail utile, dont le but est de faire connaître la richesse agricole de la France, se trouve tout entière dans la précision des des bases qu'on adopte.

Vous avez pensé que, lorsqu'une commune ne donnait pas son étendue totale, dans les mêmes termes que le cadastre ou les autres documens officiels, elle devait rendre compte des motifs de cette différence ;

Qu'il en devait être de même, lorsqu'il n'y avait pas identité entre le chiffre total des cultures partielles, et celui des terres reprises au cadastre comme propres à être cultivées.

En ce qui concerne le revenu moyen, donné pour les différentes espèces d'animaux, vous avez regardé comme nécessaire d'expliquer ce qu'on entendait par revenu, si

c'était produit brut ou net, si les calculs devaient être donnés par année ou par jour.

Votre Commission d'Agriculture a dressé, pour chaque commune, un bulletin spécial signalant les *erreurs et les omissions* commises par MM. les maires; elle s'est servie, pour cette opération, des documens officiels qu'elle a pu réunir, des nombreux relevés de chiffres faits par MM. Marlon, Preux, Maugin, Dussaussoy et Lagarde, sur les cultures et leurs produits, afin d'obtenir des moyennes, à l'aide desquelles les erreurs seraient plus facilement appréciées dans les tableaux des maires; et enfin, elle s'est aidée d'un travail de M. Deleplanque, sur tout ce qui concerne les bestiaux de l'arrondissement. Ce travail offre un ensemble précieux, où se trouvent déjà réunis de nombreux élémens de statistique comparée, qui assurent à l'avance, un document parfait pour notre arrondissement.

Les tableaux de statistique, avec les bulletins de rectification, ont été renvoyés dans les communes, et le travail qui restera à faire, ne sera sans doute plus qu'un relevé de chiffres certains.

Statistique des plantations.

M. Lamarle a exposé à la Commission d'Agriculture, ses vues sur l'utilité d'une statistique spéciale de l'arrondissement de Douai, relative aux plantations.

Ce travail aurait pour but de faire connaître les essences de bois les plus avantageuses, selon les divers terrains, de déterminer dans quelles conditions il est plus avantageux, ou de planter ou de se livrer à tout autre culture;

De recueillir les élémens nécessaires à la confection d'une statistique générale des plantations de cet arrondissement;

De demander dans chaque localité, aux membres correspondans et aux maires des communes, des renseignemens sur les plantations existant dans les environs de leur résidence, en indiquant,

1°. L'époque des plantations;

2°. L'essence des arbres;

3°. Leur état et leurs dimensions actuelles;

4°. L'époque présumée, où il sera convenable de les abattre; leur produit probable;

5°. Les circonstances relatives à la nature du sol, à l'exposition des arbres, à leur influence sur le produit des terres riveraines;

6°. Les causes particulières qui ont pu influer sur le plus ou le moins de rapidité de la croissance des plantations.

Ce travail est peu avancé et mérite toute votre attention.

Une commission spéciale s'est occupée de dresser la statistique de la race chevaline, pour le département du Nord, sur des documens fournis, par MM. les maires, en 1836. Ce premier travail fait, après avoir relevé de nombreuses erreurs, pourra, si vous le continuez, servir à bien apprécier les besoins de ce département et les ressources qu'il peut offrir pour l'élève des chevaux. **Statistique de la race chevaline.**

Je crois à propos de vous faire connaître les chiffres qui récapitulent le nombre de chevaux, qui existaient alors dans chaque arrondissement du département du Nord.

Statistique industrielle.

Votre section des sciences exactes et naturelles, s'occupe de la formation d'une statistique industrielle du département du Nord, en commençant par la fabrication du sucre et celle de l'huile, et en traitant successivement de toutes les industries qui exploitent les produits immédiats de l'agriculture: ce travail sera fait par arrondissement.

Statistique administrative.

M. Tailliar vous a présenté un rapport sur deux ouvrages de M. de Stassart; le premier est intitulé : *Rapport sur l'administration de la province de Namur*; et le second : *Exposé de la situation administrative de la province du Brabant.*

La statistique, naguère presqu'ignorée, vous a dit M. Tailliar, prend de nos jours un développement très-étendu ; toutefois, comme les autres parties de l'économie publique, dont une expérience constante n'a point encore démontré les avantages, elle est diversement appréciée; les uns, conduits par leurs travaux et par leurs études à y recourir sans cesse, la regardent comme un élément infaillible d'observation et de preuve; les autres la considérent comme un travail futile, qui ne vaut pas la peine qu'il coûte, parce que l'homme est naturellement enclin à mépriser ce qui ne l'intéresse pas.

Dans ce conflit de sentimens opposés, si l'on s'en tient à un jugement impartial, et si l'on dépouille chacune de ces opinions, de l'exagération dont elle est empreinte, on est

amené à reconnaître que la statistique, même dans l'état d'imperfection où elle se trouve encore, peut être néanmoins d'une utilité réelle. Guidée dans sa marche par l'observation et l'expérience, elle constate des faits essentiels, et recueille des documens, sans lesquels on ne peut avancer qu'en aveugle; rattachant des remarques nouvelles aux connaissances déjà acquises, comparant les résultats des années antérieures, à ceux que le tems fournit chaque jour, elle signale les points défectueux, et fait éclore les améliorations; on ne peut donc qu'applaudir à l'heureuse idée qu'a eue M. de Stassart, successivement gouverneur de la province de Namur et de celle du Brabant, de recueillir et de présenter aux conseils de ces provinces tous les faits, tous les renseignemens propres à faire connaître et apprécier leur situation administrative.

M. de Stassart passe successivement en revue,

L'administration provinciale et sa comptabilité;

L'administration communale, les établissemens de bienfaisance, le culte avec ses dépenses et la comptabilité des fabriques, l'instruction publique, le service sanitaire, la police municipale, la défense de l'état, les contributions, les voies de communications; enfin, l'agriculture, l'industrie et le commerce se partagent le dernier chapitre.

M. Taillar vous a donné lecture de plusieurs passages remplis d'intérêt et souvent remarquables par les rapprochemens de l'auteur, par les conséquences qu'il en tire, ou par le point de vue sous lequel il envisage les faits.

Livrets pour les ouvriers de ferme.

Une commission spéciale s'est occupée de la question de savoir s'il serait utile d'exiger des livrets, de la part des ouvriers de ferme.

La commission s'est demandée d'abord, si les dispositions des lois en vigueur, qui obligent les ouvriers à se munir de livrets, s'appliquent aux ouvriers de ferme; la loi du 22 germinal an XI, relative aux manufactures, fabriques et ateliers (art. 12 et 13), et l'arrêté rendu en exécution de cette loi, le 9 frimaire an XII, relatif au livret dont les ouvriers, travaillant en qualité de compagnons ou garçons, devront être pourvus (art. 1 et 4), ont paru à la commission exclusivement applicables aux ouvriers des manufactures, fabriques et ateliers, nonobstant l'opinion contraire de M. Fournel (lois rurales de la France, t. 2. p. 33), qui ne peut se concilier avec les dispositions des loi et arrêté précités.

La commission s'est demandée ensuite, si une mesure qui astreindrait les ouvriers des exploitations rurales, à prendre des livrets comme les autres ouvriers, ne serait pas utile; et elle a répondu affirmativement; ne serait-ce pas un grand service rendu à l'agriculture, que de lui assurer des bras que l'industrie lui enlève tous les jours?

Une telle mesure aurait pour effet d'empêcher les ouvriers de déserter, brusquement et à l'improviste, les exploitations rurales pour s'attacher aux fabriques de sucre indigène et aux établissemens d'extraction de houille, qui leur offrent l'appât d'un salaire plus élevé.

Passant à l'examen de cette troisième question : par

quelle voie cette mesure doit-elle être prise? un simple réglement administratif suffit-il, ou une loi est-elle indispensable? la commission a pensé que la nécessité d'appliquer une sanction pénale à l'inexécution des obligations imposées aux maîtres comme aux ouvriers, et de déterminer la compétence de la juridiction qui doit en connaître, rendait indispensable le concours du pouvoir législatif.

La commission a été d'avis que vous deviez vous borner à attirer l'attention de M. le Préfet, sur l'utilité d'une mesure qui obligerait les ouvriers de ferme à se munir d'un livret.

Vous avez adopté cet avis.

Bien que les cultivateurs ne soient pas sujets à patente; qu'il n'y ait pas d'apprentissage proprement dit, pour les ouvriers qu'ils emploient à l'agriculture, M. le Préfet pense qu'il y aurait utilité et équité d'assujétir à des engagemens et à des livrets, les ouvriers dont il s'agit, afin que les fermiers qui les ont engagés au service de leur exploitation rurale fussent en droit de les réclamer, lorsqu'ils les quittent, sans avoir satisfait à ces engagemens, pour être employés dans des manufactures, fabriques et ateliers.

Toutefois, il faut distinguer les ouvriers qui se louent pour un certain tems, des journaliers qui travaillent pour un ou plusieurs jours.

Il serait d'ailleurs convenable de formuler les dispositions demandées au gouvernement, de préciser la classe d'ou-

vriers qu'il y aurait lieu d'astreindre à la formalité des livrets, et de stipuler à la fois les garanties que réclament les fermiers, et celles qu'il importe aussi d'offrir à ceux qu'ils emploieraient.

M. le Préfet a pensé que le vœu de notre Société, exprimé dans un mémoire qui développerait les considérations en faveur de sa proposition, en même tems qu'il présenterait l'ensemble des dispositions destinées à régler les droits des cultivateurs et de leurs ouvriers, ne pourrait manquer d'être accueilli, et il vous a exprimé son intention de l'appuyer auprès du gouvernement.

Pour satisfaire au vœu de M. le Préfet, vous avez cru que vous deviez ouvrir une espèce d'enquête dans le département du Nord, afin de constater l'utilité de la mesure proposée et les moyens de la mettre à exécution.

Vous avez chargé M. Lequien de formuler une série de questions, qui seraient soumises à l'examen de votre Commission d'Agriculture, et transmises ensuite aux membres correspondans, et même aux maires des communes, s'il y a lieu.

M. Avignon vous a fait un rapport sur deux ouvrages de M. Delezenne : l'un, sur les couronnes autour du soleil et de la lune; l'autre, sur les tables barométriques servant à ramener à une température quelconque.

M. le rapporteur vous a fait voir l'utilité des calculs tout faits, que produit M. Delezenne pour corriger, selon

la température, les effets de la pression atmosphérique sur le mercure.

Il vous a donné une description intéressante et approfondie de la manière dont se forment les couronnes autour du soleil.

M. Avignon a fait l'éloge des opuscules de M. Delezenne, qui ont le mérite de la clarté, et où l'on rencontre la description d'expériences peu connues, qu'il est facile de répéter.

HISTOIRE.

Une pensée grande, patriotique, a été conçue par un des savans les plus distingués de l'époque, celle de reconstituer notre histoire à l'aide de titres incontestables. Partout elle existe en France, à l'étranger, et nulle part on peut la saisir dans son ensemble; ce sont des lambeaux sans mérite par leur isolement, dédaignés souvent par ceux-là même qui les possèdent, et pouvant devenir sans prix, maintenant que d'habiles mains se sont chargées de les recueillir, de les joindre et d'en faire un tout, sous la direction d'unité que lui imprime le génie actif, qui veut qu'enfin la France ait son histoire nationale.

Vous avez répondu à l'appel qui vous a été fait de tous côtés, en France, à l'étranger; vous fouillez les archives des communes, les collections des particuliers, pour y trouver d'anciennes Chartes, de vieux titres capables de vous éclairer sur l'histoire de Douai. Douai.

Votre section des sciences morales et historiques, s'est occupée de régler l'ordre des recherches et le mode du travail à adopter sur cette histoire.

M. Tailliar vous a fait remarquer que l'histoire de cette ville aurait été trop souvent, pour ses premiers tems, confondue avec l'histoire de la Flandre; que c'était là une source d'erreurs à éviter, en distinguant ce qui avait précédé 1084 et ce qui avait suivi cette époque; avant 1084, Douai faisait partie du comté d'Ostrevent et dépendait du Hainaut.

M. Tailliar vous a rappelé ensuite, comment cette ville en a été détachée; Beaudoin, Comte du Hainaut, avait promis d'épouser la fille de Robert-le-Frison, Comte de Flandres, et, comme gage de sa promesse, il avait remis le château de Douai entre les mains de Robert; mais quant il eût vu la fille du comte, il la trouva si laide, disent les historiens, qu'il ne put se résoudre à conclure le mariage, et qu'il préféra perdre les arrhes qu'il avait données, c'est depuis lors seulement, que le château de Douai a été réuni à la Flandre. Le fait est rapporté par Jacques de Guise, t. 2. de l'édition de M. Fortia d'Urbain.

La section a adopté cette première division d'époques, et M. Parmentier s'est chargé d'étudier tout ce qui concernait l'origine de la ville de Douai et son histoire jusqu'en 1084.

La section a distribué entre quelques membres, diverses parties du travail, qu'elle prendra ultérieurement les moyens de compléter.

M. Tailliar s'est chargé de tout ce qui touche à l'organisation de la cité, et aux institutions communales;

M. Bruneau, de l'histoire de l'élément féodal dans Douai;

M. Pilate, de l'histoire des corps et métiers;

M. Quenson, de l'histoire monumentale, et de celle des divisions intérieures de la ville;

M. Minart, de l'histoire des rues et places.

Déjà, M. Pilate a entrepris un travail considérable pour le classement et l'analyse des archives de la ville de Douai; ce travail pourra, suivant son espoir, être terminé vers la fin de cette année.

L'impulsion que vous avez reçue, vous l'avez communiquée vous-mêmes, et des personnes laborieuses se plaisent à faire des recherches dans les anciennes archives.

M. Brassart, votre archiviste, secrétaire des hospices de Douai, en mettant de l'ordre dans les anciens titres de l'hôpital-général, a retrouvé des documens pleins d'intérêt pour notre histoire locale.

Hôpital-Général de Douai. Pose de la première pierre.

M. Tailliar vous a donné lecture du procès-verbal relatif à la pose de la première pierre de l'hôpital-général de Douai, en 1756.

C'est auprès du Premier Président du Parlement de Flandres, M. de Pollinchove, que les députés de l'Administration du futur hôpital, firent leur première démarche; une messe solennelle fut chantée dans l'église Notre-Dame; on y bénit la première pierre; les députés vinrent prier

M. le Premier Président d'honorer de sa présence cette cérémonie religieuse, de poser ensuite lui-même la pierre et de fixer le jour de cette solennité.

M. le Président accepta et désigna le jeudi 22 Juillet.

De l'hôtel de la Présidence, les députés se rendirent au conclave de MM. du Magistrat, et les invitèrent à se faire représenter à la cérémonie; une députation fut nommée à l'instant, et elle se composait de MM. Coll de Nency, Chef du Magistrat; le Comte de la Guy, et Magan de Gramont, Échevins; Becquet de Mégille, Premier Conseiller pensionnaire, et Evrard, Procureur-syndic.

MM. Brissault, Houzé et Volet, Conseillers de la charité générale, furent invités à leur tour, ainsi que MM. Desbault et Lechartier, exécuteurs testamentaires de feu messire Descarpenteries, dont les libéralités peu communes, dit le procès-verbal, n'ont pas peu contribué à la fondation de l'établissement.

Dès la veille, la cloche de l'hôtel-de-ville sonna de huit à neuf heures du soir; le jour de la cérémonie, elle se fit entendre de nouveau, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure après-midi.

A dix heures et demie, MM. les Administrateurs des maisons particulières et provisionnelles de la charité générale, firent conduire leurs sujets à l'église.

Bientôt arrivèrent M. le Premier Président, MM. les Députés du Magistrat, les Administrateurs de la charité générale et tous les invités.

On chanta une messe solennelle en musique, et le Curé bénit la pierre, qui, de l'église, fut portée au centre du futur hôpital par les garçons de la charité générale, et placée dans la tranchée ouverte à la profondeur des fondations.

M. le Premier Président prit le tablier de cuir bordé et la ceinture de ruban bleu, qu'on lui avait destiné; il descendit dans la tranchée, et là, on lui présenta la truelle d'argent, qui servit à Louis XIV pour la première pierre de l'église de St.-Martin à Tournay, et pour celle de l'hôpital-général de la charité de la ville de Lille; M. le Premier Président jeta et étendit, de sa main, le mortier dans la fondation, et il aida à y poser la première pierre, dans laquelle fut inscrustée une lame d'étain portant l'inscription suivante :

D. O. M.

Première pierre de l'hôpital-général de la charité de la ville de Douai, posée par messire Charles-Joseph de Pollinchove, Chevalier, Seigneur de la Beuvrière, Hennevin, St.-Pithon, Haussy et autres lieux, Conseiller ordinaire du Roi en tous ses conseils, Premier Président du Parlement de Flandres, le 22 Juillet 1756.

Cette pierre se trouve aujourd'hui, sous la colonne qui donne directement au centre de la chapelle.

La première pierre des infirmeries de l'hôpital-général a été posée, avec la même solennité, le 6 Mars 1788, par M. le Premier Président du Parlement de Flandres, Gas-

pard-Jacques-Félix de Pollinchove; elle portait l'inscription suivante :

Anno MDCCLXXXVIII.
Ex munificentiâ Ludovici XVI, feliciter regnantis
ex piâ civium optimorum liberalitate,
communi senum et orphanorum hospitio,
nosocomium additum est.
Primum lapidem,
quasi hæreditario jure,
posuit,
paternæ humanitatis non degener,
Gaspardus-Felix-Jocobus de Pollinchove,
senatûs belgici princeps;
pridiâ nonas martias.

M. Brassart vous a communiqué un titre provenant de l'ancienne table du St.-Esprit, et portant date de 1064.

Cet acte est rédigé en langue romaine, et serait vraiment précieux, s'il était réellement du onzième siècle, puisque les plus anciens documens de ce genre, en langue romaine, connus et publiés jusqu'à ce jour, ne remontent pas au-delà du treizième siècle, ainsi que l'a récemment établi dans un opuscule M. le docteur Leglay.

Mais M. Tailliar vous a dit que cet acte, portant la date apparente de 1064, et constatant une vente faite par Lebourge à la table du St.-Esprit, d'une rente foncière de deux marcs d'héritage, lui a paru, ainsi qu'à plusieurs membres de votre Commission des Sciences morales et histori-

ques, être d'une date postérieure au moins de deux siècles: la présence à l'acte des quatre Echevins (l'Echevinage ne fut constitué qu'en 1228 par le comte Ferrand), les expressions, qui composent le texte de l'acte, appartenant à la langue romaine du treizième siècle, la forme de l'acte et la configuration des caractères, motivent cette opinion, que M. Leglay, l'archiviste du département du Nord, partage.

M. Maugin vous a fait un rapport sur deux pièces portant la date du 24 Avril 1609, et relatives à la visite médicale et à l'admission dans la bonne maison des malades de Douai, de Nicolas Lefebvre, atteint de la lèpre. **Léproseries.**

M. le rapporteur a jeté d'abord un coup d'œil rapide sur l'histoire de cette terrible maladie, une des plus anciennes qui aient affecté le genre humain ; les livres saints nous en offrent le tableau ; elle a occupé le législateur des Hébreux, et tout le monde sait avec quelles couleurs fortes et pittoresques, le poète a reproduit l'horrible infirmité de Job.

Au second siècle de l'ère chrétienne, la lèpre est répandue sur toute la surface de l'empire romain ; bientôt elle diminue en Europe, après la division de l'empire ; mais au moyen-âge, elle reparaît en Occident avec une fureur jusqu'alors inconnue ; les croisades, sans doute, ne contribuent pas peu à la propager.

Des Ordres religieux se forment pour protéger les

lépreux; de nombreux hôpitaux leur sont ouvert; Mathieu Paris en compte 19,000 dans toute la chrétienté; et, sous le règne de Louis VIII, la France en possédait 2,000, que ce Prince dota dans son testament.

Les lépreux étaient appelés miselli, mezeaux (au singulier mezel), lazari; les établissemens où on les recevait, portaient les noms de misellaria, mezelleries, ladreries, maladreries, lazaretti, leprodochia.

En général, les lépreux ont toujours été séparés du reste de la société: les formalités seules ont varié, suivant la manière de penser des peuples, et le régime particulier de chaque siècle. Au moyen-âge, quand le médecin et les juges les avaient condamnés, on les traitait absolument comme des morts, et on les conduisait à la léproserie, ou dans une demeure isolée, si la léproserie manquait dans l'endroit, avec tout l'appareil usité dans les enterremens.

Peu à peu la lèpre diminue en Europe; elle devient rare au seizième siècle, plus rare encore au dix-septième.

C'est au commencement de ce dernier siècle, que vient se placer le fait dont M. Maugin vous a rendu compte.

Nicolas Lefebvre, jeune homme de 28 ans, est suspecté d'être entaché de la lèpre; *le Magistrat de la ville de Douai et les esgards de la bonne maison des malades* requièrent des Docteurs et Professeurs en médecine et des Chirurgiens, de le visiter; le 23 Avril 1609, on procède à cette opération.

On l'observe, et on trouve en lui *plusieurs signes de grande efficace qui signifient ladite maladie; voires*

jusques à là que l'ayant piqué bien profondément en divers endroits, se comme en la nucque du col et plante des pieds et dessus des talons, n'a donné aulcun signe de l'avoir senty si peu que ce soit, et l'ayant interrogé en quels endroits on l'avoit piqué, a demandé si on l'avoit picqué, quy est un signe entre les aultres très manifestes de la lèpre.

On le saigne pour observer le sang.

Il a la voix cassée et enrouée; la face couperosée; des ulcères aux bras, aux mains et aux jambes, insensibles, et plusieurs aultres signes *tant univocques qu'équivocques.*

Partant, dit la Faculté, *nous trouvons nécessaire de le séparer de la communauté, pour éviter la contagion des sains.*

Il y avait alors, à Douai, deux léproseries; toutes deux étaient situées hors des murs : dans l'une, sise au faubourg Notre-Dame, on n'admettait que des bourgeois ou des individus issus de bourgeois; pour être reçu dans l'autre, au faubourg Morel, cette qualité n'était pas requise.

C'est, sans doute, dans la première désignée aux pièces sous le nom de la *bonne maison des lâdres*, que Nicolas Lefebvre a été placé : car on voit dans l'acte d'admission, qu'il s'était attaché à prouver qu'il était le petit-fils de *Nicolas Lefebvre, bueur de l' ville*, et que ce Lefebvre *avait juré la bourgeoisie.*

A cette époque, la lèpre était bien moins redoutable et

bien moins répandue ; depuis le 15e. siècle, elle s'était graduellement adoucie.

Ce n'est pas qu'elle soit cependant encore éteinte de nos jours ; des familles, des villages, des provinces en sont encore frappés avec plus ou moins de rigueur; et dans quelques localités, hors de l'Europe il est vrai, elle nécessite des mesures sévères.

On ne peut plus citer chez nous, que quelques cas isolés, mais qui n'en sont pas moins bien établis ; ainsi la jambe de M. Franquenelle, qui se voit encore aujourd'hui au musée de Douai, parmi les pièces d'anatomie pathologique, était attaqué d'une véritable lèpre dite *éléphantiasis.*

M. Maugin, lui-même, a traité une femme atteinte de la même lèpre : cette femme est maintenant guérie ; mais elle a conservé de profondes cicatrices.

Vieux titres. Artois.

M. Quenson vous a communiqué plusieurs titres et documens d'un grand intérêt :

1°. Des lettres en date du 25 Juillet 1557, contenant les sermens réciproques prêtés devant les États d'Artois, tant par les membres desdits états, que par le roi Philippe II devenu Souverain de ce pays, en vertu de la cession que lui en avait faite l'Empereur Charles-Quint.

2°. Les lettres du 25 Août 1598, contenant le serment prêté par l'archiduc Albert, au nom et comme chargé de procuration de l'Infante Isabelle sa future épouse.

3°. Des lettres du 14 Février 1600, relatant les sermens réciproques des États-généraux du pays d'Artois, et des Archiducs Albert et Isabelle; lesdits sermens prêtés en latin sur une hourde (estrade,) élevée au milieu du grand marché d'Arras.

4°. Une sentence du Conseil d'Artois du 15 Juillet 1634, qui rejette les prétentions des religieuses de Ste.-Anne de Bapaume, sur les biens de St.-Ladre.

5°. Un arrêt du Conseil d'état du Roi de France, qui évoque toutes les instances et procédures faites au sujet de la démolition de la chapelle de St.-Ladre, sise au faubourg de Bapaume, et qui renvoye par-devant le premier chauvelin, intendant et commissaire, la plainte portée à ce sujet par les habitans dudit faubourg.

6°. L'édit de pacification du 22 Novembre 1579, adressé de Madrid par Philippe II Roi d'Espagne, au duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, dans le but de mettre fin aux troubles religieux et politiques, survenus en Artois, en Haynaut et en Flandres.

7°. Un acte du 7 Janvier 1579, contenant la confirmation de l'union-générale sur le pied de la pacification de Gand.

Vous avez reçu de votre correspondant M. Mangon de la Lande, des rapports sur les galeries souterraines de la ville de Poitiers, et sur les colonnes milliaires de Chanvigny, rapports qui sont surtout intéressans pour la localité.

Ouvrage de Mme Clément-Hémery.

M. *Bruneau* vous a fait un rapport sur l'ouvrage de Mme. Clément Hémery, intitulé : *Histoire des fêtes civiles religieuses, et des anciens usages du département du Nord.* L'ouvrage est bien conçu, vous a-t-il été dit, plein de recherches et de détails curieux ; le style n'en est pas très-élevé, mais il est toujours sage et convenable ; peut être l'auteur aurait-il pu faire plus de rapprochemens. Il indique les faits, et provoque les réflexions plus qu'il ne les fait lui-même.

M. Bruneau s'est attaché particulièrement aux fêtes de Lille, Valenciennes, Cambrai et Douai.

Parmi les fêtes de Lille, il a choisi celle du Roi de l'Épinette ; il a rappelé son institution qui remonte aux premières années du treizième siècle (1220), les réglemens qui s'en occupaient, et auxquels plus d'un Souverain vint donner sa sanction ; les privilèges attachés à cette royauté de plaisirs, et les charges aussi qui pesaient sur elle, et qui la firent périr, comme tout périt depuis des siècles, vous a dit M. le rapporteur, par l'argent.

Au milieu des détails donnés par Mme. Clément Hémery, M. Bruneau a fait habilement ressortir la physionomie politique, et la portée d'une instruction qui mettait un simple bourgeois, le fils d'un marchand, dans la lice avec les Chevaliers, les Grands, les Seigneurs, et même avec les Rois de France.

Aux recherches nombreuses de l'auteur, il a ajouté quelques faits curieux ; ainsi, un manuscrit de la bibliothèque

de Lille lui a révélé que Jean Semestre élu Roi de l'Épinette, ayant refusé, le Gouverneur de Lille le fit arrêter et il fut délibéré qu'on vendrait une partie de ses biens pour célébrer la fête.

Le caractère des fêtes de Valenciennes, est tout différent de celui de Lille. On y sent plus l'influence du Souverain et de sa cour. Valenciennes, ville essentiellement industrielle et commerçante, fière de ses franchises et de ses priviléges, se faisait une loi de son indépendance, donnait à ses fêtes un caractère de joyeuseté et d'esprit sarcastique qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Avant d'arriver aux détails de ces fêtes, M. le rapporteur a tracé, avec Mme. Clément Hémery, le tableau général de la prospérité commerciale et de la haute richesse de Valenciennes, et il y a ajouté des traits nombreux que lui avait fourni, surtout, Douttreman.

Puis il s'est arrêté à la fête du Prince de Plaisance, et l'a suivi dans la réception des Princes étrangers, comme on les appelait, dans son cortège, dans son banquet si riche de personnages et de sa somptueuse vaisselle d'argent, et dans ses farces, enfin, où l'on voit l'abbé du Plat-d'Argent, et ses hommes vêtus en moines, se jeter dans l'Escaut jusqu'à la ceinture, pour abreuver les petits chevaux d'osier qui leur servaient de monture, et un autre, l'abbé des Pau-Pourvus, avec ses vingt-cinq bellistres vêtus pareillement à la monachale, aller bénir un puits, en y employant, dit Douttreman, mille traits dignes du fagot.

Puis il vous a donné l'histoire des fêtes de St.-Jacques et de St.-Christophe, qui se célébraient par rues, et avec de telles circonstances que, dit une ancienne chronique, les étrangers qui venaient, ès jours dans la ville, cuidaient ou estimaient que les manans d'icelle estaient tous devenus folz, rentrez en sottie.

M. le rapporteur a terminé cet article par la fête des incas, œuvre de plaisir et de bienfaisance de notre siècle.

Dans ses fêtes, Douai se montre la ville universitaire.

Le 31 Décembre, des acteurs, des bouffons en costumes bizarres parcouraient les rues sur des chariots ornés, et annonçaient les sujets de leurs exercices.

Le lendemain, ils se rendaient à l'hôtel-de-ville, où le corps municipal était réuni aux personnes invitées; là, on débitait des bons mots, et on récitait ou on chantait des épigrammes, des chansons gaillardes et des coqs à l'âne; puis, on revenait dans la ville et le tout se terminait par un repas prolongé jusqu'au jour : c'était la fête des ânes, dont l'origine ancienne est rapportée par l'auteur.

La fête du Prince de la rhétorique, se célébrait le 2 Février de chaque année. Le Prince de la rhétorique était celui qui avait fait la meilleure pièce de vers en l'honneur de la Vierge, à la suite d'un concours où tous les Princes de la rhétorique devaient parodier les sujets qui leur étaient présentés. Quatre pièces d'orfévrerie étaient distribuées aux vainqueurs.

La confrérie des clercs parisiens, ou clers du grand puy

de Notre-Dame, avait aussi sa fête. Quelques jours avant celui de la célébration, le Prince de la confrérie attachait au portail de chaque église, deux vers qui servaient de thême et de refrain aux ballades et chants royaux du concours; la séance avait lieu à midi, en l'église de Notre-Dame; les poètes lisaient leurs ouvrages, et les juges nommaient les trois vainqueurs auxquels ils décernaient les prix, consistant en trois couronnes d'argent; la fête se célébrait le jour de l'Assomption.

Son institution remonte à 1330.

On voit, vous disait M. Bruneau, la tendance des esprits bien avant l'établissement de l'université; et dès 1431, les joueurs de Douai obtenaient dans un concours à Arras, le prix de la meilleure prononciation.

Gayant, son origine, ses anciennes fêtes, sa procession peuplée des chapitres de nos collégiales, des religieux, des religieuses de nos couvents, du corps de l'université, des Officiers du bailliage et des Echevins, des corporations et des jurandes, son navire et ses chars de triomphe, terminent cette partie du rapport.

A Cambrai, ville épiscopale, les fêtes ont un caractère religieux, différent de celui qu'on remarque dans les autres ville de la Flandre et du Hainaut.

A sa procession solennelle, marche un riche clergé, au milieu duquel est portée, sous un dais magnifique l'image miraculeuse de la mère de Dieu, peinte par St.-Luc d'après nature; derrière, s'avancent une nombreuse caval-

cade, des phaëtons, des chars allégoriques chargés d'emblêmes et de devises; tout cela figure les grandeurs de Marie, et représente les nations qui se sont le plus spécialement dévouées à son culte.

Après ces fêtes, viennent les joyeuses entrées des Souverains; et ici, plus que jamais apparaît encore le caractère spécial de chaque localité.

M. le rapporteur a choisi de préférence l'entrée d'Albert et d'Isabelle à Douai, le 2 Février 1600; à chaque pas, ce sont de longs discours dont les idées sont souvent curieuses, les jeux de mots singuliers, et dont les auteurs tranchent *advisemment sur le point de fil de leurs oraisons*, à cause de *l'inclémence et rigueur* du froid, craignant *d'abuser la bonne patience* de leurs altesses; c'est une dame *accoutrée de blanc*, représentant une *pucelle* qui signifie Douai, et appuyée d'un côté et d'autre sur la foi et la religion; c'est au sommet d'un trône, un grand Jupiter assis sur un aigle représentant le feu monarque d'Espagne, et plus bas à droite, le Roi moderne Philippe III, *accoustré en soleil occitadant*, et à *sinistre*, l'infante sa sœur *accoustrée en lune* avec des quatrains au-dessous d'eux; puis viennent une *exhibition* en latin, des plus signalés gestes des Princes et Empereurs d'Autriche, et une dispute solennelle sur plusieurs *questions théologales*, que leurs altesses *décorent* de leur présence.

M. Bruneau a terminé son intéressant rapport par la fête donnée à Lille le 17 Février 1453 par Philippe le Bon, Comte de Flandres, Duc de Bourgogne.

Des joutes ouvrent la fête, un banquet la termine. Dans une salle immense trois tables sont dressées, sur lesquelles figurent une quantité de machines ou décorations extraordinaires : une église avec sa cloche, son orgue, ses chantres, un navire avec ses matelots; un pâté dans lequel sont renfermés vingt-huit musiciens, hommes et enfans, avec leurs instrumens, et dont tous les personnages ont un rôle à jouer.

Dans une autre partie de la salle, on voit un théâtre sur lequel on représente la conquête de la Toison-d'Or; et, à cette pièce, succède une chasse au vol dans laquelle deux faucons abattent un héron qu'on présente au Duc.

Enfin, un éléphant entre dans la salle du banquet; il porte sur son dos une tour dans laquelle est une femme représentant l'église qui vient de demander au Duc, aux Princes et aux Seigneurs, un vœu sur un faisan vivant orné d'un colier d'or et de pierreries. Le Duc voue une croisade, et la plupart des autres personnages vouent des promesses extravagantes, des promesses impossibles à réaliser.

M. Bruneau a recherché, en terminant, dans Olivier de la Marche lui-même les motifs politiques de cette fête, dont le seul résultat fut de répandre l'argent du Duc dans toutes les classes du peuple.

Précis de l'histoire d'Avesnes. M. Lebeau.

M. Bruneau vous a fait connaître le précis de l'histoire d'Avesnes par M. Lebeau, cet ouvrage n'est guères sus-

ceptible d'analyse ; les faits et les usages y sont rapportés d'une manière consciencieuse.

M. le rapporteur a appelé votre attention sur l'inhumation que Jean d'Avesnes, deuxième du nom, fit faire du corps de son père, enseveli depuis vingt-deux ans dans la collégiale de Leuze, et les hommages de joyeuse entrée qu'il lui fit rendre dans toute la province, avec les hommes dus aux obsèques des souverains.

Document sur l'histoire de Cambrai.

Mme. Clément Hémery vous a adressé un document inédit de l'histoire de Cambrai, extrait de l'autographe de maître Henrici, avocat à Cambrai et député de l'officialité.

Ce document est intitulé : *Entrée de monseigneur Robert de Fleury*, archevêque de Cambrai. Vous l'avez envoyé à l'examen de la section des sciences historiques.

Ouvrage de M. Tailliar.

M. Tailliar vous a présenté un mémoire intitulé : *Notice sur l'empire romain, le christianisme et les barbares, depuis l'avénement des Césars jusqu'à la fondation des Sociétés modernes.*

La pensée première de M. Tailliar est grande et féconde. Notre civilisation française, nos lois, nos institutions, nos mœurs se sont formées, dès leur principe, du triple élément romain, chrétien et barbare. Il recherche comment et dans quelle proportion ces trois principes ont concouru à la formation de nos états modernes.

M. Tailliar vous a donné la division générale de son travail. Dans des *prolégomènes* développés, il parle d'a-

bord en général des lois historiques et providentielles, qui président à la marche des nations et de l'humanité. Puis, adoptant de préférence la méthode analytique pour constater l'existence et suivre l'application de ces lois, il se propose d'examiner quelle a été particulièrement leur influence et leur action sur les destinées de la puissance romaine, et de l'élément chrétien et barbare dans les limites du cadre qu'il s'est tracé.

Abordant ensuite son sujet, et dans l'impossibilité d'embrasser d'une seule vue, l'histoire de cinquante-sept règnes, et de suivre pendant cinq siècles le triple mouvement de l'empire romain, du christianisme et des barbares, il divise cette grande époque en quatre périodes.

La première comprend le règne des douze Césars, de l'an 46 avant Jésus-Christ, à l'an 96 après Jésus-Christ.

La deuxième comprend treize règnes : de Nerva à Alexandre Sévère, et de l'an 96 à l'an 235 de Jésus-Christ.

La troisième embrasse dix-sept règnes; elle commence par Maximin et les deux Gordien, et s'arrête après Constantin, en s'étendant depuis l'an 235 jusqu'à l'an 337 de Jésus-Christ.

La quatrième comprenant dix-sept règnes, depuis les trois fils de Constantin jusqu'à Augustule, commencera à l'an 337 pour finir à l'an 476.

M. Tailliar vous a lu des fragments de ces diverses périodes; il les a peintes à grands traits, avec des couleurs vives et fortes, avec un style vigoureux et concis, habile

à saisir la physionomie du sujet et à la rendre avec une heureuse vérité.

HISTOIRE NATURELLE.

Botanique.

M. Mutel, votre correspondant auteur d'une *Flore Française*, estimée et d'un grand nombre de mémoires sur divers points de la botanique, dont plusieurs ont été présentés à l'Académie des sciences de Paris, et accueillis avec éloges par ce corps savant, s'occupe depuis quelque tems de la monographie des orchidées. Ce fut une bonne fortune pour M. Mutel, de trouver à son arrivée à Douai, 330 espèces de cette belle famille rassemblées par M. Taffin, dans une seule serre à laquelle aucune autre, en France, n'est probablement comparable sous ce rapport. M. Mutel, put alors contrôler ce que Lyndley professeur de botanique à Londres, avait écrit sur la plupart de ces plantes. Le mémoire que l'auteur a offert à la Société, traite de quatre espèces d'orchidées, ou tout-à-fait nouvelles ou incomplètement décrites et non figurées. Les dessins qui accompagnent le texte ne laissent rien à désirer sous le rapport de la netteté, des détails et des différens aspects sous lesquels les fleurs sont représentées, soit de grandeur naturelle, soit grossies par le microscope. M. Maugin vous a fait surtout l'éloge du talent descriptif de l'auteur.

M. Mutel vous a fait en outre hommage d'un opuscule intitulé : *Observations sur les espèces du genre* Ophris,

recueillies à Bone où se trouve le mérite de l'observation joint à celui d'une description fidèle.

M. Potiez vous a fait hommage du premier volume d'un ouvrage fait par lui et par M. Michaud, naturaliste distingué; cet ouvrage a pour titre : *Galerie des mollusques, ou catalogue méthodique, descriptif et raisonné des mollusques et coquilles du Muséum de Douai*; il contient l'indication des céphalopodes, ptéropodes et gastéropodes. Il est précédé d'une préface et d'un discours sommaire, dans lesquels les auteurs ont donné des notions générales sur l'histoire des mollusques et des principaux travaux dont ils ont été l'objet, de la part des naturalistes les plus recommandables.

Dans cet ouvrage se trouve la description d'un très-grand nombre de coquilles vivantes et fossiles; il présente avec une exactitude, l'état de la science malacologique et les résultats des découvertes successives qui, depuis quelques années, l'ont portée à un très-haut degré de perfection. Ce travail fait avec conscience, et un zèle éclairé, résume pour ainsi dire, toutes les idées nouvelles, toutes les observations récemment faites par les conchyliologistes et les géologues contemporains, et semble introduire, par fois, de modifications utiles dans la distribution méthodique des genres, et dans la description d'un assez grand nombre d'espèces nouvelles ou un peu connues.

L'ouvrage est accompagné d'un Atlas de 37 planches remarquables par leur exactitude et *le fini* du dessin.

Philosophie

Les études philosophiques sont peu goûtées dans un tems où chacun recherche avec avidité son bien être individuel; et, où les agitations de la vie publique ne nous permettent pas de nous livrer aux calmes méditations que ces études exigent. C'est cependant, par elles que l'homme épure son sentiment intérieur de la divinité, qu'il comprend la nature, qu'il apprend à se connaître lui-même, et finit par sentir que son bonheur est lié à celui de tous, et qu'il ne sera parfaitement heureux qu'à la condition du bien être de tout le genre humain.

C'est le principe de l'abnégation de soi-même et d'une philantropie générale, que M. Lenglet a principalement développé dans un écrit intitulé : *Dieu, la nature et l'homme.*

Son ouvrage qui rencontre les plus hautes questions de la philosophie, est écrit avec profondeur en un style concis qui ne s'adresse qu'aux adeptes de la science; l'auteur y est toujours animé par la pensée d'anoblir le cœur de l'homme, de l'élever jusqu'à son créateur par la contemplation de la nature, de lui susciter des sentimens généreux qui le dépouillent de tout égoïsme.

M. Lenglet dans la lecture qu'il vous a faite de ce discours philosophique sur *Dieu*, *la nature et l'homme*, vous a démontré d'abord, la nécessité de reconnaître une cause première de l'univers.

Il la définit ensuite, *la force universelle*, *essentiellement libre, intelligente et sensible,* gouvernant, animant l'univers

de toute éternité, et ne formant avec lui qu'un seul tout, un seul être.

La force qui anime et gouverne le monde, l'âme universelle ne périt pas et ne perd rien de son identité dans les transplantations successives de la matière. L'âme, la force libre, intelligente et sensible qui anime et gouverne le corps humain, ne périt pas davantage par la décomposition de ce corps.

Les idées se succèdent dans l'intelligence humaine; nous n'en pouvons saisir à la fois qu'un bien petit nombre. L'intelligence divine n'est pas comme la notre, limitée par la faiblesse de ses organes, elle est sans bornes : *Dieu sait tout.*

La cause première s'est identifiée la matière qu'elle anime; sa sensibilité, sa puissance morale embrassent donc l'univers tout entier, comme son intelligence le comprend, comme sa puissance physique le gouverne pour *ses volontés*, ou en d'autres termes, par *ses lois.*

Les lois divines s'exécutent sur la matière par l'action directe de la force infinie; elles s'imposent aux êtres libres par l'action physique ou morale que la puissance divine exerce sur eux.

Les lois divines sont inflexibles, irrésistibles, parce que la puissance de l'Être-Suprême est infinie.

Elles sont invariables, éternelles, parce que la sagesse de l'Être-Suprême est sans bornes; parce qu'ayant dès le commencement tout connu, tout senti, tout pesé, et

par conséquent, tout voulu en parfaite connaissance de cause, il ne peut jamais lui survenir aucun motif pour modifier en rien ses volontés premières, c'est-à-dire, les lois qu'il a primitivement imposées à toute la nature physique et morale.

Les lois humaines, sans cesse variables, ne peuvent rien contre celles de la force infinie. La puissance ou la liberté de l'homme ne peuvent suspendre ou modifier en rien, la plus petite des lois ou volontés divines. L'ordre était à ce prix dans le monde.

L'homme n'en est pas moins libre de ses actions, il peut toujours faire ou ne pas faire à volonté, dans les limites de ses forces; mais à la charge d'en subir toutes les conséquences. Car, au-dessus de sa volonté, la volonté divine est là qui, partout et toujours au moral aussi bien qu'au physique, enchaîne invisiblement l'effet à la cause, la conséquence à son principe.

La volonté toute puissante attachant partout, et toujours le même effet à la même cause ou à la même combinaison de causes, il est clair qu'on peut observer les causes du bonheur moral de l'homme, comme on peut observer celles de la santé, celles de la richesse ou de la puissance sur la nature.

Or, l'observation nous dit que la sagesse et le bonheur consistent, pour l'humanité, à se conformer à la science, afin de satisfaire le plus et le mieux possible, l'ensemble de ses penchans, de ses sentimens, de ses passions, de ses besoins intellectuels, physiques et moraux.

Mais si l'ensemble de nos penchans nous pousse infailliblement vers le véritable but que nous a marqué la nature, gardons nous de conclure, comme on l'a fait, que nous puissions jamais impunément lâcher la bride à chacune de nos passions ; car pour être heureux, nous ne devons évidemment satisfaire nos passions que selon leur importance relative, et, en même tems, par des moyens qui ne blessent ni d'autres penchans naturels plus importans, ni les droits et les penchans de nos semblables.

L'humanité, en effet est solidaire pour le bonheur et pour le malheur, dans des limites bien plus étendues qu'on ne le croit généralement. Une grande partie de nos penchans et de nos sentimens, se rapportent aux autres hommes ; ces liens naturels et indestructibles font rigoureusement de l'humanité, une seule famille, un seul être collectif pour qui tous les biens et les maux sont communs.

Du jour où cette fraternité, cette solidarité humaine sera comprise dans toute son étendue ; du jour où chacun reconnaîtra que l'humanité forme réellement un seul être moral, un seul tout uni par des liens si étroits que les classes diverses ou même ses différents peuples ne peuvent pas plus être heureux l'un sans l'autre que sa tête ne peut être heureuse quand les pieds souffrent ; du jour ou chacun sera convaincu que, non seulement, les individus, les familles, les classes, les sectes ou les peuples ne peuvent jamais être heureux isolément, mais que leur bonheur à chacun est, *de par la loi divine*, rigoureusement proportionnel

au bonheur de tous les autres ; de ce jour, l'humanité aura fait un grand pas vers son heureux et brillant avenir.

Après avoir développé cette série de principes et de propositions, M. Lenglet arrive à la conclusion qu'il pose dans les termes suivans :

Le problème à résoudre pour l'humanité est donc celui-ci :

Énumérer toutes les facultés, tous les instincts ou penchans naturels de l'homme, ainsi que les sentimens, les qualités, les passions, les goûts et les besoins qui en résultent naturellement.

Déterminer le but, l'importance relative de ces penchans, ainsi que les moyens de les développer et de les empêcher de dévier.

Découvrir dans la nature tout ce qui correspond à chacun dans nos besoins, et les moyens de se procurer légitimement ce qui peut le mieux satisfaire ces besoins.

Déterminer enfin les lois et les institutions les plus propres à faire observer, par tous envers chacun, et par chacun envers tous ou envers soi-même, la conduite qui doit le mieux assurer à l'humanité entière l'accomplissement de sa véritable destinée et le plus grand bonheur possible.

Tel est le problème, et il peut se poser en moins de mots encore : il consiste à découvrir toutes les sciences, et à en assurer invariablement la mise en pratique par tous ; car l'avenir de l'humanité est tout entier dans la science.

Education.— Lecture.

M. Lenglet vous a fait un rapport sur le syllabaire gradué de M. Dessaux le Brethon.

Suivant M. le rapporteur, la méthode de M. Dessaux le Brethon doit demander beaucoup de tems, beaucoup d'efforts, et surtout beaucoup d'ennui; l'auteur, en effet, veut apprendre d'abord à son élève toutes les syllabes dont les mots de la langue peuvent se composer; et, comme il les fait apprendre sans les lier entr'elles, sans les rattacher à rien, il en résulte que l'enfant marche sans apercevoir de résultat, et en fatiguant son attention et sa mémoire sans profit pour son intelligence.

M. Dessaux le Brethon attaque dans sa préface, la méthode de M. Jacotot; mais, vous a dit M. le rapporteur, M. Dessaux n'a pas compris M. Jacotot.

Les méthodes ordinaires de lecture, sont fondées sur l'analyse et la synthèse; M. Jacotot y joint un troisième moyen : *celui de l'association des idées.*

On commence, ordinairement, par apprendre aux enfans, de nombreuses syllabes qui ne se rattachent à rien.

M. Jacotot veut qu'on procède du connu à l'inconnu; le connu, ce sont les idées qui s'attachent aux mots : l'inconnu, ce sont les syllabes dont l'élève n'a pas d'idée et dont la combinaison forme les mots; ce sont les lettres dont la combinaison forme les syllabes.

M. Jacotot apprend donc à reconnaître un mot, puis à le décomposer, puis à recomposer d'autres mots avec les mêmes syllabes; c'est ainsi qu'il forme et dirige la

mémoire ; que, par l'association des idées, il fait retrouver facilement ce qu'on a appris, et qu'il enseigne à rattacher et à comparer, toujours ce qu'on a appris avec ce qu'on apprend.

Le prix de l'ouvrage de M. Dessaux le Brethon sera toujours aussi, suivant M. le rapporteur, un obstacle à son succès : 1 fr. 50 c., c'est trop pour un simple syllabaire.

Littérature, poésie.

La littérature, la poésie s'adressant plus aux émotions de l'âme qu'au calme de la raison, leur moyen, c'est le charme; leur but est souvent de présenter d'austères vérités, avec ces ressources puissantes de l'imagination qui séduisent, persuadent, sans prétendre cependant à convaincre.

Scène de la frontière. Par M. Corne.

Sous le titre de *Scènes de la frontière*, M. Corne vous a offert l'exquisse des mœurs d'une classe d'hommes, qu'il a eu occasion d'observer. Le contrebandier lui a paru une de ces physionomies à traits saillans, qui ressortent vigoureusement sur la surface monotone de notre société, où tant de figures sont effacées par le poli de la civilisation. Le contrebandier, dans sa rudesse native, avec ses instincts d'indépendance, sa lutte contre les lois, sa vie aventureuse, mélangée de périls quotidiens et de quelques heures de fortune, est certainement un type resté intact, une nature à part qui a son point de vue pittoresque, et qui, sous le rapport moral, est bien digne d'éveiller les

réflexions du penseur et les désirs de réformes de l'économiste.

M. Corne a adopté les formes de la nouvelle ou du roman.

Dans la première partie, intitulée l'*attaque*, M. Corne s'attache à faire ressortir la physionomie d'un fraudeur, Jacques Destrées, chef de bande, jeune homme de 20 ans au corps vigoureux, à l'intelligence vive, l'âme ferme et obstinée, et il l'oppose à un contrebandier au regard sournois, à l'air goguenard et hargneux, et qui déjà a passé la moitié de sa vie dans les prisons.

Il peint le départ de la bande après une orgie, son entrée sur le territoire français, sa marche et sa rencontre avec la douane, une ruse de Jacques Destrées, dégagé de ses camarades, en attirant sur lui l'attention et les efforts des préposés qui espèrent le saisir, et auxquels il échappe tout-à-coup avec l'élan de sa prodigieuse vitesse.

Dans la deuxième partie, qui a pour titre *la dot*, M. Corne met en scène un de ces hommes d'assez bas étage, qui spéculent sur les périls et sur les vices des contrebandiers : c'est un cabaretier, qui d'une main paie la charge des fraudeurs, et de l'autre a bientôt ressaisi leurs bénéfices.

Cet homme, qui a pour nom Maurice, contraste singulièrement avec sa fille Jeannette, dont M. Corne trace le portrait le plus séduisant.

L'amour naïf et pur de Jacques et de Jeannette vient

colorer le tableau; mais bientôt, la sentence intéressée de Maurice lui donne une teinte plus sombre; Maurice veut une dot, et Jacques, fils d'un contrebandier mort dans les prisons, n'a pour lui que son courage et son aventureuse existence.

Ici paraît un nouveau personnage : c'est un riche marchand, un entrepreneur de fraude en grand; il a, sur la frontière, des dépôts considérables de tissus du plus grand prix; mais la douane est plus active que jamais; Jacques entreprendra de les faire pénétrer en France, et il va tout braver pour y parvenir; s'il réussit, il a pour lui 200 écus : c'est la dot de Jeannette.

Fables.
M. Derbigny.

M. Parmentier vous a donné lecture d'une fable de M. Derbigny, *l'hirondelle et le papillon*, dans laquelle on aime à retrouver les grâces du style jointes à la fraîcheur des pensées.

Poésies.
M. Coppens.

M. Coppens vous a fait hommage d'un volume de poésies, intitulé *les algues*. — M. Corne, en vous fesant un rapport sur cet ouvrage, a reconnu à l'auteur une certaine habileté à manier la phrase poétique; mais il lui a reproché un calque souvent trop fidèle des méditations de M. de Lamartine, un manque de vues, de l'affectation et de l'obscurité.

Pièce de vers.
M. Lambert.

M. Lambert fils vous a lu une pièce de vers dans

laquelle il exprime, très-poétiquement, de belles pensées sur la vie passée dans la retraite, et s'élève à de très-hautes considérations sur les destinées du poète.

Vous dirai-je un mot des nombreux rapports qui vous ont été faits sur les ouvrages d'Agriculture, sciences et arts, qui vous sont parvenus? Rapports.

Tous avaient leur degré d'importance; quelques-uns, par leur mérite, peuvent être mis sur la ligne des ouvrages originaux.

Par eux, vous avez passé en revue le monde savant de la France et des pays voisins, et facilité vous a été donnée de vous tenir au courant de la science, et de saisir dans son ensemble, la marche progressive des connaissances humaines *.

---

* *Noms de MM. les rapporteurs et désignation des ouvrages soumis.*

M. AVIGNON.

Rapport sur les mémoires de la Société d'Émulation du département des Vosges.

M. BRUNEAU.

— sur les mémoires de l'Académie des jeux floraux de Toulouse.
— sur la bibliothèque universelle de Genève.

M. COCQUEAU.

— sur le recueil industriel.

M. CORNE.

— sur les mémoires de l'Académie des jeux floraux de Toulouse.

Tel est l'aperçu rapide des travaux de 1837 - 1838. Pourquoi faut-il que cinq collègues, qui les avaient commencés avec vous, ne puissent vous aider à les achever ? pourquoi faut-il qu'au milieu de nos paisibles travaux, des sujets continuels d'affliction viennent nous attrister?

M. DAIX.

Rapport sur le bon cultivateur de Nancy.
— sur les mémoires de la Société d'Agric. Sciences et Arts du dép. de l'Aube.

DURAND-D'ÉLECOURT.

— sur la France littéraire.

DUSSAUSSOY.

— sur 1o. recueil industriel.
— 2o. Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.
— 3o. Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines.
— 4o. Mémoires de la Société d'Agric. et du Commerce du départ. du Var.
— 5o. l'Agronome.
— 6o. Annales de l'agriculture française.
— 7o. Moniteur de la propriété et de l'agriculture.
— 8o. Revue britannique.
— 9o. Société d'encouragement pour le commerce national.

M. HIBON.

— sur les mémoires de la Société académique des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.
— sur le journal de l'institut historique.
— sur la bibliothèque universelle de Genève.

M. LAGARDE PÈRE.

— sur les annales de la Société royale d'Horticulture de Paris.

M. LAGARDE FILS.

— sur le Mémorial encyclopédique.
— sur les mémoires de la Société académique de Besançon.
— sur les travaux de la Société havraise d'études diverses.
— sur les mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.

La mort a frappé cinq de nos collègues : MM. Becquet de Mégille, Taranget, Courtin, Bruneau et Foucquai.

Avec eux nous avons perdu une illustration de nos contrées, et tout en avenir de gloire.

Rapport sur les mémoires de la Société royale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.
— sur le journal de la Flandre agricole et manufacturière.
— sur les travaux de la Société centrale d'Agr. du dépt. de la Seine-Inférieure.

M. LEQUIEN.

— sur les mémoires de la Société d'Agriculture de l'Aube.
— sur les mémoires de la Société d'Agriculture de Falaise.
— sur le bon cultivateur de Nancy.
— sur les annales agricoles du département de l'Aisne.
— sur le journal des comités agricoles.

M. LAMARLE.

— sur les mémoires de la Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.
— sur le rapport du Jury, sur les produits de l'industrie belge.

M. MARION.

— sur les travaux de la Société académique royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

M. MAUGIN.

— sur le mémorial encyclopédique.
— sur les annales de la Société royale d'Horticulture de Paris.
— sur les mémoires de la Société linnéenne de Normandie.

M. PARMENTIER.

— sur les mémoires de la Société d'Agr., Sciences et Arts de Valenciennes.

M. PLAZANET.

— sur le bulletin de l'Académie de Bruxelles.
— sur les mémoires de la Société d'Emulation des Vosges.

Après tant et de si cruelles pertes, nous ne pouvons que déplorer de voir l'homme entraîné vers la tombe, sans pouvoir léguer les connaissances qu'il a souvent acquises au prix de sa vie.

Cet héritage intellectuel de vos collègues, eut mieux fait leur éloge, que le peu de mots que je vous en ai dit, et dont le seul mérite était de se trouver associés à de tristes souvenirs, qui ne s'effaceront jamais de vos mémoires.

M. POTIEZ.

Rapport sur les annales des sciences naturelles.
— sur les mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans.

M. PREUX.

— sur les archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique.
— sur les mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai.
— sur les mémoires de la Société académique de Lyon.

M. TAILLIAR.

— sur les mémoires de la Société académique de Besançon.
— sur la revue anglo-française.
— sur la revue du Nord.
— sur le puits artésien ou revue du Pas-de-Calais.
— sur les mémoires de la Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.





RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE CHARRUES,

PAR M. LAMARLE.



La Commission nommée par la Société d'Agriculture pour juger le concours de charrues, s'est réunie à dix heures du matin dans le champ désigné, à Dorignies le long du chemin vert et derrière la maison du *mariage*: étaient présens MM. Dubois, Lequien, Maugin, Desplanques et Lamarle; neuf charrues ont été présentées au concours.

Le tableau ci-dessous indique les noms des propriétaires, des laboureurs, leur résidence et les espèces de charrues soumises à l'épreuve.

NOMS des PROPRIÉTAIRES.	NOMS des LABOUREURS.	LIEU de leur résidence.	CHARRUES présentées au concours.	Nombre de chevaux attelés.	No. des parties affectées à chaque concurrent.
Delay, Florimond.		Dorignies.	Brabant.	2	15
Dumarquez.	Dominique, Laurent.	Équerchin.	id.	2	3
	Delplanque, Louis.	id.	id.	2	1
Cauchy, Louis.	Tribou, Martin.	Planques.	id.	2	17
Humez, Henry.		Lambres.	id.	2	13
Lecq, Amédée.		id.	id.	2	9
De Butteville.	Descamp, Fidèle.	Hernain.	id.	2	7
Planchon.	Portelance.	Landas.	perfectionn.	2	5
Monier.	Dransart, François.	Douai.	brabant.	2	11

Les concurrens ont, suivant les dispositions du programme, complété par la nomination de quatre personnes, la Commission qui devait prononcer sur leur mérite relatif : ces quatre personnes ont été :

MM. D'Herlincourt, Secrétaire de la Société d'Agriculture du Pas-de-Calais.

Broy, Maire de Cuincy.

Lancéart de Lambres, et Broux, cultivateur à Courchelettes.

Les parties de terrain qui devaient écheoir à chaque concurrent ont été tirées au sort, et répérées par les numéros

des sillons qui les séparaient sur le terrain. La charrue du sieur Cauchy, arrivée après le tirage, a été placée dans la dernière partie, au numéro 17.

Le concours a été divisé en deux parties : la première a duré vingt-cinq minutes, et a été suivie de la vérification des profondeurs des sillons et de l'examen du travail.

La seconde partie a duré cinquante minutes.

A la fin de cette partie, les efforts divers de traction ont été mesurés à plusieurs reprises sur chaque charrue, ainsi que la largeur de la bande enlevée pendant l'épreuve du dynamomètre; on a vérifié également la longueur totale des labours et la bonté du travail.

Les résultats de ces diverses mesures ont été consignés dans le tableau ci-dessous :

Numéros des charrues.	QUALITÉ des LABOURS.	Profondeur du sillon après la 1re part. du concours.	Tirage moyen.	Largeur des bandes enlevées.	Largeur totale labourée.	Observations.
		m.	k.	m.	mt.	
1	bon.	0.14	561.25	0.264	10.00	
3	trop gros.	0.16	741.25	0.263	12.20	
5	»	»	732.25	0. »	»	Cette charrue, mal conduite, n'a pas pu subir toutes les épreuves.
7	très bon.	0.175	602.50	0.190	7.20	
9	bon, peu uni.	0.172	590.00	0.190	9.00	
11	bon.	0.200	627.50	0.200	10.70	
13	très bon.	0.200	617.50	0.232	11.00	
15	moins satisfaisant un peu superficiel.	0.210	483.75	0.190	8.80	
17	moins uni.	0.285	678.75	0.213	11,40	

La Commission, réunie après ces diverses épreuves, a discuté leurs résultats et décidé à l'unanimité que sous les rapports du tirage, du tems et de la qualité du travail, la supériorité devait être attribuée à la charrue n°. 13, appartenant à M. Henri Humez, de Lambres; la charrue n°. 1, lui a paru digne d'une mention spéciale : cette charrue a été présentée au concours par M. Dumarquez, d'Equerchin.

Une médaille d'argent devait être décernée au meilleur laboureur, et la Commission tenant compte à la fois du mérite des résultats et des difficultés du terrain, a fixé son choix sur le conducteur de la charrue n°. 1, le sieur Louis Desplanques.

Elle regrette de ne pouvoir que mentionner les sieurs Fidèle Descamp, François Dransart et Augustin Tribou, conducteur des charrues n°. 7, 11 et 17 appartenant à MM. de Boutteville, Monier et Cauchy, dont elle a apprécié l'excellent travail.

La prime offerte pour l'attelage, les chevaux et la charrue les mieux tenus a été méritée par la charrue n°. 9, appartenant à M. Amédée Lecq, de Lambres.

Enfin le prix d'éloignement a été décerné à M. Isidore Planchon de Landas, le seul d'entre les concurrens qui ait présenté au concours, un instrument différent des charrues ordinaires.

Après la lecture de ce rapport faite dans la séance publique de la Société du 11 Juillet 1838, les personnes qui avaient mérité des récompenses ont été successivement appelées, et M. Maugin, Président, en leur remettant les médailles ou primes qui leur avaient été décernées, leur a adressé les allocutions suivantes :

CONCOURS DE CHARRUES.

A M. Henri Humez, cultivateur à Lambres :

Le choix judicieux et la bonne construction des instrumens de labourage, peuvent avoir d'importans résultats sur la récolte; c'est parce que vous avez su réunir ces deux conditions de succès, que la Société vous offre aujourd'hui cette médaille.

A M. Dumarquez, cultivateur à Équerchin, membre correspondant :

Votre charrue, sans présenter aucune combinaison nouvelle, a paru construite d'après de bons principes, et bien appropriée au but auquel elle est destinée; la Société se plaît à vous en donner aujourd'hui ce témoignage public.

CONCOURS DE LABOURAGE.

A M. Louis Desplanques, valet de ferme à Équerchin, chez M. Dumarquez :

Vous avez montré beaucoup de supériorité dans le

maniement de votre charrue ; vous avez su vaincre heureusement les difficultés que présentait le terrain que vous deviez labourer; que cette médaille vous serve de récompense.

A M. Fidèle Descamp, valet de ferme à Hornain, chez M. de Boutteville :

Votre habileté à conduire la charrue prouve le choix judicieux que votre maître sait faire de ses serviteurs; sachez également apprécier tout l'avantage qu'il y a à servir un bon maître.

A M. François Dransart, valet de ferme à Douai, chez M. Monier :

La Société d'Agriculture de Douai a apprécié, ainsi que votre maître, votre habitude et votre intelligence à conduire la charrue; elle vous en donne aujourd'hui un témoignage public.

A M. Augustin Tribout, valet de ferme à Planques, chez M. Cauchy :

Le meilleur instrument de labourage a besoin d'être dirigé par des mains intelligentes; c'est parce que vous avez fait vos preuves de capacité sous ce rapport, que la Société vous accorde aujourd'hui cette récompense publique.

TENUE DE L'ATTELAGE ET DE L'INSTRUMENT.

A. M. Amédée Lecq, cultivateur à Lambres :

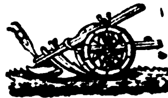
Les soins donnés aux chevaux, la bonne tenue des har-

nais et des instrumens de culture, prouvent le goût du cultivateur pour sa profession, et doivent être de sûrs garans de succès. C'est d'après ces motifs que la Société avait promis la médaille que vous avez méritée, et que je me fais un vrai plaisir de vous remettre.

PRIX D'ÉLOIGNEMENT.

A M. Planchon, maréchal à Landas :

En venant d'assez loin prendre part au concours, et en présentant le seul instrument qui offrît quelques différences avec les charrues ordinaires, vous avez prouvé que vous ne reculiez devant aucun sacrifice de tems ou d'argent; que cette médaille soit pour vous une sorte de compensation, et qu'elle vous engage à persévérer dans vos efforts pour le perfectionnement de notre *Brabant*, qui jusqu'ici du moins, paraît être encore l'instrument de labourage le mieux approprié à la nature de notre sol et aux exigences de nos nombreuses cultures.





RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE SEMOIRS,

QUI A EU LIEU LE 2 OCTOBRE 1837,

PAR UNE COMMISSION COMPOSÉE DE MM. DE MONTOZON, PREUX, LEQUIEN, FOULON ET MAUGIN, RAPPORTEUR.

L'APPLICATION de l'industrie à la culture de la terre doit remonter aux premiers tems de l'agriculture elle même; qu'est-ce en effet que l'agriculture, sinon une portion de l'industrie appropriée à l'exploitation du sol?

La bêche fut le premier instrument qu'employa le premier agriculteur. Mais elle dût devenir bientôt insuffisante par suite de l'extension de la culture et des besoins croissans de la population, et fut remplacée par l'araire ou charrue qui devint la première machine appliquée à la culture en grand. Dans l'industrie agricole comme dans l'industrie manufacturière, tous les efforts, toutes les recherches ont eu pour but, et doivent avoir pour résultat, la substitution d'une force mécanique au travail des bras de l'homme.

Mais c'est surtout dans les contrées où les manufactures, les fabriques de sucre indigène, et l'exploitation des mines enlèvent chaque jour un grand nombre de bras occupés naguère a l'agriculture, et menacent cette source nourricière de l'état d'un abandon successif et d'une ruine prochaine, que le besoin des machines agricoles se fait le plus vivement sentir.

Quel pays plus que le nôtre présente toutes ces circonstances réunies?

Depuis long-tems la nombreuse population ouvrière des villes, ne suffit plus aux besoins toujours croissans des nombreuses manufactures du Nord de la France.

L'industrie se dissémine, s'infiltre peu-à-peu dans les campagnes, et se fixe jusque dans les bourgs et villages aux dépens des travaux champêtres.

D'un autre côté, les fabriques de sucre indigène, qui, grâce à la richesse de notre sol, se multiplient presque

d'une manière miraculeuse, occupent, au moins pendant une partie de l'année, des bras que réclame vainement l'agriculture.

Enfin l'activité nouvelle imprimée à l'exploitation des mines, particulièrement des houillères et les explorations multipliés dont plusieurs, sans doute, seront couronnées par le succès, vont achever d'arracher aux opérations des champs, les hommes dont la coopération était jusqu'ici indispensable.

C'est sous l'influence de ces idées et de ces prévisions que vous avez cherché a introduire dans notre département des machines qui puissent, avec avantage, être substituées au labeur manuel des hommes, dans la série des opérations qui composent l'industrie agricole, ou à améliorer celles qui sont déjà depuis plus ou moins long-tems en usage.

C'est pour répondre à ce besoin qui tend incessamment à s'accroître, que vous avez institué des concours de charrues et de semoirs, et que vous avez adopté récemment le programme d'un prix pour l'introduction, dans le département, d'une machine à battre perfectionnée.

Les semoirs, pour ne m'occuper que de l'objet spécial du rapport dont je suis chargé, paraissent avoir été connus et employés par les Chinois depuis très long-tems, si l'on en juge, du moins, par les récits des voyageurs qui ont visité *le céleste empire*.

Ces récits plus ou moins exagérés, avaient comme de coutume, excité dans le dernier siècle, l'enthousiasme de

quelques agronomes Anglais et Français qui avaient cherché, soit à les imiter, soit à en construire d'après des principes différens.

Ces machines, vantées par les conseils et les écrits des Duhamel, des Châteauvieux, des Diancourt, des Devillers, etc., avaient été appliquées à la grande culture avec des succès divers, et n'avaient pas tardé, sinon à tomber dans un complet abandon, du moins à être de plus en plus négligées.

Mais ces premiers essais ne devaient pas être complètement perdus pour la science. En étudiant depuis, ces instrumens avec plus de calme et de sang-froid, on jugea plus sainement des véritables services qu'ils pouvaient rendre. Les Anglais, plus persévérans ou plus tenaces que nous, s'attachèrent à améliorer les premières inventions. L'usage de ces machines se répandit, de plus en plus parmi leurs agronomes. Quelques agriculteurs Français, parmi lesquels nous nous faisons un devoir et un plaisir de citer plusieurs de nos compatriotes, MM. Devred, de Flines et Pinquet de Roost-Warendin, ou plus instruits que les autres ou jugeant mieux les progrès que la science agricole était destinée à faire de nos jours au moyen de la culture par rangées régulières, avaient fait de nouvelles et heureuses tentatives en faveur de l'introduction des semoirs, lorsque la culture en grand de la betterave à sucre, en faisant une nécessité de leur emploi, vînt tout-à-coup les populariser dans nos campagnes, du moins pour la culture de cette précieuse racine.

Mais l'adoption du semoir dans la culture des céréales et de la plupart des autres plantes, étant subordonnée à l'adoption de la culture en lignes, peut-être ne sera-il pas déplacé de dire ici quelques mots de cette méthode de culture.

Les semis par rangées ou en lignes espacées et parallèles, peuvent se faire de trois manière différentes :

Ou en plantant la graine à la main, soit dans des trous également espacés les uns des autres, et suivant des lignes droites et parallèles entr'elles, soit en la répandant dans les sillons tracés d'avance avec la charrue.

Ou bien en répandant la graine au moyen de machines diverses, nommées semoirs et mises en mouvement, soit par des hommes, soit par des animaux.

Ou bien enfin en semant à la volée, mais sur des sillons tracés à l'avance, et dans le fond desquels la graine s'amasse, et où elle est recouverte au moyen d'un hersage immédiat.

Des avantages et des inconvéniens résultent pour le cultivateur de la culture par rangées, considérée d'une manière générale ; et chacun des divers procédés de ce genre de culture présente également ses avantages et ses inconvéniens.

Parmi les avantages généraux se trouvent l'économie de la semence l'augmentation dans le produit et la possibilité de biner les champs à la charrue ou à la houe à cheval.

Les inconvéniens varient suivant les espèces de plantes cultivées; mais en général les tiges des céréales et des plantes fourragères cultivées en lignes, deviennent si grosses et si dures que les chevaux et les bestiaux ont beaucoup plus de peine à les manger, et qu'on peut être réduit à s'en servir pour litière et pour augmenter la masse des fumiers. Mais cet inconvénient qui est plutôt le résultat de l'abus que de l'usage de la culture en lignes, et qui provient d'un trop grand intervalle laissé entre les rangées, disparaît, du moins en grande partie, lorsqu'on ne les espace que d'un pied à quinze pouces, et cette culture retrouve alors des avantages incontestables. Je n'entrerai pas ici dans le détail des avantages et des inconvéniens de chacun des trois procédés dont j'ai parlé plus haut; ils sont connus de la plupart des cultivateurs, et sont d'ailleurs trop aisés à apprécier. Je me contenterai d'appeler un moment votre attention sur le troisième procédé, parce qu'il est assez généralement mis en pratique autour de nous, et qu'il me paraît présenter la plupart des inconvéniens inherents, à ce mode de culture sans en offrir tous les avantages.

En effet le semis sur sillons ou, comme on a coutume de le dire dans le pays, sur raies de binot, ne présente qu'une légère économie de semence, ne se fait pas avec plus de rapidité que le semis à la volée ordinaire, et le grain, quoique semé assez également en lignes espacées, ne présente jamais cette régularité mathématique résultant

de l'emploi d'un semoir, de sorte que le binage à la charrue ou à la houe à cheval serait toujours assez difficile, sinon tout-à-fait impossible. Nul doute cependant que cette culture en lignes ne soit plus avantageuse que la dissémination confuse de la graine; que serait-ce donc si l'on employait pour les semailles un bon instrument qui ferait vite, bien, et régulièrement; qui, à une économie de moitié ou même de deux tiers sur la semence, joindrait une augmentation dans les produits, et qui permettrait le binage à la charrue ou à la houe à cheval, pratique des plus avantageuses pour favoriser la végétation de la plupart des plantes, et surtout des céréales, et qui, malheureusement, est encore trop peu connue.

Si l'on considère les nombreux avantages qui doivent résulter non-seulement pour les cultivateurs, mais encore pour la société tout entière, de l'usage généralement répandu d'un bon semoir, on doit être grandement étonné qu'un instrument aussi utile ne soit pas depuis long-tems entre les mains de tous les agriculteurs. Nos cultivateurs cependant, quelque routiniers qu'on les suppose, seraient bien éloignés de rejeter un moyen capable d'augmenter leurs bénéfices en diminuant leur labeur. D'où vient donc cette espèce de discrédit dans lequel semblent tomber les semoirs, et la froideur avec laquelle on les accueille? c'est que la plupart des semoirs connus et décrits sont des machines très-compliquées, d'un entretien difficile, sujètes à se détraquer au moment où on en a le plus

besoin, incapables d'agir dans toutes sortes de terre, et surtout dans toutes sortes de mains, pouvant rarement servir à ensemencer plusieurs espèces de graines, et par dessus tout d'un prix qui les mettent hors de la portée du plus grand nombre des cultivateurs.

Pour remédier à ces obstacles nombreux et capitaux, pour qu'un semoir soit adopté généralement dans les campagnes, et qu'il fasse désormais partie du matériel obligé d'une ferme un peu étendue, il faut d'abord qu'il soit d'un prix peu élevé qui le mette au niveau des fortunes médiocres; il faut qu'il soit d'une grande simplicité, de sorte que le jeu de son mécanisme soit facilement compris de ceux qui doivent le mettre en mouvement; il faut qu'on puisse, en en faisant usage, graduer à volonté la distribution de la graine et varier l'espacement des lignes, soit pour les semences d'espèces diverses, soit que l'on veuille plus ou moins espacer une graine donnée; il faut qu'il puisse servir à l'ensemencement de plusieurs espèces de graines; il faut enfin qu'il joigne à une grande solidité, première qualité de tout instrument aratoire, la légèreté, la célérité, la régularité et la possibilité de fonctionner convenablement malgré le vent et une faible pluie.

Telles étaient, du moins en grande partie, les conditions du programme que vous aviez jugé convenable d'adopter pour le conconrs que vous aviez ouvert; tel était le problême complexe soumis à la sagacité des concurrens. Voyons si quelqu'un d'entre eux l'a convenablement résolu,

Le concours, suivant les indications d'un programme spécial, avait été fixé au lundi 2 Octobre dernier à onze heures du matin, sur un champ situé près de Dorignies, et que M. Monier avait eu l'obligeance de mettre à la disposition de la Société.

Trois membres seulement de la Commission spéciale d'Agriculture, MM. Foulon, Lequien et Maugin s'étaient rendus sur le terrain; deux autres membres de la Société, MM. Preux et De Montozon y étaient venus en amateurs, et ont bien voulu consentir à faire partie de la Commission chargée d'apprécier les résultats du concours.

Je ne parle pas de M. Monier aussi membre de la Société, qui se présentait, non comme juge ni comme simple spectateur, mais qui avait fait amener sur-le-champ d'expérience, un semoir de sa composition qui devait entrer en lice.

Deux autres concurrens se présentaient: M. Roger, cultivateur à Saternault, canton d'Avesnes-le-Comte, avec l'instrument connu sous le nom de Semoir-Crespel auquel il avait fait subir une modification, et M. Desplanque charron à Hem, canton de Lannoy, arrondissement de Lille, avec un semoir de son invention.

Avant de faire fonctionner ces instrumens, la Commission les examina avec soin et attention pour en concevoir et en apprécier le mécanisme.

Nous n'ignorons pas combien la description d'un instrument laisse toujours à désirer, et combien il est difficile

de se le figurer sans l'avoir sous les yeux, toutefois nous chercherons à vous donner de ces trois semoirs une idée approximative, regrettant vivement de ne pouvoir vous en donner au moins la figure.

SEMOIR-MONIER.

Le semoir de M. Monier se compose d'un châssis de bois carré porté sur quatre roues égales placées sur les côtés et dont deux sont situées en avant et deux en arrière. Sur l'essieu même des roues de derrière est fixé un cylindre en bois qui tourne avec lui et en suit tous les mouvemens. Quatre cercles de cuivre sont incrustés dans ce cylindre à quinze pouces l'un de l'autre, et présentent de petits godets ou enfoncemens hémisphériques, disposés à la suite les uns des autres dans le sens de la circonférence du cylindre. Ce cylindre est surmonté d'une espèce d'auge ou de boîte fermée par dessus au moyen d'un couvercle à charnières, et dont le fond est formé par le cylindre lui-même. C'est dans cette boîte ou trémie qui ne présente d'ailleurs aucun compartiment ni aucune séparation dans son intérieur, qu'est déposée la graine qui ne peut en sortir ou s'en échapper que par les petits godets creusés dans le cylindre, et lorsque celui-ci est mis en rotation. La graine sortie de la trémie, tombe dans quatre entonnoirs dont les tubes la dirigent vers le fond d'autant de petits sillons tracés en terre par un nombre égal de socs placés en avant des entonnoirs. Chacun de ces socs consiste

en un morceau de forte tôle replié à angle aigu antérieurement, et fixé sur un morceau de bois vertical enchâssé dans une traverse placée au-devant de la trémie. Ces socs sont mobiles dans la traverse qui les supporte, de manière à pouvoir être enfoncés ou soulevés plus ou moins à volonté.

A la paroi antérieure de la trémie et précisément au-dessus des cercles en cuivre, se trouvent quatre petits carrés en fer, fixés par un écrou que l'on peut visser et dévisser à volonté. Chacun de ces carrés présente, sur ses quatre côtés, des échancrures plus ou moins grandes, qui permettent aux différentes espèces de graines que l'on verse dans la trémie, de s'en échapper avec plus ou moins de facilité.

Lorsqu'on arrive a l'extrêmité d'un champ et qu'il s'agit de retourner, le conducteur soulève le train de derrière, l'instrument tourne sur ses roues de devant, et par ce moyen, le cylindre cessant momentanément son mouvement de rotation, l'instrument ne sème pas pendant que l'on tourne.

Les roues de l'instrument servent elles-mêmes de régulateur pour la régularité des semis; pour cela elles sont placées exactement à sept pouces et demie des deux rangées latérales, de sorte qu'après avoir tourné à l'extrêmité du champ, en mettant la roue sur la trace même qu'elle à faite dans un premier tour, toutes les lignes se trouvent également espacées.

Cet instrument est léger, facile à manier et à diriger, et un seul cheval suffit pour le faire fonctionner. On peut avec ce semoir ensemencer environ cinq hectares par journée de dix heures de travail. Il est si peu compliqué que le premier charron ou maréchal de village pourrait facilement le construire et le réparer, et que le dernier des valets de charrues peut en concevoir le mécanisme.

On peut avec cet instrument semer la plupart des petites graines, mais il n'est pas possible de varier l'espacement des lignes.

SEMOIR-ROGER.

Le Semoir-Roger n'est autre que le Semoir-Crespel auquel M. Roger a fait subir une légère modification consistant en une sorte de brisure ou de bascule, au moyen de laquelle l'instrument est maintenu dans une position toujours horizontale, d'avant en arrière, quelle que soit d'ailleurs l'obliquité ou la pente du terrain sur lequel on opère.

Cet instrument de grande dimension, puisqu'il a soixante-sept pouces de longueur sur quarante-deux pouces de largeur, est supporté en avant par deux roues latérales de trois pieds de diamètre, et en arrière par deux ou cinq autres roues de dix-sept pouces seulement de diamètre, et placées en ligne transversale à la partie postérieure de l'instrument.

Le cylindre est en bois; il a trente-sept pouces de longueur sur dix-huit de diamètre; il est mis en mouvement au moyen d'un système d'engrenage correspondant à une des roues de devant, et contrairement à ce qui a lieu dans la plupart des autres semoirs, son mouvement de rotation s'opère d'avant en arrière; ce cylindre est divisé sur sa longueur en parties égales par cinq rangées circulaires de cases au nombre de quinze à chaque rangées et ayant chacune deux pouces de longueur sur un pouce de largeur. A l'une des extrêmités de chaque case est une garniture en cuivre avec une petite gouttière ou rainure destinée à saisir la graine placée dans une trémie à compartimens située en avant et un peu audessus du cylindre. Chacun des compartimens de la trémie se termine, à la partie inférieure, en une sorte d'entonnoir au moyen de trois plans inclinés et présente à la partie ou paroi postérieure, une planchette mobile verticalement et glissant en forme de trappe dans deux rainures latérales. Cette planchette suivant qu'elle est plus ou moins soulevée, laisse échapper plus ou moins de semence, ou de la semence plus ou moins grosse. La semence est portée par les cases du cylindre dans des entonnoirs qui la déposent dans le fond de cinq sillons creusés, à une profondeur qui peut varier à volonté, par cinq socs qui servent pour ainsi dire de conduits ou de tuyaux aux entonnoirs.

Cet instrument, quoiqu'un peu lourd, est mis en mouvement par un seul cheval et paraît assez facile à diriger.

SEMOIR-DESPLANQUE.

Le semoir présenté, fabriqué et inventé par M. Desplanque, charron à Hem, se compose, comme pièce principale, d'un cylindre ou rouleau creusé de trois rangées circulaires d'enfoncemens en forme d'impressions digitales assez semblables aux godets du Semoir-Hugues. Ces godets reçoivent la graine qui s'échappe d'une trémie à compartimens placée au-dessus du cylindre, et la déposent, au moyen de cônes creux ou d'entonnoirs placés en dessous, dans le fond de sillons tracés par des socs situés en avant. La semence est immédiatement recouverte par un rateau, faisant office de herse, adapté à l'instrument, et enfin des roues pleines situées en arrière, précisément vis-à-vis les socs et en nombre égal, viennent faire l'office du rouleau et achever ainsi le travail. Tout l'instrument roule sur ces roues pleines de derrière, que du reste, on peut et qu'on doit enlever dans les temps humides et lorsque la terre est trop mouillée, et sur une autre roue unique, plus grande, à rayons séparés, et placée à la partie antérieure du semoir. A chaque extrémité du rateau est adaptée une sorte de régulateur, traçant un sillon destiné à servir de guide pour le tour suivant, afin de conserver toujours la même largeur et une parfaite régularité entre les lignes. Jusqu'ici ce semoir ressemble à la plupart des instrumens destinés aux mêmes usages; mais ce qui l'en distingue véritablement, ce qui le fait en

quelque façon, sortir de la ligne commune, c'est le moyen employé pour mettre le cylindre en mouvement, et qui consiste en une courroie que l'on peut, à l'aide d'une boucle, allonger ou raccourcir à volonté, et qui passe d'un côté sur une poulie à plusieurs gorges de différens diamètres, adaptée au moyeu de la roue de devant, et de l'autre sur une seconde poulie, offrant aussi plusieurs gorges de différens diamètres, et adaptée à une des extrémités du cylindre à godets. Lorsque l'instrument fonctionne, le mouvement de rotation de la roue de devant est communiqué au cylindre, au moyen de la courroie de rappel, suffisamment tendue sur l'une des gorges de chaque poulie. On peut ainsi au moyen des diverses combinaisons que présentent les gorges de différens diamètres des deux poulies, augmenter ou diminuer à volonté la vitesse de rotation du cylindre, la vitesse imprimée à l'instrument par le cheval destiné à le mettre en mouvement, restant la même; on peut donc ainsi semer plus ou moins clair, puisqu'à chaque tour de roue il ne tombe de graine qu'autant de fois qu'il y a de godets creusés sur la circonférence du cylindre.

Cet instrument, à cause des différens objets qui y sont annexés, et de la quantité de fer que l'on a fait entrer sa confection, dans le but sans doute de le rendre plus solide, est lourd, et paraît un peu difficile à diriger; un seul cheval suffit néanmoins pour le faire fonctionner.

L'auteur, en fabriquant cet instrument, n'a eu en vue

que l'ensemencement de la graine de betteraves. Il peut servir néanmoins à semer les autres graines de petites dimensions, et notamment les céréales, ainsi que nous nous en sommes assurés par une expérience directe, chacun des trois semoirs en concours, ayant successivement semé de l'orge et des betteraves.

Quelqu'ingénieuse toutefois que puisse paraître l'invention du sieur Delplanque ou plutôt l'application qu'il a faite à un instrument aratoire, d'un mécanisme employé dans une foule de manufactures pour communiquer le mouvement d'une pièce à une autre, nous devons dire qu'elle n'est pas tout-à-fait nouvelle, puisqu'on trouve dans le cours complet d'Agriculture de *Rozier* *, une figure représentant le semoir de M. Lullen de Châteauvieux, sur lequel le même moyen est indiqué. M. Desplanque peut cependant revendiquer comme lui étant propre, à supposer qu'il ait eu connaissance de cet instrument, l'idée des poulies a doubles gorges, idée ingénieuse et amènant d'heureuses combinaisons.

L'instrument qui a paru à la commission, construit d'après l'idée la plus simple et en même temps la plus neuve, et que l'on s'étonne de n'avoir pas été trouvée plus tôt, c'est celui qu'à présenté M. Monier, dans lequel la rotation du cylindre suit exactement celle de l'essieu sur lequel il est appliqué et avec lequel il fait corps.

* Tom. 9, pag. 175, pl. v.

Chacun des trois instrumens amenés au concours, présente des inconvéniens, et aucun n'a résolu complétement le problème proposé.

En effet, le Semoir-Roger est un instrument de grande dimension, un peu compliqué dans sa construction et dans son mécanisme, et par conséquent plus sujet à se déranger dans quelqu'une de ses parties. Il offre en outre le désavantage de semer toujours plus ou moins en tournant au bout du champ, suivant la roue sur laquelle on pivote; enfin, le cylindre et la semence contenue dans les cases ont paru à la commission bien exposés aux inconvéniens de la pluie et du vent : il est vrai qu'à cette objection, M. Roger a répondu que l'on parait à cet inconvénient par une toile tendue autour du cylindre, de manière à garantir la graine contre les intempéries atmosphériques.

Aucun des trois instrumens ne peut varier l'espacement des lignes. Celui de M. Roger seul permettrait une combinaison qui ferait arriver au même résultat. En effet, dans l'état ordinaire, ses lignes sont espacées de sept à huit pouces, et il peut en ensemencer cinq en même tems. Si l'on voulait éloigner les lignes l'une de l'autre et doubler, par exemple, cet espacement, seule combinaison régulière possible, il suffirait de laisser fonctionner l'instrument pour la ligne moyenne et les deux lignes latérales seulement, et de supprimer les deux intermédiaires; on obtiendrait ainsi un semis régulier dont les rangées seraient distantes d'environ quinze pouces.

En résumé, après avoir pesé mûrement et avec impartialité les avantages et les inconvéniens de ces trois instrumens, et tenant compte du mérite d'invention appartenant à chaque auteur, la commission croit devoir mettre en première ligne M. Monier, à qui elle vous propose de décerner la médaille indiquée au programme.

La commission a remarqué, et elle se fait un plaisir de publier, que chacun des trois instrumens était dans un état parfaitement égal de propreté et de bonne tenue, ce dont on doit féliciter les propriétaires. Enfin, la prime d'éloignement a été méritée par M. Roger, qui a parcouru la distance de 41 kilomètres pour se rendre sur le lieu du concours.

MM. Monier et Roger ayant été invités, lors de la séance publique de la Société, à venir recevoir les médailles qu'ils avaient obtenues, M. le Président leur a adressé, en les leur remettant, les allocutions suivantes.

A M. Monier, propriétaire-cultivateur, à Douai :

Je me trouve heureux de vous remettre aujourd'hui, au nom de la Société, qui vous compte avec plaisir parmi ses membres, cette médaille, comme une juste récompense de vos efforts et de vos succès pour l'amélioration d'un instrument destiné à rendre un jour de grands services à l'agriculture.

A M. Roger, propriétaire-cultivateur, à Saternault près Saulty :

Que cette médaille qui vous est offerte par la Société soit considérée par vous, moins comme un faible dédommagement des dépenses occasionnées par votre déplacement, que comme une preuve de la satisfaction avec laquelle elle a appris l'heureuse modification que vous avez su apporter à un semoir déjà favorablement jugé.







RAPPORT

SUR

L'AMÉLIORATION DES RACES BOVINES ET OVINES,

PAR M. LAMARLE.

Le concours de bestiaux, annoncé pour le 1er. Juin, a eu lieu effectivement dans les jardins de la Société, à l'heure et aux jours indiqués.

Un très-petit nombre de concurrens, très-peu d'animaux dignes des primes offertes, telles sont les principales circonstances qui ont frappé les membres de la commission

chargés de prononcer entre les bestiaux présentés. Trois taureaux, trois vaches et trois béliers ont seuls concouru.

Le premier des taureaux appartenant à M. Bazin, maire de Landas, a paru mériter, par ses belles formes et sa vigueur, le prix proposé.

La commission a regretté qu'un taureau présenté par M. Broquet, cultivateur à Gœulzin, amené trop rapidement à la ville dans la matinée, ait perdu, par suite de cette circonstance, une partie de ses avantages. Cet animal n'aurait cependant pas soutenu la comparaison avec le taureau de M. Bazin, et il a d'ailleurs paru fatigué par des saillies prématurées et trop fréquentes.

Aucune des trois vaches présentées ne réunissant à un degré assez éminent les qualités nécessaires pour obtenir la prime, la commission a néanmoins été d'avis qu'une vache noire, pleine de sept mois, méritait par la beauté et l'élégance de ses formes, une mention spéciale. Cette vache, à laquelle on reproche seulement le peu de développement de ses pis, est d'ailleurs très-remarquable : la commission a décidé qu'il serait décerné à son propriétaire une mention et une médaille de la valeur de 20 francs. — Elle a appris alors avec un vif intérêt, que cette vache, présentée sous le nom du sieur Pruvot, appartenait à l'un des membres de la Société le plus distingués par son zèle éclairé pour l'agriculture, M. Auguste Dubois, et elle a décidé que son nom serait substitué à celui du sieur Pruvot.

Deux béliers déjà amenés au dernier concours, ont été représentés par MM. Behague, de Waziers, et Dovillers, de Montigny, leurs propriétaires. La commission a reconnu que ces béliers étaient supérieurs au troisième amené par M. Nollet, et que celui de M. Behague l'emportait sur celui de M. Dovillers, principalement à cause de la qualité de la laine.

Elle a, en conséquence, décerné la prime à M. Behague; et, pour encourager M. Dovillers, dont le bélier a paru à quelques-uns des membres de la commission supérieur sous le rapport des formes à celui de M. Behague, elle a décidé qu'elle ferait à la Société la proposition de lui décerner une médaille de la valeur de 10 fr., imputable sur les fonds restés sans emploi par suite de la non-distribution de la totalité de la prime de 60 francs, proposée pour les vaches.

La commission a été assistée dans ses opérations par MM. Jouggla, Rousseau, Caron et Billiet, artistes vétérinaires, qui ont bien voulu l'aider de leurs connaissances spéciales.

Les personnes désignées dans le rapport précédent comme ayant mérité des récompenses, ayant été appelées dans la séance publique de la Société du 11 Juillet 1838, M. le Président leur a successivement délivré leurs médailles ou primes en leur adressant les courtes allocutions suivantes :

A M. Bazin, cultivateur, à Landas :

Vous vous livrez avec succès à l'amélioration de la race bovine ; persévérez dans cette voie, et vous rendrez un véritable service à l'agriculture.

A M. Auguste Dubois, propriétaire, à Auby :

La Société voit avec plaisir plusieurs de ses membres prendre part à ses concours ; c'est prouver au public tout le prix que nous attachons nous-mêmes à ces luttes et aux récompenses qui en sont la suite.

A M, Behague, cultivateur, à Waziers :

L'amélioration des laines est d'une trop grande importance pour l'industrie, pour que la Société n'accueille pas avec intérêt tous les efforts tentés en faveur de cette partie de l'économie rurale. C'est avec plaisir que je vous remets cette récompense pour le nouveau succès que vous avez obtenu dans le dernier concours.

A M. Dovillers, cultivateur, à Montigny :

Cette marque d'encouragement que je vous remets au nom de la Société, sera pour vous un motif, j'en ai la confiance, de redoubler de zèle en faveur de l'amélioration des laines, qui peut devenir une nouvelle source de prospérité pour les cultivateurs.





RAPPORT

SUR LES MÉDAILLES A DÉCERNER AUX VALETS DE FERME, DE CHARRUE ET DE LABOUR, ET AUX BERGERS, POUR LEURS LONGS ET LOYAUX SERVICES,

Par M. LAMARLE.





C'est une tâche agréable pour moi que d'avoir à vous rendre compte des résultats de votre dernier concours, celui que vous avez établi entre les valets de ferme, de charrue, et les bergers de l'arrondissement.

La bonne conduite de ces agens, la durée et la loyauté de leurs services sont pour l'agriculture des élémens de

moralité et de succès. Dans votre sollicitude éclairée pour tout ce qui tend à l'améliorer, vous avez voulu les encourager par des récompenses spéciales; vous avez voulu que l'aide modeste du fermier, celui dont le travail et la probité exercent une influence si réelle, quoique peu apparente, sur les exploitations rurales, vinssent ici recevoir des mains de votre président un honorable témoignage de satisfaction. Cet appel a été entendu : des concurrens nombreux, munis de certificats attestant de longs et utiles services, se sont présentés; vous avez examiné et apprécié leurs titres. Parmi eux, vous avez remarqué le sieur Adrien-François Willems, valet de ferme chez M. Dujardin, cultivateur à Nomain, dont la vie honorable a été couronnée par l'éclatant témoignage d'une confiance bien rare et justifiée par l'événement : après le décès de son maître, et pendant l'absence des héritiers, Willems a été chargé de la surveillance de la ferme durant trois années, et s'est acquitté de cette fonction avec zèle et probité. Vous avez pensé que cette circonstance motivait une distinction spéciale, et décidé qu'une médaille d'argent serait décernée au sieur Willems.

Des médailles de bronze ont été accordées aux sieurs Thomas Fiévet, berger chez M. Desmoutiers, à Flers; Pierre Joseph Tournoy, charretier chez M. Taverniez, cultivateur, à Saméon; Henri Flinois, valet de ferme chez M. Guiselin, adjoint au maire, à Raimbeaucourt; Jacques Desmay, domestique chez Mad. veuve Desprez, fermière, à Arleux.

Immédiatement après la lecture de ce rapport, ceux des concurrens dont les noms venaient d'être proclamés, ont été invités à venir recevoir leurs médailles des mains de M. le Président, qui, en les leur remettant, a adressé à chacun d'eux une courte allocution en ces termes :

Au sieur Willems, valet de ferme, à Nomain :

Vous avez su mériter de la part de vos maîtres une marque de confiance qui fait l'éloge de toute votre vie; recevez-en aujourd'hui cette récompense publique, avec autant de plaisir que la Société met d'intérêt à vous l'offrir.

Au sieur Thomas Fiévet, berger, à Flers :

La longueur de vos services dans la même ferme fait votre éloge et celui de votre maître; puissions-nous avoir souvent et pour les mêmes motifs, à accorder de semblables récompenses !

Au sieur Tournoy, charretier, à Saméon :

Votre bonne conduite, vos habitudes d'ordre, vous ont, aussi bien que vos longs et loyaux services, mérité cette récompense; puissiez-vous trouver dans votre commune et dans celles des environs beaucoup d'imitateurs; puissent vos enfans marcher un jour sur vos traces !

Au sieur Flinois, valet de ferme, à Raimbeaucourt :

C'est dans votre propre satisfaction, c'est dans votre conscience que vous avez trouvé la première récompense de votre bonne conduite; joignez-y cette récompense publique que vous a décernée la Société, et qu'elle soit

pour vous un nouveau motif de persévérer dans la même voie.

Au sieur Desmay, domestique de ferme, à Arleux :

Recevez cette médaille avec autant de plaisir que j'en éprouve à vous la remettre. Elle doit acquérir bien du prix à vos yeux; car c'est un hommage que la Société rend à vos bonnes qualités, à votre bonne conduite, à votre fidélité et à votre dévoûment à vos maîtres.





RAPPORT

SUR LE CONCOURS ET L'EXPOSITION DE FRUITS ET LÉGUMES

EN 1837,

PAR M. A. MAUGIN.

LORSQUE, pour la première fois, vous avez ouvert vos salles à une exposition de fruits, vous étiez loin de vous attendre, sans doute, au développement rapide que devait prendre cette branche intéressante de l'horticulture, et auquel sont parvenus les concours subséquens. L'exposition de 1837 a-t-elle suivi, sous le rap-

port du nombre et de la beauté des fruits, la progression croissante des années précédentes? Non, Messieurs, nous devons l'avouer d'abord; mais nous nous hâterons de vous dire que la faute en doit moins être attribuée aux horticulteurs, qu'aux contrariétés sans nombre qu'ils ont eu à subir de la part de la mauvaise saison.

Après avoir ainsi fait la part du tems, nous devons dire que cette exposition a néanmoins encore assez bien rempli votre attente, et passablement répondu à la curiosité que commence à exciter chez nous ce genre de solennité.

Un public nombreux et choisi n'a cessé, pendant tout le cours de cette exposition, de circuler, animé d'une vive satisfaction qu'on pouvait lire sur tous les visages, autour des tables dressées à double rang dans toute la longueur de votre grande salle, que paraient, comme de coutume, les végétaux indigènes ou exotiques empruntés à vos jardins et à vos serres.

Les journaux en ont peu parlé, parce que la Société remplit sa tâche sans prétention et sans bruit, et que si le bruit se fait toujours entendre promptement, le bien ne se fait pas toujours aussi promptement sentir.

Quoique les fruits exposés fussent peut-être, cette année, moins nombreux, mais surtout moins beaux qu'ils ne l'ont été plusieurs fois, le jugement qu'en ont porté plusieurs personnes distinguées et instruites, est pour nous un motif suffisant de satisfaction, et nous pouvons espérer que si l'année 1839 est moins défavorable aux produits

des vergers que ne l'a été celle que nous venons de traverser, les jardiniers et les amateurs d'horticulture prendront une éclatante revanche.

Cette dernière exposition offrait une innovation que vous aviez autorisée, et dont vous n'aurez pas à vous repentir.

A côté des productions du verger et du jardin fruitier, se trouvaient exposés quelques produits du potager, dont plusieurs, par leur beauté, leur volume et leur nouveauté, ont vivement excité la curiosité et même l'admiration d'une portion du public. Cette branche de l'horticulture prendra, sans nul doute, une plus grande extension aux prochains concours, et finira peut-être par n'en faire ni la partie la moins importante, ni la moins intéressante. Ces expositions, les récompenses qui en sont la suite, exciteront de plus en plus le zèle et l'émulation des horticulteurs, et tourneront ainsi au profit de la science et de l'industrie; les révolutions que les recherches et le progrès des connaissances amèneront dans la culture, amèneront nécessairement à leur tour des révolutions dans les relations commerciales et dans le rapport des intérêts réciproques, et vous pourrez peut-être vous féliciter un jour d'avoir fécondé et étendu une branche d'industrie agricole qui fait déjà la prospérité de plusieurs communes de vos environs *.

* Les villages de Sin et de Waziers, et les hameaux de Dori-

Un autre avantage que procureront les expositions horticoles sera de faire connaître et bientôt rechercher, avec un empressement digne de leur intérêt, une foule d'espèces ou de variétés nouvelles de fruits et de légumes que le public ne voit jamais au marché, qui restent confinées dans les vergers et les jardins d'amateurs peu nombreux, et que les jardiniers commerçans auront bientôt multipliées et mises à la portée de tout le monde, lorsqu'ils seront sûrs d'en trouver le débouché.

Plusieurs personnes, en parcourant votre salle d'exposition et en s'arrêtant devant des espèces de fruits remarquables par leur beauté ou leur nouveauté, demandaient si ces fruits étaient à vendre; d'autres s'informaient où, comment, et à quel prix il serait possible de se procurer des sujets greffés de telle ou telle variété. Nous pensons qu'il sera dans l'intention de la Société de faire tourner, à l'avenir, ce louable empressement au profit du commerce, par des mesures d'ordre appropriées à la circonstance et que pourra prendre votre commission des jardins, tout en ménageant les intérêts de votre établissement. Ce sera pour les jardiniers-pépiniéristes un

gnies et de Wagnonville qui entourent Douai, se livrent avec succès à la culture en grand de plusieurs espèces de légumes, et non-seulement en approvisionnent la ville, mais en exportent encore une très-grande quantité sur les marchés des autres villes des environs.

motif nouveau pour apporter à l'exposition leurs plus beaux produits; mais nous sommes sûrs que ce ne sera pas le plus déterminant, et qu'ils y seront principalement portés par un sentiment plus élevé d'honneur et d'émulation.

Telles sont les réflexions que nous a suggérées votre dernière exposition horticole. Nous vous les livrons avec confiance, Messieurs, à vous qui, bien convaincus de l'influence des mœurs privées sur les mœurs et la prospérité publiques, faites des vœux et de nobles efforts pour l'extension de tout ce qui peut améliorer le sol, et particulièrement pour la restauration de la vie rurale, et ne restreignez pas l'influence de l'horticulture dans l'étroite enceinte d'un jardin.

Après ces réflexions préliminaires et générales, permettez-moi d'entrer dans quelques détails sur l'exposition dont j'ai à vous rendre compte.

En 1835, l'exposition se composait de plus de trois cents lots de fruits déposés par vingt-quatre personnes. En 1837, deux cent quarante-six lots seulement ont été exposés par dix-neuf personnes, y compris trente-deux lots de légumes.

L'exposition de fruits proprement dite a donc été de plus d'un quart moins nombreuse que la précédente.

Cette diminution n'a pas été compensée par la beauté des objets exposés; mais, nous le répétons, la cause doit en être rapportée à l'influence fâcheuse des variations

atmosphériques qui ont signalé le printems et l'été de 1837.

Ce serait avec plaisir que nous aurions signalé, comme ayant paru en grand nombre à votre exposition, les variétés de fruits de choix que nous avions recommandées à l'attention des horticulteurs; mais ce n'est qu'avec l'aide du tems que nous obtiendrons l'extension de culture des bonnes espèces, et que nous parviendrons à tirer beaucoup de cultivateurs et de jardiniers de l'ornière de la routine. Nous savons aussi que ce n'est généralement qu'après quelques années de plantation qu'on peut compter sur le produit de ses jeunes arbres; aussi croyons-nous, sous ce rapport, devoir nous borner à recommander de nouveau à tous les horticulteurs, de s'attacher dans leurs plantations aux espèces de fruits les plus méritantes, en les assurant qu'elles ne sont pas moins productives que les autres.

Nous avons vu figurer à l'exposition de 1837 plusieurs fruits nouveaux ou peu connus, dont quelques-uns méritent d'être répandus, ce sont :

1°. Le glou morceau de Louvain, excellente poire présentée par M. Bigant, à peau fine et lisse, uniformément vert-clair, à chair douce, beurrée, excessivement abondante en eau très-sucrée, et se conservant jusque vers la fin de Décembre.

2°. Le beurré capiomont, présenté par le sieur Mazure, jardinier, et qui porte aussi le nom de beurré aurore. Cette poire, comme l'indique ce dernier nom, est d'un beau

jaune-orangé dans toutes ses parties, allongée, un peu fusiforme. La peau est lisse, la chair unie, beurrée, assez abondante en eau sucrée, parfumée, et d'un goût un peu musqué qui plaît à certaines personnes. Cette poire était mûre vers le milieu de Novembre, et nous ignorons jusqu'à quelle époque elle pourrait se conserver.

3° Le même jardinier a exposé sous le nom de beurré de Bordeaux, une poire que votre commission n'a pas hésité un seul instant à regarder comme étant identiquement la même que celle dont nous venons de vous entretenir.

C'est donc une espèce à rayer du catalogue de votre exposition, et qui doit se confondre avec la précédente.

4°. La poire présentée par le sieur Mazure sous le nom de Bezy Vaas, mérite d'être signalée comme un beau fruit; nous ignorons ce qu'elle vaut sous le rapport de la bonté. Les beurrés de rance qu'ont exposés MM. Bigant, Mazure et Lecq, n'ont pas paru à votre commission réunir les qualités que l'on se plaît à accorder à cette espèce.

5°. Nous croyons devoir en dire autant du beurré diel, présenté par le jardinier de votre établissement, et qui n'a pas tenu ce que sa réputation pouvait faire espérer.

6°. Une variété de raisin, présentée par M. Bigant sous le nom de raisin royal, mérite particulièrement d'être signalée à cause des qualités supérieures qui la distinguent.

Nous ne vous parlerons pas d'un certain nombre de poires et de pommes sans noms d'espèces, présentées

par plusieurs exposans, soit comme des fruits inconnus, soit comme des gains obtenus dans les années 1836 et 1837. Votre commission a pensé qu'il ne convenait pas de s'occuper de toutes ces productions bâtardes, qui n'avaient pas même trouvé un parrain qui voulût les nommer.

Il ne suffit pas, en effet, lorsqu'on veut offrir un fruit nouveau, d'apporter le premier produit d'un arbre quelconque venu de graine; car alors les sauvageons des pépiniéristes pourraient chaque année en fournir des milliers. Mais pour qu'un fruit soit admis à l'honneur d'être placé dans nos vergers et sur nos tables, il faut qu'il se distingue par sa beauté et par sa bonté; il faut que ses qualités aient subi l'épreuve de quelques années d'expérience; il faut qu'un reste d'apreté presque inséparable de son origine, soit adouci par la culture; il faut que la greffe, plusieurs fois répétée, l'apprivoise, le civilise pour ainsi dire, et dépouille sa sève de ce qu'elle pourrait encore conserver de sauvage et d'agreste; car peu de fruits peuvent, comme la poire de St.-Germain, passer tout d'un coup et sans transition de l'ombre de la forêt sur une table somptueuse.

Votre commission voudrait voir augmenter le nombre des exposans; elle pense qu'il conviendrait que les membres de la Société donnassent l'exemple. Que chacun de nous apporte un léger tribut, et l'intérêt de l'exposition sera de beaucoup augmenté.

Votre programme attribuait deux prix ou médailles ; l'une au jardinier ou amateur qui aurait exposé la plus belle collection des meilleurs fruits, l'autre à celui qui aurait exposé le meilleur fruit nouveau ou inconnu dans notre arrondissement.

Votre commission a eu à choisir, pour décerner le premier de ces prix, entre trois concurrens, qui se présentaient cette année avec des chances à peu près égales ; deux d'entre eux, MM. Lecq et Bigant père, avaient obtenu déjà ce même prix aux expositions de 1833 et 1835, et le troisième, le sieur Mazure, jardinier, était parvenu, par son zèle soutenu et ses efforts constans, à se mettre au niveau des deux premiers vainqueurs.

Il fallait cependant se prononcer ; et, après avoir examiné et apprécié scrupuleusement les trois élémens sur lesquels devait reposer son jugement, savoir : le nombre, la beauté et la qualité des fruits exposés par chacun d'eux, la commission a pensé que les sieurs Lecq et Mazure, jardiniers à Douai, se trouvaient sur la même ligne, et elle vous propose en conséquence de partager entre eux la médaille de collection.

Le prix d'importation a été disputé par le glou morceau de Louvain, présenté par M. Bigant, et le beurré capiomont ou aurore, exposé par le sieur Mazure ; mais votre commission a reconnu au premier de ces fruits une supériorité incontestable, et vous propose de décerner la médaille à M. Bigant père, propriétaire à Douai.

Plusieurs exposans, sans pouvoir soutenir la concurrence avec les premiers dont nous vous avons entretenus, avaient cependant offert des produits très-remarquables, et la commission vous propose de leur accorder à chacun une mention, ce sont :

Mad. De Wavrechin, propriétaire à Roost-Warendin.

MM. Boudart, jardinier à Douai.

Delhay, instituteur à Cuincy.

Bailly Ambroise, jardinier à Wagnonville.

Minart père, propriétaire à Douai.

Les légumes présentés au concours n'étaient pas en bien grand nombre, sans doute à cause de la nouveauté de ce genre d'exposition ; mais ils offraient pour la plupart un véritable intérêt, soit par leur beauté, soit parce qu'ils étaient presque tous très-peu ou point connus dans le pays.

Permettez-moi de vous en dire quelques mots, en vous faisant connaître les noms des exposans.

M. Lefebvre de Troismarquet, membre de la Société, a présenté une aubergine ou mélongène. C'est le fruit d'une plante de la famille des solanées (*solanum melongena*), originaire de l'Amérique méridionale, très-cultivée dans le Midi de la France, et dont la culture a pris aussi, depuis quelques années, assez d'extension aux environs de Paris. Cette plante aime la chaleur et l'eau; elle exige, du moins dans les climats tempérés, le secours de la couche, de la cloche ou du chassis. Son fruit, qui

est ovale, allongé, de couleur violet-foncé, s'accommode de plusieurs façons, mais est toujours plutôt un mets de fantaisie qu'un légume agréable ou nourrissant. Les soins qu'il exige le réserveront long-tems encore à la table du riche.

Sous le nom de bonnet de Turc, M. Labarre fils a présenté le giraumont-turban, fruit d'une plante de la famille des cucurbitacées, recommandable par la qualité de sa pulpe sucrée et la singularité de sa forme qui est exactement celle d'un turban.

Ce fruit, dont la pulpe est préférable à celle du potiron, se mange cuit et accommodé de plusieurs manières. Je doute que jusqu'ici on en ait fait chez nous un usage comestible. On ne cultivait cette plante, à ce que je pense, que comme un objet de curiosité ou d'agrément. Les giraumonts se sèment sur couche et se replantent en pleine terre à la meilleure exposition. Leur culture, très-simple, est celle du potiron ; mais plus on les soigne, plus ils sont sucrés.

Un autre fruit, appartenant à la même famille de plantes, vous a été offert par le jardinier de votre établissement ; c'est le pastisson ou bonnet d'électeur, ainsi nommé à cause de sa forme, et connu aussi sous le nom d'artichaut de Jérusalem. Les pastissons sont tantôt unicolores, blancs, jaunes, noirâtres ou verts, et tantôt panachés de ces différentes couleurs ; ils se mangent accommodés de diverses façons, et forment surtout un légume agréable

et qui rappelle assez bien les fonds d'artichaut, lorsqu'on les sert mélangés avec de la viande.

Ces fruits, comme les giraumonts, jouissent de la propriété de se conserver long-tems, à-peu-près dans toutes les circonstances, pourvu toutefois qu'ils soient mis à l'abri de la gelée; ils peuvent donc fournir une ressource précieuse et agréable comme légume d'hiver. Aussi croyons-nous devoir en recommander la culture aux jardiniers, qui en trouveront certainement un débit facile.

M. Piéron, fabricant à Cantin, a déposé une carotte blanche à collet vert, remarquable par sa longueur et par sa grosseur. Cette variété de carotte que vous m'avez chargé de cultiver depuis plusieurs années, et dont j'ai distribué de la graine à quelques cultivateurs, mérite d'être cultivée en grand comme plus productive d'un quart ou même d'un tiers que la carotte jaune ordinaire, et comme fournissant aux bestiaux pendant l'hiver une excellente nourriture fraîche. Elle n'est pas du reste à dédaigner comme plante potagère, et peut soutenir la comparaison avec la carotte généralement cultivée.

M. Piéron a également exposé, sous le nom d'ognons de Madère, des bulbes un peu aplaties et d'une grosseur véritablement monstrueuse. Votre commission ne s'est pas assurée de leurs qualités sous le rapport comestible.

M. le général Marion, l'un de vos membres honoraires, vous a fait remettre, dans les derniers jours de l'exposition, un énorme navet aplati, dont la circonférence mesurée

avec exactitude était de plus de six décimètres, et qui pesait deux kilog. trente-deux grammes (quatre livres une once).

La commission, dans l'intention d'en propager l'espèce au moyen de la graine, l'a fait conserver pour le mettre en terre au printems.

Il était permis d'espérer qu'à une exposition de légumes viendrait figurer la pomme de terre, dont la culture, en prenant chaque année une extension nouvelle, rend désormais toute disette impossible; aussi n'a-t-elle pas fait défaut, et les amateurs ont pu en observer un assez grand nombre de variétés remarquables. Celle dite de Rohan, si intéressante sous le rapport du produit et du volume, paraît se propager rapidement, puisque six personnes en ont déposé des échantillons ; ce sont : M[elles]. Preux, de Tréhout ; M[me]. De Warenghien, de Douai ; M. Piéron, de Cantin; M. Lepet, d'Auby, et MM. Bigant père et Lacombe, de Douai.

Le plus gros échantillon de cette espèce était celui déposé par M[elles]. Preux ; il était du poids de quatre livres et trois onces.

Si, après toutes les personnes que je viens de nommer, il m'est permis de parler de moi, je vous dirai que j'ai payé aussi mon léger tribut en exposant vingt-quatre variétés de pommes de terre qui m'ont paru intéressantes, soit sous le rapport de la forme, soit sous celui de leur couleur, soit enfin sous celui de leur grosseur. Je vous

en devais le premier hommage, puisque c'était vous, Messieurs, qui m'en aviez confié la culture. Ce n'était, du reste, qu'un premier choix fait dans la nombreuse collection qui vous avait été adressée par un de vos plus zélés correspondans, M. Philippar, directeur du jardin de botanique de Versailles.

Plusieurs de ces variétés, plus curieuses qu'utiles, resteront confinées dans quelques jardins d'amateurs ou dans les collections botaniques; mais il en est un certain nombre qui, par leurs produits abondans, devront être signalées aux jardiniers et aux cultivateurs, soit pour être cultivées seulement comme potagères, soit comme appartenant au domaine de la grande culture.

Cette première exposition de légumes a été trop peu importante encore pour que vous dussiez accorder quelque récompense. Néanmoins, sur la proposition de la commission chargée de l'examen du concours, vous avez cru devoir accorder à M. Piéron, de Cantin, une mention honorable, et me décerner une médaille d'argent; et c'est avec un véritable plaisir que je saisis l'occasion qui m'est offerte de vous en témoigner ma reconnaissance.

Après la lecture de ce rapport, M. le Secrétaire ayant successivement appelé les concurrens qui avaient obtenu des récompenses, M. le Président, en les leur remet-

tant au nom de la Société, leur a adressé quelques mots de félicitation en ces termes :

A M. Mazure, jardinier à Douai :

La Société, en vous accordant cette médaille, récompense plusieurs années d'efforts et de zèle en faveur de l'amélioration des fruits; elle espère que ce sera pour vous un nouveau sujet d'émulation.

A M. Lecq, jardinier à Douai :

Les récompenses successives que vous a accordées la Société, doivent vous prouver qu'elle a su apprécier votre zèle et votre persévérance ; c'est avec plaisir que je vous en remets ce nouveau témoignage.

A M. Piéron, fabricant de sucre à Cantin :

Vos belles cultures potagères, les soins que vous donnez au jardin fruitier méritaient une récompense publique ; je me félicite d'être appelé à vous la remettre au nom de la Société ; j'espère qu'elle vous fera trouver des imitateurs.





CATALOGUE

DES FRUITS ET LÉGUMES

PRÉSENTÉS A L'EXPOSITION DU MOIS DE NOVEMBRE 1837.

M. AMBROISE BAILLY, jardinier de M. FOUCQUES, à Wagnonville.

Beurré d'Ardempont.
Bezy de Chaumontel.
Certeau blanc.
Mansuette.
Martin-Sec.
Calville blanc d'hiver.

M. Bigant père, propriétaire à Douai.

Beurré d'Ardempont.
— blanc.
— de rance.
Bezy de Chaumontel.
Certeau blanc.
— . gris.
Colmar.
Délices d'Ardempont.
Franc-Réal.
Frangipane.
Glou morceau de Louvain.
Gros Romain.
Mansuette.
Messire-Jean gris.
Passe-Colmar
Poire Bourbon.
— de livre.
St.-Germain.
Sucré-vert.
Verte longue (mouille bouche).
Verte longue panachée (Suisse).
Api.
Api double.
Belle Fleur.

Calville blanc d'hiver.
— rouge d'hiver.
Cœur de pigeon.
Fenouillet blanc.
— gris.
— jaune.
Pépin d'or.
Pomme framboise.
Postophe d'hiver.
Rambour d'hiver.
Reinette blanche.
— Court-Pendue.
— d'Angletre. (pomme d'or).
— de Bretagne.
— de Canada.
— de Frisland.
— dorée.
— flagellée (jaune tardive).
— franche.
— grise (Haute-bonté).
— grise de Grandville.
— tardive.
Verdin d'hiver (Lisbeth).
Pommes de terre de Rohan.

M. Boudart, jardinier à Douai.

Mansuette double.

M. Broux, propriétaire-cultivateur, à Courchelette.

Bezy de Chaumontel.
Bon-Chrétien d'hiver.
Poire de livre.
Calville blanc d'hiver.
Reinette de Canada.
Verdin d'hiver.

M. Delhay, instituteur, à Cuincy.

Bon-Chrétien d'hiver.
Gros Romain.
Mansuette ordinaire.
— double.
Poire de livre.
Calville blanc d'hiver.
Cœur de pigeon.
Reinette de Canada.

M. Dervaux, propriétaire-cultivateur, à Lewarde.

Calville blanc d'hiver.
Raisin de Goa.

M. Gratepanche, jardinier de la Société d'Agriculture de Douai.

Beurré de Chypre.
— Diel.
Pastissons (artichaut de Jérusalem).

M. Labarre fils, à Douai.

Giraumont-turban.

M. Lacombe, économe de l'Hôpital-Général de Douai.

Pommes de terre de Rohan.

M. Lecq, jardinier, à Douai.

Belle de Vitry.
Bergamotte de Pâques.
— Crassane.
Beurré d'Ardempont.
— de Chypre.
— de rance.
Bezy de Chassery.
— de Chaumontel.
— d'Héry.
Bon-Chrétien d'Auch.
— — d'hiver.
— — de Vernois.
Certeau blanc.
Colmar.
Épine d'hiver.
Grosse alongée.
Gros trouvé.
— Romain.
Gain de 1836.
Mansuette.
Orange d'hiver.
Pastorale.
Poire Bourbon.
— Delval.
— de livre.
Poire Melon.
St.-Germain.
Api.
Belle Fleur.
Bon-Pommier double.
Calville blanc d'hiver.
— rouge d'hiver.
Cœur de Pigeon.
— — — variété.
Pépin d'or.
Pomme Africaine.
— Chataignier.
— Cire.
— Jacko.
Rambourg blanc d'hiver.
— rouge d'hiver.
Reinette blanche.
— Court-Pendue.
— de Canada.
— de Hollande.
— de Perlé.
— franche.
— tendre.
Verdin d'hiver.
— ordinaire

M. Lefebvre de Troismarquet, conseiller à la Cour royale de Douai.

Aubergines ou Mélongènes.

M. Lepet, cultivateur, à Auby.

Pomme de terre de Rohan.

M. Maugin, docteur en médecine, à Douai.

Pomme de terre de Segonzac.
— — rouge précoce.
— — rouge de Lélie.
— — noble rouge.
— — semi-rouge.
— — couleur de chair.
— — Caton coul. de ch.
La Violette unicolore.
L'Américaine de Kay.
Le Soufflet.
L'Irrégulière.
La Sageret.

Le Rognon de Driden.
Le nouveau Rognon de Bedfort.
La Laukmann.
La Chandernagor.
La Fleurie.
Le Don.
L'Oblongue œillée.
La Mailloche.
La bleue de Londres.
Le Rognon glande de Robertson.
Le Briquet des Ardennes.
La Kidney.

M. Mazure, jardinier, à Douai.

Angélique de Bordeaux.
Bellissime d'hiver.
Bergamotte de Pâques.
— d'hiver.
— sans pépins.
Beurré blanc.
— Capiomont.
— d'Aremberg.
— d'Ardempont.
— de Rance.
— de Bordeaux.

Beurré de Chypre.
Bezy de Chassery.
— de Chaumontel.
— d'Héry.
— Vaas.
Bon Chrétien d'hiver.
Calebasse.
Certeau blanc.
— doré.
— de Hollande.
— gris.

Suite de M. Mazure.

Certeau vert.
Colmar.
Délices d'Ardempont.
Épine d'hiver.
Franc-Réal.
Frangipane.
Glou Morceau de Cambron.
Glou Morceau de Cambron doré.
Gros Romain.
Mansuette.
Poire Bourbon.
— Melon.
Rousselet d'hiver.
St.-Germain.
— Mathieu.
Sucré vert.
Api.
Api double.
Belle Fleur.
— — d'Espagne.
Bon pommier double.
Calville blanc d'hiver.
— rouge d'hiver.
Cœur de Pigeon.
Fenouillet gris.
— jaune (drap d'or).
Pomme cire.
— Jacko.
Pépin d'or.
Rambour blanc d'hiver.
Reinette blanche.
— Court-Pendue.
— d'Anchin.
— de Canada.
— de Hollande.
— franche.
— grise.
Verdin d'hiver.
— ordinaire.

M. Minart père, propriétaire, à Douai.

Mansuette.
Reinette Court-Pendue.

M. Piéron, fabricant de sucre, à Cantin.

Beurré d'Ardempont.
Verdin d'hiver.
Une corbeille de raisin.
Carottes blanches à collet vert.
Ognons de Madère.
Pommes de terre de Rohan.

Melles. Preux, propriétaires, à Tréhout.

Pommes de terre de Rohan.

Mme. De Warenghien, à Douai.

Pommes de terre de Rohan.

Mme. De Wavrechin, à Douai.

Beurré gris.
Bon Chrétien d'hiver.
Certeau blanc.
Glou Morceau de Cambron doré.
Gros Romain.
Mansuette.
Calville blanc d'hiver.





INSTRUCTION

SUR

LES PÉPINIÈRES.

L'EXPÉRIENCE a prouvé que les plants que l'on tire des forêts pour les plantations en massifs, ne réussissent jamais aussi bien que ceux que l'on a élevés dans des pépinières, parce qu'ils ne sont pas assez garnis de racines, et que ces racines sont souvent mutilées, par suite d'efforts qu'il faut faire pour les extraire d'une

terre compacte. Quant aux plants de haute tige que l'on voudrait tirer des forêts pour former des plantations en ligne , il n'y a absolument rien à en espérer.

CHAPITRE PREMIER.

DES SEMIS.

§ 1er. DE LA PRÉPARATION DU TERRAIN.

Je vous engage à procéder immédiatement à la préparation et à la division du terrain ; en conséquence , à le faire défoncer à la pioche à deux pieds au moins de profondeur , le débarrasser avec soin des pierres et racines d'arbres, du chiendent, du liseron, et autres plantes vivaces qui peuvent s'y trouver. Plus le sol aura été remué , divisé , changé de place , et mieux les arbres y prospéreront. Dès que le défoncement aura été opéré , vous diviserez la pépinière en trois parties égales , par deux chemins parallèles au plan de la pente. Outre ces chemins,

vous ferez former des sentiers, qui couperont les divisions principales et formeront des planches de 4 à 5 pieds de largeur ; ces chemins et sentiers doivent être en ligne droite et de 18 pouces aussi de largeur.

La pépinière sera entourée soit de bons fossés et de haies vives, soit d'un palis qui sera remplacé dans la suite par des palissades forestières. Vous donnerez une nouvelle préparation au moment d'exécuter les semis. On divisera alors la terre, et on la préparera comme celle d'un jardin potager ; mais comme le terrain ainsi divisé pourrait se dessécher, surtout quand on opérera au printems, on aura soin de le raffermir, soit en marchant dessus en ayant des petites planches attachées aux pieds, soit en y faisant passer le rouleau. On aura soin de se munir de piquets portant sur le bois des numéros semblables à ceux que l'on aura mis précédemment sur les sacs de graines qu'on se propose de semer ; on plantera ces piquets en tête de chaque planche de semis pour indiquer l'espèce qu'on y aura mise.

---

§ 2. DES GRAINES ET DIVERSES PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR ASSURER LE SUCCÈS DES SEMIS.

Aux § 3 et § 4 de l'instruction sur les semis, les règles concernant la récolte et la conservation des semences ont

été indiquées. On ne saurait trop le répéter, un des points les plus importans est de se procurer des semences mûres, et les plus belles possibles.

Quelques graines d'arbres veulent être semées aussitôt qu'elles sont tombées de l'arbre; d'autres peuvent attendre le printems. Il serait bon de suivre l'indication de la nature, en les semant aussitôt leur maturité; mais comme la plupart des graines forestières sont du goût des oiseaux, des rats, des mulots et de quelques autres animaux, et que la grosseur de quelques-unes, comme les glands, les châtaignes, les faînes, les fait découvrir facilement, on préfère ne les semer qu'au printems, surtout dans les pépinières. Quant à celles qui mûrissent assez tôt pour pouvoir donner du plant la même année, telles que celles des érables rouges et cotonneux, on doit les semer tout de suite.

Comme dans une pépinière de peu d'étendue, le sol, la situation et toutes les circonstances locales sont à peu près les mêmes, et que c'est cependant dans ce petit espace d'une nature homogène qu'on a à cultiver des espèces bien différentes entre elles, et qu'il faut faire prospérer également toutes ces espèces, il est évident que le secours de l'art doit suppléer la nature dans plusieurs cas.

Il y a des espèces dont les semences doivent être confiées à une terre fraîche, d'autres qui exigent un terrain plus sec, d'autres enfin qui veulent croître à l'ombre ou au soleil, ou à telle ou telle exposition.

Il faut, sous ces divers rapports, tirer le meilleur parti possible du peu de variations que présente le terrain de la pépinière, et remplacer ce qui lui manque par des moyens artificiels, c'est-à-dire par des arrosemens, des abris, par l'abaissement ou l'exhaussement du sol, etc., etc.

La plupart des semences qu'on dépose dans une terre sèche, y demeurent souvent, avant de lever, une année entière, ou du moins une partie de l'année de plus qu'elles n'auraient fait, si on les avait mouillées avant de les semer; telles sont celles des espèces légumineuses des arbres résineux, des érables, du hêtre, du chêne, des frênes, de l'aune, des aliziers, des pommiers, poiriers, etc., etc. Pour en hâter la germination, lorsqu'on les sème au printems, on les met tremper pendant deux fois vingt-quatre heures dans de l'eau avant de les semer; on les étend ensuite sur un drap, et on les remue pour les ressuyer et les empêcher de s'agglomérer.

Les semences qu'on a ainsi préparées et mises en terre y doivent être arrosées et tenues constamment fraîches, si la température est sèche; mais il faut éviter de les mouiller avec excès, afin qu'elles ne pourrissent pas ou qu'elles ne soient pas exposées plus tard à se racornir.

On sait qu'une graine fortement mouillée, qui vient ensuite à se durcir, perd sa faculté germinative. On les arrosera donc légèrement, et de manière à ne leur faire éprouver que l'effet d'une pluie douce. Ces semences

lèveront dans le courant de l'été et produiront des plants qui acquerront assez de force avant l'hiver pour supporter les rigueurs de la saison. Les grosses semences, telles que les glands, les châtaignes, les faînes, celles du frêne, etc., etc., que l'on conserve dans du sable ou de la terre pendant l'hiver, et qui y germent au commencement du printems, n'ont pas besoin de ces préparations.

Il en est de même des semences qui ne lèvent naturellement qu'à la seconde ou troisième année, par l'effet de l'humidité de l'hiver. On ne doit point les mouiller ni les arroser, parce que ce serait les exposer à moisir et à se pourrir. Les semences de cette nature sont celles du charme, de l'épine blanche et de toutes les espèces de ce genre, des genévriers, de la plupart des arbres à noyau, du tilleul d'Europe et du frêne. On ne doit point, à l'égard de toutes les semences, s'inquiéter quand il n'en lèverait aucune la première année.

Plusieurs espèces ont besoin d'ombre et d'abri contre les rayons du soleil au moment où elles lèvent, et pendant la première enfance des plants. Ce sont, sans parler des boutures de toute espèce, les plants provenant de grosses semences, telles que celles qui tombent naturellement sous les arbres pour s'y développer à l'ombre, et de plus les plants d'érable, de charme, du tulipier et de tous les arbres résineux.

On leur procure l'ombre dont ils ont besoin en jetant sur les semis des brindilles d'arbres verts, comme de

génévrier, de pin, de sapin, et, à défaut de cette ressource, un peu de paille. Toutefois, on ne doit employer ces abris que lorsque la nécessité en est reconnue, parce qu'ils salissent les semis et servent de refuge aux souris. On peut aussi répandre avec les graines d'arbres, une demi-semence d'avoine ou de seigle, dont le chaume ne sera coupé qu'à la moitié de sa hauteur.

Enfin, on forme des abris, en plantant des lignes ou palissades de jeunes arbres à feuilles à l'exposition du midi.

D'autres espèces veulent croître en plein air et sans abri pendant l'été. Ce sont, par exemple, le frêne et tous les arbres à noyau et à pépin.

Il faut être fort réservé sur les arrosages à l'égard des pins et sapins, une fois qu'ils sont levés, et ne leur en donner que dans les grandes sécheresses. Il doit en être de même à l'égard du cèdre rouge de Virginie et de toutes les autres espèces de génévriers. Quant au mélèze, aux cyprès de toute espèce, ils aiment un peu l'humidité.

Parmi les bois à feuilles, les espèces suivantes ont besoin de beaucoup de fraîcheur, dans les pépinières-semis, savoir : les érables d'Amérique, les platanes, l'aune commun, les frênes, le chêne rouge et le chêne des marais du nord de l'Amérique, l'épine blanche.

Les espèces qui préfèrent un terrain moins frais, pourvu qu'il ne soit pas sec, sont celles ci-après : les érables de France, les bouleaux d'Amérique, le marronier

d'Inde, les noisetiers, les sorbiers, le châtaignier, le hêtre, le robinier, les pruniers, les cérisiers, les poiriers, les pommiers, les chênes et l'orme champêtre.

Les espèces qui réussissent sur les terrains secs, dans le sable et l'argile mêlés de terre végétale, sont : le bouleau de France, les genets, le pêcher.

---

§. 3. DE LA MANIÈRE D'EXÉCUTER L'ENSEMENCEMENT.

On trace dans la largeur des planches des rayons à la distance de six pouces entre eux avec un bâton, sur une ligne marquée au cordeau, et l'on donne à ces rayons la profondeur qu'exige l'espèce de semence qu'on doit y déposer.

En tête du premier rayon, on enfonce un piquet numéroté, et l'on sème de rayon en rayon l'espèce de graine dont le numéro porté sur l'inventaire correspond à celui du paquet ou sac de graines. On continue ainsi pour chaque espèce de graine, que l'on indique toujours par un numéro.

Cet ordre indiqué pour l'exécution des semis n'est point une chose superflue; il a des résultats importans :

1°. On évite les erreurs et la confusion dans la reconnaissance des espèces; 2°. on remarque plus clairement

les progrès des semis ; 3°. les arrosages des rayons se font avec facilité ; 4°. chaque plant a le même espace des deux côtés du rayon pour y étendre ses racines et ses branches ; 5°. l'extraction des herbes se fait avec une grande facilité, en raison des rayons en ligne droite à une égale distance, qui permettent d'enlever les herbes de plusieurs manières, sans arracher les plants ; 6°. l'œil non exercé les distingue mieux des mauvaises herbes ; enfin 7°. l'extraction des jeunes plants est bien plus facile et cause bien moins de dommages en rayons que dans un semis plein.

Les semences ne doivent être ni trop serrées ni trop écartées dans les rayons. Il faut avoir soin de ne point les jeter par tas sur la même place, mais bien de les répandre les unes après les autres, et de manière qu'il reste un peu de place entre chacune. Aux §§ 6 et 8 de l'instruction sur le semis, sont indiquées les semences qui n'ont point besoin d'être recouvertes, celles qui veulent une couverture légère et celles qui en exigent une plus forte. Ces règles doivent trouver leur application lorsqu'on exécute un ensemencement en pépinière. Il est prudent de commencer par les plus petites quantités de semences ou par celles auxquelles on attache le plus de prix. On réserve pour la fin les semences les plus communes ou celles dont on a le plus besoin, afin que, si l'espace vient à manquer, on ait moins de regrets.

---

§. 4. VISITE DU SEMIS ; CULTURES LES PLUS CONVENABLES A FAIRE DANS LES PARTIES VACANTES DE LA PÉPINIÈRE.

Le régisseur fera de fréquentes visites dans la pépinière pour s'assurer si les gardes qui seront chargés des soins qu'exige cet établissement, remplissent leurs devoirs ; il fixera leur attention sur les parties de la présente instruction qui n'auraient point été exécutées avec zèle ; en cas de négligence, il en fera mention sur leurs livrets, comme il y indiquera les travaux qui méritent de l'encouragement.

On doit proportionner l'étendue des semis et des plantations à faire chaque année dans la pépinière, aux besoins qu'on aura des plants aussi chaque année. Toutefois, il faut profiter des années abondantes en graine pour faire des semis plus considérables, afin de n'être pas obligé d'interrompre les plantations.

Il restera plusieurs parties vacantes, notamment dans les premières années, puisque, pour avoir des plants de tous âges, ce n'est que successivement d'année en année, que l'on doit garnir le terrain. D'ailleurs, quand un carré de semis ou de plantation est levé, il ne faut pas le remettre de suite en pépinière ; il est utile d'y faire une autre culture pendant un an. Les plants qu'on y doit cultiver de préférence, sont les pommes de terre, les navets, et autres plantes qui ont la propriété de nettoyer

le terrain des mauvaises herbes, et dont la récolte se fait assez à tems pour qu'on puisse y faire succéder les plantations d'automne; mais il faut éviter d'y cultiver des plantes épuisantes, telles que le froment et autres graminées qui, mûrissant sur pied, enlèvent beaucoup à la terre sans presque rien lui rendre.

---

§. 5. DES BINAGES ET DE L'EXTRACTION DES HERBES DANS LES SEMIS DE PÉPINIÈRE.

L'expérience prouve que les semis ne peuvent prospérer et qu'ils finissent par périr, lorsque le gazon et les grandes herbes s'y établissent. La raison en est simple : les herbes s'emparent dans le sein de la terre des substances qui profiteraient aux plants du semis; en recouvrant le sol, elles le privent en même tems des principes de fécondité que les pluies, la neige, l'air et la chaleur procureraient à la terre. De-là la nécessité des binages et des sarclages, qui enlèvent ces avides parasytes, ameublissent le terrain et le rendent à l'influence des météores.

Il n'y a qu'un petit nombre d'espèces d'arbres qui, étant très-délicats dans leur enfance, peuvent avoir besoin de l'abri des herbes contre la chaleur ou les gelées; et de ce nombre sont les pins et les sapins, dont les jeunes plants sont d'ailleurs si faibles, que l'extraction des herbes

ne pourrait guère se faire sans en enlever une partie; mais à l'égard de la plupart des autres arbres, les sarclages sont d'une nécessité indispensable.

L'extraction des herbes se fait très-facilement au moyen d'une houette ou rasette dans les lignes droites qui séparent les rayons semés, et il n'y a que dans les rayons eux-mêmes qu'on soit obligé d'arracher les herbes à la main.

Les sarclages et les binages se répètent autant de fois que le besoin l'exige, eu égard à la nature du terrain et aux espèces de plantes; mais ils doivent avoir lieu au moins deux fois par an, au printems et en automne; on doit toujours arracher les herbes avant qu'elles ne soient montées en graines, pour en éviter la multiplication.

---

§. 6. DES ENNEMIS DONT IL FAUT DÉFENDRE LES SEMIS.

Plusieurs animaux conspirent à la destruction des semis, soit en mangeant les semences, soit en endommageant les plants; tels sont : les lapins, les lièvres, les bêtes fauves et les sangliers. On peut, par une bonne clôture, leur en interdire l'entrée; mais il est d'autres ennemis, tels que les mulots, les taupes, les vers blancs, les courtilières, les limaçons, les chenilles et les scarabées, dont il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de garantir la pépinière.

Lorsqu'il s'agit de conserver des plants rares et précieux, on peut tenter quelques moyens et en attendre du succès, si l'on s'y prend avant que le dommage soit considérable.

Les mulots et les taupes se prennent dans des piéges; on détruit aussi les premiers en les empoisonnant avec de petites boules de drèche mêlées d'arsenic, qu'on jette à terre après les avoir fait durcir; on peut encore les détruire en leur donnant des carottes empoisonnées; toutefois ces moyens ne sont pas sans inconvéniens.

---

§. 7. DES PRÉCAUTIONS A PRENDRE PENDANT L'HIVER.

Les jeunes plants délicats sont exposés à plusieurs sortes de dangers pendant l'hiver, savoir :

1° La gelée, qui endommage leurs tiges ou leurs racines;

2° La surabondance des neiges, qui s'élèvent quelquefois à la hauteur des clôtures et favorisent l'introduction des lièvres dans la pépinière, où ils causent à cette époque de grands dégats;

3° Le dégel, qui gonfle la terre et met les racines à découvert.

4°. Les mulots, qui se retirent dans les semis pendant l'hiver, et y dévorent les semences non encore levées et les racines des jeunes plants.

On perd beaucoup de plants, même des espèces indigènes, pendant l'hiver, lorsque l'été a été froid ou pluvieux, que les semences ont levé tard, et que les jeunes plants ont continué leur croissance fort avant dans l'automne sans que les pousses aient eu le tems de s'aoûter. Dans ce cas, la gelée les fait mourir souvent jusqu'au collet de la racine.

On reconnaît que les pousses de l'année sont aoûtées à la formation des boutons de la partie supérieure ou moyenne de la tige, à la fermeté et à la solidité des dernières feuilles, à la dureté et à l'état ligneux et non herbacé des branches et des rameaux. Tous les plants qui présentent cet état complet de végétation, n'ont point besoin d'abris contre les froids de l'hiver, à moins que ce ne soit des espèces des pays chauds.

Quant aux autres, il est nécessaire de leur en procurer. Parmi les espèces qui restent délicates la première année, on remarque ordinairement les pêchers, l'abricotier, le noyer, le châtaignier, les cyprès, le tulipier, le pin maritime, le peuplier d'Italie, les chênes verts, le robinier.

Pour préserver de la gelée les plants de cette espèce, on les couvre pendant l'hiver de feuilles mortes à la hauteur de quatre à cinq doigts, et l'on complète la couverture avec de menues ramilles. On ne doit pas se servir de pailles, attendu que les mulots ne manqueraient pas de s'y établir et de faire beaucoup de tort au semis.

Il faut avoir soin de n'enlever que petit à petit les cou-

vertures de ramilles à l'approche du printems, lorsque les grands froids sont passés, afin d'habituer insensiblement les jeunes plants à recevoir l'impression de l'air libre.

Quant à la couverture en feuilles mortes qui gît sur le sol, on peut la laisser jusqu'à la pousse des feuilles.

Lorsqu'il y a beaucoup de neige, qu'elle s'élève à la hauteur des clôtures, et qu'il gèle assez pour lui donner de la consistance, il arrive quelquefois que les lièvres s'introduisent dans la pépinière; il faut y veiller pour leur ôter cet accès, en détournant la neige de l'approche des clôtures; sans quoi une seule nuit suffirait pour qu'il se fît de grands dégats. On doit aussi, lors de la fonte des neiges, procurer un prompt écoulement aux eaux, pour éviter les dégradations que leur séjour pourrait occasionner.

Les semis faits sur les terrains qui se gonflent par l'eau des neiges présentent à la fin de l'hiver un spectacle fâcheux. La gelée, par son action sur l'eau, en augmente le volume ainsi que celui de la terre; elle exhausse cette terre, et à la fois les jeunes plants dont les racines ne sont pas bien fixées dans de semblables terrains. Lorsque la terre reprend son assiette, on voit les jeunes tiges couchées à la surface du sol, comme si on les avait arrachées avec précaution. Il faut se hâter après le dégel de les renfoncer avec le doigt et de les repiquer soigneusement, si l'on ne veut pas tout perdre.

Au moyen des attentions minutieuses, mais nécessaires,

que l'on vient de recommander, beaucoup de pertes seront évitées pendant le premier hiver, et les progrès des semis dans la saison suivante se trouveront assurés.

La plupart des semences restées en terre lèveront, même celles des espèces qui ont déjà levé la première année.

Le nettoiement des herbes, avant qu'elles ne se soient fortifiées et qu'elles ne soient montées en graines, continuera d'avoir lieu très-soigneusement.

On renouvellera les numéros indicatifs des espèces d'arbres qui se seraient effacés, et l'on portera un œil attentif sur tout ce qui pourrait causer du dommage dans le cours de la seconde année.

---

§. 8. DE LA NÉCESSITÉ DE NE PAS TROP DIFFÉRER LA TRANSPLANTATION DES JEUNES PLANTS DU SEMIS.

Il est important pour le succès des plantations de préparer de bonne heure les jeunes tiges à subir la transplantation, que l'on peut regarder comme une opération contre nature; le succès sera d'autant plus assuré que ces plants seront plus jeunes.

L'époque de l'extraction est ordinairement indiquée par le rapprochement des plants entre eux, qui ne permet

plus aux racines de s'étendre convenablement et qui menace d'étouffer par la suite un grand nombre de ces plants.

Dans cet état, les racines s'enfoncent perpendiculairement; il ne se forme point de racines latérales, racines si nécessaires pour le succès des plantations. Il ne se forme point non plus de branches latérales, et la tige s'allonge sans proportion avec sa grosseur; ce qui est également nuisible aux tiges destinées à être replantées, puisque les feuilles dont les rameaux sont chargés contribuent autant que les racines à absorber les substances propres à la nourriture des végétaux. Le défaut d'espace cause encore le dépérissement des plants avant qu'ils aient pu atteindre l'âge d'être placés à demeure; enfin il est contraire à tous les principes de laisser vieillir les plants dans un semis.

On doit donc les extraire à la *deuxième* ou à la *troisième* année, soit pour les planter à demeure, soit pour les planter en pépinière.

---

§. 9. DE L'ÉPOQUE DE L'EXTRACTION DES PLANTS.

L'extraction des plants se fait quand les arbres ont perdu leurs feuilles en automne, et se continue pendant l'hiver et au printems, jusqu'à ce que le mouvement

de la sève s'annonce par le gonflement des boutons. Quant aux arbres résineux, on peut les extraire pendant presque toute l'année, excepté le fort de l'été; mais c'est principalement *sur la fin du printemps* que cette extraction doit avoir lieu.

---

§. 10. DE LA MANIÈRE D'EXTRAIRE LES PLANTS DES SEMIS.

Chaque espèce de plants doit être arrachée et transportée séparément.

On commence par ceux qui ont complété leur végétation de l'année.

On se place à l'extrémité d'une ligne, et, à l'aide d'une bêche, on les soulève doucement avec toutes leurs racines et la terre qui s'y trouve. Par ce moyen, on rompt l'adhésion des racines à la terre, et l'extraction se fait sans causer aucun dommage.

On continue l'extraction de ligne en ligne dans toute la planche du même semis.

S'il s'agit d'un semis plein, on fait à l'extrémité de la planche une fosse d'une profondeur égale à la longueur des racines du plant, et on mine ainsi le terrain pour enlever successivement tous les plants sans endommager les racines.

§. 11. TRIAGE DES PLANTS.

Il faut trier les plants, en former des tas particuliers, suivant leur grosseur, en séparant les plus gros, les moyens et les petits. On les arrange avec ordre, racines contre racines, et tiges contre tiges.

On évite avec le plus grand soin de laisser long-tems les racines exposées à l'air, surtout par le hâle, et pour cet effet on en couvre les tas avec quelques vieilles nattes ou paillassons qu'on a mouillés, ou autre chose semblable.

Le triage des plants est très-important, afin de ne mettre ensemble dans la pépinière que des plants de même force, et d'éviter que les plus forts n'étouffent les plus faibles.

---

§. 12. DE LA PRÉPARATION DES RACINES.

L'objet principal de la transplantation en pépinière, est de faire produire aux plants un grand nombre de racines fraîches et vives, qui puissent assurer le succès de la plantation à demeure. Pour atteindre ce but, il est indispensable de retrancher l'extrémité du pivot, lors même qu'il serait très-court; cette amputation l'empêche de

continuer son prolongement perpendiculaire, et donne lieu au développement d'un grand nombre de racines dans la direction oblique ou horizontale du terrain; production qui ne se ferait point, si le pivot continuait son accroissement par son extrémité, ou si la tige était arrivée à un âge tel, que ses racines eussent à percer à travers une écorce trop forte.

Comme les plants d'un semis sont courts, on en prend une poignée qu'on appuie sur un billot, et, d'un seul coup de serpe, on retranche les pointes des racines pivotantes, en épargnant avec soin les racines latérales. Il vaudrait mieux sans doute se servir de la serpette, et opérer séparément sur chaque plant; mais comme cette manière serait trop longue, on ne l'emploie que rarement. On doit avoir soin au surplus de se servir d'une serpe bien tranchante et de la diriger avec précaution. Cette opération s'appelle *habiller les plants.*

Lorsqu'elle est faite convenablement, la place se cicatrise dans la première quinzaine où les plants commencent à végéter; mais il n'en est pas de même à l'égard des vieilles tiges, et par conséquent des grosses racines; la plaie ne se cicatrise jamais, et la pourriture en est inévitable; aussi les plants qu'on a laissés vieillir sans leur faire subir de transplantations, meurent très-souvent quand on les plante à demeure.

Il faut, lorsqu'on est obligé d'employer des plants un peu forts qui n'ont point subi de transplantations préli-

minaires, en respecter le pivot ; et, si les trous destinés à la plantation ne sont point assez profonds pour les contenir, on doit placer horizontalement l'extrémité de ce pivot dans le fond de la fosse.

---

§. 13. TRANSPORT DES PLANTS DU SEMIS AU LIEU DE PLANTATION EN PÉPINIÈRE.

Comme il est très-important d'éviter que les racines ne soient exposées à l'air, on doit, lorsqu'il fait du hâle, mettre les plants dans des corbeilles, les couvrir avec de la mousse humide et y laisser cette mousse tant qu'il restera un plant dans cette corbeille. Il faut aussi éviter d'extraire des semis plus de plant qu'on ne peut en employer dans la journée. C'est principalement au printems et par les vents du nord que ces précautions sont utiles, et l'on ne doit jamais les négliger, quand il s'agit de plants d'arbres résineux.

Pour éviter la confusion des espèces, il est nécessaire de mettre dans le panier servant à transporter le piquet numéroté qui distinguait la planche du semis, afin de le placer en tête du carré destiné aux mêmes plants dans la plantation.

Les boutures doivent, comme les plants de semis, être relevées l'année qui suit celle où elles ont été mises en

terre, ou au plus tard la seconde année, parce que si on les laissait long-tems en place, leurs racines s'étendraient au loin sans se ramifier, et la rupture en serait inévitable lors de leur extraction.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DE L'ÉDUCATION DES ARBRES DE HAUTE TIGE.

Les arbres que l'on destine à être plantés sur les routes, en quinconces ou en avenues, doivent être élevés en pépinière et y recevoir toutes les préparations propres à donner à leur tige la forme qu'elle doit conserver, et à leurs racines tout le développement utile au succès de leur plantation à demeure.

---

§. 1. RÈGLES A OBSERVER LORS DES PLANTATIONS EN PÉPINIÈRES.

Lorsque le moment de la plantation est arrivé, on trace au cordeau, dans chaque carré à planter, des alignemens

qui le traversent d'un bout à l'autre, et sur lesquels doivent se faire les plantations. On les espace plus ou moins suivant la nature du sol, l'espèce d'arbre qu'on doit y planter, et le tems probable que le plant doit y rester. Ces circonstances sont importantes à apprécier; car il faut moins de distance dans un terrain maigre que dans un sol fertile, et il en faut moins aussi pour planter des arbres pyramidaux, tels que le peuplier d'Italie, que pour les arbres qui étalent leurs branches, et enfin pour les arbres qui ne doivent rester en place que deux ou trois ans que pour ceux qui doivent y rester cinq ans. On doit observer un juste milieu pour la distance à mettre entre les plants; car, s'ils sont trop serrés, ils font toutes leurs productions en hauteur, s'étiolent et s'enlèvent réciproquement la nourriture; et si, au contraire, ils sont trop écartés, leur cime ne conserve pas à leur pied la fraîcheur qui leur est si nécessaire, et ils filent moins régulièrement. Il est donc difficile de fixer une distance uniforme. Je place ordinairement les plants destinés pour le taillis à quinze centimètres de distance, et chaque ligne espacée de trente-cinq centimètres; les plants pour futaie à soixante-cinq centimètres de distance, et chaque ligne également espacée de soixante-cinq centimètres.

Les alignemens qu'on trace doivent couper à angles droits les chemins de séparation qu'on aura faits pour marquer les divisions de la pépinière, et être aussi droits

que possible, autant pour la régularité que pour la facilité des binages.

On plante de trois manières, savoir : 1°. en rigole ; 2°. dans des trous ; 3°. au plantoir.

La première méthode ne s'emploie que lorsque le plant est très-faible, ou lorsque le terrain ne se trouve pas labouré assez profondément.

Dans le premier cas, on pratique une petite fosse de quatre pouces de large sur six ou huit pouces de profondeur, dans la longueur du carré et en suivant le cordeau. Dans le second cas, et lorsque le plant est plus fort, on donne à la rigole une largeur et une profondeur plus considérables. On dépose les terres du côté opposé au cordeau, et lorsqu'on a déterminé une ligne, on exécute le même travail du côté où était le cordeau, afin de ne point marcher sur la petite berge.

La seconde méthode, celle qui consiste à planter dans des trous, est la plus employée pour le plant destiné à devenir futaie. On fait ces trous avec la bêche, toujours sur un alignement rigoureux donné par le cordeau.

Quant à *la troisième méthode*, c'est celle la plus usitée pour le plant de taillis ; un ouvrier fait les trous avec son plantoir, deux enfans suivent pour placer un plant dans chaque trou, et un ou deux ouvriers les enterrent, en tenant d'une main le petit plant, et de l'autre un bâton court qui sert à appuyer la terre autour des racines.

On doit éviter de planter par le hâle; et, si l'on est obligé de le faire, on se sert de corbeilles dont il a été question au §. 13 du chapitre précédent. On en tire une certaine quantité qu'on met dans un panier plus petit et qu'on recouvre également de mousse ou de paille mouillée. On place le panier devant soi, pour n'en sortir les plants qu'à mesure qu'on les met en terre. Ces précautions sont fort utiles par le hâle, et pour toutes les espèces d'arbres qui se prêtent difficilement à la transplantation, comme les arbres résineux. Il faut encore prévenir avec le plus grand soin l'effet des gelées sur les racines.

Avant de commencer la plantation, le garde place en tête du carré le piquet indicatif de l'espèce de plant qu'on doit y mettre, et ensuite il marque la distance à observer entre chaque plant sur les lignes, en se servant à cet effet d'un petit bâton.

---

§. 2. DES BINAGES DES PLANTATIONS EN PÉPINIÈRES.

Les herbes, qui sont nuisibles aux semis, le sont encore aux jeunes plantations.

La première année, la plantation doit être binée au moins deux fois pendant l'été, et labourée à la bêche au moins une fois pendant l'hiver; ces binages et ces labours sont d'une grande utilité pour tenir la surface

de la terre meuble et nettoyée de mauvaises herbes. Ils doivent être faits avec précaution, pour que les racines ne soient pas blessées ni déchaussées. On choisit pour les entreprendre un tems où la terre ne soit pas trop sèche ni trop mouillée, afin qu'elle se divise plus facilement.

Le garde qui sera jaloux de tenir la portion de la pépinière confiée à ses soins bien propre, passera le rateau sur le terrain après le binage, pour en retirer toutes les herbes et en former des tas hors de l'enceinte des plantations ; il les laissera sécher et se consumer, pour s'en servir au besoin comme d'engrais.

Cette pratique est surtout utile quand on fait les binages par un tems humide, parce que les plantes vivaces, quoique arrachées, reprennent facilement si elles restent sur le terrain sans y être desséchées par le soleil ; ce qui oblige à recommencer les binages.

Comme la crue des herbes et leur plus ou moins d'abondance dépend de la nature du sol, on ne peut fixer d'une manière positive les époques où doivent se faire les binages ; mais si l'on en fait trois, comme cela est presque toujours nécessaire, le premier doit avoir lieu au commencement du mois de Mai, le second à la mi-Août, et le troisième vers le commencement d'Octobre.

Une attention très-importante qu'il faut avoir, est de ne pas attendre que les graines des plantes arrivent à leur maturité et tombent sur le terrain.

On continue les mêmes binages pendant les années suivantes.

§. 3. DES SÉCHERESSES QUI PEUVENT ARRIVER DANS LE PREMIER ÉTÉ DE LA PLANTATION; ARROSAGES.

Si la première année de la plantation, il survient une longue sécheresse, elle tue un grand nombre de plants qui n'ont point encore pris assez d'accroissement. On prévient cette perte par des arrosemens. Une journée employée à ce travail peut sauver des milliers de plants.

---

§. 4. DE L'EXCÈS D'HUMIDITÉ; SAIGNÉES, RIGOLES.

L'humidité excessive, causée soit par l'effet des pluies permanentes de l'été, soit par la fonte des neiges, au printems, n'est pas à redouter dans la pépinière, si le terrain est disposé en pente, car l'écoulement des eaux sera facile et sans inconvénient, puisque la partie inférieure est destinée à l'éducation des arbres aquatiques. Si néanmoins l'eau séjournait dans une autre partie de la pépinière, il est indispensable d'en favoriser l'écoulement par des saignées et des rigoles.

---

§. 5. DES BRANCHES GOURMANDES ET DES DOUBLES TÊTES.

Les branches gourmandes et les doubles têtes, qui se forment sur les plants, leur nuisent essentiellement, parce qu'elles opèrent une déviation de la sève qui se porte ainsi sur une partie inutile de l'arbre. Il en résulte d'ailleurs des arbres difformes, qui ne viennent pas droits, et sont impropres à l'objet auquel on les destine.

Il faut retrancher ces branches gourmandes et ces doubles têtes dans le mois de Juillet pour les arbres ordinaires, et dans l'hiver pour les arbres résineux.

---

§. 6. DE L'ÉLAGAGE DES JEUNES ARBRES EN GÉNÉRAL.

Toutes les amputations faites aux arbres leur sont nuisibles, en donnant lieu à des épanchemens de sève et en privant l'arbre d'une partie de ses rameaux et de ses feuilles, qui, ainsi que les racines, sont des organes de nutrition. De plus, les élagages en pépinière, tels qu'ils sont pratiqués par quelques jardiniers, rendent les arbres fluets, au point qu'ils ne pourraient, si on les plantait à demeure dans cet état, soutenir leur tête, résister aux vents, ni supporter le poids des néiges et des frimas ; enfin, ces arbres sont aussi défectueux par les racines que

par la tige, attendu que les racines ne croissent qu'en raison des branches; mais comme on ne peut pas toujours se dispenser de faire des élagages, du moins faut-il y procéder d'après les règles d'une saine théorie, et ne pas perdre de vue l'objet qu'on se propose; parce que, si c'est pour le bois qu'on élève un arbre, on ne peut être trop réservé sur les élagages, tandis que ces opérations sont indispensables pour les arbres fruitiers.

Époque des élagages.— Les plants, pendant le cours de la première année, poussent un grand nombre de branches latérales que l'on doit supprimer en partie la seconde année, si l'on veut former des arbres d'alignement.

L'époque de l'année où l'on doit faire l'élagage de la plupart des arbres mérite une grande attention.

Si l'on fait l'amputation à un jeune arbre résineux dans le tems de la sève, la résine s'échappe par la blessure; l'arbre s'épuise et languit, s'il ne meurt pas tout-à-fait. Il faut donc, quand on a à retrancher une double tête aux arbres de ce genre, attendre l'hiver, époque à laquelle la résine a le plus de consistance et le moins de fluidité. La plaie a le tems de se cicatriser jusqu'à l'époque de la nouvelle sève. On peut aussi prévenir les doubles têtes, en supprimant en tout tems le bourgeon terminal de la plus petite tête qui se forme; ce retranchement empêche à l'instant l'accroissement en hauteur de cette seconde tête.

Si l'on élague les arbres à feuilles au printems, il se fait aussi une plus grande perte de sève, et il se forme

dans le courant de l'été un bien plus grand nombre de pousses et de branches gourmandes qu'il n'y en aurait eu sans cette opération ; ce qui épuise les jeunes arbres et nuit à la tige, qui est l'objet principal qu'on a en vue.

L'époque qui paraît la plus convenable aux pépiniéristes pour l'élagage de ces arbres, est le milieu de l'été. La pousse annuelle est alors terminée, et il reste encore assez de tems pour que les plaies puissent se recouvrir au moyen de l'accroissement en grosseur, qui se fait à cette époque et se continue pendant l'automne.

L'élagage d'automne a aussi ses inconvéniens pour les arbres qui ne sont pas bien aoûtés. Le froid saisit la plaie humide faite à cette époque, et y porte le germe des maladies qui se développent par la suite sous le nom de gelivure ou de pourriture, et il arrive même quelquefois que la gelée gagne subitement toute la tige jusqu'aux racines.

De ces différentes observations il résulte que la taille entre les deux sèves est celle qui se pratique le plus généralement pour les arbres forestiers.

Manière de faire des élagages. — Les grosses branches et les branches gourmandes qui occasionnent une déviation nuisible à la sève ou qui en absorbent trop, doivent être coupées *tout près du tronc* et dans le mois de Juillet, afin qu'il ne s'y produise plus de nouveaux bourgeons, et que la plaie puisse se cicatriser promptement et avant que l'humidité qu'elles renferment ne donne lieu à la pourriture.

Mais à l'égard des autres branches superflues qu'on a à retrancher sur la tige, on doit bien se garder d'opérer de la même manière, à raison de la nécessité de ne point priver la tige de la totalité de ses branches et de ses feuilles.

Leur séparation subite de la tige diminue l'abondance de la sève, et l'excite à se porter à l'extrémité de l'arbre pour continuer l'accroissement en hauteur aux dépens de l'accroissement en grosseur. Il faut donc éviter de retrancher toutes les branches en une seule fois, et ne jamais les couper de suite rez-tronc. On fait ce qu'on appelle *la taille en crochet*, qui consiste à couper les branches à deux ou trois yeux de la tige; ce qui, dans plusieurs espèces, fait à peu près la longueur d'un bon travers de main. Cette taille se fait entre les deux sèves, c'est-à-dire après que la première pousse est terminée. De cette manière, il reste des chicots chargés de rameaux secondaires et de feuilles qui continuent d'absorber dans l'atmosphère des fluides nutritifs, de rejeter au dehors ceux qui sont superflus; et d'entretenir dans les racines la force de succion nécessaire.

Voici au surplus la manière d'opérer, d'après M. de Burgsdorf, traduit en français par l'ordre de l'administration des eaux et forêts de France.

La première ou la seconde année de la plantation, suivant la force du plant, on choisit parmi les branches qui se sont développées, celle qui promet la végétation la plus vigoureuse, quelle que soit la place qu'elle occupe; mais

s'il s'en présente plusieurs de même force, on choisit la mieux placée, c'est-à-dire celle qui promet la tige la plus droite, quand même elle serait près de terre. Cette branche une fois choisie, on rabat les autres depuis deux jusqu'à six pouces de leur naissance, suivant leur grosseur; plus elles sont petites et déliées, plus il faut les écourter.

L'année suivante, entre les deux sèves, c'est-à-dire vers la fin de Juillet, on supprimera les chicots des branches écourtées l'année précédente; on taillera en crochet les branches les plus basses de la tige à trois ou quatre pouces du tronc.

La troisième année, toujours à la même époque, on supprimera les chicots de l'année précédente, on rabattra comme auparavant les nouvelles branches les plus basses de la tige; seulement il faut moins les écourter, afin de forcer l'arbre à prendre de la grosseur, et l'empêcher de filer trop promptement.

La quatrième année, la même conduite.

A l'égard des doubles têtes, l'art consiste à ramener à la direction verticale celui des deux jets qui est le plus vigoureux et qui formerait un angle avec la tige; on coupe l'autre à quatre ou cinq pouces du tronc, et on attache avec un lien l'extrémité du chicot au jet qu'on a réservé, en les rapprochant l'un de l'autre : en peu de tems le jet réservé a pris la direction verticale, et au mois de Juillet on coupe le chicot rez-tronc.

On peut encore, avec la branche que l'on veut supprimer,

faire un nœud qui redresse celle à conserver. L'année suivante, on supprime la branche avec laquelle on a fait le nœud.

Si, malgré les précautions qu'on a prises pour empêcher les arbres de s'élever trop rapidement en hauteur, il se trouve quelques tiges trop hautes ou trop déliées, il faut les arrêter à huit pouces de hauteur. Leur tête étant coupée à cette hauteur, les brises reprendront bientôt de la grosseur; quant aux tiges, on les soutient avec des tuteurs.

Les plants mal conformés et qui résistent à la formation de leurs tiges doivent être coupés près de terre; c'est le moyen d'en obtenir des branches plus vigoureuses et mieux disposées.

Lorsque les arbres auront acquis de sept à neuf pouces de tour par le bas, ils seront bons à être replantés à demeure. On peut les planter moins gros, et leur reprise en est d'autant plus assurée.

---

§. 7. DES TRANSPLANTATIONS EN PÉPINIÈRE.

Quelques propriétaires de pépinières font opérer une transplantation aux jeunes plants de chêne provenant des glands, et retranchent alors le pivot, afin de donner plus

de chevelu ; cette transplantation occasionne souvent une perte considérable de sujets. J'ai trouvé un moyen plus avantageux, c'est l'emploi d'un instrument en fer ayant cette forme.



qui a le taillant sur les points A B, C et D, et qui est creux de E à F, afin d'y introduire un manche en bois ; de manière qu'en le faisant pénétrer à six pouces au moins en terre, on est certain de couper le pivot et on laisse le plant sur place ; un bourrelet se forme, des petites racines naissent et assurent la reprise lors de la transplantation.

Comme ce procédé n'est employé par moi avec succès que depuis peu de tems, j'engage Messieurs les régisseurs de me faire part du résultat de leurs essais.

---

§. 8. DES PLANTS POUR HAIES ET PALISSADES.

Lorsqu'on veut former des haies vives et des palissades, il faut élever des plants propres à cet usage dans la pépinière ; car ceux qu'on arrache dans la forêt étant mul-

tilés, mal pourvus de racines, et quelquefois trop vieux, quoique petits, n'ont la plupart du tems qu'un mauvais succès; les haies et les palissades qu'on en forme croissent lentement, exigent de fréquentes réparations et ne durent pas long-tems.

Les palissades servent ou de décorations dans les jardins d'agrément, ou d'abri aux plantes délicates contre le soleil levant et les gelées. On les compose de diverses espèces d'arbres et d'arbustes, suivant l'objet qu'on se propose.

Quoiqu'on puisse faire les palissades avec toutes sortes d'arbres et arbustes, on doit néanmoins choisir les arbres qui élèvent leurs tiges droites, qui poussent beaucoup de branches sur les côtés, qui souffrent bien la tonte, qui conservent long-tems leur verdure, et dont les feuilles sont médiocrement grandes.

Les arbres que l'on destine principalement à cet usage, sont: l'ormille, l'érable champêtre, le hêtre, le charme, dont les feuilles sont d'un beau vert et restent pendant une grande partie de l'hiver sur l'arbre, quoique jaunes et desséchées. On peut faire de jolies palissades avec le mahaleb, qui donne beaucoup de branches, et dont les feuilles sont d'un beau vert et les fleurs d'une odeur agréable, avec l'azérolier, l'épine blanche et le cornouiller mâle.

Les plants destinés à ce genre de plantation se tirent des semis qu'on a formés à cet effet. On les plante en pé-

pinière à deux pieds les uns des autres, et on rabat au printems les branches à deux pouces de la tige. Il se forme une quantité de rameaux sur cette première taille; lorsqu'ils sont entièrement développés, on les tond avec les ciseaux du jardinier, et un peu court; mais on ne touche pas à la tête du plant.

L'année suivante, il paraît un bien plus grand nombre de rameaux; on les coupe encore au ciseau, mais seulement sur les deux faces de l'arbre, et l'on ne raccourcit les branches sur les prolongemens qu'autant que cela est nécessaire pour qu'elles ne tombent pas les unes sur les autres.

Quand les plants ont acquis la hauteur nécessaire, on leur coupe la tête au printems. De cette manière, on les rend propres à remplir de suite l'objet auquel on les destine. La plantation s'en fait en automne ou au printems, et l'on emploie beaucoup moins de plants pour faire une palissade, que lorsqu'on la forme en place avec du petit plant.

Duhamel recommande beaucoup cette méthode. Cependant, l'on est dans l'usage de former des palissades en place, et, pour cet effet, de creuser des rigoles dans lesquelles on plante du même plant à trois ou quatre pouces de distance d'un pied à l'autre. On ne tond point ces jeunes plants la première année; on les attache la seconde année à des menues perches pour les tenir droits, et, s'ils poussent avec force, on leur donne un petit coup de croissant dès

cette seconde année ; mais ce n'est ordinairement qu'à la troisième année que l'on commence à les tondre.

Les haies qui forment les héritages se plantent dans des rigoles, ainsi que les charmilles ou palissades ; mais, pour être assuré du succès, il faut élever les plants en pépinière.

La terre extraite du fossé doit former une berge de 3 ou 4 pieds de large et de 2 pieds de hauteur. Si la berge ne devait pas avoir cette élévation, il serait nécessaire, avant de creuser le fossé, de piocher le sol sur lequel elle doit être formée ; car une plantation ne vient jamais bien, lorsque les racines ne trouvent pas une terre profondément remuée.

La plantation a lieu en hiver. On pratique sur la berge une rigole d'un pied ou d'un pied et demi de large, selon la bonté du terrain, et assez profonde pour ne pas être obligé de couper le pivot de la racine du jeune plant. On dispose sur un côté de la rigole une rangée de jeunes arbres, distans d'un pied ou d'un pied et demi ; on en dispose une seconde rangée de l'autre côté de la rigole, en ayant soin que chaque arbre d'une des rangées regarde le milieu de l'intervalle de deux arbres de la rangée opposée; on remplit ensuite la rigole avec de la terre bien meuble.

Lorsqu'une haie est plantée, on la rabat à deux pouces de terre, afin de lui faire produire des branches ; chaque année, jusqu'à ce qu'elle ait atteint la hauteur désirée, on coupe les brins qui s'élèvent au-dessus des autres, et l'on

remplit les vides en dirigeant et en croisant sur la haie les branches qui se portent en avant.

Il est une manière particulière de conduire une haie, qui lui donne une grande force; à l'âge de 3 ans, on la coupe à 6 pouces de terre, et on la tient pendant trois ans à cette même hauteur ; on la coupe pendant trois autres années 6 pouces plus haut, et ainsi de suite, d'étage en étage. Quand une haie se dégarnit par le bas, on la coupe à rez-terre, et on la conduit ensuite comme une haie nouvelle.

---

§ 9. DES AUTRES MANIÈRES DE MULTIPLIER LES ARBRES ET LEURS VARIÉTÉS DANS LES PÉPINIÈRES.

Outre les moyens de multiplier les arbres par semis, on emploie encore d'autres méthodes dans les pépinières forestières, telles que les *boutures*, les *marcottes*.

Boutures.—C'est une jeune branche garnie de boutons que l'on sépare d'un arbre ou d'une plante et que l'on met en terre pour former un nouvel individu.

Le principe des boutures, dit M. Bosch, est fondé sur la propriété dont jouit la sève existant dans les vaisseaux d'une branche, de faire pousser, au moyen de la chaleur et de l'humidité, des racines à la portion de cette branche qui est en terre et des feuilles à celle qui est hors de terre. Il faut donc 1°. qu'il y ait assez de sève ; 2°. que cette

sève ne soit pas susceptible de s'écouler ou de s'évaporer trop subitement; 3°. qu'elle soit chargée d'une assez grande quantité de matériaux de la partie solide des végétaux pour servir à la nourriture des racines et des feuilles dans les premiers momens de leur existence, c'est-à-dire jusqu'à ce que ces deux sortes d'organes soient suffisamment développées pour en puiser de nouveaux dans la terre et dans l'air.

La théorie de la confection des boutures consiste, dit M. Thouin, à choisir avec discernement les époques de l'année et la sorte de rameau la plus propre à la réussite de cette sorte de multiplication, relativement à la nature des végétaux et à la densité de leur bois; à leur donner l'air, l'humidité et la chaleur propres à exciter le mouvement de leur sève, et à modérer ou activer ces agens, suivant l'exigence des cas.

Les boutures sont plus sujettes à la gelée que les rameaux qui tiennent encore à l'arbre. Il périt, par cette cause, quantité de boutures. On éviterait cette perte, si on les plantait en ramier, c'est-à-dire si l'on plantait une grande branche avec ses rameaux horizontalement à la fin de l'hiver, à 4 ou 5 pouces de profondeur, en ayant soin de laisser sortir l'extrémité des rameaux de 3 à 4 pouces, parce que le bois couché en terre pousserait des rejetons après la mort des extrémités saillantes.

Lorsque les boutures sont placées dans un lieu exposé à l'action des vents, il est utile de les en garantir pendant

les premiers jours par des paillassons, des fagots, ou autres moyens ; car ces vents sont quelquefois plus dessèchans que le soleil le plus ardent. Cette pratique a lieu rarement; mais il est souvent nécessaire de mettre de la cire, du suif, de l'argile ou autre englument sur la plaie supérieure des jeunes boutures dont on a retranché la tête, afin d'empêcher la déperdition de la sève. La même opération sur la plaie inférieure produit également de bons effets.

Quoique tous les arbres à feuilles, dont les jeunes pousses ont le canal médullaire large, se propagent avec plus ou moins de succès par bouture, cette méthode de multiplication est presque réduite, dans les opérations forestières, aux saules et aux peupliers, pour lesquels on n'emploie guère la voie des semis.

Trois objets sont à observer pour cette opération : 1°. la préparation des boutures ; 2°. leur plantation ; 3°. leur entretien.

1°. *De la préparation des boutures.* — Lorsqu'on veut faire des boutures, on choisit un arbre ou un arbrisseau portant des pousses d'un an. On coupe ces pousses au printems, peu de tems avant le développement des boutons, et on les réduit à 10 ou 14 pouces de long. La section inférieure se fait en biseau, et la section supérieure droite, pour ne pas se blesser la main en plantant les boutures. Lorsqu'on ne trouve pas assez de pousses de l'année, on peut en employer de 2 à 3 ans ayant la grosseur du doigt. On leur enlève les ramilles latérales et on les taille

comme celles d'un an. Cependant les pousses d'un an sur lesquelles il se trouve des boutons formés, doivent avoir la préférence, pourvu qu'elles soient plus grosses qu'un tuyau de plume.

Lorsqu'on a coupé le nombre de boutures dont on a besoin, on en forme des bottes de 25 et on les place dans une terre humide, où elles restent jusqu'au moment de les planter.

Si, au lieu de petites boutures, on veut employer des plançons de peupliers de 8 à 10 pieds de long, on choisit des branches bien droites, ayant un pouce et demi à trois pouces de diamètre. On leur enlève toutes les branches latérales, on les coupe en biseau par les deux bouts et on enterre le bout inférieur dans la terre humide, ou bien on le plonge dans de l'eau pour y rester jusqu'au moment de la plantation.

2°. *De la plantation des boutures.* — Lorsqu'on veut procéder à une plantation de boutures, grandes ou petites, dans un lieu où elles doivent rester à demeure, il convient d'examiner si le terrain est assez meuble pour qu'en enfonçant la bouture, elle n'éprouve aucune déchirure dans son écorce. Dans ce cas, on enfonce les petites boutures un peu obliquement et assez profondément pour qu'il ne reste hors de terre qu'un pouce et demi de tige. Quant aux plançons, on les enfonce droit à une profondeur d'un pied et demi. Mais si, comme cela est assez ordinaire, le terrain n'est pas assez meuble pour que la plantation puisse se

faire de cette manière sans endommager l'écorce, il faut alors pratiquer, à la bêche, des trous de 10 pouces de profondeur pour les petites boutures et de 18 pouces pour les plançons, les y planter comme il vient d'être dit, remplir les trous avec de la bonne terre, et arroser convenablement.

S'il s'agit de former une pépinière de jeunes boutures de saules ou de peupliers, on choisit un bon terrain exposé au soleil, labouré profondément et débarrassé d'herbes. On y pratique des lignes à la distance de 18 pouces, sur lesquelles on plante des boutures à 8 ou 12 pouces les unes des autres, en les inclinant un peu et les enfonçant assez profondément pour que la partie saillante n'ait que 1 à 2 pouces; ensuite on fait un bon arrosement et on laisse les boutures s'enraciner.

3°. *Des soins à donner aux plantations de boutures.* — Lorsque la plantation a été faite avec les soins qu'on vient d'indiquer, et qu'on l'a arrosée de tems à autre, les boutures ne tardent pas à produire quelques pousses. On laisse croître ces pousses jusqu'à la Saint-Jean; alors on les retranche toutes, à l'exception de la plus belle, avec une serpette bien acérée, en évitant de soulever la bouture et de lui faire éprouver aucun mouvement, et on nettoie la pépinière des mauvaises herbes. Au printems suivant, la partie supérieure de la bouture, qui ordinairement est desséchée, doit être retranchée jusqu'à la naissance de la nouvelle tige, toujours d'une manière nette, sans occasionner d'éclats et sans ébranler la bouture; ce à quoi l'on parvient

en l'appuyant fortement avec le pied et en se servant d'un instrument bien tranchant. On nettoie de nouveau la pépinière des arbres qui l'embarrassent, et on donne un binage entre les plants. Après la Saint-Jean, on coupe la jeune tige à 2 pieds de longueur, et alors on la laisse croître jusqu'à la plantation qui se fait à 3 ou 4 ans.

Mais quand on destine les jeunes boutures ainsi plantées à former un taillis sur place ou une haie, on leur laisse toutes leurs pousses. A l'égard des plançons dont on veut faire des têtards, on doit, dès le premier printems, leur retrancher toutes leurs pousses, à l'exception de celle qui est destinée à former la tête de l'arbre, afin de favoriser la production de nouvelles branches sur cette tête. Il est auss très-avantageux d'enlever, dans le deuxième printems, les chicots desséchés qui se trouvent ordinairement sur la couronne du plançon, en se servant d'un instrument bien acéré et en faisant la section obliquement. La plaie se recouvre promptement, et les tiges durent bien plus longtems que si l'on eût négligé cette amputation, parce que la pourriture des chicots aurait gagné la partie saine de la tige.

Marcottes. — C'est une branche que l'on couche en terre à une certaine profondeur, sans la détacher de la plante, et qui y prend racine ; elle diffère de la bouture en ce que celle-ci est une branche que l'on sépare de la plante et que l'on met en terre sans préparation, au lieu que la marcotte tient à l'arbre qui lui donne vie, et qu'on ne la sèvre que lorsqu'elle a des racines.

Voici un bref extrait des principes que M. Thouin enseigne sur la pratique des marcottes :

« Cette pratique, dit ce professeur, a pour but de » multiplier certains végétaux qui ne se propagent pas » avec leurs qualités utiles ou agréables par la voie des » semences, ceux encore qui ne donnent pas de bonnes » graines, enfin ceux qui sont trop long-tems à procurer » des jouissances par la voie des semis.

» Toute la théorie de cette opération consiste à déter- » miner, au moyen de l'humidité, de la chaleur d'une » terre préparée, des incisions, des ligations, les rameaux » marcottés à pousser des racines et à former, par ce » moyen, de nouveaux individus doués de toutes les qua- » lités de leurs souches.

» Le marcottage le plus simple consiste à butter ou à » élever une butte de terre autour d'une cépée de jeunes » tiges d'arbres ou d'arbustes plantés en pleine terre. » On se sert ordinairement, pour former cette butte, » d'une terre limoneuse un peu grasse, c'est-à-dire qui » soit susceptible de s'imprégner d'humidité et de la con- » server pendant long-tems ; on lui donne une hauteur » à peu près égale à sa base, on la foule autour des jeunes » branches, et on en affermit la surface pour qu'elle gerce » moins et conserve plus long-tems sa fraîcheur.

» La saison la plus convenable à cette sorte de marcot- » tage, qui n'exige aucune autre opération, c'est la fin de » l'hiver, lorsque la terre est profondément humectée.

» Elle ne demande d'autre culture que d'être arrosée de
» tems en tems pendant les grandes chaleurs de l'été.
» A l'automne, il est bon de s'assurer si les branches
» enterrées ont poussé suffisamment de racines pour être
» séparées de leur souche. Dans le cas où le chevelu est
» abondant, on sèvre les marcottes et on les met en place;
» si, au contraire, les racines ne sont pas assez nombreuses
» pour nourrir les jeunes arbustes, on attend l'année sui-
» vante pour les séparer de leur mère.

» La voie de multiplication par provins convient à un
» certain nombre d'arbres et d'arbustes dont les tiges,
» d'une consistance plus ferme que celle de la division
» précédente, ont besoin d'une opération de plus pour
» pousser des racines. Elle consiste à courber ces branches
» en terre au lieu de les laisser dans leur direction per-
» pendiculaire, et de se contenter de les butter comme dans
» le marcottage.

» On emploie ce moyen pour regarnir les clairières qui
» ne sont pas trop étendues, dans les bois taillis, et c'est
» un des procédés les plus simples et les moins dispendieux
» pour remplir cet objet important. Lorsque, sur la lisière
» ou dans l'intérieur d'une clairière, il se trouve des espè-
» ces d'arbres composées de jeunes branches vigoureuses
» et flexibles, on ouvre de petites tranchées d'environ un
» pied de profondeur dans lesquelles on couche l'extrémité
» de ces branches avec précaution pour ne pas casser leurs
» tiges. Ces extrémités doivent être redressées et coupées

» à 5 ou 6 pouces de terre, afin d'arrêter la sève et de la » déterminer à porter ses efforts sur la production des » racines. Des gazons, de la terre de surface, des feuilles » pourries doivent entourer la branche couchée, et le » reste des rigoles est rempli par la terre qui en est sortie. » On la foule pour l'affermir autour des branches et leur » conserver une humidité favorable. Il ne faut pas laisser » sur la cépée dont on a coupé une grande partie des » rameaux, des branches perpendiculaires; la sève de la » souche ayant une bien plus grande tendance à monter » droit qu'à circuler dans des branches courbées, aban- » donnerait celles-ci pour se porter avec affluence sur les » autres : il en résulterait la perte des marcottes. Il est » donc essentiel de supprimer toutes les branches verti- » cales; et, pour qu'il n'en pousse pas de nouvelles jusqu'à » la parfaite reprise des branches marcottées, il convient » de couvrir la cépée de quatre à cinq pouces de terre en » forme de petite butte.

» Ces marcottes sont souvent deux ans avant d'être » enracinées, et quelquefois davantage. Lorsqu'elles sont » reprises, on les sépare de leurs cépées et on découvre » la souche des terres dont on l'avait couverte. Sa sève, » débarrassée d'une circulation gênée, ne tarde pas à don- » ner naissance à des productions vigoureuses, qui rempla- » cent celles qui ont été marcottées.

» Dans les pépinières, le moyen de multiplier les ar- » bres par des marcottes en provins, est fort en usage;

» mais il diffère un peu de celui qui vient d'être décrit.
» Dans un carré destiné à cet usage, on établit des
» mères-souches. Ce sont de forts pieds d'arbres et d'ar-
» bustes dont on coupe la tige principale ou les plus gros
» jets au niveau de la terre. Lorsque ces souches sont
» garnies de jeunes pousses vigoureuses d'un ou deux pieds
» de haut, on les couche de huit à dix pouces de pro-
» fondeur dans toute la circonférence de la mère-souche.
» On la recouvre elle-même d'une éminence de terre en
» forme conique, de six pouces de haut, et disposée de
» telle manière que les eaux pluviales glissent sur la
» souche et s'arrêtent dans une fossette qui a été établie
» à sa circonférence, par le moyen d'un bourrelet de
» terre contre lequel sont appuyées toutes les extrémités
» des branches couchées. Si ce sont des arbrisseaux ou
» des arbustes, on leur pince l'extrémité de la tige, pour
» arrêter la sève et occasionner plus promptement la
» croissance des racines ; mais si ce sont des arbres des-
» tinés à faire des arbres de ligne, il est convenable
» de ne pas toucher à cette extrémité. Pour l'ordinaire,
» cette opération se pratique en automne, dans des ter-
» rains secs et sous des climats chauds ; dans les pays sep-
» tentrionaux et aquatiques, on remet à la faire au prin-
» tems. Les branches ainsi marcottées poussent suffisam-
» ment de racines pour vivre sur leurs propres fonds
» pendant le courant de l'année, et on peut les lever
» à l'automne suivant pour les mettre en pépinière. Si

» elles ne se trouvaient pas assez garnies de racines, il » faudrait attendre une année de plus pour les lever en » sûreté. »

---

§. 10. DE L'EXTRACTION DES ARBRES EN PÉPINIÈRE.

L'âge auquel les arbres peuvent être extraits des pépinières pour être plantés à demeure, dépend de l'objet qu'on se propose, de l'espèce d'arbre, de la nature du terrain, enfin de l'état de la croissance de l'arbre; mais, en général, c'est entre 4 et 6 ans.

L'extraction doit s'en faire de manière à ménager les racines le plus possible.

Le succès de la plantation dépend essentiellement de la quantité et de leur bon état ; il est entendu qu'on ne doit y faire aucun retranchement, si ce n'est à celles qui, malgré toutes les précautions qu'on aura prises, seraient meurtries ou éclatées. On rafraîchit celles-ci avec la serpette, en les coupant en bec de flûte, et de manière que les plaies soient immédiatement appliquées sur la terre lors de la plantation.

Quelques auteurs conseillent de ne rabattre les branches des jeunes arbres qu'à dix-huit pouces du tronc, de ne point toucher aux branches supérieures ni à la tête, ni de planter les arbres dans cet état; mais il est rare qu'on suive

ce précepte, du moins pour les ormes et les peupliers dits bois-blancs ; on rabat ordinairement leurs branches latérales près du tronc, et on leur coupe la tête. Quant aux arbres résineux, ils ne doivent éprouver de retranchement d'aucune espèce.

---

§. 11. DU TRANSPORT DES PLANTS.

Quand le lieu de la plantation n'est pas éloigné de la pépinière, on y transporte les plants sans beaucoup de préparations.

Mais quand le lieu de la plantation est éloigné, il faut procéder au transport avec beaucoup de précautions ; notamment pour les arbres résineux. Il y a plusieurs manières d'opérer.

1°. Si on a laissé intactes les branches supérieures et la tête des arbres, il est impossible d'en former des bottes ; dans ce cas, on garnit les racines de chaque arbre avec de la mousse fraîche, et l'on dispose sur la voiture un lit de paille, puis un lit de plants, et ainsi de suite ; de manière que chaque rangée de plants soit recouverte par un lit de paille, et que les tiges ni les branches ne puissent être froissées et que les racines ne puissent se dessécher.

2°. Mais si les branches et la tête des arbres ont été

retranchées, on les arrange par bottes de six ou huit ; dans ce cas, on a soin de bien entrelacer les racines les unes dans les autres, afin que les troncs se rapprochent le plus possible. On lit ces bottes avec des harts, sous lesquelles on met un peu de foin, pour qu'elles n'offensent point l'écorce ; on a soin de fourrer entre toutes les racines des poignées de mousse, et, à défaut de mousse, des bouchons de paille bien broyée entre les mains et un peu humide, de sorte que les vides se trouvent bien remplis ; enfin, on enveloppe de suite les racines de chaque botte avec de la paille de pois ou de la paille longue, à une épaisseur suffisante pour qu'on ne puisse apercevoir aucune racine ; il est même utile que l'enveloppe de paille couvre toute la longueur des troncs, pour qu'ils ne risquent point d'être écorchés sur les voitures.

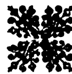
Moyennant ces précautions, les arbres peuvent rester assez long-tems en route et être transportés fort loin sans trop souffrir de la privation de la terre, ni sans être endommagés par le hâle ou par la gelée.

Lorsque les arbres sont arrivés au lieu de leur destination, il ne faut pas défaire les bottes, ni mettre les arbres dans des celliers ou sous des hangards ; il vaut mieux les laisser à l'air tout emballés et jeter de la paille dessus ; mais le mieux est de les planter sur-le-champ et de ne défaire les bottes qu'au fur et à mesure qu'on met les arbres en terre. Si cependant il n'est pas possible de planter ces arbres aussitôt leur arrivée, il faut les aubiner,

c'est-à-dire faire en terre une grande tranchée dans laquelle on les arrange tout près les uns des autres, et recouvrir leurs racines avec de la terre meuble, comme si on les plantait à demeure. On ne les retire de cette tranchée que pour les planter sur-le-champ à la place où ils doivent rester.

Ordinairement les grands arbres se plantent debout dans la tranchée ; mais à l'égard des petits, on se dispense quelquefois de faire une tranchée, ou bien on ne la fait que profonde : on les incline et on couvre de terre leurs racines.

Quant aux arbres résineux, on les transporte comme il a été dit en parlant des arbres qui conservent leurs branches supérieures et leur tête ; mais on doit leur conserver une partie de leur motte et envelopper leurs racines avec de la mousse qu'on retient par deux liens en croix.





INSTRUCTION

SUR

LA MATURITÉ DES SEMENCES FORESTIÈRES; LES MANIÈRES ET LES SAISONS DE LES CUEILLIR, LES ÉPLUCHER ET CONSERVER; SUR LA MANIÈRE DE PRÉPARER LES TERRAINS A SEMER EN BOIS; L'EXÉCUTION, LA CONSERVATION ET L'ENTRETIEN DES SEMIS.



§. 1er. DE LA MATURITÉ DES SEMENCES.

Les semences qu'un fruit renferme sont mûres, quand un fruit bien conditionné tombe de lui-même ou presque de lui-même. Les noix, marrons,

châtaignes, glands, noisettes, faines, sont mûres, quand ils tombent de l'arbre sans leur brou, quoique ceux de ces fruits qui tombent les premiers soient ordinairement verreux; il en est de même des fruits capsulaires, qui s'ouvrent et laissent tomber leurs semences quand elles sont parfaitement mûres. En général, les semences qui ne sont accompagnées ni d'aigrettes ni de membranes sont mauvaises quand elles nagent sur l'eau, et, au contraire, elles sont bonnes lorsqu'elles se précipitent au fond. On juge que les semences contenues dans des cônes sont mûres quand les écailles de ces fruits commencent à s'ouvrir.

Il ne faut point ramasser les graines qui auront commencé à germer, à moins qu'on ne puisse les mettre très-promptement en terre. Les semences qui sont presque mûres, achèvent de se perfectionner quand on les laisse quelque tems dans leurs charmes ou capsulaires.

---

§. 2. CHOIX DES SEMENCES.

On fait toujours bien de prendre les semences sur les arbres fruitiers qui portent les plus beaux fruits; il n'en est pas toujours de même quand il s'agit d'arbres forestiers; souvent un petit gland, une petite châtaigne, produit un

plus bel arbre que ne le ferait un gros gland ou une grosse châtaigne. Celui donc qui n'est pas sûr de distinguer les espèces, doit donner la préférence aux glands produits par de beaux et grands chênes, plutôt qu'à de gros glands qui auraient été produits par des chênes de médiocre grandeur ; mais, dans une même espèce, il faut toujours choisir les plus grosses semences. Il est encore bon de préférer les semences d'arbres de moyen âge et très-vigoureux à celles d'arbres jeunes ou trop vieux, et celles des arbres placés sur des clairières ou des lisières de forêts à celles des arbres renfermés dans les massifs.

---

§. 3. MANIÈRE DE RECUEILLIR DES SEMENCES.

Les semences qui tombent à terre et qui sont assez grosses pour y être ramassées à la main, dans des corbeilles ou paniers, telles que les glands, les châtaignes, n'exigent presque aucun embarras pour en faire de grandes provisions. On a l'attention de donner aux cochons les glands qui tombent les premiers, parce qu'ils sont la plupart verreux, ainsi que ceux qui sont endommagés par les gelées d'automne. La récolte de la faîne cause un peu plus de peine, parce que les semences en sont plus menues; avant de les ramasser, on nettoie avec des rameaux le

dessous des arbres pour ôter les feuilles et les petites branches sèches, et quand la faîne est tombée, on en forme des tas avec le balai, et on la nettoie à peu près comme on ferait des pois.

Dès que leurs capsules commencent à s'ouvrir, on peut aussi faire gauler les arbres avec de grandes perches, et recevoir les semences sur des draps qu'on a étendus sous l'arbre.

La graine d'orme se ramasse aussi au balai sous les arbres, au printems, et se sème sur-le-champ.

A l'égard des semences du frêne, du charme, de l'érable, on aurait trop de peine à la ramasser à terre, parce qu'elles sont menues et que le vent les porte de côté et d'autre; c'est pour cela qu'on les cueille à la main sur les arbres mêmes.

Les semences des bouleaux, des saules, des peupliers et des aunes, étant encore plus menues, sont tout autrement difficiles à recueillir; elles viennent à l'extrémité des plus petites branches qui sont flexibles, ou élevées, ou assez écartées du tronc pour qu'on ne puisse y atteindre; et l'on est contraint d'abattre les branches pour en cueillir les semences. Cette récolte réussit rarement, mais les graines réussissent à merveille quand elles se sèment d'elles-mêmes. Je suis cependant parvenu à obtenir de beaux semis d'aune; ma méthode est indiquée au § 6.

Les baies ou les semences d'arbrisseaux se cueillent à la main, ou, s'il y en a une grande quantité, on étend sous les

arbres un drap, on frappe sur les branches avec un bâton, ensuite on nettoie ce qui est tombé sur le drap ; telle est la manière de ramasser les baies de genièvre.

A l'égard des cônes des pins, des sapins, des mélèzes et des cyprès, on les cueille à la main par le moyen d'une échelle, comme quand on cueille des fruits de table, ayant attention de ne point faire amas de cônes dont les semences seraient tombées.

---

§. 4. ÉPOQUES DE CUEILLIR LES SEMENCES ; MOYENS DE CONSERVATIONS.

A. Les *glands* se récoltent sur la fin de Septembre et au commencement d'Octobre, ou dès qu'il en tombe une certaine quantité ; on évite de ramasser ceux qui sont piqués ou tâchés de vers, et l'on choisit ceux qui paraissent les plus sains, et, en général, les plus beaux et les mieux formés.

Lorsqu'on ne peut les semer sur-le-champ, on doit les faire porter de suite sur un plancher, les étendre et les remuer tous les jours jusqu'à ce qu'ils soient bien ressuyés; ensuite on en forme des tas d'un pied d'épaisseur, où ils restent jusqu'à ce qu'ils puissent être semés; mais si l'on devait différer les semis pendant un certain tems, il serait

prudent d'examiner de tems en tems si les glands ne germent point, et, dans le cas où ils commenceraient à germer, de les remuer une fois tous les deux jours. En général, les glands qui doivent être semés en automne n'exigent d'autres soins que ceux qui tendent à les empêcher de germer et de geler; ce qu'on obtient très-bien en les déposant dans un magasin aéré. Mais si l'on est obligé de retarder le semis jusqu'au printems, soit à cause des sangliers, des mulots, des lapins, et autres animaux qui dévorent les glands dans la terre, soit à cause des gelées qui feraient périr les jeunes plants qui lèveraient de bonne heure au printems, soit à cause de la trop grande humidité du terrain, soit enfin parce que la terre qui doit recevoir les semences n'est pas encore suffisamment préparée, on emploie plusieurs procédés pour conserver les glands.

Voici celui que propose M. Hartig :

On choisira un lieu élevé et parfaitement sec, et qui ne soit dominé par aucune élévation d'où puissent descendre les eaux des pluies; on y creusera une fosse de 8 à 10 pieds de long, de 5 à 6 pieds de large et d'autant de profondeur. On garnira les parois latérales et le fond de cette fosse d'un mur en pierres. On garnira le fond de la fosse d'une couche de paille de trois à quatre pouces d'épaisseur. Ensuite, et après qu'on a fait sécher les glands, on y placera alternativement un lit de glands de dix à douze pouces d'épaisseur et un lit de la même épaisseur de

feuilles sèches ou de menue paille provenant du battage des graines ou de débris de chènevis. On continuera ainsi jusqu'à un pied au-dessous du niveau du terrain. Quant au dernier lit de glands, on le chargera d'une forte couverture de feuilles, d'un peu de paille et d'un lit de planches, sur lequel enfin on établira une butte de terre en forme de talus et assez épaisse pour que ni la gelée ni la pluie ne puissent pénétrer jusqu'aux glands. On laissera les glands dans cette fosse jusqu'au printems, où on les trouvera parfaitement conservés.

M. Hartig assure que ce moyen ne lui a pas encore manqué, et, s'il est arrivé quelquefois que les glands aient été un peu germés, il s'est contenté de les semer de suite, avant que les germes se fussent développés, et que les semis ont toujours parfaitement réussi.

B. Les faînes se récoltent à la même époque que les glands, dès que leurs capsules commencent à s'ouvrir; on les sème telles qu'on les a ramassées, c'est-à-dire avec leurs capsules; mais lorsqu'on veut les avoir pures, on les passe au crible ou à la claie, et on les vanne à la manière des grains. Comme les faînes s'échauffent et germent facilement, on doit éviter de les laisser séjourner dans des sacs; il faut les étendre dans un grenier et les remuer souvent.

Lorsqu'on veut ne les semer qu'au printems, on les fait sécher en les étendant comme nous venons de le dire et en les remuant une fois par jour; et, lorsqu'elles sont bien ressuyées, on en forme des tas de deux à trois pieds de haut

dans un grenier planchéié, puis on les recouvre de paille de l'épaisseur d'un pied, pour les préserver de la gelée et d'une trop grande dessication ; on les laisse dans cet état jusqu'au printems.

On peut aussi conserver les faînes dans du sable frais, qu'on place dans une caisse ou dans un tonneau, dont on arrose légèrement le sable une fois par mois.

C. Les semences de *charme* se récoltent dès que les capsules tombent ; cette récolte se fait soit à la main sur l'arbre même, soit, ce qui est beaucoup plus expéditif, en faisant frapper sur les branches avec une longue perche et en faisant recevoir la graine dans un drap étendu par quatre hommes qui se portent à l'endroit où elles tombent ; on la porte dans un endroit aéré et on l'étend sur un plancher pour la faire ressuyer.

D. La semence de *bouleau* se récolte à la main vers la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre ; on l'étend bien claire sur un plancher dans un lieu aéré, on la remue souvent, on la froisse ensuite dans les mains et on la fait passer au crible pour en séparer les feuilles.

E. Les semences d'*érable* se récoltent en Octobre, dès que les aîles de ces semences sont devenues brunes. La récolte s'en fait à la main par le moyen indiqué pour celle du charme. Il faut les étendre de suite et les remuer souvent pour les faire sécher ; on peut les conserver pendant quelques années sur un plancher dans un endroit aéré.

F. Les semences de *frêne* se récoltent et se conservent

par les mêmes procédés que celles de l'érable ; mais il ne faut pas les garder plus de deux ans.

G. Les semences d'*orme* se ramassent à la main ou avec un balai dans le commencement de Juin ; il faut les étendre de suite dans un lieu aéré ; car elles s'échauffent très-promptement, si on les laisse dans un sac.

H. Les semences d'*aune* se récoltent en Octobre, dès qu'on s'aperçoit que les graines renfermées dans les écailles des cônes deviennent brunes et laiteuses. On porte les cônes dans un endroit modérément chaud, où on les laisse jusqu'à ce que les écailles soient ouvertes, et on en détache les semences en les agitant sur le crible.

Elles conservent leur faculté germinative pendant quelques années, si l'on a eu la précaution, dans le principe, de les étendre sur un plancher aéré et de les remuer souvent ; cependant les semences fraîches sont préférables.

I. Les semences du *sapin blanc* se récoltent sur la fin de Septembre et au commencement d'Octobre par la cueillette des cônes, qu'on étend dans un lieu aéré, où ils restent jusqu'à ce que les écailles s'ouvrent et laissent tomber leurs graines lorsqu'on les agite ; ou bien on les expose à une chaleur modérée, on les passe au crible, on les frotte entre les mains ou on les agite dans un sac rempli au quart, et l'on achève de les nettoyer en les vannant.

Elles se conservent pendant plusieurs années ; mais il faut avoir soin de ne pas les mettre en tas trop épais et de les remuer souvent dans le commencement.

K. Les semences d'*épicéa* se récoltent depuis le commencement de Novembre jusqu'au printems. On cueille les cônes à la main comme pour le sapin, on les étend dans une chambre modérément chauffée avec un poële, ou bien on les étend au soleil au printems pour faire ouvrir les écailles, et on agite les cônes pour en faire tomber les graines. La semence d'épicéa peut se conserver 3 ou 4 ans, si on l'étend sur un plancher dans un lieu aéré en tas peu épais, et si l'on a l'attention, surtout en été, de la remuer de tems en tems; mais la semence fraîche est toujours préférée.

L. Les semences de *pins sauvages* se récoltent de la même manière et aux mêmes époques que celles de l'épicéa. L'épluchement des graines et leur conservation s'effectuent par les mêmes procédés.

Les semences de *pin maritime* se récoltent aux mêmes époques et s'épluchent de la même manière.

M. Les semences du *mélèze* se récoltent depuis le mois de Février jusqu'au printems. L'expérience a prouvé que les cônes récoltés dans le mois de Novembre s'ouvraient bien plus difficilement que ceux qui avaient passé l'hiver sur l'arbre. L'épluchement des graines se fait de même que pour celles de l'épicéa.

Elles se conservent pendant quelques années, si l'on a soin de les placer sur un plancher dans un lieu bien aéré, et de les remuer de tems en tems. Lorsqu'on n'en a qu'une petite quantité, elles se conservent parfaitement, ainsi que toutes les semences fines, dans un sac de grosse toile

suspendu dans un endroit aéré. Là, elles sont à l'abri des souris, et l'air passe plus facilement à travers le sac grossier qui les renferme que dans un sac de toile serrée.

N. Les graines du *faux acacia* se récoltent en Octobre, dès qu'on remarque qu'elles sont dures. La récolte s'en fait avec les gousses, que l'on expose au soleil ou dans une chambre modérément chaude, où elles restent jusqu'à ce qu'elles s'ouvrent ; on retire la semence avec les doigts ou par le battage, lorsqu'on opère en grand. Elle se conserve pendant plusieurs années, si on la met dans des sacs de grosse toile qu'on suspend dans un lieu aéré.

O. Les semences de *platane*, quoiqu'elles mûrissent en Octobre, se récoltent plus avantageusement au commencement du printems ; mais si l'on veut les cueillir en automne, il faut les laisser jusqu'au printems dans les globules qui les renferment et placer ces globules dans un lieu aéré.

---

§. 5. MOYEN DE CONNAITRE LA QUALITÉ DES SEMENCES.

Le propriétaire ou son mandataire, qui se propose de faire des semis, a un grand intérêt à s'assurer de la qualité des semences, puisque, c'est d'après cette connaissance, qu'il se déterminera à les faire ramasser ou à les acheter,

ou enfin à en employer telle ou telle quantité, suivant qu'il les aura jugées plus ou moins bonnes. Le défaut de connaissance ou de précaution à cet égard, a été souvent la cause de grandes pertes en argent, et, ce qui est encore plus fâcheux, du dégoût pour les améliorations forestières.

Il est donc expressément recommandé de toujours s'assurer de la qualité des semences avant de les récolter ou faire récolter, d'en faire l'achat ou d'en faire l'emploi, et de différer plutôt un semis que de ramasser, d'acheter ou de répandre de mauvaises semences.

Pour juger de la qualité d'une semence, il faut savoir quel est, pour chaque espèce d'arbre, son état de parfaite maturité, et à quels caractères extérieurs et intérieurs on reconnaît cet état, quelle est son odeur naturelle, enfin quel est son poids pour une quantité donnée. Lorsque l'examen qu'on fait prouve que la semence présente des caractères conformes à ceux qu'elle doit avoir, on peut, pour la plupart des graines, compter sur sa bonne qualité.

On doit observer, toutefois, que ces moyens se bornent à l'examen des semences sur plan, mais que si l'on a le tems de faire une expérience en petit, on jugera bien plus sûrement de leur qualité par le nombre de graines qui germeront.

Pour cet effet, on sème une certaine quantité de ces semences dans un pot ou dans une caisse remplie de terre; on place ce pot ou cette caisse dans un lieu tempéré; on

arrose la terre aussi souvent qu'il est nécessaire avec de l'eau tiède, et l'on observe combien de graines lèvent sur la quantité qu'on y a mise.

Ce moyen est le plus certain pour reconnaître la qualité d'une semence.

Le régisseur et les gardes ne doivent pas négliger de faire de semblables expériences, toutes les fois qu'ils ont à semer, au printems, des semences d'aune, de bouleau, d'orme, d'érable et d'arbres résineux, qui ont été conservées pendant l'hiver; c'est le moyen d'apprécier très-exactement les semences dont ils ont fait des provisions sur la terre ou qu'ils ont achetées.

---

§. 6. RÈGLE A SUIVRE D'APRÈS L'EXPÉRIENCE SUR LA SAISON ET LA MANIÈRE LA PLUS AVANTAGEUSE POUR EXÉCUTER LES SEMIS D'UNE SEULE ESSENCE.

1°. Les *glands* se sèment en automne, dès qu'on les a récoltés, soit que l'emplacement des semis soit ou non abrité; mais si l'on a à craindre qu'ils ne deviennent la pâture des sangliers, ou des porcs, ou des blaireaux, ou des mulots, on diffère le semis jusqu'au printems, pour les mettre, autant que possible, à l'abri de la voracité de

ces animaux. On recouvre les glands de dix-huit lignes à deux ou trois pouces. Il faut éviter de faire des semis purs de glands dans les endroits où il y avait déjà du chêne. Le chêne aime les terrains graveleux mêlés de terre végétale et profonde.

2°. Les *faînes* se sèment en Avril dans les lieux à découvert; mais si les jeunes plants peuvent être abrités par des arbres placés près d'eux ou au-dessus d'eux, et si d'ailleurs on n'a rien à craindre des pores ou des mulots, on peut semer les faînes en automne; cette semence ne peut être recouverte que d'un à deux pouces au plus et avec de la terre bien divisée. Les terrains qui conviennent au hêtre sont les terrains profonds, composés d'argile, de sable et de gravier, et généralement les terres calcaires et schisteuses, exposées à l'ombre et plutôt au nord et à l'est qu'au sud et à l'ouest.

3°. Les *châtaignes* se sèment en automne ou au printems, mais plus ordinairement à cette dernière époque, à cause des mulots et des gelées, qui souvent font beaucoup de tort au semis. Si l'on sème les châtaignes dans les potets, la couverture ne doit pas être de plus de huit centimètres (trois pouces). Si l'on ne sème qu'après l'hiver, il faut faire germer les châtaignes, c'est-à-dire en mettre une certaine quantité dans une caisse remplie de terre, qu'on arrosera avec de l'eau tiède et qu'on tiendra dans un lieu chaud. Il est essentiel de préserver les châtaignes de l'humidité et de la gelée. Les terres légères, gra-

teuses, argileuses et sablonneuses en même tems, conviennent au châtaignier; il ne pourrait pas réussir dans les terres calcaires.

4°. Les graines de *charme* se sèment en automne ou au printems, plus on les met en terre de bonne heure, plus le succès du semis est assuré; les semences se recouvrent d'un demi-pouce au plus. Il faut au charme un terrain frais ayant de la profondeur.

5°. Les graines d'*érable* se sèment au printems, quand l'emplacement n'offre point d'abri; mais s'il s'agit de semer un vide dans une coupe, on choisit l'automne; il ne faut enterrer les semences que d'un demi-pouce. Les érables se contentent d'un terrain de médiocre qualité, pourvu qu'il soit un peu humide.

6°. Les semences de *frêne* se sèment le plus tôt possible en automne ou dès le commencement du printems. La semence ne doit être recouverte que de six à neuf lignes. Elle ne lève que six mois ou un an après l'exécution du semis. Les frênes se plaisent dans les terrains humides, mêlés de terre noire, de glaise, de sable et de pierrailles. Les semis réussissent rarement dans les terrains qui ne sont pas nettoyés de mauvaises herbes.

Voici le moyen que j'emploie pour les semis de frênes et qui me réussit parfaitement:

Je récolte la graine vers la fin d'Octobre; on la laisse sécher quelques jours en l'étendant dans un grenier.

Je fais creuser une fosse de quatre pieds carrés dans un

endroit sec ; elle sert à y étendre un hectolitre de graines que l'on y place en alternant une couche de graines de quatre doigts d'épaisseur et une couche de sable sec de deux doigts d'épaisseur.

On recouvre la fosse de deux pieds de terre, afin que la gelée ne puisse atteindre la graine.

On laisse ainsi cette graine en terre pendant l'hiver et l'été suivant, et on la sème mélangée avec le sable sur une terre meuble au printems qui suit, en la recouvrant d'un peu de terre.

7°. Les graines d'*ormes* se sèment, soit aussitôt leur maturité au mois de Juin, soit, lorsque cela n'est pas possible, au printems suivant. Les semis d'automne réussissent cependant, mais pas aussi sûrement que ceux du printems. On ne doit recouvrir la semence qu'autant que cela est nécessaire pour empêcher le vent de la dissiper, et l'on ne doit pas la recouvrir du tout, si l'on sème par un tems pluvieux et calme; on sème avantageusement dans les terrains frais et bien préparés à la charrue ou à la houe.

Les semis d'ormes ont le désavantage de donner des ormes de différentes espèces, soit l'orme à petites feuilles, celui à feuilles larges dont la croissance est bien plus forte, et autres; le moyen de conserver la bonne espèce, c'est le marcottage; en voici le procédé :

Après avoir planté en Novembre, dans la pépinière, des jeunes plants d'orme, on les laisse jusqu'au printems de la deuxième année; alors on les coupe au pied pour en

faire des mères-souches. Elles se garnissent de jeunes pousses ou jets dont on fait des marcottes ; vers la fin de Juillet, on détache de chaque branche, le plus près de terre possible, un cercle d'écorce large d'un pouce que l'on enterre et recouvre d'une éminence de terre ; un bourrelet se forme, et l'année suivante, vers le mois de Novembre, on détache ces branches qui ont pris racine à l'endroit du bourrelet; il faut que l'on ait la plus grande attention de ne pas laisser trop sécher les mottes ou éminences de terre : le succès des boutures en dépend.

8°. Les graines *d'aunes* se sèment en automne, dès qu'on les a récoltées, ou de bonne heure au printems. Les semis de ces deux époques réussissent, lorsque la semence, la manutention et la température sont avantageuses. On ne doit recouvrir la semence pure que d'environ un demi-pouce. Le semis s'exécute comme celui de l'orme. Les terrains qui conviennent à l'aune, sont les terres humides, marécageuses et mêmes tourbeuses.

La plupart des semis d'aunes manquent à cause des vers qui les mangent. J'ai découvert un moyen qui m'a parfaitement réussi. C'est de couvrir le semis d'un tas de houblon qui a servi au brasseur ; il est alors sans aucune valeur ; un pour-boire au garçon suffit pour l'obtenir. Comme l'ébullition a laissé encore des principes d'amertume dans ce houblon, les pluies les entraînent dans la terre et en éloignent les vers.

9°. Les graines de *bouleau* se sèment en automne, dès

qu'elles sont mûres, ou dans l'hiver, ou de bonne heure au printems. Plus tôt on met les semences en terre, plus le succès du semis est assuré ; le semis d'automne est donc préférable aux autres, surtout encore parce que la semence est difficile à conserver. Il ne faut presque pas cultiver le terrain, et la graine doit seulement être mêlée avec la terre à la surface du sol et ne jamais être recouverte de plus d'un dixième de pouce ; le bouleau se contente de presque tous les terrains.

10°. Les semis du *sapin ordinaire* ou *sapin blanc* se font en automne, ou depuis le commencement du printems jusqu'à la fin de Mai. On recouvre les semences en faisant passer une herse sur le terrain. Le sapin préfère un terrain mêlé de bonne terre, d'un peu d'argile et de pierrailles. Il vient aussi dans les terrains médiocres, mais non dans les terres argileuses, fangeuses et aquatiques ; il réussit très-bien sur le penchant des montagnes exposées au nord, et dans les endroits où il se trouve quelques arbres ou buissons qui lui fournissent de l'ombre. On le sème avec une demi-semence d'avoine, dans les lieux découverts, pour lui procurer de l'ombre.

11°. Les semis d'*épicéa* se font au printems aussitôt la disparition des neiges. Ceux qu'on fait de bonne heure ont presque toujours plus de succès que ceux qu'on fait un peu plus tard. Cependant, on peut les continuer jusqu'à la fin du mois de Mai, et l'on peut même en faire en automne. On procède à l'ensemencement de

l'épicéa comme à celui du sapin. L'épicéa préfère un terrain composé d'argile, de terre végétale et de gravier; il vient aussi dans les terres de médiocre qualité, pourvu que ce ne soit pas des endroits aquatiques ni des terres très-fortes ou des endroits composés de trop de sable.

12°. On peut semer le *pin sauvage* dès que les neiges ont disparu, et jusqu'à la fin du mois de Mai; mais les premiers semis ont presque toujours plus de succès que les derniers. Les semis d'automne réussissent aussi parfaitement bien. Le pin sauvage se sème aussi de la même manière que le sapin; mais les jeunes pins n'ont pas besoin d'ombre et ne doivent même en avoir que pendant quelques années; aussi quand on fait des semis de pin sauvage sous des arbres, il faut enlever ces arbres quelques années après, pour mettre les jeunes pins tout-à-fait à découvert.

13°. Les graines de *mélèze* et du *pin maritime* se sèment comme les trois précédentes, de bonne heure au printems, et peuvent aussi se semer en automne.

14°. Les semis du *faux acacia* ou *robiniez* se font au printems, sur la fin d'Avril et dans le mois de Mai; mais rarement en automne. Une couverture d'environ un centimètre (5 à 6 lignes) d'épaisseur est suffisante. On ne doit semer l'acacia qu'en pépinière; les semis à demeure faits dans les forêts, ont eu rarement un bon succès. L'acacia demande une terre légère, sablonneuse, pas trop humide, bien ameublie et exposée au nord plutôt qu'au midi.

15°. Le *platane* ne se sème guère qu'en pépinière. Les graines ne doivent pas être enterrées ; on les recouvre seulement de paille ou de mousse, après les avoir fortement arrosées et de haut, pour les fixer en terre ; c'est un excellent arbre à multiplier dans les forêts, mais il veut une terre fraîche, d'un bon fonds, et située sur le bord des eaux.

---

§. 7. DES SEMIS D'ESSENCES MÉLANGÉES.

L'expérience a fait connaître que le mélange des espèces de bois était souvent avantageux, soit pour le maintenir constamment dans l'exploitation d'une forêt, soit pour obtenir des jouissances plus promptes, soit pour procurer un abri protecteur à une espèce de bois qui, dans sa jeunesse, est sensible à la chaleur ou à la gelée, jusqu'à ce qu'elle puisse se passer de cet abri.

Dans le premier cas, il faut choisir des espèces dont les unes, par leurs racines pivotantes, aillent puiser dans le sein de la terre la nourriture qui leur est nécessaire, et les autres dont les racines traçantes puisent cette nourriture à la surface du sol, et qui toutes, ayant une croissance de même durée, puissent être soumises au même mode d'exploitation ; par exemple, on peut, pour former une futaie,

mêler ensemble le chêne, le hêtre, l'érable, l'orme; ou, pour le taillis, le chêne, l'érable, le frêne, l'orme, le bouleau et le charme; ou, s'il s'agit de forêt d'arbres résineux, le sapin et l'épicéa, ou le pin et le mélèze. Dans le second cas, le bouleau se recommande particulièrement par la rapidité de sa croissance dans le jeune âge et par la propriété qu'il a d'être moins qu'aucune espèce de bois étouffé par les autres arbres; cependant, on ne doit pas le mêler dans les semis d'épicéa ou de sapin, parce qu'il fouette et endommage les cimes de cette espèce par ses longs rameaux flexibles; et, en général, il ne faut pas le laisser devenir trop épais, trop grand ou trop vieux, parce qu'alors il est bien plus nuisible aux bonnes espèces qu'il ne leur est utile.

Dans le troisième cas, il n'y a pas d'espèce de bois plus convenable que le pin sauvage et le bouleau. Le premier se propage plus facilement et plus promptement qu'aucune autre espèce de bois, et convient dans tous les cas où il est utile de procurer des abris à des espèces délicates; mais, ainsi que le bouleau, il ne faut dans ce cas le considérer que comme abri, et avoir soin de l'enlever aussitôt qu'il a rempli l'objet auquel on l'avait destiné.

Le pin sauvage, considéré comme abri, est surtout utile par son mélange avec l'épicéa ou le sapin, ou avec le chêne ou le hêtre; mais il faut l'enlever, dès qu'il a de 4 à 6 pieds de haut. Quelques kilogrammes de semences de pin par hectare suffisent pour fournir une quantité de pins

assez grande pour procurer l'ombre et l'abri nécessaires à ces espèces.

Lorsqu'on veut exécuter un semis d'essences mélangées, n'importe dans quel but, il faut procéder d'après les règles propres à chaque semence, et mettre en terre d'abord celle qui a besoin d'une plus forte couverture, et ensuite celle qui en exige une moindre; par exemple, s'il s'agit de faire un semis mélangé de chêne, de hêtre et de bouleau, et que le terrain soit en nature de terre labourable, on sèmera d'abord les glands qu'on recouvrira par un léger labour à la charrue; ensuite on sèmera les faînes et on les enterrera par un hersage en croix; cela fait, on sèmera le bouleau et l'on se contentera, pour en recouvrir la semence, de faire traîner des bourrées d'épines sur le terrain; de cette manière, chaque semence sera recouverte au degré qui lui convient.

Quant à la quantité de semences à employer dans le cas de mélange de graines de différentes espèces d'arbres, M. Hartig indique les proportions suivantes :

Supposé, dit-il, que l'on veuille semer un hectare de terrain vide, de manière à le repeupler d'un tiers de chênes, d'un tiers de hêtres et d'un tiers de bouleaux, dans ce cas on emploiera :

Glands	243	kil.
Frênes	57	kil.
Semences de bouleaux. .	12	kil.

Mais on sait qu'un bois, ainsi composé de différentes

essences, ne les conserve pas toutes dans la même proportion jusqu'au moment de l'exploitation; ce fait doit être pris en considération, quand il s'agit de fixer la quantité de semences à employer par hectare. Il deviendra nécessaire de faire de tems en tems une éclaircie modérée parmi les bouleaux pour procurer de l'air aux jeunes chênes.

---

§. 8. DE LA PRÉPARATION DES TERRAINS QUI DOIVENT ÊTRE ENSEMENCÉS.

La préparation des terrains varie beaucoup suivant les circonstances; il faut examiner principalement : 1°. si et à quelle profondeur les semences qu'on se propose d'employer doivent être enterrées; 2°. quelle est la méthode la plus sûre et en même tems la plus économique d'enfouir ces semences, eu égard à l'état dans lequel se trouve la surface du sol.

Il a déjà été donné les indications nécessaires sur ces deux objets, en traitant de chaque arbre en particulier; mais on doit rappeler ici les principes applicables à tous les semis.

A. Duhamel a fait, sur la question de savoir à quelle profondeur on doit mettre les semences en terre, les observations suivantes :

Lorsque les semences tombent d'elles-mêmes sur la superficie d'un terrain, elles y germent et enfoncent leurs racines dans la terre. Il semblerait donc que la nature nous prescrivait de les semer ainsi ; mais la nature est si abondante dans ses productions, qu'elle peut sacrifier cent semences aux accidens pour une qui prospère ; il est de l'expérience que les gelées un peu fortes altèrent les châtaignes, les glands, et bien d'autres semences, qui restent à découvert sur la surface de la terre ; un soleil ardent les dessèche, quantité d'animaux s'en nourrissent, et les semis seraient bien mal fournis, si les semences qu'on répand couraient tous ces risques.

Duhamel a fait des expériences pour savoir à quelle profondeur il faut mettre les semences en terre ; de ces expériences et des observations que la pratique lui a fournies, résultent les règles suivantes :

1°. Dans les terres fortes, les semences doivent être placées plus près de la superficie que dans celles qui sont légères ; dans les terres de qualité moyenne, il suffit que les grosses semences soient recouvertes de deux ou trois pouces de terre.

2°. Les terres légères sont les plus convenables pour les semis, quoique les plus fortes soient préférables pour l'accroissement des arbres.

3°. La croûte sèche et dure qui se forme quelquefois à la superficie de la terre est un grand inconvénient pour la réussite des semences ; elle empêche la jeune tige de se

montrer, et, quand elle est sortie de terre, elle la serre, la meurtrit et y occasionne des chancres.

4°. Les semences très-fines ne peuvent pas être semées trop près de la superficie de la terre; les semences d'aune, de peuplier, de bouleau, etc., qui se répandent d'elles-mêmes sur un champ, y lèvent à merveille. Pour que la graine d'orme réussisse, il faut la répandre fort épaisse sur le terrain, et ne la recouvrir que d'une couche très-mince de terre légère. Si le tems est sec, elle ne réussit pas à moins qu'on ne soit à portée de l'arroser fortement.

5°. On peut semer les grosses semences en suivant la charrue, pourvu qu'elle pique peu, et qu'elle ne fasse qu'un labour superficiel. On peut répandre les semences de moyenne grosseur sur le guéret, et les enterrer à la herse; mais il faut semer les semences très-fines sur le guéret hersé, et les enterrer ensuite avec des broussailles qu'on traîne sur la terre, en sorte qu'elles soient très-peu recouvertes.

On peut aussi, pour prévenir le desséchement des semences et se rédimer des frais de labour donné à la terre, y semer, la première année, de l'avoine, dont l'herbe empêche l'action de l'ardeur du soleil et retient la rosée; mais il faut avoir soin de semer l'avoine un peu plus clair et de la faucher moins près de terre qu'on ne le fait ordinairement. Il ne faut pas oublier que le terrain sera d'autant plus épuisé, qu'il aura été plus long-tems cultivé en céréales, et que les terrains épuisés

par les récoltes, ne donnent jamais de satisfaction quand on les met en bois.

M. Hartig a déterminé le minimum et le maximum de profondeur à laquelle chaque espèce de semence forestière doit être enterrée. On doit, pour adopter l'un ou l'autre, avoir égard aux circonstances indiquées plus haut.

1°. Le gland doit être recouvert d'un à trois pouces.

2°. La faîne, d'un à deux pouces.

3°. La semence d'érable, de six à douze lignes.

4°. id. d'orme, de trois à quatre lignes.

5°. id. de frêne, de six à neuf lignes.

6°. id. de charme, de six à neuf lignes.

7°. id. de bouleau, d'une à deux lignes.

8°. id. d'aune, d'une ligne et demie à trois lig.

9°. id. de sapin, d'une ligne et demie à six lig.

10°. id. d'épicéa, d'une ligne et demie à six lig.

11°. id. de pin, d'une ligne et demie à six lig.

12°. id. de mélèze, d'une ligne et demie à six lig.

B. Quant à la préparation des terrains, il faut en varier les méthodes suivant les circonstances locales et l'état dans lequel se trouve l'emplacement sur lequel on veut opérer. Voici les objets qui doivent principalement fixer l'attention ; il faut examiner :

1°. Si le terrain est en nature de terre labourable ;

2°. S'il a été cultivé peu d'années auparavant ;

3°. S'il est depuis plusieurs années en friche, mais cependant en telle nature, que le sol puisse être encore divisé par la charrue et par des hersages. Dans ces sortes de terrains, il n'y a aucune culture à faire avant les semis; car toute espèce de semence qu'on y répandra, pourra être facilement recouverte par la charrue ou la herse.

4°. Il est également inutile de faire des labours préparatoires sur un terrain dont la surface serait recouverte de gazon, de mousse et de mauvaises herbes, mais assez légèrement cependant pour que la herse de fer ou le rateau pût entamer et déchirer la surface du sol. Dans ce cas, on peut y semer de suite toutes les semences forestières autres que les grosses, comme les châtaignes, les glands et les faînes, et les recouvrir ensuite au moyen d'une herse.

5°. Mais quand le sol est tellement engazonné et recouvert de mauvaises herbes, que la herse n'en puisse entamer la surface, c'est le cas de faire un labour préparatoire au semis.

On suit à cet égard différentes méthodes, dont on indiquera quelques-unes.

1°. Lorsqu'on peut employer la charrue, on fait labourer le terrain au printems, et on lui donne un second labour en automne qui croise le premier, puis on divise convenablement la terre avec la herse pour recevoir les semences.

2°. On livre le terrain à la culture de grains pendant

un ou deux ans au plus ; ce qui le rend propre à être ensemencé en bois.

3°. Au printems, on pèle le gazon, soit sur toute la surface du terrain, soit par bandes alternatives ; et, quand ce gazon est bien sec, on en forme de petits fourneaux auxquels on met le feu ; quand les fourneaux sont brûlés, on répand sur la surface pelée du terrain les cendres qui résultent de la combustion, et par cette méthode, connue sous le nom d'écobuage, on rend le sol propre à recevoir les semences forestières.

4°. On arrache à la main la bruyère, la mousse et autres plantes, et, par cette extraction, on procure au terrain une sorte de labour et on le découvre autant que possible. Il y a beaucoup de terrains où cette culture suffit pour les rendre propres à recevoir les menues semences de bois, qui n'ont besoin que d'être mêlées avec la terre.

Quand il s'agit de faire semer en bois un terrain fortement recouvert de bruyères, on y fait mettre le feu pendant l'été et par un tems sec, et ensuite on y fait un léger labour ; mais il faut procéder à cette opération avec les précautions convenables. On doit surtout circonscrire l'espace dans lequel le feu doit être maintenu, en faisant peler la bruyère sur un rayon de quatre pieds de large dans tous les endroits où il pourrait s'étendre et causer du dommage, et ne jamais négliger de rassembler un nombre d'hommes suffisant, qui puissent au besoin

éteindre le feu, en frappant dessus avec des branches garnies de leurs feuilles; mais quand on jugera que cet incendie peut présenter des dangers, on devra renoncer à cette opération et employer l'une des méthodes ci-dessus décrites.

---

§. 9. DEVOIRS DES RÉGISSEURS ET DES GARDES RELATIVEMENT AUX SEMIS.

Dans la plantation, comme dans toutes les opérations de culture forestière, il est indispensable que le régisseur, assisté d'un garde, soit présent depuis le commencement jusqu'à la fin, et qu'il veille, en ce qui concerne les semis, à ce qu'il ne soit rien détourné de la semence, à ce que le semis soit régulièrement fait, à ce que la semence soit convenablement recouverte, enfin à ce que toutes les opérations soient exactement et ponctuellement exécutées. Le régisseur et le garde doivent toujours être les dernières personnes qui quittent la place du semis, parce que c'est à eux qu'il importe le plus que les semis réussissent. S'ils négligent de surveiller attentivement l'ensemencement, ils doivent craindre qu'on ne détourne de la semence par cupidité, ou que peut-être on n'en dérobe par méchanceté, et qu'enfin leurs ordres ne soient fort mal ou point du tout exécutés, soit par ignorance, soit par mauvaise volonté ou malignité.

Ces faits, dont M. Hartig et tant d'autres avec lui ont eu des exemples, sont de puissans motifs pour surveiller exactement l'exécution des cultures forestières, et l'on sait, d'ailleurs, que la plupart des ouvriers qu'on emploie à ces sortes de travaux, y mettent fort peu d'intérêt, si même ils ne désirent quelquefois de les voir manquer.

Il y a une grande responsabilité pour le régisseur et les gardes relativement aux travaux qui s'exécutent sous leurs ordres; on aimerait à reconnaître leur vigilance, mais on regretterait des fonds dépensés en pure perte.

---

§. 10. DE LA CONSERVATION ET DE L'ENTRETIEN DES SEMIS.

Il est de la dernière importance de garantir les semis des accidens auxquels ils sont exposés de la part des hommes, des animaux et des intempéries.

A l'égard des hommes, c'est par une bonne surveillance et une sévère application des lois sur les délits, qu'on doit chercher à prévenir ou à réprimer les dégats qu'ils peuvent commettre. L'art. 444 du code pénal punit d'un emprisonnement de deux ans au moins et de cinq ans au plus celui qui aura dévasté des plants venus naturellement ou faits de main d'homme.

Les animaux font le plus grand tort au semis; les chè-

vres, les moutons, les bœufs, etc., se jettent de préférence sur les jeunes arbres; il en est de même des biches et des chevreuils; les sangliers et les porcs fouillent la terre pour en retirer les glands, les châtaignes et même les faînes; ils broutent les jeunes arbres nouvellement semés; les lièvres et les lapins coupent les jeunes plants et rongent l'écorce de ceux qui sont plus âgés; de plus, les lapins culbutent la terre, renversent les jeunes arbres ou les font périr en grattant la terre qui est auprès de leurs racines.

Pour garantir les semis de l'accès du gros gibier et de toute espèce de bétail, on les entoure de fosses de deux mètres de largeur, un mètre de profondeur sous corde et de trois décimètres en fond; on rejette les terres sur le côté intérieur de la plantation et l'on plante sur la berge des fossés une haie vive : l'acacia, l'épine blanche et l'orme conviennent à cet objet; mais souvent les lièvres, les lapins et le gros gibier franchissent ces barrières; alors il faut établir des treillages ou des palissades, si l'on n'a pas d'autres moyens de les écarter.

Lorsqu'on n'aura pas à craindre la présence des animaux, on se contentera de marquer les limites du semis avec des brandons de paille pour avertir qu'on ne doit point y passer.

Si le terrain est menacé par les eaux, il faut y pratiquer des fossés d'écoulement et d'assainissement; on donne à ces derniers un mètre de largeur, cinq décimètres de profondeur, et deux décimètres en fond.

Il est très-utile que ces travaux soient faits avant qu'on n'exécute les semis.

Lorsqu'on a répandu et recouvert les graines, et qu'on a à craindre que les oiseaux de passage ne fondent sur les semis, on cherche à les en écarter par des épouvantails, jusqu'à ce que les semences soient levées.

La culture d'un semis est d'une telle importance, que très-souvent il n'aurait aucun succès, si on la négligeait; toutefois, il faut avoir égard à la nature de ces semis; ceux qui sont faits avec des graines légères, comme celles de pins et de sapins, du bouleau, de l'orme, etc. ont besoin d'abri dans la première enfance des plants; et, si l'on remuait la terre avant que ces jeunes plants ne se fussent bien affermis par leurs racines, on risquerait de les arracher, et on leur enlèverait le peu d'ombre qu'ils reçoivent des herbes qui croissent avec eux. Il ne faut donc donner à ces sortes de semis aucune culture pendant la première année; cependant, si l'on a semé en rayon, on peut arracher à la main les grandes herbes qui viendraient entre les plants.

A l'égard des semis de chêne, de hêtre, de châtaignier, on se contente aussi, dans la première année, de les débarrasser à la main des grandes herbes qui les offusqueraient; et, en automne, quand on n'a plus à craindre que le soleil pénètre la terre et ne dessèche les racines, on leur donne un labour léger.

La seconde année, on fait pour la plupart des semis un petit binage au printems, pour détruire les herbes et donner lieu au soleil d'échauffer la terre.

La troisième année, on donne un bon binage au mois de Mars, et un second au mois de Septembre, si l'on veut hâter la croissance des plants.

Il faut observer au surplus que la nécessité des binages, plus ou moins fréquens, dépend encore de la nature des terrains. Il sera question de l'entretien des semis dans l'instruction sur les pépinières.

---

§. 11. DE LA MANIÈRE DE TRAITER LES BOIS ÉLEVÉS DE SEMIS.

Quand on s'aperçoit que les plants d'un semis meurent en cime, il faut les recéper; mais cette opération est inutile, quand les plants viennent bien, et dans ce cas on doit surtout l'éviter, si l'on destine les bois à croître en futaie.

Du reste, on traite les bois provenant des semis artificiels comme ceux provenant d'ensemencemens naturels. On peut les aménager fort avantageusement en futaie, quand le terrain est bon, et en taillis, lorsque le sol ne peut pas nourrir de la futaie.

Mais ce qu'il ne faut point négliger, c'est de compléter le repeuplement en regarnissant les endroits où le semis a manqué. Si l'on tarde de le faire, la jeune forêt s'élève en peu d'années au point que l'ombre des arbres voisins des

places restées vacantes, ne permet plus d'y faire un nouveau semis. Ces places vagues, entourées d'un massif, seront sans produit jusqu'au moment de l'exploitation. On ne peut donc trop recommander de regarnir ces vides avant de se livrer à aucune autre culture; les grands espaces peuvent être repeuplés en tout tems, mais les petites places vides, dont le nombre cependant représente souvent des superficies considérables, ne peuvent plus se repeupler une fois que les bois environnans ont pris une certaine élévation : ces terrains peuvent être considérés comme un capital mort.

---

§. 12. ENSEMENCEMENS NATURELS.

Le repeuplement des forêts par des semis naturels est à la fois le plus économique, le plus durable, et celui qui coûte le moins de peine; le moyen de le favoriser consiste à faire plusieurs coupes successives sur le même canton, et à n'enlever les derniers arbres restans que lorsque le semis naturel est complet.

Dans les coupes soumises au mode d'exploitation prescrit par l'ordonnance forestière de 1669, on favorise le repeuplement naturel en faisant extraire, un ou deux ans avant l'exploitation, les bruyères, épines, ajoncs, houx, genêts,

et autres arbustes qui recouvrent le sol, en faisant enlever les mousses ou retourner le gazon, enfin en donnant une demi-culture au terrain ; ces moyens produisent un très-bon effet, surtout quand il survient après cette opération et avant l'exploitation une certaine abondance de semences; mais ce moyen est loin de procurer un repeuplement aussi complet que les coupes par éclaircies.

Quant aux taillis, les baliveaux qu'on y réserve sont destinés à répandre des semences ; mais cette ressource est insuffisante, et l'on ne peut y suppléer que par des cultures artificielles.

Un autre moyen d'assurer le repeuplement des taillis et des futaies, moyen qu'on pratique avec beaucoup de succès dans les forêts de l'arrondissement de Strasbourg, dans la forêt de Villers-Cotterets, dans l'arrondissement de Poitiers et dans plusieurs autres arrondissemens forestiers, consiste à répandre dans les coupes, peu de tems avant leur exploitation, une grande quantité de glands, faînes, et autres semences convenables au sol. Le travail de l'exploitation, le piétinement des hommes qui fréquentent la coupe, et l'extraction hors de la forêt des bois coupés, servent à enterrer ces semences sous les feuilles et la mousse, où elles lèvent souvent mieux que dans une culture entière. On favorise encore ce moyen de repeuplement en faisant arracher, avant l'exploitation, les plantes inutiles, telles que le houx, le genêt, la bruyère et les ronces, ou en introduisant des porcs dans cette coupe, pour en pré-

parer la terre ; les bons effets de cette méthode sont attestés par tous ceux qui la pratiquent : c'est une culture essentiellement forestière, puisqu'elle n'exige que des moyens simples et peu dispendieux, que des ressources qui se trouvent sur les lieux, et que la nature elle-même la réclame et en assure le succès.

---

§. 13. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ET DES RÈGLES CONCERNANT LES SEMIS.

1°. Le semis est la voie la plus naturelle, la plus avantageuse et presque toujours la plus économique de multiplication des arbres ; il convient surtout dans les cas où l'on veut élever des futaies ; mais dans les terrains de mauvaise qualité, qui présentent peu de terre végétale, les plantations réussissent ordinairement mieux que les semis, parce que la première éducation des arbres est celle qui exige le plus de secours de la part du sol.

2°. La nécessité des semis artificiels sera bien plus rare, quand on favorisera davantage les ensemencemens naturels par la manière d'exploiter les futaies.

3°. L'examen des semences qu'on veut mettre en terre est d'une grande importance, ainsi que la détermination de la quantité à employer.

4°. La préparation du terrain, dans les cultures forestières, doit être simple, économique et pourtant suffisante pour assurer le succès des semis; le bon choix des méthodes préviendrait souvent bien des pertes et bien des dépenses.

5°. On doit, autant que possible, cultiver les espèces d'arbres qui donnent les produits les plus avantageux, et, à cet effet, consulter les besoins locaux; mais il y a, en général, des inconvéniens à replacer les mêmes essences dans les mêmes terrains, et à faire succéder le chêne au chêne. Il faut donc, dans les cultures forestières comme dans les autres, observer les principes de l'assolement.

6°. La saison la plus avantageuse pour semer des bois, est celle où les arbres laissent tomber leurs semences; il n'y a guère d'exceptions à cette règle, que celles qui peuvent être motivées sur le danger des gelées printanières ou la voracité des animaux qui se nourrissent de graines forestières.

7°. Il y a toujours beaucoup d'inconvéniens à semer trop épais ou trop clair; mais il y en a moins à semer un peu épais, parce qu'un semis de cette espèce empêche la crue des herbes et procure du plant pour les remplacemens; dans les terrains médiocres, ou quand la semence n'est pas très-bonne, c'est le cas de semer plus dru qu'à l'ordinaire.

8°. Il faut semer en rayon, de préférence à la volée, pour faciliter les binages, diriger, autant que possible, les rayons de l'est à l'ouest, et conserver une petite dosse ou

berge du côté du midi, pour garantir le pied des jeunes plants de l'ardeur du soleil; mais, dans les terrains aquatiques, il faut faire de petites fosses au lieu des rayons, et semer le gland sur la berge qui sera élevée de six pouces, en tout un pied au-dessus du fond du fossé, et répandre les graines d'arbres aquatiques dans le fossé.

9°. On doit enterrer davantage les grosses semences que les autres, et semer plus profondément dans les terres légères et sablonneuses que dans les terres fortes et argileuses; mais, en général, il faut éviter de trop enterrer les semences; car, à une certaine profondeur, elles ne germent plus. Il faut encore observer que les semences qui poussent leurs enveloppes à la surface du terrain, telle que la faîne, ne doivent être recouvertes que d'un pouce ou un pouce et demi.

10°. Il est souvent utile de mêler une demi-semence de céréales aux semis de bois; on n'en coupe la paille qu'à mi-chaume.

11°. Les récoltes en grains qu'on accorde sur les terrains destinés à recevoir des semis, épuisent le sol, si on les prolonge au-delà de deux ans.

12°. Il faut mélanger les essences qui conviennent aux terrains, en garnissant alternativement un trou avec une espèce de semence et le trou suivant avec une autre espèce, ou bien en semant d'abord les graines qui doivent être les plus recouvertes, ensuite celles qui doivent l'être moins, et ensemble celles qui doivent l'être également.

13°. Lorsqu'il s'agit d'un grand semis, il faut diviser le terrain en plusieurs parties, et partager, en autant de portions, les semences qu'on a préparées, afin de faire un ensemencement mieux réparti ; ou bien, répandre d'abord la moitié de la semence sur la surface du terrain suivant sa longueur, et ensuite l'autre moitié suivant sa largeur.

14°. Il faut que le régisseur assiste à l'opération du semis et la surveille exactement, s'il ne veut pas s'exposer à voir une opération mal faite.

15°. Les espèces d'arbres qu'on sème dans la vue seulement de protéger les meilleures essences, telles que le pin sauvage, le bouleau, doivent être coupées par éclaircie, dès qu'elles menacent d'étouffer les bonnes espèces.

16°. Point de succès à espérer d'un semis abandonné au bétail, au gibier ; il faut donc en interdire l'accès aux animaux.

17°. Il ne faut pas remuer la terre dans les jeunes semis avant que les plants ne soient affermis par leurs racines. Les binages ne doivent avoir lieu qu'à la seconde année et dans les années suivantes.

18°. Les récépages ne sont utiles que lorsque les plants viennent mal et meurent en cime; dans ce cas, ils procurent un grand bien.



MÉMOIRE

ADRESSÉ

A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD SUR LES MOYENS D'AMÉLIORER LA RACE DES CHEVAUX FLAMANDS,

PAR M. BERTOLACCI,

OFFICIER DES HARAS ROYAUX, ATTACHÉ AU DÉPÔT D'ÉTALONS D'ABBEVILLE.



A Monsieur le Préfet du département du Nord.

Monsieur le Préfet,



DANS le mois d'Octobre dernier, lorsque M. l'inspecteur-général Dittmer m'a délégué l'inspection des étalons et des jumens de votre département,

j'ai eu l'honneur de vous exposer, ainsi qu'à M. le chef de division de l'Agriculture, le système que notre administration a adopté dans l'intérêt des éleveurs de chevaux, et qui peut seul améliorer nos races en France. Il est essentiellement applicable à cette belle race de chevaux flamands qui abondent dans plusieurs arrondissemens de votre département, et consiste dans les trois maximes simples ci-après énoncées, savoir :

1°. Entretenir les races *types* dans leur plus grande perfection, là où elles se trouvent (telle est la race flamande dans le département du Nord).

2°. Faire croiser grand nombre des plus belles jumens de races *types* par des étalons de *pur-sang*.

3°. Et donner du grain aux poulains, dès l'âge où ils ont la force de le manger.

Ayant énoncé les trois principes qui constituent le système de l'administration des haras royaux, qui peut *seul*, ai-je dit, amener à bien l'élève du cheval dans toute la France, je pense qu'il ne sera pas sans utilité de répéter ce qui vous a déjà été exposé en détail sur les avantages de chacune des parties de ce système, afin que vous puissiez les communiquer à ceux de vos administrés qui s'occupent de l'élève du cheval.

D'abord, le *principe* d'entretenir les races *types* est la déduction la plus simple, déduction naturelle de leur existence, même dans tel pays où elles se trouvent plutôt que dans tel autre. Car, que veut dire cheval flamand,

cheval boulonnais, cheval cauchois, limousin, navarrais, breton, etc., etc. ? C'est un cheval que sa conformation extérieure, son tempérament, ses allures, etc., (indications connues de l'homme qui s'applique à cette étude), signalent comme appartenant à la race qui *existe* dans la Flandre, le Boulonnais, le pays de Caux, etc, etc. Or, sans entrer dans des discussions inutiles sur l'origine primitive de telle race dans tel pays, attendu que souvent les opinions à cet égard ne sont fondées que sur des conjectures et ne peuvent amener aucun résultat utile à l'amélioration dans vos contrées, qu'il nous suffise de remarquer et de reconnaître les différences entre les *types*, et d'attribuer ces différences à des causes locales, telles que l'air, l'eau, le climat, la nature des pacages et l'éducation ; puisque, dès qu'il existe un *type* dans un pays qui est commun à la plupart de ses animaux, il est plus qu'évident que ces particularités proviennent de causes locales, et que tout ce que l'on pourrait introduire dans un pays finirait, à la longue, par participer à ses caractères distinctifs.

Dès-lors, pour ne pas rétrograder, il faut entretenir et perpétuer les bonnes qualités, et éliminer les mauvaises de chaque *type* sans le détériorer ; et, pour y parvenir dans la Flandre, il faudrait :

1°. Après avoir reconnu les défauts principaux des chevaux flamands, encourager les étalons de cette race qui en présentent le plus petit nombre ou qui en sont exempts, à l'exclusion de ceux qui sont défectueux.

2°. Et, si faire se pouvait, donner aux jumens des étalons qui, en possédant une conformation dont toutes les parties seraient en opposition aux défauts du pays, auraient un type qui ne détériorerait en rien celui du pays, mais qui le retremperait et renouvellerait, pour ainsi dire, son sang.

L'expérience a prouvé que cette race existe, et l'administration des haras a fait de grands sacrifices pour se la procurer. On doit la considérer comme race régénératrice; elle est dite de *pur-sang*. L'Angleterre l'a créée la première, d'abord par des accouplemens judicieux entre des chevaux orientaux dont la noblesse avait été établie par leurs hauts faits de vigueur, réunis à la beauté de leur conformation, et ensuite par une nourriture et une éducation qui tendaient à développer davantage et à perfectionner leurs qualités déjà reconnues.

Tous beaux chevaux de luxe, en Angleterre, ont au moins trois quarts de sang, c'est-à-dire qu'ils proviennent d'un deuxième ou troisième croisement de jumens communes avec leurs étalons de *pur-sang*. Les Allemands ont suivi les premiers l'exemple des Anglais, et ont amélioré à tel point leurs races, en les croisant avec des étalons anglais de *pur-sang*, qu'aujourd'hui il se vend grand nombre de chevaux nés et élevés dans diverses parties de l'Allemagne comme chevaux anglais, et cela dans l'Angleterre même.

Presque tous les beaux chevaux de gros trait que l'on

remarque en Angleterre, ont trois quarts de *pur-sang*, avec au moins la moitié de *sang flamand* ou boulonnais.

Examinons maintenant quelles sont les défectuosités de la race flamande, afin de mieux signaler la conformation et la qualité des étalons, ainsi que l'hygiène qu'il va falloir employer pour les corriger.

Le cheval flamand est doué d'une grande force pour le trait ; cette force provient de son grand poids, de la largeur de son poitrail, et de l'ampleur de son coffre ; il a la tête assez bien faite, ainsi que l'encolure ; mais toutes deux sont trop charnues, et l'encolure, quoiqu'ordinairement bien rouée et d'une bonne conformation, est généralement trop courte ; le garrot est la plupart du tems trop peu sorti, l'épaule droite, le dos ensellé, la croupe courte et trop arrondie, les extrémités lourdes et peu tendineuses avec les pieds plats. Le cheval *anglais* de *pur-sang*, au contraire, a la tête ordinairement dégarnie de chair, les yeux grands, l'encolure longue et fine, l'épaule bien couchée, lá croupe allongée, la queue attachée haut, les extrémités tendineuses, et les pieds bien conformés. Le cheval flamand, avec toute sa force, est lent et mou dans ses mouvemens ; il ne peut pas galoper, et à peine peut-il trotter ; il est en tout *lymphatique*, tandis que le cheval de *pur-sang* est celui de toutes les races dont les allures sont les plus vives, les plus légères, les plus énergiques, les plus durables. Il est donc celui dont le sang devrait être mêlé avec le *sang flamand*.

Un effet bien connu du croisement des étalons de *pur-sang* avec de bonnes jumens de *gros type*, est que ces étalons produisent toujours une construction plus volumineuse que la leur, et prouvent, par cela même, que le métis entre eux et tout autre race est celui qui s'effectue le plus complétement.

Au premier croisement des jumens flamandes, on n'aura pas à *tout coup* de ces *carrossiers anglais de la première destination*, qui se vendent 10 à 12000 fr. la paire, malgré que l'on trouvera parmi le nombre des produits provenant de jumens d'une belle construction qui ont de l'*énergie* et de la *légèreté* dans les *allures*, des sujets de grande distinction, dès même le premier croisement. Mais, pour règle générale, que les éleveurs s'attachent à garder les pouliches pour s'en servir dans leurs exploitations rurales ; ces bêtes leur rendront un service plus long et travailleront plus vite que leurs mères, qui n'ont point ce degré d'énergie dont celles-ci auront hérité de leurs pères.

Un second croisement entre ces pouliches, devenues jumens de demi-sang, et un nouvel étalon de *pur-sang*, donnera les chevaux de trois quarts de sang, parmi lesquels se trouveront des chevaux de diligence de la première bonté, des chevaux de grosse cavalerie et de gendarme, ainsi que quelques chevaux de chasse et de luxe pour la voiture, comme ceux que nos marchands vont chercher en Angleterre et en Allemagne à des prix très-élevés, en exportant ainsi le numéraire au détriment des intérêts de

l'indépendance et de l'honneur d'un pays comme la France.

Quant aux mâles qui résulteront du premier croisement, parmi ceux qui, comme poulains de lait, paraîtraient annoncer le résultat le plus rapproché d'un métis parfait, *les plus beaux* pourront être gardés entiers pour servir d'étalons aux jumens *non croisées*, et donner ainsi, en se rapprochant au point de départ, *un quart de sang* aux chevaux de gros trait, qui gagneraient, par ce moyen, de la taille et de la vigueur, sans perdre cette force qu'ils possèdent aujourd'hui, et qui consiste dans le poids qu'ils peuvent jeter dans le collier.

Les *autres produits mâles*, c'est-à-dire la majeure partie, et même la presque totalité, devront être *châtrés* très-jeunes ; car, dans cette mesure consiste beaucoup la réussite de l'élève ; d'abord, parce qu'ils sont plus dociles, peuvent être élevés plus facilement ensemble et même en société avec des pouliches ; ils se tracassent moins, profitent mieux sur leur nourriture et n'ont point besoin d'autant de frais pour les séparer (car une des conditions les plus indispensables dans l'éducation du poulain entier est la solitude). Les avant-mains, qui sont trop chargés dans votre pays, deviendront plus légers par l'effet de la castration, et les arrière-mains prendront des formes plus gracieuses et plus énergiques.

Une autre condition, non moins importante pour faire de bons chevaux, tant mâles que femelles, tant hongres qu'entiers, est celle qui forme la *troisième maxime du*

système que j'expose ; c'est la nourriture au grain *dès l'âge le plus tendre*. Ce n'est que dans la jeunesse que l'on peut former le tempérament de tel animal que ce soit ; une fois que la croissance s'arrête, il n'en est plus tems, et au fur et à mesure qu'elle se ralentit, toute la machine devient moins impressionnable. C'est une pâte qui se durcit et qu'il faut manier pendant qu'elle est molle ; c'est un fer qu'il faut battre pendant qu'il est chaud, pour lui faire prendre la forme et le degré de consistance voulus.

Des préjugés, fondés sur l'ignorance et plus encore sur la pénurie, prohibaient et prohibent encore, dans beaucoup de contrées de la France, l'avoine aux poulains, sous prétexte qu'elle les échauffait, occasionnait la cécité, etc., etc. Ces préjugés ont été démentis; l'expérience a été faite, et se fait encore dans les pays où la fluxion périodique exerce ses plus grands ravages, et il a été établi que les poulains auxquels on commence à donner de l'avoine pendant qu'ils prennent le lait de leur mère, non seulement sont les derniers atteints de cette maladie, mais ne le sont presque jamais. Le grain donne de la force, du ton à l'animal, et par cela même le rend plus capable de résister aux invasions des maladies qui résultent des efforts que fait la nature pour effectuer la croissance, tels que dans l'émission de la gourme et le travail de la dentition.

De la nourriture que reçoit un animal pendant sa croissance, dépendent non-seulement son énergie et la force de son tempérament, mais aussi sa construction. La char-

pente osseuse, ses ligamens et membranes cartilagineuses, ainsi que ses tendons, sont les parties de l'animal dont la croissance cesse la première, tandis que les muscles, c'est-à-dire toutes les parties charnues sont celles qui reçoivent du développement plus long-tems et jusqu'à tout âge. Dès-lors, pour donner de la force et de la taille, il devient essentiel de fortifier ces premières parties de la machine animale dans la jeunesse ; et, pour cela, il faut nourrir le sang (qui est le principe générateur de tous les tissus, de tous les organes) d'alimens qui contiennent, dans la plus grande proportion possible, des particules salinoterreuses et calcaires ; or, dans les substances qui composent la nourriture du cheval, celles qui en possèdent le plus sont les grains récoltés.

Ayant exposé le système de l'administration des haras royaux, il convient maintenant de mettre sous vos yeux, Monsieur le Préfet, les *moyens d'encouragement* qu'elle emploie pour le faire adopter.

D'abord, pour maintenir les races *types* dans leur plus grande perfection, il a été établi des primes annuelles, accordées aux étalons indigènes de chaque type qui, par la beauté de leur conformation et les moyens qu'ils déploieraient, seraient dignes de l'approbation du ministre de l'Agriculture, comme capables de corriger les défectuosités des types auxquels ils appartiennent et de perpétuer leurs bonnes qualités.

Pour propager la race des chevaux de *pur-sang* en

France, et pour obtenir le résultat heureux du croisement de cette race avec les belles jumens indigènes *des types reconnus*, il a été établi des approbations accompagnées de primes annuelles pour les étalons de cette espèce appartenant à des particuliers, ainsi qu'aux plus belles jumens indigènes qui auront obtenu des productions provenant d'étalons de *pur-sang* (titre III de l'ordonnance royale du 10 Décembre 1833, et chapitres 9 et 10 du réglement sur les haras du 15 Decembre même année). De plus, l'administration des haras royaux, reconnaissant la difficulté que les particuliers doivent éprouver de se procurer des étalons de *pur-sang*, en raison de leur prix très-élevé, a fait et fait encore de grands sacrifices pour les posséder et les entretenir, afin de les mettre à la disposition, et, par un prix très-modique, à la portée de tous les éleveurs. Elle a également fait l'acquisition d'un grand nombre de *jumens de pur-sang*, et élève, aux haras du Pin, de Pompadour et de Rosières, des poulains de cette race, qui sont destinés à faire des étalons. Dans ses dépôts d'étalons et poulains, sont élevés les meilleurs produits résultant du croisement de jumens indigènes avec les étalons de *pur-sang*. Par ce moyen, l'administration encourage les éleveurs qui donnent leurs meilleures jumens à ces étalons, en achetant les plus beaux poulains de croisement, qu'elle paie un prix beaucoup plus élevé qu'ils ne pourraient trouver dans le commerce, et leur procure le moyen d'étudier, par expérience, les principes qu'elle

leur prêche pour la manière d'élever, par l'exemple qu'elle montre dans l'éducation de ces jeunes animaux.

L'administration a long-tems réclamé contre le système décourageant que suivait le département de la guerre, en faisant ses remontes à l'étranger; ses vœux ont enfin été exaucés : les remontes militaires se font aujourd'hui dans le pays, et les prix ont été considérablement haussés.

C'est donc maintenant surtout que les éleveurs devraient apprécier ce que le gouvernement fait pour eux, et appuyer ses efforts par leur bonne volonté à créer les chevaux qui lui manquent, s'ils veulent ne point perdre les avantages qu'il leur fait. J'ai dit que le moyen d'y arriver dans les contrées qui possèdent de belles races dans le *gros type*, était de donner leurs jumens aux étalons de *pur-sang* que nous leur offrons.

Il serait aussi à désirer, dans les intérêts du pays, que les allocations que font annuellement les caisses départementales pour l'amélioration de la race chevaline, fussent réparties de manière à appuyer notre administration dans les efforts qu'elle fait; car, certes, le système d'un corps spécial, établi et maintenu dans le but d'encourager et de protéger une branche aussi importante du commerce, devrait être suivi par tout autre corps administratif, afin de concourir tous ensemble au même but. Mais malheureusement on ne coopère pas toujours avec notre administration; au contraire, ne connaissant pas toute son importance et ne comprenant pas l'étendue de tout le service

qu'elle peut rendre, on s'est opposé à elle. Il est arrivé et il arrivera encore que ceux-mêmes qui sont appelés à veiller sur les intérêts de leur pays, que des députés qui représentent les contrées dont une des premières branches d'industrie, dont *l'existence souvent* consistent dans l'élève ou la production du cheval, nous entendent blâmer et se joignent même à ceux qui cherchent aveuglément à diminuer le peu de moyens que nous possédons, et que nous employons avec tant de zèle pour maintenir l'indépendance de notre pays sous ce rapport.

J'ai dit que l'administration élevait des chevaux de demi-sang dans certains de ses établissemens; mais ces établissemens sont très-peu nombreux; et, si l'on continuait à la paralyser comme on a fait jusqu'ici, il faudrait qu'elle supprimât les deux ou trois qui restent. Nous n'avons point d'établissemens de ce genre dans notre circonscription, qui, cependant, est la première, la *seule* pour faire ce qui nous manque en France, c'est-à-dire des chevaux de grosse cavalerie, des carrossiers de luxe et de diligence.

Il serait à désirer, Monsieur le Préfet, que le conseil-général de votre département prît en considération toutes ces choses, étudiât les principes que j'ai eu l'honneur de vous exposer, et qu'il se décidât, ainsi que les conseils d'arrondissement, à les suivre dans les moyens qu'ils voudraient, dans l'avenir, adopter pour l'amélioration de la race des chevaux.

Cette monte, j'aurai l'honneur de vous envoyer dans

votre département, S. E. le ministre de l'Agriculture consentant, deux stations de plus que l'année dernière, l'une à *Cassel*, et l'autre à *Cambrai*, dans chacune desquelles il y aura un étalon de *pur-sang*. Il nous reste à désirer que, d'ici à l'année prochaine, le budget des haras ne soit pas réduit, mais augmenté plutôt, pour pouvoir suppléer au surcroît de récompenses que nous désirerions offrir aux éleveurs qui auraient livré leurs plus belles jumens à ces étalons.

Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien recommander particulièrement ces stations, ainsi que celles de Lille et de Valenciennes (dans chacune desquelles il y aura aussi un étalon de *pur-sang*), à l'attention spéciale des autorités locales, afin que ces précieux animaux soient bien utilisés.

Agréez, s'il vous plaît, l'assurance du dévouement très-respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, BERTOLACCI.



RAPPORT

Sur le mémoire de M. Bertolacci,

PAR M. DE TROISMARQUET.

La Commission d'Agriculture chargée par la Société d'examiner le rapport de M. Bertolacci, sur le moyen d'améliorer la race des chevaux flamands, s'est livrée à ce travail avec tout le soin et toute l'attention que mérite une question aussi importante et qui présente pour notre département un aussi haut intérêt ; elle s'em-

presse de rendre un éclatant hommage aux connaissances profondes du rédacteur de ce mémoire, à ses idées neuves et utiles comme à ses principes en théorie que rien ne peut attaquer.

La Commission admet ces principes, et, tout en reconnaissant que l'auteur a conçu de bonnes idées pour leur application dans le département du Nord, elle pense que ces idées peuvent être étendues et rentrer dans un système général, applicable non-seulement à une contrée, mais encore à toute la France.

Avant de se livrer au développement de ce système, la Commission a examiné les trois propositions présentées par M. Bertolacci.

La première, d'entretenir les races types dans leur plus grande perfection (telle serait la race flamande dans le département du Nord).

La seconde, de faire croiser grand nombre de belles jumens par des étalons de pur-sang;

La troisième, de donner du grain aux poulains dès l'âge où ils ont la force de le manger.

La Commission a d'abord examiné la dernière question, pensant que la première et la seconde pouvaient n'en fournir qu'une seule, et être développées dans le système général qu'elle se propose.

Le principe établi dans la troisième question lui a paru incontestable; rien ne peut être plus avantageux aux poulains que de leur donner du grain aussitôt que leurs

dents peuvent leur permettre de le broyer, c'est-à-dire bien peu de tems après la naissance. L'expérience acquise chez nos voisins d'outre-mer, où tout autre méthode est abandonnée, démontre ce fait à l'évidence ; mais, tout avantageux qu'il est, peut-il être appliqué en France ? C'est ce dont la Commission a douté.

En Angleterre, les chevaux se vendent fort cher ; l'éleveur est bientôt dédommagé de la dépense qu'il a faite pour nourrir un poulain jusqu'à l'âge de 4 ans, époque où ce poulain, devenu cheval, peut être livré au commerce et avoir acquis sa plus grande valeur ; son prix élevé indemnise de toutes les dépenses; il peut amplement récompenser le propriétaire du tems perdu par la mère depuis les derniers momens de la gestation jusqu'à celui du sévrage, et couvrir toutes les autres chances qui peuvent survenir, comme, par exemple, la perte d'une ou de plusieurs jumens, d'un ou de plusieurs poulains, les maladies des unes et des autres, et quelquefois aussi le défaut de valeur de ces derniers qui tournent mal ou naissent, ce qui arrive souvent, sans les qualités nécessaires à un bon cheval.

En est-il de même en France ? La Commission ne le pense pas : dans notre pays, le prix moyen des chevaux de 4 ans peut être fixé au plus, à 600 fr. ; le gouvernement même ne donne pas ce prix pour les chevaux d'artillerie ; mais comme il arrive que certains élèves acquièrent plus de valeur comme chevaux de luxe, et sont

livrés au commerce à un taux plus élevé, on peut prendre ce prix comme moyenne proportionnelle, avec d'autant plus de raison, que souvent des chevaux de 4 ans sont vendus même au-dessous de 400 fr.

Partant de cette base, il faut examiner ce que coûterait à l'éleveur un cheval de 4 ans, nourri dès son plus jeune âge, suivant la méthode proposée par l'auteur du mémoire.

La première année, le poulain mangerait le tiers de la nourriture ordinaire d'un cheval, c'est-à-dire trois litres un tiers par jour, divisés en plusieurs fois, et consommerait ainsi, pendant sa première année, 12 hectolitres d'avoine, qui, terme moyen, reviendraient à 6 fr. l'un, c'est-à-dire à 72 fr. pour les douze premiers mois, ci. . . 72 f.

La seconde année, il mangerait les deux tiers ou 24 hectolitres, ci. 144

La troisième année, ration complète, soit 36 hectolitres, ci. 226

Autant pour la quatrième année, ci. . . . 226

Total. . . . . 668 f.

On objectera sans doute qu'à l'âge de 4 ans, un cheval peut déjà avoir rendu quelques services qui viendraient en diminution du prix qu'il aurait coûté; la Commission convient de ce fait, mais elle ne pense pas que la diminution du prix soit réelle; car plus l'éleveur garde un cheval long-tems, plus les chances de perte sont considérables, surtout lorsque le cheval est arrivé à l'époque de

la gourme, qui est quelquefois aussi celle de la cécité ; et d'ailleurs, ne faut-il pas reconnaître que les services rendus par un cheval avant l'âge de 4 ans diminuent ordinairement sa valeur et quelquefois même la lui font perdre presque entièrement ?

Mais ces services, en supposant qu'ils ne diminuent en rien la valeur du cheval, seraient-ils suffisans pour couvrir les chances de pertes et les autres dépenses que le cheval aura occasionnées ? Le prix de l'avoine seulement est compté dans la somme de 668 fr. ; ne faut-il pas y ajouter celui des autres nourritures, la valeur locative des prairies dans lesquelles le poulain aura dû être nécessairement abandonné, pour que ses formes, ses qualités et sa santé puissent se développer, le prix de la paille et du foin qu'il faut lui donner pendant l'hiver, celui du ferrage, les gages de l'homme chargé de le soigner, le traitement des maladies qui surviennent et qui peuvent être suivies de la mort ? N'arrive-t-il pas encore qu'une jument, peut-être de grande valeur, vient à périr en donnant le jour à un poulain, dont le prix, quelque élevé qu'il soit, ne pourrait dédommager le propriétaire ? Ne faut-il pas aussi joindre à cette somme l'intérêt, pendant 4 ans, de l'argent dépensé ?

Si donc il en est ainsi, et cela paraît incontestable, il faut admettre, comme conséquence certaine, qu'en suivant l'excellente méthode indiquée par M. Bertolacci, les chevaux coûteraient à l'éleveur plus qu'il ne pourrait

les vendre, et que dès-lors il est impossible d'appliquer cette méthode en France, au moins quant à présent ; nous disons quant à présent, parce que l'amélioration de l'espèce devant par la suite lui donner plus de valeur, pourra permettre alors la pratique du moyen proposé.

Relativement à la première proposition de M. Bertolacci, la Commission s'empresse d'en reconnaître toute la vérité ; rien de plus avantageux que d'entretenir les races types dans leur plus grande perfection, pourvu toutefois que ces races types présentent des avantages certains ; car, sans cela, il faudrait, pour les améliorer, en venir à la seconde proposition de M. Bertolacci et croiser les plus belles jumens de ces races avec des étalons pur-sang.

Sous ce rapport donc, la Commission partage encore les principes de M. Bertolacci ; elle reconnaît avec lui que les différences entre les types proviennent de causes locales, telles que l'eau, l'air, le climat, la nature des pacages et aussi de l'éducation ; mais, en admettant ces principes, il faut reconnaître en même tems les difficultés qui existent pour détruire les défauts qui, en raison de ces causes, se remarquent dans certains types, puisqu'on ne peut changer ni l'air, ni l'eau, ni le climat, et que seulement on peut apporter des modifications aux pacages et à l'éducation.

M. Bertolacci cite pour exemple le cheval flamand ; il indique ses formes et ses imperfections ; mais ces imperfections sont, on peut l'assurer, le résultat du tempé-

rament lymphatique du cheval flamand, lequel tempérament est le résultat lui-même de l'air, de l'eau, du climat et des pacages ; ces causes ne peuvent être détruites entièrement, mais il paraît évident que les défauts qui en proviennent peuvent insensiblement diminuer par un croisement bien dirigé et *continuel* ; car, si ce croisement était interrompu, les influences restant les mêmes, les imperfections du type se reproduiraient et ne pourraient être que faiblement modifiées par l'éducation.

Ces réflexions, néanmoins, ne doivent s'appliquer qu'à la race dite flamande, parce que, dans cette contrée, les conditions de localité paraissent s'opposer à un perfectionnement complet ; il n'en serait pas de même de la race boulonnaise et de celle des environs d'Avesnes, où ces mêmes conditions présentent tous les avantages désirables ; cependant, la Commission reste convaincue que les imperfections naturelles à la race flamande peuvent singulièrement diminuer par un croisement continuel et bien entendu ; que les poulains de cette race, vendus dans le premier âge et placés dans un autre pays, sous des conditions de localité plus avantageuses à leur développement, doivent devenir nécessairement des chevaux d'un type presque parfait. N'a-t-on pas vu, par exemple, que plusieurs de ces poulains bien choisis, extraits de leur pays après le sévrage et conduits dans les pâturages de la Normandie, sont devenus des chevaux méconnaissables quant à leur origine et réunissant toutes les qualités d'un bon cheval

de trait? S'il en est ainsi, le croisement continuel facilitera cette amélioration, et les jumens flamandes, loin d'être abandonnées, seront au contraire recherchées comme très-propres, malgré leurs défauts, à former à l'aide de ce croisement bien dirigé, d'excellens chevaux pour le labourage, le roulage, et par la suite pour le service des diligences.

Mais quel mode employer pour ce croisement ? C'est ici que la Commission a reconnu que les moyens usités jusqu'à ce jour devaient subir quelques modifications, et qu'elle pouvait adopter les réponses faites par un de ses membres *, à une question proposée au Congrès scientifique de Douai, en 1836.

Cette question était celle de savoir quel serait le meilleur mode à adopter par le gouvernement pour encourager et faciliter l'amélioration de la race des chevaux dans le département du Nord.

L'auteur de la réponse établissait que la solution de cette question pouvait être générale, c'est-à-dire qu'elle pouvait s'appliquer à tous les départemens de la France dans lesquels on se livre à l'élève des chevaux.

Il a d'abord recherché quelles pouvaient être les causes de l'appauvrissement de la race chevaline en France, et s'est ensuite occupé des moyens à employer pour remédier à cet inconvénient.

* Le même que l'auteur du présent rapport.

Il établit d'abord un principe aussi simple qu'il paraît incontestable, c'est qu'un beau poulain ne peut provenir que d'un étalon et d'une jument d'espèce à peu près analogue, réunissant autant que possible toutes les qualités désirables, et choisis de manière à ce que réciproquement ils puissent, par la reproduction, corriger les défauts de l'un ou de l'autre.

Il est évident, en effet, qu'un étalon fin et élégant de la race limousine, croisé avec une grosse jument flamande, ne produirait qu'un individu informe et impropre au service, particulier à l'une ou à l'autre race; le type ne serait pas conservé, et c'est cette conservation de type que recommande avec raison M. Bertolacci.

Il est encore évident qu'une jument d'une construction mauvaise, saillie par un étalon d'espèce analogue et réunissant les formes les plus parfaites, ne donnerait pas un bel élève; ou si, par hasard, cet élève, tenant tout du père, réunissait les mêmes avantages, il rappellerait dans sa reproduction les défauts de la mère et produirait une mauvaise race; c'est ce que l'expérience a démontré.

Ces principes admis, il a paru facile à l'auteur de la réponse dont nous parlons de démontrer la cause du défaut d'amélioration en France de la race chevaline, malgré les efforts que fait le gouvernement pour obtenir un résultat tout différent.

Ces efforts, disait-il, se bornent en général à envoyer dans chaque département des stations d'étalons choisis dans les plus belles races et dans les espèces les plus convenables à

la race naturelle au pays; ce moyen, employé depuis longtems, a, il faut bien en convenir, produit des effets insuffisans, et notre riche pays n'a pas encore cessé d'être, sous ce rapport, tributaire des nations voisines. Il serait bien important de faire changer cet état; car, outre l'inconvénient de voir chaque année sortir de la France des sommes considérables pour la remonte de notre armée, n'est-il pas permis d'admettre la supposition plus ou moins fondée, mais possible, d'une rupture avec les pays qui nous fournissent des chevaux? Et, dans cette supposition, comment ferions-nous pour remonter notre cavalerie? La solution de cètte question serait assez embarrassante.

L'auteur de la réponse a donc pensé que la cause qui empêchait l'amélioration de la race chevaline en France, malgré le choix de beaux étalons et les efforts du gouvernement, était l'admission sans distinction de toutes les jumens présentées à la saillie; quelquefois seulement on a égard à la vieillesse pour en refuser, afin de ne pas fatiguer inutilement l'étalon; mais, hors ce motif d'éloignement, presque toutes sont admises sans qu'on ait égard à leur taille, à leur forme, à leurs défauts, à la convenance des espèces. C'est, le plus souvent, le propriétaire de la jument qui désigne l'étalon qui lui convient; ordinairement il fait ce choix sans avoir les connaissances nécessaires; il voit un bel étalon, il lui livre une jument défectueuse, et dans son imagination, il a déjà obtenu un poulain aussi parfait que le père, mais dont la naissance l'a bientôt tiré d'erreur.

On peut, disait-il encore, trouver un autre obstacle à l'amélioration de nos chevaux, dans le droit incontestable qu'a tout individu de posséder des étalons : ces étalons sont souvent imparfaits ; leur saillie est à meilleur compte que celle des étalons des stations royales ; elles sont plus commodes pour les éleveurs, qui, recevant ces étalons à leur domicile, ne sont pas obligés de courir les chances d'un déplacement plus ou moins frayeux et de perdre une partie du travail de leur jument et même de plusieurs, car l'absence d'un cheval peut obliger un attelage à l'inaction.

Ces étalons parcourent les campagnes et augmentent partout l'appauvrissement de la race ; ils saillissent dans l'année le plus grand nombre possible de jumens, parce que la somme produite est plus considérable, et l'on ne s'inquiète pas si les étalons, épuisés par ce grand nombre de saillies, ne peuvent donner que des poulies d'une qualité inférieure.

Sans doute, continue l'auteur, il est impossible d'empêcher la possession des étalons : ce serait porter atteinte au droit de propriété et établir un monopole ; mais sans attaquer ce droit, sans établir de monopole, ne serait-il pas possible, en présentant beaucoup d'avantages aux propriétaires de jumens, de décider ces propriétaires à préférer les étalons du gouvernement ?

Ce moyen serait de multiplier les stations et de rendre les saillies gratuites.

Les éleveurs ainsi amenés, autant par raison que par

intérêt, à préférer les étalons du gouvernement, abandonneraient ceux des particuliers, qui deviendraient seulement le refuge des jumens déclarées inadmissibles à la saillie des étalons de pur-sang.

Après avoir établi ce système, l'auteur formule ainsi les moyens de le mettre en pratique.

Un jury d'examen pour les jumens destinées à être saillies, serait établi dans chaque arrondissement de sous-préfecture ; ce jury serait composé d'un inspecteur des haras et de quatre propriétaires pris dans la localité et possédant les connaissances nécessaires. Deux mois avant la monte, ce jury se rendrait dans chaque chef-lieu de canton ; là, les jumens destinées à être saillies lui seraient présentées : il refuserait toutes celles reconnues impropres à produire de beaux élèves, le signalement des jumens admises serait levé soigneusement.

Ce signalement serait remis au propriétaire avec autorisation de faire saillir la jument signalée, mais seulement par l'étalon qui serait indiqué ; copie de ce signalement avec la désignation de l'étalon à employer serait envoyée aux directeurs des haras.

Il ne serait plus accordé de primes aux plus beaux élèves, mais seulement aux plus belles jumens admises à la reproduction ; le propriétaire qui en aurait fait admettre le plus grand nombre recevrait un prix d'une valeur suffisante à motiver un encouragement.

Les jumens admises pourraient recevoir une marque ;

cette marque serait constatée par un certificat délivré par le jury ; ce certificat contiendrait le signalement de la jument, son origine, et pourrait par la suite servir de base à la généalogie des belles espèces.

C'est le système, Messieurs, que votre Commission vous propose d'opter pour être envoyé à Monsieur le Préfet du Nord en réponse à la communication du mémoire de M. Bertolacci.





NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. BRUNEAU,

PAR

M. LEROY (DE BÉTHUNE).





I vous m'aviez chargé de prononcer dans cette enceinte l'éloge de César Bruneau, j'aurais dû récuser ce dangereux honneur comme trop au-dessus de mes forces. Le mot d'éloge, dans le sein d'une société

savante, réveille l'idée d'une œuvre fortement pensée ou brillamment écrite, dans laquelle tantôt l'éloquence avec ses mouvemens chaleureux, tantôt la haute critique littéraire avec ses aperçus profonds, neufs ou piquans, déplore de vives douleurs, ou lutte de savoir et de style avec les maîtres de l'art. Sous ce rapport, l'éloge de Bruneau reste à faire.

C'est une simple notice que vous m'avez donné mission de vous présenter. Peut-être avez-vous pensé que, placé quelquefois par des circonstances dont je bénis le souvenir plus près de Bruneau que beaucoup d'entre nous, j'ai pu ou mieux connaître les faits de sa vie, ou mieux apprécier les ressorts qui mettaient en mouvement cette âme bonne, sensible, élevée; peut-être encore avez-vous cru qu'appelé par ces mêmes rapports, heureux tout à la fois et douloureux pour moi, à m'occuper après lui de tout ce qui lui fut cher, je pourrais dans ces papiers témoins de ses veilles, de ses labeurs et de ses jouissances découvrir quelques fragmens d'œuvres inachevées, dont la production dans cette notice, à défaut de charme qui lui soit propre, lui donnerait pour vous l'inappréciable avantage de croire l'entendre encore et de le voir en quelque sorte revivre un instant parmi vous. Ce dernier espoir ne sera pas déçu; Bruneau mettra à cette notice son précieux cachet. Admis dans l'édifice qu'il doit décorer de son pinceau, le peintre saisit du premier coup d'œil les parois éclairées où il doit jeter son œuvre principale, et le reste n'est en quelque

sorte pour lui qu'un cadre secondaire qu'il remplit de légers accessoires, tous dirigés dans le but de mettre son œuvre en saillie et dans une plus parfaite évidence. Ce que fait le peintre je le ferai, avec cette différence que le tableau appartient au peintre, tandis qu'ici, vous le savez et ne le verrez que trop, le tableau n'est pas de moi.

César Bruneau naquit à Cambrai le 7 juin 1801. Nous ne voudrions pas donner de prétexte à la faiblesse pour se complaire en elle-même, aux mauvaises inclinations pour ne pas se combattre, à l'inaptitude pour croupir dans sa torpeur : nous voudrions encore moins affaiblir en rien les mérites de celui que nous sommes chargés de rappeler, bien qu'il y ait eu en lui tant de qualités acquises, qu'on peut dire avec assurance qu'il devait principalement à lui-même cet assemblage de nombreuses perfections; mais il semble que, dans des cas rares, la providence crée en quelque sorte des êtres privilégiés en qui se trouvent dès la première enfance les germes du bon, du bien et du beau. Peut-être n'est-ce là qu'une illusion de l'imperfection commune, une de ces consolations d'amour-propre que nuos, rangés dans le plus grand nombre, avons nos raisons de maintenir; mais, soit empire pris de bonne heure sur lui-même, soit l'effet de cette protection providentielle dont nous venons de parler, Bruneau annonça bientôt ce qu'il devait réaliser un jour, c'est-à-dire le caractère le plus doux, le plus affectueux, le plus aimable joint à une volonté forte et à un esprit brillant.

Nous craignons de rouvrir la blessure d'une mère ; mais que n'avez-vous quelquefois entendu, comme nous, sortir de sa bouche ces mots si simples, si expressifs en même tems, avec lesquels elle rappelle la douceur angélique d'un enfant de qui elle n'éprouva d'autre chagrin que le chagrin inconsolable qui l'a frappée il y a un an. Dès les premières années de son fils, commença cette suite de déférences, de respect, de culte filial qui n'eut d'autre terme que celui de son existence, qui survit à son existence si la volonté des mourans a quelque chose de sacré.

Et à cette même époque commençaient pour lui ces études dont vous n'attendez sans doute pas de moi que je vous détaille les succès. Sans que je le dise, vous êtes convaincus à l'avance que partout, en province comme dans les colléges de Paris, Bruneau fera partie de ce petit groupe d'élite qui franchit toujours, à la tête d'une génération studieuse, tous les degrés de l'instruction. J'omettrai donc les prix rapportés chaque année comme une moisson périodique, cette admission au grand concours de philosophie, ce premier prix dans la même science remporté au collége de Henri IV, tous ces grades dans les lettres et le droit obtenus avec une supériorité remarquée, et je me contenterai de vous faire connaître, dans sa simplicité et son haut prix à la fois, cette attestation que lui donnait à Cambrai son premier maître en l'adressant à des maîtres plus haut placés : *Bruneau.... recommandable par l'aménité de son caractère et la pureté de ses mœurs*,

Tous ses succès de la jeunesse, comme tous ceux qu'il recueillit depuis, il les devait bien moins encore à ses heureuses dispositions qu'à une ardeur soutenue, éclairée, et parfaitement dirigée d'après un plan de conduite que, de bonne heure, il sut en toutes choses se tracer à lui-même. Nous sommes assez heureux pour n'en être pas réduits à nous en tenir à nos simples assertions; nous n'aurions que les résultats obtenus que, voyant l'ordre parfait, la disposition savante de l'édifice, nous jugerions de la règle par la beauté de l'ouvrage, du mécanisme secret par la régularité de ses effets extérieurs, mais lui-même nous a initiés aux secrètes méditations dont il fit précéder ses débuts dans toute nouvelle carrière : jamais ses pas n'y furent aveuglément, témérairement portés; le but était connu, les voies explorées à l'avance, et sans s'égarer dans de fausses démarches, sans se perdre dans des aperçus secondaires ou trompeurs, il marchait vers le terme avec cette assurance du soldat qui s'avance sous un chef expérimenté. Il résumait ainsi sa règle principale :

» Autant qu'on le peut, ne rien étudier sans s'être fait
» d'abord une méthode d'étude; les notions isolées ne
» sont jamais aussi profitables que celles qui sont groupées,
» enchaînées entre elles.

» Avant que d'étudier une chose quelconque en causer
» avec une personne qui la connaisse bien, surtout deman-
» der quelques idées générales, quelques vues d'ensem-
» ble ; se former ensuite un plan de travail, sauf à le

» modifier plus tard, lorsqu'en travaillant on aura senti » qu'il est susceptible d'être amélioré. Un voyageur qui » veut parcourir utilement un pays et le bien connaître ne » se met jamais en route qu'après avoir fait son itinéraire : » il faut faire comme lui. »

Et comme cette règle aurait pu paraître embarrassante par sa généralité même, qu'il était bon de l'expliquer par quelques préceptes de détail qui en rendissent l'application plus facile, écoutez avec quel soin, dans une correspondance familière et intime, il recommandait de n'avancer qu'avec une sage lenteur, en examinant, scrutant, approfondissant chaque chose; en se rendant compte à soi-même et aux autres de ses lectures, l'analyse pour guide et la plume à la main. Ce sont là ses paroles que nous emprunterons: peut-être n'en est-il jamais sorti de sa bouche de plus brillantes et de plus sensées à la fois.

« Il y a beaucoup à gagner à exprimer ses idées par » écrit. Ce que nous pensons, ce que nous sentons devient » pour nous plus clair, plus net et même plus vif, lorsque » nous sommes obligés de l'analyser pour le communiquer » à autrui.

» Avez-vous remarqué combien l'esprit de l'homme est » sautillant de sa nature : il est constamment attiré au- » dehors de lui-même et constamment aussi d'un objet à » un autre. Suivez une conversation, et vous verrez qu'au » moment où l'on cause d'un objet même intéressant, » même sérieux, la moindre chose, un mot, un signe, un

» son de voix, une mouche qui passe fait changer à l'instant
» le sujet du discours et brise la suite des idées.

» La conversation n'est ici qu'un exemple. Le même
» mouvement de sautillement se retrouve partout. Vous
» connaissez le saut si vif, si pressé, du moineau, moitié
» marche et moitié vol; il va à droite, à gauche, en avant,
» en arrière, sans direction, sans suite. Ainsi va notre
» esprit, si nous ne le réglons. Combien de personnes
» passent d'un livre à un autre sans résumer celui qu'elles
» viennent de lire; combien davantage passent d'un jour
» au lendemain sans donner une pensée à ce qui a rempli
» la journée écoulée.

» En vivant ainsi, l'esprit et l'âme s'en vont comme
» en poussière ; on en dépense chaque jour un peu, sans
» jamais rien retrouver. La vie aussi se répand et s'épar-
» pille : on en laisse tomber les feuilles tour-à-tour ; elles
» tombent à terre et se sèchent.

» Pour régler un peu notre esprit, lui donner un peu
» de fixité, comme pour donner un lien à notre vie,
» il est nécessaire de réfléchir un peu sur soi-même,
» sur ce que l'on apprend, sur ce que l'on éprouve,
» et nul meilleur exercice que de mettre ses idées par
» écrit, de les communiquer à un ami : il faut faire
» effort pour méditer avec soi-même, il n'en faut pas
» pour causer avec ceux à qui l'on écrit, et l'on a trouvé
» un exercice utile dans un plaisir. »

C'est avec des études dirigées dans cet esprit, c'est avec

des résultats acquis sous l'empire de cette méthode dans les lettres, dans les sciences et dans le droit, qu'il se présenta, en 1823, au barreau de Douai. Dans ce barreau où la justice et la haute administration de l'état ont depuis choisi des mandataires distingués, Bruneau ne tarda pas à se faire remarquer lui-même, et bientôt il fut difficile de dire ce qu'on plaçait au premier rang ou de la confiance qu'on avait en ses lumières, ou de la foi qu'on mettait dans sa loyauté, ou de l'affection qu'on portait à sa personne.

Dans le cabinet ce qui le caractérisait, c'était l'étonnante flexibilité d'un esprit qui, habitué à regarder chaque chose sous les faces les plus diverses et à creuser profondément un sujet, lui faisait découvrir une foule d'aperçus qu'aucun jurisconsulte qui eut avant lui traité l'affaire n'avait ni démêlés ni saisis ; de sorte que dans ses mains elle prenait un aspect tout nouveau et s'armait de moyens inconnus, et que, produite ainsi à la discussion, elle embarrassait souvent l'adversaire étonné de se voir opposer des ressources inattendues et contre lesquelles il n'était pas préparé.

A l'audience, sa discussion prenait facilement tous les tons que la nature variée des affaires, leur importance, la position sociale des parties, le caractère du juge criminel ou civil pouvaient commander. Il y avait dans sa parole comme un reflet de son âme, quelque chose d'insinuant, de véridique et plein de candeur ; mais ce ton s'élevait jusqu'à l'éloquence quand il s'agissait ou de flétrir l'op-

presseur puissant, ou d'arracher au glaive de la loi quelque malheureux plus soupçonné que convaincu, plus imprudent que pervers.

Son client devenait comme son ami, et si, parmi les illusions de son cœur honnête, il s'était trompé dans l'appréciation des faits, si l'arrêt ne répondait pas à son espoir et à sa conviction, je l'ai vu quelquefois bien plus affligé que le malheureux atteint par la peine; c'était en quelque sorte à celui-ci à le consoler, et les nuits du condamné étaient moins cruelles que les siennes.

L'avocat vivant dans les luttes, il est rare que dans ces contentions où les convictions, les efforts, les amours-propres viennent presque chaque jour se heurter, il ne s'élève de tems en tems, même entre les hommes liés par de vives sympathies ou de longues habitudes, quelques fâcheux nuages qui, il faut le dire à l'honneur de cet ordre, dégénèrent moins souvent en orages que dans certaines professions qui sembleraient, par leur nature paisible, être plus à l'abri des commotions. Bruneau n'enflamma jamais aucune susceptibilité. Son argument frappait l'argument, il passait à côté de la personne.

Ce qui mettait Bruneau hors ligne, ce n'était ni sa science du droit pratique ni son talent de discussion envisagés isolément, mais l'incontestable supériorité que lui assignait un ensemble d'études, une réunion de connaissances acquises dans presque toutes les branches des sciences humaines; antiquités, histoire, littérature, sciences

exactes, sciences naturelles, tout lui venait en aide. Dans le droit lui-même, il avait recherché, il avait acquis une espèce d'universalité qui sort du cercle de l'application ordinaire. De là des notions étendues sur la législation et la jurisprudence anglaise, italienne, allemande; il en avait réuni avec soin les ouvrages les plus éminens et il les consultait et les opposait avec fruit.

Et de là venait aussi que, ne se dégageant jamais de sa nature complexe d'homme de sciences, d'homme de lettres et d'homme de goût, il saisissait, dans les matières qui paraissaient les plus étrangères aux œuvres de l'esprit, le sujet de remarques les plus piquantes, les plus neuves et les plus philosophiques. Qui jamais aurait cru que de la poussière du Coutumier général, il put sortir une œuvre d'imagination et de poésie? qu'on put y trouver le germe et en faire éclore un *intérêt dramatique* développé dans une suite de scènes pleines de mouvement, de vie, d'originalité? Ce qu'un autre n'eut pas soupçonné Bruneau le vit et le fit. Admis à ce nouveau spectacle votre étonnement égala votre plaisir; je crois encore entendre vos applaudissemens.

Ce n'est pas seulement en études littéraires qu'il consumait ses loisirs. Ces époques plus longues de délassement que l'usage et la loi assignent aux labeurs arides du barreau, elles avaient dans le plan de cette vie si sagement arrêté une destination à part, les voyages.

On a dit souvent que les voyages formaient l'homme. Ne serez-vous pas tenté de renverser avec moi la proposi-

tion? A l'homme dont l'imagination est vive, l'esprit observateur, la sensation rapide, la réflexion profonde, assignez les voyages: les climats, les sols, les sites, les villes, les monumens, les institutions, il interroge tout, et tout lui répond. Le touriste, au contraire, reste vulgaire sous toutes les zones; pour lui, la nature n'a pas de voix, la société civile ou politique point de langage; les chefs-d'œuvres du pinceau ou du ciseau restent muets; il ne rapportera de ses pérégrinations que des observations puériles ou communes; il saura combien de toises d'élévation a la coupole de St.-Pierre de Rome, ou combien le Rhin a de largeur, mais il n'aura pas dépouillé un seul préjugé national, ni rapporté un seul mérite étranger; il a changé de lieux sans changer d'esprit: il s'est emporté partout, partout il s'est retrouvé lui-même. Bruneau puisait dans ses voyages un charme, une instruction dont la première source découlait de son propre fonds: son imagination animait les lieux et les lieux réagissaient sur lui, et de ce double concours naissait une ample moisson d'idées, de remarques, d'expérience, qu'il rapportait dans son pays comme des dépouilles glorieuses, mais de ces dépouilles qui ne coûtent de larmes à personne et qui toujours contournent au bien de l'humanité.

Il serait même facile de retrouver l'idée première qui présida à chacune de ces profitables excursions. Rien, vous le savez, n'était donné chez lui au hasard: tout avait sa cause, mais sa cause raisonnée et logique.

Jeune, plein d'images riantes et de sentimens ten-

dres, encore tout pénétré de ces souvenirs classiques qui exhument la vieille Rome de sa cendre et nous la donnent comme une patrie commune à nous tous élevés dès l'enfance dans le commerce de ses graves ou mélodieux écrivains, il court en Italie; il s'enivre de ce beau ciel, de cette pure lumière, de ces sites harmonieux; il est ému sur les ruines de la ville des Césars, il admire les merveilles de la Rome des pontifes. Naples et les délices de sa baie, Pompéi et ses familles éternisées par la lave, l'arrêtent, l'étonnent ou l'attendrissent. A chaque âge son tribut, sa patrie: l'Italie, pays des illusions, convient au jeune âge; peut-être qu'à raison des hautes leçons qu'y donnent aussi tant de ruines, la vieillesse pourrait lui destiner un dernier adieu.

C'est aux souvenirs de ce voyage que nous devons une des plus aimables productions que nous ayons jamais lues, *Les moines de la Chartreuse*. Quelle fraîcheur de style! quel charme d'élocution! quelles descriptions tantôt brillantes ou sombres, tantôt gracieuses ou sévères! quel art en même tems dans la disposition? comme il procède bien par contrastes ou par gradations! Qui n'a souri au portrait du moine, tel que le siècle et un extérieur grotesque l'avaient fait? Qui n'a été saisi de respect à la vue du pauvre moine ramené par les passions, le malheur, le repentir et la solitude à la pureté de l'institution primitive, à l'abnégation de lui-même et au mépris de notre néant? Quelle douce philosophie, quelle finesse ou quelle profondeur dans les

réflexions semées ça et là dans une narration qu'elles n'interrompent jamais et que la narration naturellement amène! Nous ne voudrions rien citer de ce qui est connu de vous, de ce que vous avez lu et relirez encore, mais nous ne pouvons nous refuser à vous retracer quelques lignes qu'il n'osait produire comme l'expression d'un fait qui lui fût advenu (même dans les plus petites choses, la vérité fut toujours son guide) mais qu'il offrait comme une fiction couronnant sa visite nocturne aux religieux en prières. Vous nous direz s'il n'y avait pas dans ces lignes quelque chose de funèbre et de prophétique que son imagination entrevoyait dans un trop proche avenir.

« L'office de nuit continua. Pour nous qui avions vu » ce que nous voulions voir, nous sortîmes de la chapelle » et regagnâmes nos cellules; et long-tems encore, pendant » que j'attendais le sommeil, j'entendis résonner dans la » chapelle les chants graves et solennels des pieux céno- » bites mêlés aux sourds frémissemens des vents nocturnes. » J'aurais ici une excellente occasion de placer un rêve » fantastique, et plus d'un conteur n'y manquerait pas. » On y verrait passer de grands fantômes blancs; ils » formeraient un cercle autour de moi en chantant des » chants de deuil et de mort. Je me trouverais tout-à-coup » enveloppé dans les longs plis d'une robe de laine : je » voudrais crier et je n'aurais pas de voix *; je verrais

* Bruneau est mort enveloppé de laine blanche de la tête aux pieds et privé de la voix depuis plusieurs jours.

» passer mes amis et leur ferais signe de me délivrer,
» et ils ne pourraient me reconnaître ; puis, je me sen-
» tirais rouler comme une pierre dans le torrent.... »

En 1827 et 1828, il parcourt d'abord la partie méridionale de la Suisse et ces rives du lac de Genève où la nature a mis en regard et les plus suaves et les plus mâles beautés. Plus tard, il visite toute la partie centrale, puis celle qui descend vers l'Allemagne. Il voit une partie du Wurtemberg et les villes principales que baigne le Rhin. Ces grands tableaux d'une nature gigantesque l'occupent et le frappent sans doute, mais les institutions, mais les traditions, mais les Universités partagent son attention et en absorbent une majeure part.

Que lui servirait de connaître les richesses étrangères, si son propre pays en recèle qu'il n'ait pas explorées ? Ce mépris ou ce dédain du sol natal, marque assez commune d'un esprit superficiel, est aussi loin de la pensée de Bruneau, que son affection pour la France est au-dessus de ses affections communes, que son esprit est supérieur aux esprits vulgaires. En 1832, il voit avec une sollicitude filiale la Bourgogne, l'Auvergne, le midi et l'ouest.

L'âge mûr a la plus grande affinité avec l'Angleterre. Ses prodiges d'industrie, sa constitution séculaire et libre, ses vieilles traditions, ses mœurs viriles et heurtées, son génie grave, pensif et abstrait, vont bien à l'homme

parvenu au plus haut point de son intelligence, alors qu'il médite sur lui-même, sur sa famille, sur son pays. En 1836, Bruneau visita l'Angleterre, et, en 1837, dans le même ordre d'idées, il parcourut la Belgique.

Quelle source de regrets pour nous que, de retour de tous ces voyages, comptant sans doute sur de plus longs jours comme nous y comptions pour lui, et mettant en réserve ce sujet favori pour cette époque de la vie où le foyer domestique devient un besoin, et les affections de famille une infranchissable barrière, Bruneau n'ait pas animé lui-même, par sa rédaction chaude et vivante, ces notes prises partout avec le laconisme d'un voyageur, mais aussi avec ce trait, cette vigueur qui en font souvent une esquisse que le connaisseur quelquefois peut préférer au tableau !

Ouvrons, par exemple, son carnet de voyage et arrêtons-nous à l'endroit où, descendu par le fleuve à Bordeaux, il va visiter l'église St.-Michel, et sous cette église un caveau dans lequel sont conservés des cadavres et des squelettes humains. Ici, la note analytique perd son caractère de sécheresse ; on sent l'impatience du peintre prêt à jeter ses crayons pour saisir sa palette et ses pinceaux.

« Tour de Saint-Michel. — Caveaux ; première impres-
» sion quand, à la lueur d'une lampe, on aperçoit tous les
» cadavres debout ; — on s'arrête, l'œil se promène,
» perce l'obscurité et n'aperçoit que de nouveaux cadavres ;
» — conservation des corps ; — les formes sont conservées ;

» —les attitudes surtout; l'un a les mains jointes et semble
» prier ; un autre les a superposées et semble réfléchir ;
» un a la tête inclinée ; un autre l'a relevée , il vous fixe ,
» il vous interroge ou vous parle ; — dans un coin , à
» l'endroit où la voûte s'abaisse , entre deux nervures, un
» autre semble se ramasser et se blottir; à la porte, à votre
» droite , l'un s'est affaissé , il est comme assis , comme un
» cul-de-jatte: sa tête est tournée vers vous, il semble rire
» et se moquer. Une famille groupée, les têtes posées sur les
» épaules les uns des autres : c'est encore une famille , la
» mort n'a pas brisé leurs liens; —la religieuse; —le prêtre;
» — une mère entre ses deux enfans ; — un jeune homme
» dont la tête et les bras contournés semblent indiquer qu'il
» a été enterré vivant ; — le portefaix , on voit qu'il a été
» brisé par un trop lourd fardeau; —il est là depuis 60 ans.
» —Le général Lachassaigne , depuis 75 ans ; tué en duel
» par un M. de Lachalotais; on voit les deux coups d'épée.
» — Peu de tems avant notre visite , de petits neveux du
» général étaient venus dans le caveau.—Morts qui sont là
» depuis 800 ans ; —d'autres depuis 500 ans; — d'autres
» 300; —on vous fait voir des cheveux, —de la barbe , —
» des vêtemens qui restent : —*voyez la langue de celui-ci.*
» *Voilà les plus beaux pieds que nous ayons;*—et l'on mar-
» che sur dix-sept pieds d'ossemens, qui se brisent sous vos
» pas ; — le pied sent des crânes sous les semelles ; — la
» canne les fait résonner ; — pas un autel, pas une messe,
» pas un prêtre pour gardien ; — une femme qui, avec son

» mari, accroche les squelettes contre les murs avec des
» ficelles, — et qui spécule sur ces cadavres, — à qui
» l'église peut-être loue ce caveau ; — profanation ! — En
» remontant nous entendons des voix d'enfans chantant
» un cantique. »

Voulez-vous une observation de mœurs piquante et spirituelle ? Une lettre écrite d'Angleterre me la fournira :

« Tout le monde dans ce pays est grand seigneur: on
» s'efforce de copier ceux qui le sont; mais rien n'est plus
» amusant à étudier que ce mélange d'esprit mercantile et
» de prétention de gentillâtrie, et pour n'en donner qu'une
» preuve, n'est-il pas très-curieux de voir que la première
» chose que fait une association de commerce pour un
» chemin de fer, une assurance, etc., soit de se choisir
» des armoiries et de les faire peindre non-seulement sur
» les murs de l'établissement principal, mais sur les pan-
» neaux des voitures et sur les boutons des valets?.... Une
» semaine de séjour m'en a plus appris sur nos voisins
» qu'une année de lecture. C'est en somme un fort bon
» pays à habiter, mais un singulier peuple ; petit, très-
» petit, vu dans l'individu, quoiqu'il se dresse et se gonfle
» à plaisir; grand, colossal, considéré en masse et comme
» nation. »

Nous terminerons ces extraits de voyages par un portrait de M. Cockerill que n'eut pas désavoué Laharpe ou Fontenelle. C'est d'Anvers qu'il l'adresse à une personne amie; on y reconnaît quelque chose de l'abandon, de la

hardiesse et de la fougue avec laquelle peignait Rubens, dont il admirait alors les œuvres capitales.

« Je mets au nombre des bonheurs de la Belgique, d'avoir » donné naissance à M. Cockerill.—M. Cockerill, c'est le » prince de l'industrie, c'en est la fée. L'Angleterre n'a rien » comme M. Cockerill. On peut à peine juger cet homme » quand on a vu son établissement de Seraing, auquel » dans le monde rien ne ressemble. Des ateliers de » machines, hauts fourneaux, etc., etc., contenant 3200 » ouvriers qui exigent, avec les dépenses accessoires, » cent mille francs de paiement par semaine. Là, vous » voyez des machines en construction pour tous les » pays du monde ; ici, on monte une machine pour » un bateau à vapeur commandée par le Portugal ; ici, » un moulin à blé de plusieurs centaines de chevaux, » pour je ne sais quelle partie de l'Allemagne ; là, » viennent se mettre à l'école et sollicitent humblement » de pouvoir manier la lime, tels fils des riches ban- » quiers de Berlin, de Paris, etc. ; là, nos professeurs » envoient leurs enfans : j'y ai vu le fils de M. Clé- » ment Desormes, un des premiers mécaniciens de » France. Mais croiriez-vous qu'un établissement de » cette importance ne suffise pas à l'activité d'un homme ? » Croiriez-vous que, dans un rayon de plus de 30 lieues, » je n'ai pas visité un seul lieu de fabriques où M. Coc- » kerill n'en ait lui-même une ou plusieurs ? A Andennes, » il fait du papier ; un peu plus loin il imprime des

» étoffes ; à Liége, il fait des mérinos, il a une filature » de coton, il monte en ce moment une imprimerie ; à » Spa, il a une fabrique de draps, une autre de ma- » chines à carder ; à Verviers, il fait des schals thibet et » cachemire ; à Aix-la-Chapelle, il a des mines de » charbon, etc., etc. Si je n'avais pas vu tout cela, je ne » le raconterais pas. Il faut savoir que chacun de ces » établissemens est monté sur un pied considérable ; il » faut savoir que le même homme possède une fabrique » à Versailles, qu'il a des établissemens en Espagne et en » Russie ; il faut savoir que cet homme infatigable vient, » d'après les journaux, d'acheter il y a quinze jours le » plus grand établissement industriel français, le *seraing* » de M. Decazes, autrement appelé Cazeville. Maintenant » il ne se fait pas une grande entreprise, une grande opéra- » tion en Belgique où M. Cockerill n'ait des actions » pour des sommes majeures et où on ne le prie d'être » pour quelque chose dans l'administration ; et pour finir, » pensez qu'à tant de choses cet homme se propose d'ajou- » ter la plus grande opération de chemin de fer qui se » soit faite nulle part par une seule personne, et il faudra » bien convenir qu'un tel industriel doit être pour quelque » chose dans l'impulsion donnée à un pays. »

Que n'avons-nous aussi le talent de reproduire sous la plume une vivante image ? Le moment serait venu, alors que nous avons suivi Bruneau dans ses jeunes et studieuses années, dans les travaux assidus de sa profession, dans

ses instructifs voyages, et qu'il est parvenu ainsi au plus haut degré d'intelligence et de perfection que puissent donner à une âme de choix, l'instruction, le maniement des affaires, la connaissance des hommes et des lieux, le moment serait venu, disons-nous, de décrire et fixer les grands traits qui le caractérisaient lui-même.

Ce qui caractérisait Bruneau, c'était le mélange de deux qualités qu'on rencontre si rarement unies qu'on les croirait inconciliables; nous voulons dire une inaltérable douceur et une fermeté à toute épreuve.

C'est qu'il ne faut pas confondre la douceur de pur tempérament, résultat d'une nature débonnaire et molle, avec cette douceur, sans doute procédant d'un cœur naturellement bon, mais assise principalement sur la connaissance du devoir, sur l'empire de soi-même, l'amour de ses semblables, l'indulgence pour autrui, la sévérité pour soi, et une haute idée de la fraternité humaine. L'une, effet trop fréquent d'une absence d'énergie vitale, hait la résolution et tend à la faiblesse; l'autre est le frein mis à la force.

Aussi, voyez Bruneau : tout répondra en lui à cette double origine. Ses manières sont douces, affables, prévenantes. Ce n'était pas cette politesse étudiée, fruit d'une civilisation avancée, vernis d'une fausse bienveillance étendu sur un froid égoïsme. Non, c'était l'expression d'un sentiment intime et sincère, l'émanation au dehors de ce qui régnait au dedans. Sa conversation était conci-

liante comme ses manières et savait s'adapter à toutes les convenances et à tous les interlocuteurs. Avec lui, le puissant perdait sa morgue, le pauvre sa fausse honte, l'homme des champs son embarras ; les caractères les plus durs s'amollissaient. Telle était la magie de sa parole, et ce que celle-ci commençait, ses façons l'achevaient.

Cet homme à l'extérieur si affable, aux manières caressantes, placez-le dans des circonstances difficiles pour son pays, pour les autres ou pour lui-même, vous serez étonné de la subite révolution qui va s'opérer. Il y aura dans son allure quelque chose de décidé, de mâle et d'énergique. Sa résolution sera prompte, courageuse, immuable.

Ses traits étaient en harmonie parfaite avec le caractère de son âme. Sur ses lèvres un sourire gracieux et doux; dans ses yeux un regard spirituel, intelligent et affectueux; mais sur son front haut, développé et calme, il y avait de la gravité, de la majesté et de la profondeur.

Son portrait moral sera bien mieux achevé par lui-même que par nos efforts impuissans; il a peint toute son âme dans ces conseils amis, où il résume pour autrui les règles invariables qu'il s'était posées à lui-même. Vous allez le reconnaître tout entier.

« Il faut admettre que nous sommes tous nés avec la
» tâche de nous rendre meilleurs. Purifier et élever notre
» âme, en travaillant au bonheur de ceux auprès desquels
» nous vivons et en cherchant le nôtre dans les affections

» du cœur, telle est, j'imagine, notre destinée à tous et
» notre devoir commun.

» Aussi, la première et la plus salutaire de toutes les
» études, celle à laquelle il faut revenir sans cesse, c'est
» l'étude de soi-même.

» A l'aide d'examens fréquens, quotidiens, on a bientôt
» deviné quels sont, dans son caractère, les points faibles :
» ce sont ceux-là qu'il faut s'attacher à fortifier. — Dès que
» l'on est convaincu que l'on est dans le chemin et que l'on
» doit arriver, il faut marcher, aller jusqu'au bout, lorsque
» d'ailleurs (bien entendu), le but où l'on marche vaut la
» peine de la route.

» Il est bon d'exercer sa volonté, de se refuser par forme
» d'essai les choses que l'on désire, ou de les éloigner,
» de les remettre au lendemain.

» Se faire à soi-même quelques règles de conduite dont
» on cherche à ne pas sortir, analogues à celles-ci, par
» exemple :

» Chercher les occasions du bien au lieu de les attendre.
» Respecter les opinions et les idées des autres ; ne pas
» leur sacrifier les siennes.

» Avoir pour tout le monde de la bienveillance; réserver
» son amitié pour quelques âmes de choix. — Chercher à
» deviner les âmes élevées et nobles; elles se reconnaissent
» à l'œuvre et même au contact.

» En toutes choses, présumer le bien; n'admettre le mal
» que quand il est prouvé. Il faut croire que les hommes font

» le bien par goût, et le mal par erreur ; et il est vrai de » dire que beaucoup de travers de caractère viennent d'un » défaut dans l'esprit.

» Lors même que le mal est prouvé, ne pas le répéter, » à moins qu'il n'y ait devoir ou utilité : il y a une sorte de » pudeur qui engage à taire les fautes ou les faiblesses des » autres.

» Chercher à empêcher qu'on n'attaque devant soi les » absens. Il y a une sorte de lâcheté trop habituelle qui » consiste à laisser dire, de crainte de se mettre en avant ; » cependant, surtout quand on est jeune, il faut mettre » beaucoup de réserve et de prudence dans sa conduite à » cet égard : il ne faut pas se donner l'air d'un réformateur ; » mais il y a des choses qu'on fait sentir et comprendre » presque sans les dire. »

Avec une morale aussi pure, une aussi haute idée du devoir, un amour aussi fervent pour les hommes, vous ne serez pas surpris de le voir voler au-devant de tout ce qui peut les rendre plus éclairés et meilleurs, de tout ce qui peut diriger leur jeunesse, moraliser leur âge mur, consoler et adoucir leurs vieux jours. Il ne mêlera pas seulement son nom à ces institutions utiles que la charité publique, les lois du pays ou le concours des bons citoyens auront fondées ; il en sera l'âme, le promoteur le plus zélé, l'acteur le plus agissant. Au comité d'instruction, il est secrétaire ; à la caisse d'épargnes, secrétaire encore ; aux hospices, il assume sur lui un immense fardeau d'examen, de soins

de surveillance. Vous savez si, dans vos travaux littéraires, agricoles ou scientifiques, vous avez possédé un collaborateur plus laborieux, plus fécond, et dont il reste dans vos archives de plus précieuses traces.

En politique, ses convictions le rangeaient parmi les hommes qui, loin des principes trop absolus, cherchent ce moyen terme au-delà ou en-deçà duquel, dans les choses humaines, la vérité réside rarement. On pouvait ne point partager ses opinions, mais on ne pouvait se dispenser de rendre hommage à la pureté de sa conviction, à son complet désintéressement, à son sincère patriotisme. Il concevait d'autres croyances que les siennes, et les tolérait volontiers; mais il publiait hautement les siennes par ses paroles, par ses écrits, par ses actes, par les démarches les plus ostensibles et les plus dévouées : c'était plus pour lui que la manifestation d'un sentiment, c'était encore l'accomplissement d'un devoir, mais d'un devoir sacré. Il possédait éminemment ce courage civil, encore rare au milieu des orages et des bouleversemens qui ont remué le sol depuis cinquante ans, mais que l'heureuse influence d'un gouvernement libre et de mœurs plus viriles répandra et acclimatera parmi nous.

Nous retrouvons cette même tolérance jointe à une foi vive dans ses idées religieuses. Comme Pascal, il s'inclinait en croyant sincère, devant la révélation; mais Pascal, génie ardent et méditatif, n'envisageait cette religion divine que sous ses rapports sombres, mystérieux, terribles; tandis

que Bruneau se nourrissait, se pénétrait de tout ce qu'elle a d'aimable, de suave et d'attrayant pour les cœurs. Tant est grand l'empire du caractère, tant il modifie nos plus intimes et abstraites pensées ! De bonne heure la Bible et sa touchante simplicité, mêlée tantôt d'images majestueuses et sublimes, tantôt de récits empreints de la candeur et de la naïveté des premiers âges du monde, avaient touché et rempli son âme. Ce fut pour lui un besoin de répandre au dehors ces douces émotions, et nous lui devons un opuscule plein d'harmonie, de mouvement et de vie : *la poésie des livres sacrés*.

Et lui, il a dû à ces pieuses et consolantes idées un soutien dans les traverses de la vie, un adoucissement à cette heure dernière que tant d'êtres chéris qu'il laissait ici-bas et les regrets d'une vie si prématurément tranchée pouvaient lui rendre si amère. La dernière fois que nous le vîmes sur son lit de souffrance, alors que c'était encore lui, il y avait dans ses traits quelque chose d'inspiré et de surhumain. On eut pu croire qu'il murmurait cette prière que sa main avait naguère tracée :

« Mon Dieu, me voilà devant vous ; la créature se » présente devant son créateur. Qu'il ne détourne pas » les yeux, qu'il ne refuse pas de lui prêter l'oreille ; elle » va, comme elle le doit, lui exposer ses remercîmens » pour les bienfaits qu'il a bien voulu lui accorder, ses » vœux pour ceux qu'il voudra bien lui accorder, comme » elle l'espère.

» Je vis, ô mon Dieu, c'est ton premier bienfait. Fais
» que je n'oublie jamais que c'est toi qui m'as donné la
» vie et qui me la conserves. Mais je vais bientôt mourir;
» que ma mort soit un acte de bonté et de miséricorde,
» et non de justice et de vengeance.

» Tu m'as accordé mille grâces, ô mon Dieu : je t'en
» demande encore, car j'en ai encore besoin; fais surtout
» que je m'en serve pour ta gloire et pour mon salut.

» J'appelle aussi ta bonté sur tous ceux qui me sont
» liés par les liens de l'amitié et du sang. Pour eux comme
» pour moi, ce que je te demande c'est la vertu.

» J'appelle ta bonté sur ceux de mes parens que tu as
» enlevés à la vie. Ils ont fait le bien : que ceux qui ont
» fait des heureux sur la terre soient heureux dans le ciel.
» Que mon père, mes autres parens n'ayant plus à prier
» pour eux, te prient pour leur famille et veillent sur
» tous ses membres. Que nous puissions un jour être
» réunis près de toi.

» J'appelle tes bontés sur mon pays. Que la France soit
» tranquille et heureuse; surtout qu'elle n'oublie pas le
» Dieu qui fit triompher Clovis.

» J'appelle ta bonté sur tous ceux qui, comme moi,
» ont le bonheur de te connaître. Qu'ils soient vertueux
» et chrétiens.

» J'appelle ta bonté sur tous les hommes. Tous sont tes
» enfans, qu'ils trouvent en toi un père.

» Mon Dieu, la journée commence ; que tes grâces se
» répandent, que les hommes les reçoivent avec reconnais-
» sance, que chacun s'acquitte de ses devoirs particuliers,
» que tous s'acquittent du devoir commun de t'aimer et de
» te prouver leur amour par leurs actions. O mon Dieu,
» que le jour qui commence ne soit pas perdu pour l'éter-
» nité. »

Déjà cette éternité s'ouvrait pour Bruneau : Dieu le rappela à lui le 30 novembre 1837. Il avait 36 ans.





NOTICE

SUR

M. BECQUET DE MÉGILLE,

PAR M. DURAND-D'ÉLECOURT.



Messieurs,

PLUS de neuf mois se sont écoulés depuis que notre cité a perdu un de ses meilleurs citoyens !... Son convoi funèbre vous a montré toutes les classes de nos habi-

20

tans, le riche et le pauvre, se groupant autour de son cercueil !... Sincère et dernier hommage rendu spontanément à l'homme de bien, à l'administrateur intègre, à l'ami de l'humanité !

Vous m'avez prescrit le devoir, Messieurs, de vous retracer la vie tout entière de notre collègue, M. Becquet de Mégille. Mon cœur a accepté cette mission ; ma raison voulait qu'elle fût remise en des mains plus fortes, plus dignes de placer sous vos yeux les faits nombreux qui honorent celui que toute notre ville a pleuré !... Ces faits sont connus de tous, Messieurs ; c'est au milieu de ses concitoyens que notre collègue a constamment été appelé à appliquer à leur bien-être l'affection qu'il leur avait vouée; chacun de vous pourra donc suppléer à mes involontaires omissions, chacun de vous sera prêt à remplir les lacunes que présentera une notice confiée, je le répète, plutôt au cœur qu'à l'esprit de celui que vous en avez chargé.

Pierre-Maurand-Valery-Joseph Becquet de Mégille est né à Lille, le 13 Janvier 1777. Sa famille appartenait à l'ancienne magistrature. Un grand malheur l'avait frappé avant sa naissance : dès son entrée dans la vie, il n'avait plus de père, la mort lui avait enlevé son guide, son protecteur, son meilleur ami !... A peine avait-il atteint l'âge où l'instruction se complète et prend cette consistance qui nous fait homme, que la révolution vint détruire tous les moyens d'enseignement ; notre collègue n'en sut pas moins mettre à profit ce tems qu'on ne récupère jamais ; dans

l'isolement et sans autre impulsion que ses heureuses dispositions, il se livra à de longues et constantes études et il y recueillit ces connaissances variées dont il se prévalait si peu, qu'il fallait l'avoir connu dans l'intimité pour en apprécier toute l'étendue. Il faut le dire, Messieurs, l'éducation publique favorise éminemment l'émission de la pensée, la production du savoir, tandis que les connaissances acquises dans le silence du cabinet sont craintives; ce n'est que dans l'application seulement qu'elles se produisent. Heureux ceux qui, comme notre collègue, n'en font usage qu'au profit de l'humanité.

M. Becquet paya son premier tribut à son pays en prenant du service dans le 5e régiment de hussards, avec lequel il fit la campagne de Hollande. Nommé capitaine de la garde nationale de Douai, en 1805, il alla défendre, en cette qualité, les côtes de Flessingue jusqu'en 1806; un an après son retour dans ses foyers, il fut élevé au grade de chef de cohorte.

En 1807, il se fixa définitivement dans notre ville par son mariage avec mademoiselle Remy de Campeau, qui appartenait à une des plus anciennes familles de notre cité.

Son début dans la carrière administrative fut en parfaite harmonie avec les vœux de son cœur; il fut nommé administrateur des hospices en 1809.

En 1811 il fut appelé au conseil municipal, et bientôt après il vint faire partie de l'administration municipale en qualité d'adjoint à la mairie.

En 1814, le duc de Berry honora de sa présence la ville de Douai; ce prince, dont la loyauté et la grandeur d'âme ne sont méconnus par personne, reçut des habitans l'accueil que commandaient et son rang et ses hautes qualités; il en fut touché et voulut laisser à nos concitoyens un témoignage de sa gratitude : M. Becquet, qui lui avait porté la parole en leur nom, et qui les avait représentés près de lui dans ce moment de fête, fut nommé par le prince chevalier de la Légion-d'Honneur.

La fin de l'année 1815 vint ouvrir à M. Becquet une plus large et plus brillante carrière : il fut appelé aux fonctions de maire de la ville de Douai, et le choix du chef de l'état fut ratifié par l'assentiment unanime de nos concitoyens. A dater de cette époque jusqu'à l'année 1828, la direction de notre ville fut remise à sa capacité, à sa vigilance, à son patriotisme, et quoique les nominations des maires ne comportassent qu'une période de cinq années, les renouvellemens quinquennaux, en venant le confirmer dans ses fonctions, lui apportaient à-la-fois et la mesure de la haute confiance du souverain et celle de l'attachement et de la reconnaissance des habitans. M. Becquet avait parfaitement apprécié la nature des fonctions qu'il exerçait : il savait qu'une immense famille était placée sous sa tutelle et que son autorité devait être essentiellement bienveillante; accessible à tous, sans distinction de rangs ni de fortune, il était juste envers tous; il ne manquait pas pour cela de fermeté, lorsque les circonstances le com-

mandaient, et elles se présentèrent quelquefois ; dans ces occasions, Messieurs, comme dans tous les tems, ses paroles étaient celles d'un bon père, mais il fallait exécuter ses ordres, et force restait à la loi ; jamais son autorité, quoique toute paternelle, ne fut méconnue. Ici se présente, Messieurs, l'énumération des actes, des faits qui honorent la longue administration de notre collègue ; je n'en citerai que quelques-uns au milieu d'un grand nombre, pour être fidèle à ma mission.

Douai, Messieurs, est la résidence d'une cour royale, le chef-lieu d'une Université ; une école d'artillerie avec toutes ses dépendances y est aussi placée ; les sommités de l'ordre judiciaire, administratif et militaire y étaient nécessairement appelées : il appartenait au maire d'une ville qui renferme des établissemens si importans, de la représenter dignement dans les grandes circonstances !... La maison de M. Becquet fut constamment et généreusement ouverte aux autorités supérieures que des devoirs amenaient au milieu de nous, et jamais de frais de représentation ne furent demandés par lui.

Dès le mois de Janvier 1823, la broderie sur tulle avait pris quelque extension dans notre ville ; M. Becquet institua une école de dessin-broderie pour les jeunes filles qui se destinaient à être brodeuses sur tulle, et il y prépara un avenir à beaucoup d'enfans de la classe ouvrière.

En 1825, il fonda le cours de géométrie et de méca-

nique appliqué aux arts et métiers ; il voulut ajouter aux connaissances pratiques de l'artisan une théorie raisonnée qui, en simplifiant ses travaux, les rendait plus exacts, plus perfectionnés, et lui ouvrait de nouveaux moyens d'existence.

En 1826, M. Becquet voulant offrir aux écoles municipales, qui avaient été l'objet de sa constante sollicitude, un témoignage de son intérêt et de sa bienveillance, fonda une médaille d'honneur en faveur de l'élève qui, dans le cours de l'année scholaire, se serait le plus distingué par sa conduite, son application et ses progrès ; grande et généreuse pensée, qui excita chez les élèves de nos écoles une vive émulation, dont le résultat fut un avantage pour eux et un bonheur pour leurs parens.

En 1826, notre collègue réorganisa entièrement la compagnie de sapeurs-pompiers, et ce travail de prévoyance et d'une utilité si reconnue vint encore ajouter à la sûreté dont jouissaient nos habitans par ses soins.

Lorsque, pour la quatrième fois, M. Becquet fut nommé maire de Douai, nos concitoyens avaient eu l'inquiétude que cet acte de justice ne vînt pas réaliser leur vœu ; aussi le jour de son installation fut-il un véritable jour de fête ; beaucoup de maisons particulières furent illuminées.

Comme maire de la ville, M. Becquet fut en même tems président de la Commission du Musée. C'est à dater de l'époque où il devint chef de cette administration, qu'il imprima à cet établissement scientifique une impulsion qui

ne s'est plus arrêtée. Le cabinet d'histoire naturelle dans toutes ses parties, la bibliothèque, la collection de tableaux reçurent une extension telle, qu'après la capitale, Douai possède aujourd'hui un des plus beaux musées du royaume. Lorsque notre collègue cessa ses fonctions de maire pour prendre celles de sous-préfet de l'arrondissement, son successeur le nomma président honoraire de la Commission du Musée; ce fut un hommage juste et mérité offert à un des principaux fondateurs de ce magnifique établissement.

La ville de Douai doit à M. Becquet le développement des expositions d'objets d'arts et d'industrie, qui ont jeté tant d'éclats sur elle et qui l'ont fait placer par les artistes au rang des premières villes de province.

J'ai esquissé rapidement, Messieurs, quelques traits d'une vie administrative de treize années, j'ai détaché pour vous être offerts quelques fleurons d'une couronne civique si noblement méritée. J'ai dû nécessairement m'arrêter aux limites que vous m'avez tracées, mais j'ai d'autres obligations à remplir : je suis pressé de vous montrer notre collègue se livrant à des études spéciales dans lesquelles, malgré sa modestie, il obtint des succès. Outre celles de l'histoire naturelle et de la numismatique auxquelles il s'appliqua, l'étude de la physique fut son travail de prédilection ; il y consacra de nombreuses veilles ; rien de tout ce qui constitue les connaissances théoriques et expérimentales de cette belle science ne lui était étranger ; il sut même en favoriser les progrès ; je citerai à ce sujet un fait

qui lui fait honneur et qui prouve en même tems que de nouvelles vérités peuvent être jetées au milieu du monde savant et y rester quelque tems inféconde et inaperçues. Notre laborieux collègue avait trouvé dans le *Journal de physique* des lettres déjà un peu âgées d'un M. de Nélis, de Malines, qui tendaient à prouver qu'il n'y avait pas de corps isolant pour l'électricité, qu'il n'existait qu'un seul fluide agissant par affinité élective, de sorte que le verre, corps qualifié d'anélectrique, pouvait, dans certains cas, devenir un très-bon conducteur de l'électricité. Frappé d'une assertion qui renversait toutes les idées reçues, et non moins surpris de n'en avoir trouvé l'adoption ni la réfutation dans aucun écrit, notre collègue résolut de répéter les curieuses expériences de l'auteur de ces lettres; pour n'y laisser aucun doute, il s'associa à quelques amis de sa jeunesse, amateurs comme lui de la science; tous les loisirs d'un hiver furent consacrés dans son cabinet, l'un des plus riches du pays, à ces intéressans travaux qui confirmèrent pleinement la découverte de M. de Nélis. Il ne s'en tint pas à ce premier essai, il voulut explorer la source d'une vérité aussi féconde en résultats; il partit pour Malines, afin d'en conférer avec son auteur, qui, au sein d'une famille toute patriarchale, lui fit l'accueil le plus distingué et le plus affectueux. Les deux amis, car ils le devinrent dès qu'ils se connurent, travaillèrent de concert et sur de nouveaux frais, à élaborer la haute question qui les rassemblait et à en étendre l'application; M. Becquet revint le cœur et

l'esprit également satisfaits ; dès son retour il réunit son petit comité de physiciens, auquel il fit part de ses nouveaux succès. On se remit au travail, de nouvelles expériences furent tentées, et enfin le sujet de ses recherches étant complétement épuisé, notre collègue se détermina, dans le seul intérêt de la science, à publier un modeste opuscule dans lequel il reporte à M. de Nélis tout le mérite de sa belle découverte, et ne cite ses propres expériences que comme de simples corollaires. Dans ce petit ouvrage, riche de faits nouveaux, notre collègue démontre *l'unité du fluide électrique, son affinité élective*, par l'effet de laquelle il se porte plutôt sur les métaux que sur le verre, et pourtant s'attache parfaitement à ce dernier comme moyen de transmission, quand c'est le seul corps qui lui soit présenté; que pareil phénomène peut ensuite avoir lieu avec la résine, et qu'enfin la soie est, de tous les corps, celui qui est le moins bon conducteur de ce fluide; il cite d'irrécusables expériences qui prouvent que l'électricité peut traverser tous les corps et qu'elle y laisse des traces évidentes de son passage; il signale d'autres faits non moins concluans sur l'oxidation des métaux dans le vide, sur la gazéification de l'eau par l'électricité, sur la théorie des orages. Toutes ces études, Messieurs, toutes ces recherches utiles valurent bientôt à M. Becquet le titre de membre résidant de cette Société; il vint lui payer un large tribut; il appartint à vos Commissions des Sciences, des Arts, d'Horticulture; des rapports importans furent remis en ses savantes mains,

et enfin il obtint de vous et par vos libres suffrages le titre de président de la Société ; il s'acquitta de ce grand devoir avec beaucoup de sagesse et une convenance parfaite ; c'était une précieuse récompense due à son zèle, à son assiduité, aux connaissances spéciales qu'il avait apportées parmi vous.

L'horticulture était aussi pour notre collègue un délassement qui lui présentait bien des charmes ; il avait fait construire à sa maison de campagne de Boucourt, de superbes serres dont les plans offraient des avantages nouveaux ; elles étaient riches, ces serres ; elles renfermaient les plantes exotiques les plus belles et les plus rares, qui rivalisaient avec celles qui appartenaient à nos climats. Je voulais signaler à votre curiosité, à votre admiration, quelques-unes de ces plantes, mais ce document ne m'est pas encore parvenu.

Malgré ses nombreuses et continuelles occupations, M. Becquet était homme du monde ; il recevait chez lui ses concitoyens avec beaucoup d'aménité, et il allait chez eux avec empressement ; il avait beaucoup lu, beaucoup voyagé ; sa conversation était semée d'anecdotes heureuses et instructives, de reparties piquantes. La musique, qui est d'essence divine, qui élève l'âme, qui se met en rapport avec nos pensées, nos affections les plus intimes, était cultivée avec bonheur par notre collègue ; il occupait dans un concert une place distinguée ; il chantait la romance avec une pureté de goût et une finesse d'expression très-remarquables.

En 1828, M. Becquet obtint la seule récompense qu'il ambitionnât, après les longs et glorieux services que je vous ai signalés : il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Douai, et il resta, dans une sphère plus élevée, le ferme soutien de notre ville. Il avait réuni à la haute estime dont il était environné à Douai l'amour des habitans de nos campagnes, dont il était devenu aussi le protecteur et l'appui, lorsque la révolution de 1830 arriva ; il dut nécessairement subir l'effet du mouvement réactionnaire qu'amena cette époque. Demeuré fidèle à ses devoirs, à ses sermens ; avec des antécédens si beaux et si purs, il fut destitué ; mais il lui resta l'estime de tous les hommes de bien, parce que ses opinions politiques n'étaient le résultat ni de l'esprit de parti, ni de l'ambition, ni de calculs d'intérêt, mais celui d'une conviction puisée dans sa conscience.

Cette destitution, Messieurs, il faut le dire, porta à M. Becquet le coup de la mort !... Habitué depuis si long-tems à ne vivre que pour ses concitoyens, il leur devint, pour ainsi dire, étranger. En vain voulurent-ils, usant de leurs droits, lui donner de nouveaux témoignages de leur profonde affection en l'appelant, en 1831 et en 1837, au conseil municipal, et le réintégrer ainsi dans son élément : le mal était fait, il marcha, et enfin l'impitoyable mort vint le frapper à sa campagne, au milieu de sa famille, le 26 juillet 1837.

Notre collègue a laissé à sa veuve, à ses enfans, une

belle fortune ; mais , ce qui est sans prix à mes yeux , il leur a légué un nom honorable et honoré.... Nos archives municipales répètent ce nom dans toutes leurs pages ; il est gravé par la reconnaissance dans le cœur de nos concitoyens et dans le nôtre : le tems est impuissant contre de pareils souvenirs.





NOTICE

SUR

M. TARANGET,

PAR M. MAUGIN.



La mort, dont les coups redoublés ont depuis quelques années laissé dans vos rangs tant de vides si difficiles à combler, vous a enlevé l'an dernier votre respectable doyen, que, depuis bien long-tems,

vous étiez habitué à honorer et à chérir. Cette fois, du moins, la mort ne s'est pas méprise ; mais si elle a compté les années, elle n'a pas compté avec nos cœurs ; elle nous a ravi trop tôt encore notre modèle, notre conseil, notre ami ; elle a enlevé trop vite un homme dont tous les jours ont été pleins, parce que chaque jour il a été utile ; un homme respectable par ses vertus publiques et privées et par son zèle infatigable à répandre partout et sur tous les lumières et les secours de son art.

Ce ne sont pas des pleurs, mais des palmes que nous lui devons ; et tout en déplorant sa perte, sachons imiter le courage et la résignation avec lesquels il a si douloureusement vidé, pendant ses dernières années, la coupe de la vie.

Sa mémoire, d'avance consacrée par la justice de ses concitoyens qui n'attendirent pas sa mort pour lui payer un juste tribut d'honneur et de respect ; son nom, depuis long-tems inscrit parmi ceux des hommes les plus utiles et les plus illustres de nos contrées ; ses titres, ses dignités, tous mérités, tous rehaussés par une vie simple et des mœurs austères ; ses talens si variés, ses services si nombreux, voilà son plus bel éloge. Mais votre attachement pour lui réclame de moi de plus longs détails ; il veut le récit simple, mais aussi complet que possible, de ses vertus et de ses mérites, l'énumération des nombreuses fonctions qu'il a remplies, l'histoire des travaux auxquels il s'est livré, des doctrines qu'il a enseignées et des méthodes qu'il a propagées.

S'il suffisait, pour s'acquitter dignement de cette tâche difficile, de l'inspiration d'une ancienne et honorable amitié ou du sentiment profond et vrai des qualités, si peu mêlées d'imperfections, dont je dois vous tracer le tableau, je me présenterais avec confiance, bien certain de mériter vos suffrages ; mais je sens toute ma faiblesse et je connais l'insuffisance de mes moyens. Si, toutefois, quelque chose peut me rassurer et me soutenir dans la carrière que je vais parcourir, c'est l'espoir de votre indulgence et la pensée que j'obéis, en cette circonstance, au vœu doublement exprimé par vous, Messieurs, et par celui-là même dont je vais vous rappeler le souvenir.

M. André Taranget naquit le 2 août 1752, à la citadelle de Lille, où son père exerçait les fonctions de chirurgien-major. Peu de tems après, celui-ci ayant été appelé à Arras en qualité de chirurgien en chef de l'hôpital militaire et de professeur d'anatomie, le jeune Taranget y suivit ses parens, et ce fut au collége de cette ville qu'il fit ses études et passa sa première jeunesse. Il montra de bonne heure de si heureuses dispositions et tant de supériorité sur ses condisciples, que, pour ne les point décourager, on fut obligé bientôt de l'empêcher de concourir pour les prix ; véritable injustice, qu'il ressentit long-tems et que son amour-propre, tout flatté qu'il était et par une contradiction facile à sentir, eut bien de la peine à pardonner à ses maîtres.

Ses parens désirant le voir entrer dans la carrière ecclé-

siastique, lui firent prendre de bonne heure le petit collet. Plein de respect pour la volonté paternelle, il essaya de lui faire le sacrifice de sa vocation et de sa liberté et entra au séminaire pour étudier en théologie. Ce fut moins par goût que par amour-propre qu'il s'y appliqua, conservant au moins l'ambition d'être à la tête de ses quatre-vingts condisciples. Ses succès furent les mêmes que dans ses premières études, et plusieurs fois il fut appelé à remplacer ses professeurs malades ou absens. Soumis, après deux ans, à l'épreuve de l'examen, on lui annonça que son évêque, sur la foi de ses progrès, lui faisait remise de sa troisième année de théologie.

Quelques jours après, il apprit la nouvelle que l'évêque d'Orléans venait de lui accorder un canonicat. La tentation eût été délicate pour bien d'autres, mais les principes qu'il s'était formés l'aidèrent à la vaincre ; ne se sentant pas pour le sacerdoce une vocation suffisante, craignant de faire un mauvais prêtre en franchissant audacieusement la barrière du sanctuaire, il eut le courage de résister aux instances de sa famille et aux séductions d'un avenir qui se présentait à lui brillant et facile, sous le patronage de protecteurs puissans*.

* Il pouvait, en effet, compter sur la bienveillance de plusieurs hauts personnages, et particulièrement sur la protection du maréchal de Gontaut-Biron, à qui son père avait sauvé la vie à la bataille de Fontenoy ; mais sa fierté naturelle se révoltait à l'idée du devoir, sa fortune à d'autres qu'à lui-même et il négligea ses plus chauds protecteurs.

Ses goûts le poussaient à s'élancer dans la carrière du barreau, mais ses parens trouvèrent mille obstacles à lui opposer ; on lui peignit la profession d'avocat comme la plus désagréable, la plus longue, la plus pénible ; on eût soin de faire contraster celle de médecin ; on lui en détailla ou plutôt on lui en exagéra les avantages et l'on finit par ordonner qu'il exercerait la médecine. M. Taranget obéit alors, entraîné par la pensée d'honorer ses parens par sa docilité. Il vint à Douai pour y suivre les cours de la Faculté et y obtint, en 1777, le titre de licencié en médecine.

Fixé d'abord à Arras, puis à Douai, pour y exercer sa profession, les malades lui laissèrent le tems de se livrer à son goût dominant pour la littérature et la poésie ; il sut mettre à profit ses années de loisir, et nous avons de lui une foule de pièces fort agréables dans plus d'un genre.

Littérateur aimable, poète facile et fécond, il fut, jeune encore, nommé membre de la Société des *Rosati* d'Arras.

Il fut également un des membres les plus actifs de l'Association littéraire et poétique du *Vahuus*, établie à Brunémont.

Mais ces légers travaux de l'esprit n'étaient pour notre jeune médecin que d'agréables distractions et ne l'empêchaient pas de se livrer avec ardeur à l'étude des sciences abstraites et sérieuses.

La chaire de physiologie étant devenue vacante à la Fa-

culté de médecine de Douai, M. Taranget se mit sur les rangs et entra en concours avec plusieurs compétiteurs distingués venus de diverses parties de la France. Après une lutte brillante et qui dura plus de dix semaines, M. Taranget l'emporta sur ses concurrens et reçut, le 2 mai 1782, avec le grade de docteur en médecine et le titre de professeur de la Faculté, le prix de ses efforts et de sa supériorité.

C'est alors qu'il put donner un libre essor au goût qu'il avait de parler en public, et qu'il développa toutes ses dispositions pour l'enseignement. Son auditoire était constamment composé, non seulement de nombreux élèves dont plusieurs sont devenus des médecins renommés, mais encore de tout ce que la ville renfermait de plus distingué dans la noblesse, la robe et l'épée. Chacun voulait entendre ses savantes dissertations ou ses brillantes improvisations sur la physiologie et surtout sur la chimie médicale, science alors à la mode, quoique encore dans l'enfance, et à laquelle l'éloquence du professeur ajoutait un nouvel attrait.

Au mois de mai 1787, M. Taranget épousa M[elle] Pélagie André, et son mariage fut l'occasion d'une sorte de triomphe dont quelques contemporains se souviennent, sans doute. Les élèves en médecine imitèrent, en cette circonstance, un usage établi parmi les étudians de la Faculté de droit et se rendirent en cavalcade au-devant de lui jusqu'à Montauban, sur la route d'Arras, pour le féliciter et présenter leurs hommages à la nouvelle mariée *.

* *Souvenirs à l'usage des habitans de Douai*, page 486.

Peu de tems après son mariage, il fut admis parmi les membres de l'Académie d'Arras. Sa réception dans cette Société eut lieu le même jour que celle de Carnot, qui depuis fut ministre sous Napoléon, et qui, à cette époque, était officier du génie en garnison à Arras. Le même jour encore eut lieu, dans la même Société, la réception de Maximilien Robespierre, qui, peu satisfait de ce petit triomphe littéraire dans une académie de province, devait paraître bientôt sur un théâtre plus élevé et plus sanglant.

Ce n'était pas la première fois que M. Taranget se trouvait l'émule et presque le concurrent de Robespierre ; ils avaient d'abord été condisciples au collége d'Arras et s'étaient ensuite retrouvés à la Société des *Rosati*, d'où Robespierre s'était fait bientôt expulser à cause de son esprit turbulent et tracassier.

Dans cette nouvelle circonstance, il eut à dévorer encore un nouvel affront, ou du moins, son amour-propre eut cruellement à souffrir de la froideur avec laquelle on accueillit son discours comparativement à ceux des deux autres récipiendaires. Il était d'usage, en effet, dans l'Académie d'Arras comme dans beaucoup d'autres Sociétés littéraires, que chaque nouveau membre prononçât, le jour de son admission, un discours d'apparat.

Carnot, qui était appelé à parler le premier, avait pris pour texte l'*éloge de Vauban*. Ce sujet tout spécial et qui d'abord pouvait paraître bien aride à l'auditoire devant lequel il était développé, et qui se composait d'autant de

femmes que d'hommes, fut néanmoins traité de manière à attirer à l'auteur de vifs et nombreux applaudissemens.

A Carnot succéda Taranget, qui avait choisi pour sujet de son discours la *constitution physique et morale des femmes*. Des applaudissemens d'enthousiasme prouvèrent à l'auteur l'heureuse impression qu'avaient faite sur l'assemblée son éloquence fleurie et le charme de son élocution.

Vint le tour de Robespierre, dont la harangue roulait sur le développement de cette pensée : *Quel inconvénient y aurait-il à ce que les femmes fussent admises comme membres des Sociétés littéraires ?* Après ce discours, dans lequel l'auteur résolvait la question en faveur du beau sexe, l'assemblée tout entière resta muette, quoique composée de Français et de dames.

Robespierre en conçut un dépit violent qu'il eut peine à dissimuler et qui, les jours suivans, lui fit répandre dans Arras les bruits les plus injurieux sur ses deux nouveaux collègues, qui, de leur côté, avaient au contraire cherché, par d'honorables démarches auprès de lui, à adoucir ce que cette séance avait eu de froissant pour son amour-propre.

Plus tard, et lorsque Robespierre fut parvenu à l'apogée de sa puissance et de sa tyrannie, ce n'était pas sans un certain sentiment de terreur, bien pardonnable sans doute, que M. Taranget se rappelait l'espèce de triomphe littéraire qu'il avait remporté sur le despote sanguinaire qui pesait sur la France.

Les travaux de l'enseignement, les exigences de la mé-

decine pratique et les soins que demandait sa clientelle alors fort nombreuse, ne suffisaient pas à l'activité d'esprit et à la grande facilité de travail de M. Taranget, et il se livrait avec ardeur et succès à la littérature et à la critique médicales. Le *Journal de Médecine* et plusieurs autres recueils littéraires et scientifiques du tems contiennent un grand nombre de mémoires ou articles remarquables qu'il a écrits sur différens sujets.

Ce fut à cette époque qu'il commença une série d'observations météorologiques faites avec soin et exactitude, et qu'il eut la constance de continuer, presque sans interruption, jusqu'à sa mort. De ces observations recueillies pendant l'espace d'un demi-siècle, on peut déjà déduire avec quelque certitude, la constitution météorologique ordinaire ou moyenne de la ville et des environs de Douai.

C'est une idée si naturelle d'attribuer à l'influence de l'atmosphère et des divers agens physiques généralement répandus, la plupart des maladies, et surtout celles qui attaquent en même tems un nombre plus ou moins considérable d'individus rassemblés dans une même localité, que dès l'enfance de la médecine on a rattaché avec raison et quelquefois avec bonheur la constitution médicale d'un pays à sa constitution météorologique.

M. Taranget connaissait trop les travaux des anciens sur ce sujet, il avait trop bien médité et apprécié l'admirable *traité des eaux, des airs et des lieux* d'Hippocrate, pour négliger un sujet d'observations aussi fécond en résultats utiles.

Aussi, s'était-il attaché à rassembler, mois par mois, ce que l'état sanitaire de la contrée pouvait offrir de plus saillant, pour en former la constitution médicale, dont il cherchait à découvrir les causes ou les autres rapports dans les résultats de ses observations météorologiques. Mais il ne se contentait pas, pour ce travail si délicat et souvent si hypothétique, de ses propres observations ; il en avait étendu le cercle et recevait régulièrement chaque mois, le résumé de la pratique médicale et des observations météorologiques de plusieurs de ses collègues *.

Toutes ces recherches, toutes ces observations ne devaient pas rester stériles entre ses mains ; dès le mois de floréal an II (1795), il avait rédigé, à la demande des officiers municipaux, un *Essai sur la constitution médicale et sur les maladies observées actuellement dans la commune de Douai.*

Ce travail, qu'il avait accepté avec reconnaissance, entrepris avec ardeur et terminé en quelques jours, était considéré par lui « comme une dette dont il s'acquittait envers » sa patrie et envers ses concitoyens, auxquels il sentait le » besoin de consacrer son repos, sa santé et ses talens. »

Ce mémoire renfermait une description exacte et détaillée des symptômes d'une maladie qui prenait chaque jour un caractère épidémique d'autant plus alarmant et qui

* M. Foulon fut toujours un des plus exacts à lui adresser ses observations puisées dans sa nombreuse clientelle des communes rurales.

méritait une attention d'autant plus sérieuse, que ce n'était rien moins que la fièvre nommée alors *putride pétéchiale*, et que l'on connaît mieux aujourd'hui sous le nom de *typhus*.

L'historique de cette maladie, qui faisait alors tant de ravages parmi les habitans de Douai et dans les rangs des défenseurs de la liberté, l'exposé de ses différentes causes et des moyens variés qu'on devait lui opposer, annoncent l'observateur éclairé et le praticien expérimenté, dont les succès avaient dû mériter, dès long-tems, la confiance et la considération de ses concitoyens; et l'article qui le complète en forme de supplément, *sur les moyens de se préserver, autant que possible, de ce terrible fléau*, révèle les profondes études hygiéniques auxquelles l'auteur s'était livré, et dont il savait faire dans cette triste conjoncture une si heureuse application*.

Quelques années plus tard (1802 et 1803), coordonnant les nombreux matériaux qu'il avait rassemblés sur les constitutions météorologiques et médicales des différentes localités du département, et profitant de la bienveillante coopération d'un certain nombre de ses confrères, avec lesquels il entretenait à ce sujet une active correspondance, il rédigea l'*histoire médicale du département du Nord, dans ses rapports avec le climat, les mœurs, les*

* Le conseil-général de la commune avait arrêté, comme il résulte d'une lettre du citoyen Lebuisse, alors maire de Douai, que ce travail serait rendu public par la voie de l'impression. Nous ignorons si cet arrêté a reçu son exécution

A. M.

usages et le régime de ses habitans ; ouvrage fait avec le plus grand soin, et dans lequel l'histoire physique et médicale de cette partie septentrionale de la France est tracée de main de maître. Il est à regretter que ce travail, que M. Dieudonné, alors préfet du département, avait jugé « aussi » intéressant par son objet que par les lumières qui y sont » répandues, par l'élégance et la pureté du style et par les » conseils salutaires que tous les citoyens peuvent y trou- » ver, » n'ait pas été publié, soit séparément, soit dans la statistique du département dont nous sommes redevables à cet administrateur éclairé, et qu'il soit ainsi resté inutile à ceux pour qui il avait été en partie composé.

Excité par le désir d'être utile à ses concitoyens et peut-être aussi un peu par un certain besoin de renom et de célébrité qui soutint toute sa vie son ardeur à l'étude, noble et louable ambition quand elle est, comme ici, la compagne de la science et de la capacité, il avait préparé une nouvelle édition de l'*Avis au peuple* de Tissot, *augmenté de quelques supplémens particulièrement applicables à la santé des habitans des départemens du nord de la France, et de notes destinées à marquer les progrès de l'art de guérir, avec un discours préliminaire sur l'observation et l'art d'observer en médecine*

Son but, en abordant ce travail, n'était pas de continuer Tissot, entreprise difficile qu'il jugeait, à tort peut-être, au dessus de ses forces, et dans laquelle il n'ignorait pas d'ailleurs qu'un autre avait échoué ; il voulait seulement

ramener sur le célèbre médecin de Lausanne, l'attention des jeunes médecins et reproduire pour eux, en le tirant d'un injuste oubli, un livre qui, pour continuer à être excellent, n'avait besoin que d'être, pour ainsi dire, modernisé au moyen de quelques notes qui le missent au courant des progrès et des découvertes dont l'art de guérir et les sciences accessoires s'étaient enrichis depuis sa première apparition.

M. Taranget, en cherchant à répandre de nouveau l'*Avis au peuple*, n'ignorait pas, sans doute, la réprobation dont les traités populaires de médecine pratique ont été frappés de tout tems par les médecins en général ; mais, outre que c'était moins au peuple qu'aux jeunes médecins qu'il destinait cette édition, peut-être pensait-il que tous ces traités ne doivent pas être confondus dans une même classe et jugés de la même manière ; et, d'un autre côté, puisque presque tout le monde se mêle de médecine pratique, peut-être croyait-il devoir propager un livre de médecine populaire qui pouvait être mis, avec moins de dangers que beaucoup d'autres, entre les mains de la multitude.

« Quelques feuillets que j'attache au livre immortel de » Tissot, disait-il à la fin de sa préface, n'y ajouteront » peut-être aucun genre de mérite ; puissent-ils seulement » prouver à mes compatriotes que je n'ai pas vu leurs maux » avec indifférence. Depuis vingt ans, pourrais-je leur dire, » je m'occupe de vos maladies, je m'en suis fait un devoir » et je l'ai rempli de mon mieux ; si j'ai recueilli au milieu

» de vous un peu d'instruction, les leçons que vous m'avez
» données ne m'appartiennent pas ; il est juste que je vous
» les restitue sous une forme également instructive. Si je
» réussis à m'acquitter, la profession que j'ai exercée au
» milieu de vous m'aura du moins préparé quelques sou-
» venirs heureux ; et mes regards, en se reportant sur des
» époques qui ne sont plus, ne découvriront rien qui m'ac-
» cuse d'avoir vécu inutile. »

Cependant, ce livre, par une suite de circonstances qu'il est inutile de rapporter ici, ne fut jamais livré à l'impression.

Quelques années auparavant était mort en Allemagne et au milieu de sa carrière, Stoll, dont les écrits, empreints d'un talent remarquable d'observation, paraissaient destinés à faire subir à la médecine une grande révolution, en la ramenant, après un long circuit, à la méthode hippocratique.

M. Taranget, qui ne perdait jamais de vue l'instruction des jeunes gens qui se destinaient à l'art de guérir, et qui avait jugé combien les ouvrages du médecin de Vienne leur seraient utiles, voulut les initier aux saines doctrines et les faire participer aux richesses qu'ils renfermaient. Mais craignant que les sages préceptes de cet homme illustre, qui avait écrit dans la langue de Cicéron, ne fussent perdus pour le plus grand nombre que le latin pouvait effrayer, il entreprit d'en donner une traduction française. Déjà même il avait presque fini de traduire les trois premiers volumes, lorsqu'il

apprit que deux autres médecins * venaient d'entreprendre le même travail et de le publier. Il n'hésita pas alors à faire le sacrifice de ses veilles ; mais il se hâta de reprendre Stoll où ses concurrens l'avaient laissé, c'est-à-dire qu'il traduisit alors ses œuvres posthumes, parmi lesquelles se trouvait le traité connu sous le titre de *Ratio medendi*, etc., livre d'une haute portée et qui doit se trouver dans toute bibliothèque médicale.

Le traducteur avait joint à son travail une notice historique sur la vie et les ouvrages de Stoll, et avait cherché à éclairer, par quelques notes et des faits récemment observés d'après la méthode de l'auteur lui-même, la méthode qu'il suivait dans le traitement des maladies. Cette traduction nous a paru écrite d'un style clair, simple, châtié, et en quelque sorte sous la dictée du modèle. On y retrouve sa netteté, son exactitude, ses scrupuleuses descriptions ; et le ton général de l'ouvrage nous a semblé si parfaitement imité, que Stoll lui-même se serait félicité d'avoir rencontré un semblable interprète.

Malgré tous ces avantages, malgré la perfection de ce travail, il ne fut cependant jamais imprimé, des difficultés sans nombre incessamment suscitées par des intérêts contraires, ayant fini par décourager le traducteur. Mais nous pouvons dire que ce n'était pas sans un sentiment d'amertume et de regrets, que M. Taranget s'était vu contraint de conserver

* Jacques Terrier et Bobe.

ces ouvrages en portefeuille et de condamner à l'inutilité et à l'oubli le fruit de ses longues veilles et le résultat de ses études les plus chères.

Tant de travaux sérieux, des occupations aussi multipliées et aussi diverses étaient encore loin de lui suffire. Il recherchait et saisissait avec empressement toutes les occasions que lui offraient les luttes académiques, et c'était avec la même facilité et presqu'en même tems qu'il rimait une épître, un sonnet ou un madrigal, qu'il dissertait sur une question de morale, de philosophie ou de littérature, et qu'il traitait un point obscur ou intéressant de médecine ou d'histoire naturelle. Plusieurs fois il sortit vainqueur de ces combats de science et d'esprit et reçut de nobles et honorables couronnes. Ses mémoires scientifiques et ses délassemens littéraires lui valurent le titre d'associé correspondant d'un grand nombre de compagnies savantes.

C'est ainsi qu'un de ses mémoires ayant été distingué dans un concours ouvert par la Société de médecine pratique de Montpellier, il en fut récompensé par une médaille de vermeil et le titre de membre correspondant ; c'est ainsi qu'il fut également nommé correspondant de la Société de médecine de Toulouse ; que l'Association libre du musée d'Amiens s'empressa d'inscrire son nom parmi ses correspondans, en reconnaissance de l'envoi qu'il lui avait fait d'un discours intitulé : *Essai sur le règne animal ;* et que l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Clermont, en Auvergne, le remercia de la même manière d'un *discours sur les femmes* qu'il lui avait adressé.

Il en fut de même de l'Athénée de la langue française, de la Société d'émulation de Cambrai, et d'un grand nombre d'autres Associations littéraires ou scientifiques, françaises ou étrangères.

Non content de ces triomphes éphémères, capables tout au plus de satisfaire son amour-propre, mais insuffisans pour sa gloire, il abandonna bientôt cette voie, absorbé qu'il fut d'ailleurs par les devoirs de sa profession et par les nombreuses fonctions publiques qu'il fut appelé à remplir.

C'est au milieu de toutes ces occupations qu'il avait vu s'accomplir les premiers événemens de la révolution. Comme la plupart des hommes éclairés et de bonne foi, il n'y avait vu d'abord qu'un moyen d'arriver à une réforme devenue nécessaire pour réprimer de graves et nombreux abus; mais comme beaucoup aussi, il ne tarda pas à en prévoir, à en craindre et à en déplorer les excès et les funestes résultats.

Au moment où, au nom de la réforme, les institutions s'écroulaient de toutes parts pour ne présenter long-tems que des ruines, M. Taranget, qui avait su par ses talens et ses qualités personnelles se concilier l'estime et les suffrages de tous les membres du corps enseignant, fut envoyé à Paris par l'Université de Douai, pour solliciter auprès du comité de constitution, non la conservation de cette Université sur ses anciennes bases, ce qui eut été peu raisonnable, mais sa réintégration adaptée au nouveau système d'enseignement public. Il était de plus chargé d'une sollicitation spéciale du même genre, en faveur de la Faculté de médecine

de Douai, auprès du comité de salubrité de l'Assemblée nationale. Ce comité, qui, à cette époque, comptait parmi ses membres MM. Lanjuinais, Guillotin, l'abbé Grégoire, etc., l'admit au nombre de ses membres étrangers, avec le droit d'assister à ses délibérations et d'y voter même à son tour. Ce fut dans cette conjoncture que M. Taranget proposa, au nom de la Faculté de médecine de Douai, un plan d'enseignement médical, plan qui fut présenté à l'Assemblée nationale elle-même par M. Merlin, alors son président.

Ce fut dans le même tems* qu'il soumit au comité de salubrité le projet d'organisation d'une grande école de médecine. Peu de jours après**, il présenta au comité de constitution et lut au comité de salubrité un mémoire sur le placement d'une grande école de médecine dans le département du Nord et à Douai, qui en était alors le chef-lieu, et des documens essentiels sur l'organisation de l'Université et de la Faculté de médecine de cette ville.

Il s'acquitta de sa mission délicate avec tant de zèle et déploya, dans les diverses conférences qui eurent lieu à ce sujet, des vues si élevées et un talent si remarquable, que le comité de salubrité, sur la proposition d'un de ses membres (M. Lanjuinais), décida, à l'unanimité, que son président serait chargé d'écrire à la Faculté de médecine de Douai, pour lui témoigner toute la satisfaction du comité d'avoir eu M. Taranget pour son organe.

* Le 11 Novembre 1790.

** Les 24 et 25 idem.

Malheureusement, cette négociation, quoique conduite par des mains habiles, se termina d'une manière défavorable aux intérêts de la ville de Douai, qui non seulement perdit son Université et sa Faculté de médecine, mais qui ne put même obtenir le faible et juste dédommagement d'une école médicale secondaire.

M. Taranget regarda toujours ce décret de spoliation comme un acte de haute injustice; aussi ne cessa-t-il jamais de réclamer en faveur de sa ville d'adoption, chaque fois qu'il en put trouver l'occasion, un établissement qu'elle peut revendiquer à tant de titres.

Cependant la révolution marchait à grands pas; après avoir attaqué, bouleversé, anéanti toutes les institutions, ce fut le tour des hommes qui, pour conserver leurs titres et leur tête, devaient la courber sous le niveau sanglant de la terreur. M. Taranget eut le courage de résister et refusa, en 1792, le serment exigé à cette époque de tous les fonctionnaires publics; il en fut quitte heureusement pour la perte de sa chaire, de son brevet et de sa toge qu'on le força sous peine d'incarcération, de déposer à la mairie avec toutes les pièces relatives à ses fonctions, pour être peu de tems après brûlés en place publique.

Il fut sans doute redevable de cette sorte de faveur au besoin que l'on prévoyait avoir bientôt de ses talens et de ses services. En effet, au mois de nivôse an II, il fut chargé de remplir, momentanément et provisoirement, les fonctions de médecin de l'hôpital militaire, devenues vacantes par la

mort du titulaire. Son zèle infatigable en faveur de l'humanité, son amour pour la patrie, le sentiment des devoirs de son état, ne lui permirent pas d'hésiter, quoiqu'il connût d'avance les dangers qui menaçaient sa vie, puisque deux de ses collègues venaient de succomber, atteints du typhus qui régnait dans cet établissement. Rien ne put l'arrêter; il se rendit au poste où l'honneur et le devoir l'appelaient, et il eut le bonheur de rendre la vie et la santé à une foule de malheureux militaires, entassés les uns sur les autres, dans des locaux trop resserrés et infects. Mais il ne put échapper totalement au danger commun, et victime de son zèle, il fut frappé par l'épidémie le 22e jour de son service. Il tomba en syncope sur le lit même d'un soldat agonisant dont il étudiait la situation; il venait de contracter le typhus ou fièvre d'hôpital, avec ses symptômes les plus terribles. Il guérit cependant, et sa convalescence fut prompte, mais il se ressentit long-tems de l'atteinte profonde que sa santé avait soufferte.

M. Taranget avait saisi l'occasion de ses nouvelles fonctions pour se livrer de nouveau à l'enseignement médical, et plusieurs de ses élèves étaient venus avec empressement se grouper autour de lui pour recueillir le fruit de ses leçons cliniques.

A cette époque, l'administration centrale du département du Nord, faisant droit à une pétition adressée par les élèves en médecine, ordonna à M. Taranget de reprendre ses leçons publiques, qu'il continua jusqu'en Floréal an VI

(Avril 1797), date de sa nomination au Corps législatif.

Cependant, partout on sentait le besoin de rétablir les divers enseignemens qui avaient tous disparu dans la tempête qui avait englouti les Universités; partout on voulait relever sur de nouvelles bases l'ancien édifice de la science; mais ces essais mal combinés se réduisirent long-tems à de vains et inutiles efforts, jusqu'à ce que la main puissante qui, pendant quinze ans, devait diriger les destinées de l'Europe, vint poser les solides fondemens du nouvel édifice.

C'est ainsi qu'on avait formé le projet d'établir, pour le département du Nord, trois écoles centrales, l'une à Lille, une autre à Cambrai, et la troisième à Maubeuge; et, à cette occasion, M. Taranget avait reçu, de la part des administrations de ces trois localités, une marque d'estime aussi flatteuse qu'honorable par sa nomination simultanée, dans les trois écoles, à la chaire d'hygiène qui faisait alors partie de l'instruction publique. Mais ce premier projet, étant resté sans exécution, fut fondu dans une nouvelle organisation qui établissait à Lille une seule école centrale pour le département. M. Taranget, qui n'avait pas cru, lors du premier projet, devoir accepter aucune des places qui lui avaient été offertes, fut alors nommé par l'autorité membre du jury central d'instruction publique, chargé d'examiner et de nommer les professeurs de cette école.

Ce fut pendant l'exercice de ces nouvelles fonctions, et au moment où il venait de recevoir de l'administration ce témoignage de confiance, que les suffrages de ses conci-

toyens l'appelèrent à siéger au conseil des Cinq-Cents, où il fit partie du *nouveau tiers*.

Alors s'ouvrit pour M. Taranget une nouvelle carrière. Devenu législateur, il sut s'élever à la hauteur de sa noble mission ; il prit une part active aux travaux intérieurs de l'assemblée, fit partie de diverses commissions, dont il fut quelquefois nommé rapporteur *, fut attaché à la commission des mines et aciers en remplacement de Guyton-Morveau, sorti par la voie du sort, et fut nommé par le conseil membre du comité d'instruction publique, où il eut pour collègues des hommes justement célèbres, tels que les Royer, les Pastoret, les Bernardi, les Sieyes.

Mais sa carrière législative fut de courte durée, et le 18 Fructidor an V le renvoya dans ses foyers, trop heureux encore d'échapper ainsi à la proscription et aux déserts dévorans de Sinamari.

Rendu à la vie privée, à ses occupations et à ses goûts, il reprit ses leçons cliniques à l'hôpital, d'où, par réflexion, il ne tarda pas à être exclu comme indigne, ayant été *fructidorisé*, et fut réduit à donner des leçons particulières de médecine théorique, qu'il continua sans interruption nouvelle, jusqu'à ce que la loi de conscription vint disperser tous ses élèves.

* Dans la séance du 7 Fructidor an V, il fit au conseil des Cinq-Cents un rapport, au nom d'une commission spéciale, sur les wateringhes des environs de Bergues et sur le desséchement de la vallée de la Scarpe.

Les hommes qui, au savoir et à la capacité, joignaient assez de courage civil pour ne pas abandonner la chose publique au milieu des convulsions qui l'agitaient alors, étaient fort rares en ce tems d'anarchie et de calamités. M. Taranget fit partie du petit nombre des honnêtes gens qui sentaient le besoin de participer toujours aux affaires publiques et le danger d'en laisser la direction exclusive à la multitude ; et dans cette position délicate, peut-être fut-il redevable autant à la prudence de ses opinions qu'à l'aménité de ses mœurs et à la douceur de son caractère, d'échapper aux persécutions et aux dangers qui, de toutes parts, menaçaient et trop souvent atteignirent plusieurs de ses amis et la plupart de ses plus honorables concitoyens.

En l'an VIII, il fut nommé membre du conseil-général de la commune, et quelles qu'aient été depuis les vicissitudes de cette institution, il en fit partie jusqu'en 1830, époque où des scrupules que nous respectons l'empêchèrent de prêter le serment qu'on lui demandait.

Au moment de son entrée au conseil, la municipalité récemment rétablie sur de nouvelles bases, devait, après avoir déblayé le terrain administratif des nombreux décombres laissés par les démolisseurs, rebâtir pièce à pièce les anciennes institutions communales, ou les remplacer par d'autres qui fussent plus en harmonie avec les idées du siècle et la marche des événemens.

Il ne recula ni devant l'importance et la difficulté du travail, ni devant la part de responsabilité qu'il devait

assumer. Ce fut sur son rapport, pour ne citer qu'un fait, et quelques jours seulement après sa nomination, que le conseil raffermit les fondemens ébranlés des divers établissemens d'instruction publique, de sciences et d'arts de cette ville. Ce sont ces mêmes institutions, objet constant de la sollicitude paternelle des diverses administrations qui se sont succédé depuis lors, qui ont jeté sur notre cité un reflet de gloire artistique, en fécondant et en développant le germe de talens remarquables dans plus d'un genre.

Je n'entrerai pas dans le détail des nombreux services qu'il rendit à ses concitoyens en sa qualité de membre du conseil municipal, mais je dois dire que pendant l'espace de trente ans qu'il y siégea, il en fut toujours un des membres les plus actifs. Il y remplit pendant un grand nombre d'années les fonctions de secrétaire. Il obtint aussi plusieurs fois, dans cette assemblée, les honneurs de la présidence, soit pour recevoir les comptes de l'administration, soit dans d'autres circonstances. En l'absence du maire et des adjoints, il fut quelquefois appelé à en exercer les fonctions, mais il ne voulut jamais en accepter le titre.

Ce fut en cette qualité que le conseil municipal le chargea, en 1804, de prononcer l'éloge funèbre de M. Mellez, décédé maire de Douai, et bien des personnes peuvent se rappeler encore combien fut touchante et solennelle cette lugubre cérémonie ; combien l'éloquence du panégyriste fut digne de son sujet, et avec quelle justesse de vues et quelle noblesse de sentimens il sut apprécier les mérites de son ancien maître et collègue.

Nommé en l'an X (1802), membre du collége électoral du 6e arrondissement du département du Nord, M. Taranget fit partie l'année suivante de la députation du conseil municipal qui alla à Lille complimenter le premier Consul.

La loi du 19 Ventôse an XI venait d'établir des jurys médicaux et d'en régler les attributions. Les talens distingués de M. Taranget, ses connaissances étendues dans l'art de guérir et sa belle réputation appelaient sur lui l'attention publique ; aussi fut-il nommé, par arrêté du gouvernement du 7 Floréal an XII, membre du jury médical du département du Nord. Heureux de ces fonctions qui le reportaient en quelque sorte à celles qu'il avait exercées dans l'ancienne Faculté de médecine de Douai, il les remplit avec une exactitude et un zèle soutenus jusqu'en 1833, malgré la gêne, la fatigue et les embarras inséparables des déplacemens et des voyages auxquels il était assujetti ; et il ne donna sa démission, que lorsque son âge et ses forces, ne lui permettant plus de remplir utilement et d'une manière active l'objet de cette délégation, lui en firent un devoir impérieux. Dans l'exercice de ces honorables fonctions, il sut se faire distinguer à côté d'hommes tels que Tourdes, Fodéré, Pelletan et Orfila, et gagna, par l'affabilité de ses manières et l'heureuse facilité de son commerce, l'amitié de la plupart de ces professeurs célèbres.

Les travaux importans qu'il avait entrepris sur la constitution médicale de Douai et des environs, les recherches

savantes auxquelles il s'était livré sur les anciennes épidémies qui, à différentes époques, avaient sévi avec plus ou moins d'intensité dans les diverses parties du nord de la France, le zèle ardent et désintéressé qu'il avait déployé, les soins éclairés qu'il avait prodigués chaque fois qu'une maladie épidémique ou contagieuse s'était développée soit dans la ville, soit dans quelque commune des environs, tout l'appelait à occuper la place de médecin des épidémies de l'arrondissement de Douai; aussi l'administration supérieure du département s'empressa-t-elle de lui en conférer le titre le 26 fructidor an XIII. « Il accepta d'autant plus volontiers » cette délégation, qu'elle le faisait rentrer dans une car- » rière qu'il avait déjà parcourue, et dans laquelle il espérait » trouver encore à faire quelque bien. » Il sut toujours dans cette nouvelle position, souvent si délicate, si difficile et quelquefois si dangereuse, se tenir à la hauteur de ses devoirs; et même lorsque ces fonctions furent passées en d'autres mains, il n'a jamais cessé de s'occuper avec avidité et presque avec amour, de tout ce qui avait rapport à la santé publique. Aussi peut-on affirmer que jamais cette place ne mérita, entre ses mains, le nom de sinécure.

Dès l'année 1779, il avait rédigé un mémoire sur une maladie épidémique observée dans le village de Vitry pendant les mois de Janvier et Février, et à laquelle il avait cru devoir donner la dénomination de *péripneumonie gangréneuse*. Cette épidémie avait atteint, dans l'espace d'un mois ou environ, 110 à 112 malades, dont 18 étaient morts.

En l'an XIII, il rédigea un *mémoire sur une maladie extraordinaire observée parmi les ouvriers des mines à charbon de Fresne, suivi de l'examen chimique de l'air, de l'eau et de la terre de ces mines*, par M. Liegeard; la conclusion de ce mémoire était que « cette maladie devait « être considérée comme une asphyxie lente. »

Pendant toute la durée de ses fonctions, il n'hésita jamais soit à se transporter sur les lieux envahis par l'épidémie et à prodiguer aux malheureux qui en étaient atteints, les secours de son art, soit à rédiger et à adresser à l'autorité administrative supérieure, d'après les renseignemens que lui fournissaient ses collègues *, les rapports propres à l'éclairer sur le degré de gravité du mal, sur les secours à administrer et sur les moyens à employer pour le prévenir ou en arrêter la marche.

Les communes de Raches, Flines, Bouvignies, Beuvry, Coûtiches, Lallaing, Erre, Fenain et Somain ont été tour-à-tour témoins de son dévoûment, de ses efforts et de ses succès, dans des épidémies plus ou moins graves; et son nom, dans plusieurs de ces villages, ne sera long-tems encore prononcé qu'avec reconnaissance et une sorte de vénération.

* M. Foulon, médecin aussi modeste qu'observateur exact et consciencieux, était, entre tous, celui en qui il avait le plus de confiance; plusieurs fois, il le délégua pour aller à sa place visiter les communes que le bruit public ou l'administration signalait comme étant le siege de quelque épidémie. Ce fut lui qui obtint, après M. Taranget, le titre de médecin des épidémies, lorsque ce dernier ne se sentit plus capable d'en remplir les fonctions.

Ne l'avons-nous pas vu encore, dans la terrible épidémie qui, en 1832, décima l'arrondissement de Douai, lorsque ses quatre-vingts ans pouvaient lui permettre et devaient lui commander le repos, seconder l'autorité administrative dans la recherche des moyens propres à éviter les funestes effets du mal *, venir constater avec nous ** les premiers faits qui révélaient la présence du fléau dans nos environs, et plus tard, lorsqu'il exerçait ses ravages avec toute sa fureur, aller par la seule autorité de sa présence et de sa longue expérience, rétablir dans les secours de la médecine la confiance des villageois, ébranlée par les tristes résultats de la maladie, et ramener dans l'esprit des malades l'espérance qui les avait abandonnés *** ?

Les dernières années du dix-huitième siècle avaient été témoins d'une des plus belles découvertes que la médecine ait jamais faites. Le hasard avait appris que certains individus employés au soin des vaches étaient inaccessibles à l'action du virus variolique, au milieu même de la contagion la plus active et la plus répandue, et qu'il suffisait, pour être

* Voyage à Arleux et à Hamel le 25 Avril 1832, et à Lécluse le 26 du même mois.

** Le 23 Avril 1832, MM. les docteurs Them, Lestiboudois et Bailly, étant venus de Lille pour s'assurer de la présence du choléra dans l'arrondissement de Douai, nous les conduisîmes, M. Taranget et moi, dans la commune de Vred, où nous trouvâmes un vieillard agonisant et sa femme morte de la veille, tous deux atteints par l'épidémie. Nous fîmes en commun l'autopsie du cadavre.

A. M.

*** Voyage à Lallaing, le 10 Mai 1832, avec M. le docteur Gronnier.

ainsi préservé, d'avoir contracté fortuitement et par voie d'inoculation une maladie ordinairement développée sur le pis des vaches et connue depuis long-tems dans le pays sous le nom de *Cow Pox*. Le génie de Jenner s'était emparé de ce fait, la vaccine venait d'être trouvée, et l'humanité tout entière était conviée à profiter de cet immense bienfait.

Doué d'une ardente imagination, amoureux des progrès de l'art de guérir, et, par-dessus tout, ami des hommes, ce fut avec une sorte d'enthousiasme que M. Taranget apprit la découverte de Jenner et qu'il se livra aux recherches et aux expériences propres à en faire apprécier toute la valeur. Il fut un des premiers et un des plus zélés propagateurs de l'inoculation vaccinale dans le nord de la France, parce qu'il entrevit tout d'abord la haute portée et les résultats immenses de cette nouvelle méthode. Aussi mérita-t-il le nom d'*apôtre de la vaccine*, tant pour l'ardeur avec laquelle il pratiqua cette opération, qu'à cause des divers moyens de publicité auxquels il eut recours soit pour encourager ses collègues, soit pour les éclairer, ainsi que le public, sur les précieux avantages du vaccin, et sur la parfaite innocuité de son introduction dans l'économie animale.

L'autorité administrative, dans le but de propager la méthode *jennérienne*, avait institué un comité de vaccine dans chaque arrondissement; M. Taranget fit partie, en qualité de président, du comité central établi à Douai, qu'il avait été chargé d'organiser; et, malgré les nombreuses vicissitudes auxquelles a été soumise, comme tant d'autres,

cette utile institution, il n'a jamais cessé de lui appartenir et de prendre une part active à ses travaux.

Ses efforts, couronnés par le succès, furent l'objet d'une récompense publique. Au mois de Mars 1806, M. le préfet du département du Nord lui décerna la première médaille d'or à l'effigie du premier consul * pour « avoir, à l'autorité » d'une pratique nombreuse, ajouté celle de préceptes lu- » mineux, en publiant en l'an XII un traité ayant pour » titre : *Réflexions sur la vaccine* **. »

Une Société d'Agriculture s'était organisée à Douai vers la fin du siècle dernier. Les membres-fondateurs ne tardèrent pas à apprécier de quelle utilité leur serait l'adjonction de M. Taranget ; aussi s'empressèrent-ils de lui témoigner le désir de le compter dans leurs rangs ; il en était déjà membre, lorsque cette compagnie opéra sa fusion avec la *Société libre d'amateurs des Sciences et Arts* pour donner naissance à la Société actuelle d'*Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord*.

Il remplit, pendant plusieurs années, les fonctions de secrétaire de cette Association, et fut ensuite appelé souvent à la présider. Ses archives, ses registres et les mémoires

* Une médaille en or, portant en relief la tête du premier Consul, avait été remise à M. le Préfet, par un citoyen bienfaisant, pour l'officier de santé qui déployerait le plus de zèle et obtiendrait le plus de succès dans la pratique de la nouvelle inoculation par la vaccine. Le département avait fait les frais d'une seconde médaille aussi en or.

** Arrêté du Préfet, en date du 26 mars 1806.

qu'elle a publiés, témoignent de sa prodigieuse facilité, de son zèle, de son infatigable activité et de la diversité de ses connaissances.

Vous n'attendez pas de moi, sans doute, l'énumération des diverses productions qu'il a lues dans cette enceinte, Plusieurs sont encore présentes à votre mémoire; personne n'a oublié ses accens touchans et le charme de son éloquence dans l'éloge qu'il vous présenta de M. Thomassin, l'un de vos plus anciens collègues et l'un de ses meilleurs amis; dette pénible, mais sacrée, que l'amitié payait à l'amitié, comme pour disputer au tombeau et à l'oubli la seule partie de l'homme qui puisse échapper à la mort, ses qualités, ses vertus et ses talens.

En 1827, cette Société lui conféra, à l'unanimité, le titre de président honoraire; titre dont il fut glorieux jusqu'à sa mort, et qui fut pour son cœur comme la compensation d'une disgrâce inattendue et brutale dont il venait d'être victime.

Ce fut par ses soins et grâce à ses sollicitations et à son crédit que fut établie à Douai une Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie, en vertu d'un arrêté du gouvernement du 4e jour complémentaire an XII.

Conserver le dépôt des traditions prêtes à s'effacer de l'ancienne Faculté de médecine de Douai; unir par de nouveaux liens des hommes unis déjà par une même profession ou par des professions analogues; rassembler en faisceau leurs forces disséminées pour combattre et détruire

un charlatanisme effronté; mettre en commun le fruit de l'expérience et de l'observation de chacun; faire jaillir d'une discussion sage et éclairée des lumières nouvelles et souvent imprévues : tel était le but, telles étaient les intentions de ceux qui s'étaient associés au projet conçu par M. Taranget. Aussi considérait-il la Société médicale de Douai comme sa création, et lui avait-il voué une affection toute paternelle. Il en fut long-tems le secrétaire et l'âme; plusieurs fois il y occupa le fauteuil de la présidence, et, en 1815, ses collègues, en reconnaissance de ses nombreux et importans services, lui décernèrent le titre de président honoraire; distinction flatteuse, obtenue par lui seul, et qu'il méritait et appréciait si bien.

Le conseil-général de la commune, ayant par sa délibération du 6 juillet 1793 (an II de la république) supprimé l'établissement des *ci-devant* sœurs de la Charité, et voulant le remplacer par des moyens qu'il pensait devoir être plus avantageux aux pauvres malades, avait, entr'autres dispositions, arrêté qu'il serait nommé un médecin et un chirurgien des pauvres dans chacune des paroisses, aux appointemens de cent livres par an, se réservant de leur accorder, s'il y avait lieu, des gratifications à la fin de l'année. Par le même arrêté, M. Taranget avait été nommé médecin des indigens de la paroisse de St-Pierre. Il se fit un devoir, ainsi que tous ses collègues, d'accepter ces fonctions de bienfaisance; mais tous aussi, considérant la pénurie des fonds destinés au soulagement des pauvres, résolurent de faire

gratuitement leur service, assurant qu'ils se trouveraient suffisamment récompensés de leurs soins par la confiance que leur témoignait le conseil-général et surtout par le sentiment d'être utiles à leurs concitoyens pauvres et souffrans *.

Non content de prodiguer aux indigens, dont il resta quelque tems le médecin titulaire, ses soins éclairés et désintéressés, M. Taranget veillait encore, dans l'intérieur de l'administration des hôpitaux, dont il fut membre à plusieurs reprises, à leurs intérêts et à leur bien-être matériels. Dans le moment le plus orageux de la révolution, il était administrateur de l'hôpital-général, et comme tel, il développa avec plusieurs de ses collègues des moyens si énergiques et si profondément administratifs, qu'il parvint à remettre en bon ordre une maison que des dilapidations antérieures avaient presque ruinée.

M. le préfet Pommereul avait établi à Douai ** un jury d'instruction publique pour l'examen des individus qui se destinaient aux fonctions d'instituteur particulier, d'instituteur primaire ou de professeur d'une école secondaire dans le département du Nord. Quelques mois après ***, il

* Nous pensons devoir rappeler ici les noms de ces généreux citoyens dont la plupart sont morts, afin d'arracher à l'oubli un trait de générosité qui leur fait honneur. C'étaient MM. Taranget et Maugin pour la paroisse de St-Pierre; Fouion et Vandenwièle pour la paroisse de St.-Jacques, et Stiévenard et Deshayes pour la paroisse de St.-Amé.

** Arrêté du 10 Mai 1806.

*** Arrêté du 31 Décembre 1806.

sentit le besoin de fortifier cette institution en y faisant entrer des hommes qui, par leurs talens ou les places qu'ils occupaient, pussent en augmenter l'importance et en rehausser la dignité. Ce furent la science et les talens qui firent appeler M. Taranget à participer aux travaux de ce jury, qui durèrent près de deux années.

Sa carrière législative, quoique bien courte, l'avait mis en rapport avec plusieurs personnages influens de l'époque, dont il avait su se concilier l'estime et la bienveillance. Plus tard, ces liaisons lui devinrent personnellement utiles, mais il en fit profiter d'abord sa ville et ses concitoyens d'adoption. Ce fut, en effet, à son influence et à ses pressantes sollicitations auprès de Fourcroy, chargé alors de la direction de l'instruction publique en France, que la ville de Douai fut redevable du lycée dont le titre fut, en 1818, changé en celui de collége royal. Ce fait qui est parvenu à la connaissance de peu de personnes prouve toute la modestie, on pourrait presque dire l'abnégation de son auteur, puisque dans le moment de la création du lycée il se contenta des modestes fonctions de médecin de cet établissement.

Mais chacun pensait et lui-même avait senti que ses anciens services et que les diverses positions qu'il avait occupées dans l'ordre social lui réservaient, ainsi que ses talens, une place plus importante dans la haute instruction publique que l'on était occupé à réorganiser. Personne n'apprit donc avec étonnement ni sa nomination à la place

de professeur et doyen de la Faculté des lettres établie en cette ville, en 1809*, ni son élévation, quelques mois après, au poste de recteur de l'Académie de Douai**.

C'est alors qu'il lui fallut déployer toute sa capacité administrative, user de toute la supériorité et de toutes les ressources de son esprit ; mais cette charge ne fut pas au-dessus de ses forces, et bientôt on vit sortir du chaos, ou plutôt du néant, tous les élémens d'instruction dont quelque tems auparavant on ne soupçonnait pas même l'existence.

Rétablir et fortifier les études publiques dans les établissemens du gouvernement, favoriser les progrès de l'instruction et la surveiller dans les institutions particulières, organiser complétement l'instruction primaire qui semblait n'avoir jamais existé, tel était le problème complexe qu'il avait à résoudre en entrant en fonctions et dont il ne tarda pas à démontrer la solution.

Et, chose incroyable ! au milieu de cette masse d'affaires qu'il traitait toutes par lui-même, au milieu d'une immense correspondance qu'il s'était réservée tout entière et qui exigeait souvent de très-longs développemens, jamais il n'oublia son ancienne profession, jamais il ne négligea un seul de ses malades. Tous, riches ou malheureux, trouvèrent toujours en lui le même zèle, la même exactitude, les

* 20 Juillet 1809.

** 26 Août 1809.

mêmes soins affectueux. Son activité suffisait à tout, et il suppléait, pour ainsi dire, au tems par sa prodigieuse facilité de travail, sa haute intelligence des affaires et le sentiment profond de ses devoirs.

Chargé par la nature de ses fonctions de veiller à l'instruction, à l'éducation et au bien-être matériel de nombreux jeunes gens, espoir de leur famille et de la patrie, il se considérait comme le dépositaire de leur avenir, comme leur tuteur naturel, et les regardait tous comme ses enfans ; et lorsque débarrassés des entraves du collége ils s'élançaient dans les diverses carrières de la vie, il les y suivait avec une affection toute paternelle, s'affligeant avec eux de leurs revers, se félicitant et se réjouissant avec eux de leurs succès.

Pendant les 18 ans qu'il demeura à la tête de l'Académie, il ne manqua jamais d'assister et de présider à la touchante cérémonie par laquelle s'ouvraient, chaque année, les travaux du collége, et encore moins à cette autre solennité si désirée des jeunes gens et où ils viennent, aussi chaque année, recevoir aux applaudissemens de la foule la récompense de leurs généreux efforts ; et chaque fois, dans un discours aussi bien pensé que savamment écrit, il donnait à ces élèves qui devaient être un jour des hommes les conseils que lui dictaient son cœur et son amour pour eux ; conseils parfois graves et sévères, mais dont il savait cacher l'austérité sous le charme d'une diction facile et d'une élocution toujours aimable et fleurie.

Ce n'était jamais sans une profonde émotion qu'il adressait la parole à ***ses jeunes amis***, dont quelques-uns, chaque année, venaient l'entendre pour la dernière fois; et souvent, malgré la gravité de ses fonctions, des larmes échappées de son cœur venaient témoigner de sa vive sensibilité.

Si parfois il apporta quelque retard au moment du triomphe, si ses discours firent quelquefois naître une lutte entre l'attention de ses jeunes auditeurs et leur juste impatience, ils le lui pardonnèrent facilement en faveur de ses bonnes intentions et de sa véritable éloquence.

Tout le tems de son service fut, pour M. Taranget, une longue et heureuse occasion d'être utile à une foule de jeunes gens qui jamais ne demandèrent en vain son appui. Ceux-ci, réclamés par l'armée, n'avaient aucun goût pour l'état militaire : il leur ouvrait la carrière de l'instruction publique; ceux-là, avec leur talent inoccupé, ne savaient comment soutenir de vieux parens : il s'empressait de leur venir en aide et leur procurait, avec une position honorable, les moyens de satisfaire aux devoirs de la piété filiale; d'autres sentaient en eux le germe du génie, mais les besoins, les exigences de la vie matérielle eussent étouffé le feu sacré ou ne lui eussent pas permis de se développer : il leur ouvrait les portes de l'Université, et désormais dégagés de tous soins, libres de tous soucis, ils sentaient grandir des talens qui plus tard devaient briller dans une autre sphère.

Ami de ses nombreux élèves, protecteur naturel et bienveillant de tous les fonctionnaires de son ressort, bon pour

tous, accessible à tous, il ne lui fut pas difficile de gagner la confiance et l'affection du plus grand nombre, et c'était dans cette affection même qu'il plaçait sa première et sa plus douce récompense.

Une autre récompense néanmoins lui était réservée ; il reçut, par ordonnance du 2 mai 1821, la décoration de la Légion d'Honneur, distinction bien méritée, s'il en fut, par 43 ans de pratique d'une profession pénible et toujours exercée avec honneur et désintéressement, et par 25 années de service dans l'instruction publique, dont 12 en qualité de chef de l'Académie de Douai.

Cependant M. Taranget ne devait pas *mourir dans sa toge ;* une aussi belle réputation, une aussi brillante position, acquises par toute une vie de travaux consciencieux, ne devaient pas trouver grâce devant l'intrigue et la calomnie. Il succomba aux sourdes et ténébreuses attaques de ses ennemis, qu'il faillit écraser dans sa chute ; il succomba pour avoir, fort de son innocence, trop compté sur le bon droit et méprisé les complots qui se tramaient sous ses pieds.

Le ministre trompé voulut au moins déguiser, sous l'apparence d'une admission à la retraite qui n'avait jamais été explicitement demandée, ce qui n'était au fond qu'une véritable destitution *.

L'indignation publique accueillit la nouvelle de cette dis-

* M. Taranget fut admis à la retraite ou plutôt fut destitué le 4 octobre 1827, par arrêté de M. Frayssinous, alors ministre de l'instruction publique.

grâce, mais celui qui en était la victime trouva bientôt des motifs de l'oublier ou de s'en consoler dans les vifs et nombreux témoignages de sympathie qu'il reçut de tous ses concitoyens.

Il n'en fut pas moins sensible à la nouvelle distinction dont il fut l'objet quelques années après, lorsqu'un autre ministre *, voulant « récompenser ses longs et honorables » services dans le corps enseignant, » le nomma inspecteur-général des études honoraire** ; juste, mais tardive réparation dont il fut redevable à l'influence et aux réclamations d'un homme qui, aux sentimens les plus nobles et les plus élevés, sait allier une obligeance sans bornes et la plus rigoureuse équité ***.

Privé tout d'un coup de la plus grande partie de ses occupations et lorsqu'il jouissait encore de toute la vigueur de son esprit et de ses talens, M. Taranget ne resta pas pour cela inoccupé. Il continua avec une nouvelle ardeur l'exercice de sa profession, à laquelle l'attachait d'ailleurs, par un nouveau lien, une distinction flatteuse dont il avait été l'objet quelques années auparavant. L'Académie Royale de médecine avait été instituée par ordonnance en date du 20 décembre 1820, et par une autre ordonnance du 27 du même mois, il en avait été nommé associé non résidant.

* M. de Guernon-Ranville.

** Arrêté du 7 mai 1830

*** M. Durand-d'Elcourt, conseiller à la cour royale, et à cette époque député de Douai.

Aussi glorieux que reconnaissant de ce nouveau titre, il tint à honneur de le justifier, et pour y parvenir il conçut le projet, non de refaire ses études médicales, ce dont il n'avait aucunement besoin, mais de se mettre au courant des nouvelles doctrines et des nouvelles nomenclatures scientifiques. Il y réussit complétement et avec une admirable facilité, et c'était chose merveilleuse de voir un vieillard plus qu'octogénaire et qui comptait plus de cinquante années d'exercice, disserter sur la médecine comme un jeune docteur récemment sorti de l'école physiologique, et parler chimie comme le meilleur élève de Thénard ou d'Orfila.

Cependant la providence lui réservait une épreuve bien autrement douloureuse que toutes celles auxquelles il avait été soumis jusqu'alors. Après avoir vu successivement descendre dans la tombe ses meilleurs et ses plus fidèles amis, triste privilége d'une longue carrière, après avoir vu se former autour de lui des vides immenses que rien ne pouvait combler, il lui fallut se résigner encore à un nouveau et bien terrible sacrifice. Sa femme, la fidèle compagne de sa vie, celle qui, comme un bon ange, l'avait aidé dans les tems de prospérité, soutenu et consolé dans les mauvais jours, et qui, pendant près d'un demi-siècle, avait été pour lui comme une seconde providence, sa femme était atteinte d'une maladie sur l'issue de laquelle il ne lui était pas permis de se faire illusion !

Tant que dura cette longue agonie, il sut dissimuler ses

angoisses et faire violence à son désespoir ; mais lorsque la mort eût rompu ce dernier lien, il sentit s'évanouir tout son courage et s'affaissa dans une immense douleur. C'est en vain qu'il demanda à la philosophie les forces nécessaires pour supporter la perte de celle dont la main devait lui fermer les yeux ; c'est à peine s'il put trouver dans le sein de la religion la résignation suffisante pour accomplir ce dernier sacrifice.

En proie lui-même depuis quelque tems à de vives souffrances et à un dépérissement progressif, son existence ne fut plus, depuis la mort de sa femme, qu'une suite de chagrins cuisans, de tortures morales et de douleurs physiques, que ne pouvaient adoucir que bien difficilement les soins affectueux dont il était entouré et les rares consolations de l'amitié.

Mais au milieu de toutes ses souffrances, il avait conservé la sérénité de son esprit, la rectitude de son jugement et toute la fraîcheur de ses idées. Sa conversation aimable et instructive, toujours si remarquable par l'heureux choix des expressions, la finesse et la promptitude des réparties, fut, jusqu'à la fin, un sujet de plaisir et d'admiration pour ceux qui avaient le bonheur d'être admis dans son intimité.

Philosophe chrétien et résigné, il avait vu la mort trop souvent et de trop près pour la craindre; il avait trop bien vécu pour en appréhender les conséquences ; aussi la vit-il arriver de sang-froid et comme le seul remède à tous ses maux.

Le jour même de sa mort et après avoir parlé d'affaires, il s'occupa de l'ordre de ses propres funérailles et s'éteignit ensuite dans les bras de la religion et avec les sentimens d'une vive et profonde piété*.

M. Taranget avait été doué par la nature d'une conception facile, d'une mémoire heureuse, mais surtout d'une vive et brillante imagination, faculté moins nécessaire au médecin qu'au littérateur et au poète, et que ne tempéra pas toujours assez peut-être la sévérité des études médicales.

Quoique de petite taille, il avait dans le maintien beaucoup de dignité, et dans la démarche beaucoup de noblesse et de gravité.

Il avait le regard vif, prompt et légèrement scrutateur et une physionomie expressive, quoique sévère, que relevait parfois un sourire spirituel et qui n'était presque jamais dénué d'un certain degré de malice.

La conversation qui, de sa part, était toujours animée, attachante et tant soit peu recherchée, était son véritable triomphe. Aussi s'y complaisait-il beaucoup, jouant pour ainsi dire avec les mots, saisissant avec un rare bonheur l'expression qui pouvait le mieux rendre sa pensée, et déroulant avec une extrême facilité les phrases qui paraissaient d'abord les plus inextricables.

Sa longue fréquentation des hommes n'avait pas été favo-

* Le 26 août 1837.

rable à l'opinion qu'il en avait conservée. Cette opinion, il la devait sans doute à l'espèce d'initiation du médecin aux secrets les plus intimes du cœur humain, et peut-être un peu aussi à une sorte de sentiment naturel qui nous porte à généraliser nos griefs, et à rendre, en quelque sorte, tous les hommes solidaires des injures et des torts que nous avons soufferts de la part de quelques-uns.

Ses mœurs étaient pures et ses habitudes d'une grande simplicité; et cependant, chose bizarre! il aimait et recherchait la représentation, les honneurs et les dignités. Il n'hésita néanmoins jamais à y renoncer et à les sacrifier en faveur de sa propre estime et d'une noble indépendance.

Bienfaisant par caractère autant que pour remplir les devoirs de sa profession, il répandit autour de lui les jouissances les plus douces; reconnaissant des plus légers services qu'on lui avait rendus, il n'attachait lui-même aucun prix à ceux qu'il pouvait rendre.

L'ordre, la régularité et l'exactitude formaient les traits distinctifs de son caractère et la règle de toutes ses actions. Personne n'a, je crois, poussé plus loin que lui la ponctualité dans tous les rapports sociaux; et dans ses nombreuses relations avec ses collègues qui souvent l'appelaient en consultation, non-seulement il ne s'est peut-être jamais fait attendre une seule fois ni une seule minute, mais souvent même il arrivait le premier et se plaisait à le faire remarquer à ses jeunes confrères.

Quoique nourri de la science des anciens, il avait eu le

bon esprit de ne pas rester stationnaire et s'était associé aux travaux, à la marche et aux progrès de la médecine moderne. Médecin observateur et hippocratique, il avait dans les forces et les ressources de la nature toute la confiance que donnent les lumières. *Natura medicatrix*, disait-il souvent. Seconder et régulariser les efforts de la nature, tel était le principal but de sa pratique ; aussi attachait-il la plus grande importance au régime et aux autres moyens puisés dans les règles de l'hygiène. Il prescrivait, en général, peu de remèdes; mais il savait sortir, au besoin, des limites d'une simple et passive expectation, et employer alors les modificateurs les plus puissans et les médicamens les plus énergiques.

Eloigné de tout système exclusif qu'il regardait comme une erreur grave et dangereuse, il fut médecin éclectique, dans la bonne et véritable acception du mot.

Persuadé que les impressions les plus vives sont bientôt oubliées ou effacées par des impressions nouvelles, il se rendait compte, chaque jour et par écrit, de ce qui l'avait frappé le plus, de ses propres émotions et de tout ce qui lui paraissait digne d'être remarqué ou conservé.

Obligé de beaucoup lire, et, par conséquent, de lire avec rapidité, il ne le faisait cependant que la plume à la main, de peur de perdre le fruit et le résultat de ses lectures, et classait toujours ses extraits et ses notes avec beaucoup d'ordre et de méthode. C'est ainsi qu'il acquit une vaste érudition et qu'il avait constamment à sa disposition une foule

de matériaux et de documens prêts à être mis en œuvre et relatifs aux divers objets de ses études spéciales.

Entré presque malgré lui dans la carrière médicale, personne cependant ne la parcourut avec plus de dévoûment, de zèle et de désintéressement, parce que personne ne comprit jamais mieux que lui la noble mission, la haute dignité et l'honorable sacerdoce du médecin.

Les malades de tous les états et de toutes les conditions, le riche et le pauvre, le négociant et l'artisan, partageaient également son attention et recevaient de lui les mêmes soins.

Sa mort fut un sujet de deuil pour la population tout entière de cette ville, pour tous ses collègues et pour le petit nombre d'amis qui lui survivent.

Heureux celui dont la vie a été assez belle pour que sa mort soit une cause de désolation publique ! Heureux celui qui n'a jamais fait couler que des larmes d'amour, de reconnaissance ou de regrets !



LISTE

DE

QUELQUES OUVRAGES IMPRIMÉS ET MANUSCRITS,

DE M. TARANGET.

1° *Examen des faits relatifs à l'opération de la symphyse*, pratiquée à Arras, par M. Retz, docteur en médecine, et M. Louis Lescardé, maître en chirurgie. — 1778.

Ce mémoire que je n'ai pu retrouver ni imprimé ni manuscrit, paraît être le premier ouvrage publié par M. Taranget. D'après l'annonce du *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, tom. L, pag. 180, on peut croire qu'il a été publié en 1778. Il n'y a pas d'autre indication.

2° *Réflexions sur le nouveau remède proposé contre la rage*, par M. Demathiis.

Ce mémoire, portant pour épigraphe ce vers :

Pigmæus parvis currit bellator in armis,

a été inséré en entier dans le *Journal de médecine*, année 1787, tom. LXII, pag. 17.

3° *Observation et réflexions sur une maladie putride.*

Ce mémoire a été inséré en entier dans le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, etc., en 1784, tom. LXII, pag. 582, avec cette épigraphe :

Monstrum horrendum, informe.

VIRG.

4° *Observation et réflexions sur une lactation survenue à une chienne par la succion d'un jeune chat.*

Ibid,, 1785, tom. LXIII, pag. 224.

5° *Observation sur une mort prompte, à la suite d'un accouchement naturel.*

Ibid., 1786, tom. LXVI, pag. 271.

6° *Observation sur une maladie rare de l'æsophage.*

Ibid., 1786, tom. LXVII, p. 254.

7° *Observations sur une affection peu commune de l'æsophage.*

Ibid., 1786, tom. LXVIII, p. 250.

8° *Mémoire à consulter sur une perte spermatique involontaire.*

Ibid., 1786, tom. LXVIII, p. 429.

9° *Réflexions et conjectures sur les loupes.*

Ibid., 1787, tom. LXXIII, p. 52.

10° *Lettre à M. Gallot sur un cas de spermatorrhée.*
Ibid., 1788, tom. LXXIV, p. 77.

11° *Observations sur l'usage des vésicatoires dans certaines maladies de poitrine*, avec cette épigraphe :

Ubi dolor, ibi morbus.

Ibid., 1788, tom. LXXVI, p. 406.

12° *Constitutions épidémiques, observées à Douai en Flandre*, avec cette épigraphe :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon plus bel ouvrage.

Ibid., 1788, tom. LXXVII, p. 429.

13° *Mémoire sur les morts subites.*
Ibid., 1789, tom. LXXXI, p. 30.

14° *Epidémie observée au village de Pont-à-Raches, à une lieue de Douai, dans l'automne de* 1789, avec cette épigraphe :

Unà cum temporibus mutantur ventres.
Hollerii in aphor.

In-4° de 28 pages, 1790.

Cet ouvrage a été vendu au profit des pauvres.

15° *Lettre à M. Baumes sur une affection scrofuleuse.*
Journal de médecine, 1791, tom. LXXXVI, pag. 363.

16° *Observation de Tetanos*, avec cette épigraphe :

Quæque ipse miserrima vidi.

Ibid., 1791, tom. LXXXVII, p. 341.

17° *Tetanos observé à Douai.*
Ibid., 1791, tom. LXXXIX, p. 184.

18° *Observation de gangrène à la suite d'une fièvre éruptive*, suivie de quelques réflexions relatives à cette espèce de dégénérescence.

Journal de médecine, 1792, tom. XCI, p. 257.

19° *Quelques vues relatives à l'organisation d'une grande école de médecine* ; lettre à Macartan, médecin-adjoint de l'hôpital de Valenciennes (Nord), avec cette épigraphe : *Son pittor' anch' io.*

Ibid., 1793, tom. XCIII, pag. 10.

20° *Réflexions sur la mortalité des enfans*, extrait du rapport mensaire fait au préfet du département du Nord.

Feuille de Douai, Floréal an X.

21° *Observation sur l'affection catarrhale* (grippe), qui a régné dans quelques départemens du nord de la France, dans les premiers mois de l'an XI (Pluviôse et Ventôse.)

Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier. Floréal an XI, pag. 201.

22° *Constitution météorologique et médicale de la ville de Douai*, département du Nord, an XII.

Ibid. Prairial an XIII (mai 1805). Pag. 257.

23° *Réflexions sur la vaccine*, suivies d'un rapport sur les vaccinations pratiquées dans la ville de Douai, département du Nord, depuis Fructidor an X jusqu'en Frimaire an XII, avec cette épigraphe : *Vitam impendere vero.*

In-8° de 5 feuilles et demie, à Douai, chez Marlier, imprimeur, an XII.

24° *Essai sur la constitution médicale et sur les maladies observées actuellement* (1795), *dans la commune de Douai, avec un supplément sur les moyens de se préserver, autant que possible, de ce terrible fléau.*

Ce mémoire a dû être livré à l'impression en vertu d'un arrêté du conseil-général de la commune ; mais il nous a été impossible soit d'en retrouver un seul exemplaire, soit de savoir même, d'une manière précise, si l'arrêté du conseil a été exécuté.

25° *Mémoire sur le seigle ergoté*, avec cette épigraphe :

Nec via mortis erat simplex ; sed ubi ignea venis
Omnibus acta sitis miseros adduxerat artus,
Rursùs abundabat fluidus liquor, omniaque in se
Ossa minutatim morbo collapsa trahebat.

Virg. Geor., lib. III.

Ce travail a dû être imprimé par extrait, d'après une délibération de la Société d'Agriculture de Douai, à laquelle il avait été présenté ; mais je n'ai pu en retrouver un seul exemplaire.

26° *Mémoire sur une péripneumonie gangréneuse qui a régné épidémiquement au village de Vitry, en Artois, pendant les mois de Janvier et Février* 1779.

Ce mémoire n'a jamais été imprimé.

27° *Mémoire sur une maladie extraordinaire observée en l'an XIII parmi les ouvriers des mines à charbon de*

Fresne, suivi de l'*examen chimique de l'eau*, *de l'air et de la terre de ces mines*, par M. Liégeard.

Ce mémoire a été adressé à l'autorité administrative, mais n'a jamais été imprimé.

28° *Mémoire sur les asphyxies*, avec la description d'un nouvel instrument propre à rappeler le mécanisme de la respiration, avec cette épigraphe : *Fistulæ in fauces ad maxillas intrudendæ, quò spiritus in pulmonem trahatur.*

Hipp., de morbis, lib. III, cap. X.

Ce mémoire qui était destiné à paraître dans un *Journal de médecine* de l'époque (1792), est toujours resté inédit ; du moins il m'a été impossible de retrouver aucune trace de son impression, et je n'ai découvert que le manuscrit.

29° *Histoire médicale du département du Nord dans ses rapports avec le climat, les mœurs, les usages et le régime de ses habitans.*

Cet ouvrage d'un grand intérêt local est resté manuscrit.

30° *Avis au peuple*, de Tissot, augmenté de quelques supplémens particulièrement applicables à la santé des habitans des départemens du Nord de la France, et de notes destinées à marquer les progrès de l'art de guérir, avec un discours préliminaire sur l'observation et l'art d'observer en médecine, avec cette épigraphe : *Indocti discant*.

Cette nouvelle édition de l'*Avis au peuple* n'a pas été imprimée.

31° *Traduction des œuvres complètes de* Maxim. Stoll, y compris les œuvres posthumes.

On a vu plus haut, dans la notice nécrologique, pourquoi ce travail était toujours resté en portefeuille.

32° *Le vicaire de Wakefield*, traduit de l'anglais de Goldsmith.

33° *Rasselas, prince d'Abyssinie*, traduit de l'anglais de Samuel Johnson.

34· *Traduction* des trois premiers volumes du *Spectateur* d'Adisson.

Ces trois derniers ouvrages, qui sont restés manuscrits, ne paraissent avoir été entrepris que comme exercice pour l'étude de la langue anglaise.

35° Dissertatio physiologica *de succorum excrementitiorum excretione, et præcipuè de insensibili transpiratione.*

Duaci ex typis Willerval, 1782, in-4°.

36° Dissertatio medica *de Variolis.*

Duaci ex typis Willerval, 1782, in-4°.

Ces deux dissertations sont deux thèses soutenues par M. Taranget dans le concours public, à la suite duquel il a été nommé docteur en médecine et professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Douai.

Nota. Il existe plusieurs autres ouvrages imprimés et manuscrits du même auteur, mais nous croyons devoir nous arrêter ici, ayant fait connaître les plus importans et les plus intéressans.

A. M.



NOTICE

SUR

M. FOUQUAY,

PAR M. PREUX,

AVOCAT-GÉNÉRAL A LA COUR ROYALE DE DOUAI.



L y a quelques mois la plupart d'entre nous suivaient un convoi qu'un grand nombre de citoyens accompagnaient à l'autel ; tous les rangs avaient envoyé leur tribut à ces prières, et cependant si quelqu'é-

tranger présent à ce deuil, eut demandé le nom ou les titres de ce citoyen si regretté, ni ces noms ni ces titres ne lui eussent rien expliqué.

C'est qu'il en est de certains hommes comme de ces cours d'eau, qui ne figurent ni sur la carte ni dans l'histoire, mais qui n'en fertilisent pas moins les pays qu'ils parcourent ; à quelque distance tout les ignore, autour d'eux tout les bénit. M. Fouquay était l'un de ces hommes.

Mais aussi, dans l'enceinte de la cité, son nom seul rappelait bien des choses et les rappelait à tous ; cette notice que vous deviez à la mémoire d'un collègue et que vous avez confiée à mes souvenirs, vous pouviez la demander à chacun des concitoyens de M. Fouquay.

Dans les classes riches de notre ville, dont la jeunesse l'avait eu pour maître quand personne n'osait l'être ; dans les classes moyennes dont il avait long-tems dirigé et aidé l'éducation ; dans la classe pauvre, dont il avait été le consolateur et l'ami, on vous eut unanimement répondu :

« M. Fouquay était un homme simple et bon, qui passa sa vie à être utile. »

Heureux ceux dont c'est là toute l'oraison funèbre !

M. Fouquay n'en eut point voulu d'autre ; et le monument qu'on parle d'élever à sa mémoire, et cette notice elle-même publiée par vous, effaroucheraient peut-être, jusque dans la tombe, cette vertu modeste, s'il pouvait y voir autre chose que le souvenir pieux de ceux qu'il a aimés; mais si, en enregistrant dans vos mémoires les faits peu-

nombreux de cette vie simple et honorable, vous contribuez à inspirer l'amour du bien fait sans bruit et pour lui-même, vous aurez offert à votre ancien collègue l'hommage qu'il eut désiré le plus ; vous l'aurez rendu utile même après sa mort !

M. Henri-Albert Fouquay était né à Douai en 1770. Ses parens étaient pauvres ; mais, en élevant son âme, en soignant son éducation, ils lui avaient laissé un assez bel héritage, pour qu'il n'eût jamais cette fausse honte trop commune, de paraître oublier son origine.

Elève distingué du collége d'Anchin, il y devint ensuite maître de conférences ; et, lorsque plus tard, à la tête d'une institution prospère, il appela au bienfait d'une instruction gratuite plus d'un jeune homme de pauvre famille, qui bientôt devenaient ses collaborateurs et ses amis, M. Fouquay pensait sans doute qu'il ne faisait qu'acquitter et transmettre à d'autres la dette de sa jeunesse, mais sa bonté en multipliait le paiement.

La révolution enleva au jeune professeur sa position. Son caractère, faible et timide en apparence, ne transigeait point avec ses convictions ; il avait refusé le serment à la constitution de 1792.

Ses connaissances lui vinrent en aide : il donna des leçons en ville. Mais l'émigration d'un de ses frères, ecclésiastique, cette instruction qui devint bientôt une espèce d'aristocratie, la naissance de ses élèves qui appartenaient aux familles élevées de la ville, son refus de serment sans

doute le rendirent suspect, et il alla rejoindre à Doullens les nombreuses victimes de la terreur révolutionnaire ; évadé au bout d'une année, repris bientôt après, la journée du 9 Thermidor le rendit enfin libre, et dès-lors commença la véritable carrière de M. Fouquay.

Jusqu'en 1797, il continua ses leçons particulières ; à cette époque son plan s'agrandit.

Il avait vu mourir les grands établissemens d'instruction publique, il en avait éprouvé les bienfaits : il voulait les rendre à ses concitoyens.

On apprécierait mal l'entreprise de M. Fouquay, en jugeant le passé par le présent ; il fallait alors un courage et un dévouement peu ordinaires, pour une chose qui, aujourd'hui facile à tous, serait applaudie, favorisée par tous.

Cette restauration de l'enseignement classique dans notre ville, il allait l'entreprendre seul.

Au lieu de la faveur du gouvernement, il devait s'attendre à sa défiance : le maître était un proscrit, les élèves étaient pour la plupart ceux que l'on avait appelés des aristocrates, les études purement classiques pouvaient paraître une critique de ces écoles centrales, où le gouvernement n'enseignait guères que les sciences exactes, physiques ou philosophiques ; il n'y avait pas si long-tems que le latin avait été appelé *la langue du fanatisme*, et comme le dit spirituellement un des plus anciens élèves de M. Fouquay (M. Leglay, à qui nous devons d'excellentes notes qui sont le

fond de notre travail): « Alors Virgile était encore re-
» gardé comme le complice du bréviaire. »

Alors aussi, comme dans tous les tems de trouble, on arrachait trop souvent la jeunesse à ses paisibles études, pour la jeter au milieu des idées et du mouvement politiques.

Il fallait, tous les *décadis*, conduire les élèves à la municipalité, pour réciter la prose et la poésie républicaines du tems et y recevoir l'accolade fraternelle.

Au milieu d'une lecture de Virgile ou d'Horace, on vit un jour entrer dans les classes un commissaire du gouvernement, qui, dans un discours patriotique, vint entretenir les élèves de l'assassinat des plénipotentiaires de Rastadt, et termina par afficher dans la salle un placard avec ces mots : *Guerre à mort au gouvernement autrichien.*

Mais au milieu de ces bruits de sang et de guerre, malgré les antipathies de l'autorité et les embarras du tems, M. Fouquay, religieux et royaliste, mais dont toute la religion n'était que morale, tolérance et charité, dont le royalisme n'était point esprit de parti, mais amour de l'ordre et du bien, poursuivait son œuvre véritablement patriotique.

Evitant avec une adresse remarquable tout ce que les circonstances avaient de critique, cédant toujours aux exigeances du tems, « conduisant ses élèves réciter la mort de
» Brutus et le Charles IX de Chenier, mais leur enseignant
» le catéchisme en cachette, parlant de l'être suprême tout
» haut et de Dieu tout bas, » il réparait ainsi dans ces jeunes

âmes le désordre des idées de l'époque, et fondait l'éducation de ses élèves sur les bases impérissables des sentimens et des principes religieux ; étrange époque, étrange institution sans doute, où le maître se retirait avec ses meilleurs élèves dans quelque coin reculé de sa demeure pour y lire avec eux le poème de la Pitié, reçu de Londres comme en contrebande, et où « les leçons avaient quelque chose de l'attrait » du fruit défendu. »

Cette partie de la carrière de M. Fouquay, que ses plus anciens élèves, assez peu nombreux aujourd'hui, vous eussent fait bien mieux reconnaître que moi, sera l'éternel honneur de votre ancien collègue ; ils vous diraient l'espèce d'enthousiasme qu'il savait communiquer, le zèle, le respect que sa bonté, toujours active, leur inspirait à tous; et le besoin de leur cœur de payer, par leur travail et leur bonne conduite, un dévoûment de tous les jours.

Anssi, quand M. Fourcroy, chargé de réorganiser l'instruction publique, visita plus tard la maison de M. Fouquay, et, en présence des élèves, déclara qu'il avait bien mérité de la patrie et des pères de familles, ce triomphe dut être bien doux à son cœur; car il vit alors qu'il avait atteint son but, et les larmes qui vinrent mouiller les yeux de plus d'un de ses élèves le lui apprirent encore mieux.

Les études de cette institution ne se distinguaient point cependant, par leur force ou leur étendue ; mais le sentiment du beau et plus encore du bon et de l'honnête en toute chose venait les animer. Et si l'on se pre-

nait à sourire en voyant figurer sur ses programmes de reddition de prix, la déclamation de quelque pièce de poésie, encadrée entre deux sonates exécutées par les élèves, qu'on se rappelle que de ces exercices sont sortis des hommes dont les connaissances, comme les vertus, honorent encore aujourd'hui leur ancien maître.

Dans des tems devenus plus paisibles, l'institution de M. Fouquay, sous le nom d'école secondaire, distribua à une foule d'élèves de toutes les classes et de tous les âges, une instruction plus régulière; beaucoup de nous, Messieurs, ont été alors ses élèves, et depuis ses amis avant d'être ses collègues; mais en 1809 l'étendue des études, permise à M. Fouquay, fut restreinte, et son établissement dès-lors perdit de son importance.

M. Fouquay, cependant, conserva comme répétiteur la plupart de ses anciens élèves, qui, forcés de suivre les cours du lycée, venaient encore trouver auprès de lui les conseils de son expérience et la surveillance de son affection.

C'est qu'en effet, Messieurs, ce sentiment était vif chez M. Fouquay comme chez ses élèves. Pour s'en faire aimer, il avait trouvé le secret véritable, c'était de les aimer lui-même; on voyait que ce n'était pas par devoir seulement, encore moins par calcul qu'il remplissait ses fonctions, mais qu'il y trouvait un plaisir.

Ce n'est pas qu'il n'y eut là sévérité et discipline; peut-être même les anciennes méthodes universitaires avaient-elles laissé dans le maître quelques souvenirs dont les éco-

liers eussent vu volontiers omettre la pratique : la révolution n'avait pas vaincu la férule ; mais ce que l'on sentait par-dessus tout, c'était l'effet d'une discipline vraiment paternelle, qui s'associait aux joies, aux sentimens des élèves, qui, plus individuelle et plus directe, attaquait chacun par son faible et ne permettait surtout jamais de douter de l'intérêt et de l'amour du maître.

Sans doute, les grands établissemens d'instruction publique peuvent seuls présenter à un haut degré, et les fortes études et la discipline vigoureuse qui forme entièrement les hommes. C'est là surtout, où chacun n'a que sa valeur personnelle, que l'on peut (comme le dit le président de Mesmes), *oublier les mignardises de la maison et comme se dégorger en eau courante* ; mais on ne peut nier cependant que leur discipline inflexible et un peu sèche ; que la multiplicité des professeurs et le peu d'intimité des rapports du maître et de l'écolier, suites nécessaires du grand nombre et de la parfaite égalité qui doit régner dans ces colléges ; ne peuvent laisser dans l'esprit des jeunes gens, ces souvenirs attachans que conservaient toujours les élèves de M. Fouquay pour la maison où ils avaient passé les premières années de leur jeunesse. Qui ne se souvient en effet, parmi eux, de ces fêtes du maître, véritables fêtes de famille ; de ces redditions de prix où les joies et les douleurs étaient si bien senties, parce qu'elles étaient partagées ; et de ces drames où le maître rivalisait d'efforts avec les élèves pour leur procurer un plaisir ; et de ces rapports de tous les ins-

tans, de cette présence toujours sentie et jamais redoutée ; de ces espiègleries punies sans doute, mais dont la punition était souvent tempérée par un sourire; de je ne sais quoi de pittoresque et d'original jusque dans la sévérité qui dissimulait le tems et répandait sur les études cette gaîté qui, dans la jeunesse, n'a besoin que d'être laissée à elle-même pour s'épancher dans toute sa vivacité et tout son charme ? Nous voyons encore cette chaire, dont les ténèbres inférieures recélaient souvent quelque grand coupable, précipité par le maître de cet olympe dans le purgatoire scolastique; nous entendons encore ce *miserere*, psalmodié les bras en croix par toute une classe, et qui ne parut jamais si long que ce jour à nos bras appesantis ; nous parcourons par la pensée ces salles et ces jardins qui retentirent long-tems de nos joies, et quelquefois de nos larmes ; nous redevenons enfans; et nous ne nous apercevons pas que, comme les enfans, nous jouons sur une tombe.

Redevenons hommes, oublions le charme de ces souvenirs de jeunesse et d'étude que nous rappelaient les services rendus par votre collègue aux études et à la jeunesse ; pour nous souvenir de ceux que, plus tard, M. Fouquay rendit aux hommes et surtout aux hommes malheureux.

Récompensé bien modestement, sans doute, en 1823, par le titre d'officier de l'Académie, M. Fouquay cessa, en 1826, de se livrer à l'enseignement. Peu propre par lui-même aux calculs de l'économie, il avait été assez heureux pour trouver dans sa compagne, le sens et l'esprit d'ordre qui lui firent

recueillir de ses travaux cette *aurea mediocritas* du poète, au-delà de laquelle il ne désirait certainement rien pour lui ni pour les siens.

Dans ce repos honorable, le désir d'être utile et l'estime de ses concitoyens l'appelèrent à la commission des écoles académiques, au comité supérieur d'instruction primaire, au conseil des prisons, au bureau de charité, au conseil municipal ; il fut l'un des fondateurs de la caisse d'épargnes, et depuis long-tems il était membre de notre Société *. Partout, il portait le même dévoûment à ses devoirs, la tolérance pour les autres, un esprit droit et impartial, un vif sentiment de ce qui était juste, un véritable amour de ses semblables, un grand désir de leur être utile. L'aménité de ses manières et de ses paroles, et la bonté d'un cœur qui se montrait facilement au-dehors, l'avait rendu cher aux pauvres, comme il l'avait été à plusieurs générations de ses concitoyens.

Aussi, lorsque frappé avant l'âge d'une maladie cruelle, M. Fouquay ne traînait plus que l'ombre de lui-même, que cette intelligence qui avait sympathisé avec tant d'autres parut s'éteindre, un sentiment universel de pitié et de regret entoura ses dernières années; et cet homme, qui s'était survécu à lui-même, mourut sans que l'indifférence des autres ait atteint ses derniers jours.

M. Fouquay n'a point laissé de titres littéraires. Ses

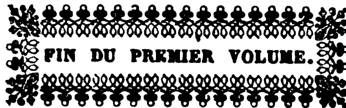
* 9 décembre 1805.

travaux qui ont dû être nombreux, quelques discours, une hymne à la liberté échappée de son cœur à sa sortie de prison, rien de tout cela ne se retrouve même dans les mains de sa famille : il ne reste de lui que l'impression de ses leçons et son souvenir.

Il laisse quelque chose encore, Messieurs, un bon exemple ; et à ceux qui ne verraient là qu'une carrière obscure et peu digne de l'ambition d'un homme, nous dirions :

M. Fouquay a fait beaucoup de bien, il a vécu entouré d'affection et d'estime, il s'est éteint regretté de tous.

On peut envier une telle vie et une telle mort.


FIN DU PREMIER VOLUME.



TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

Pages.



Imprimerie de V. Adam, à Douai.